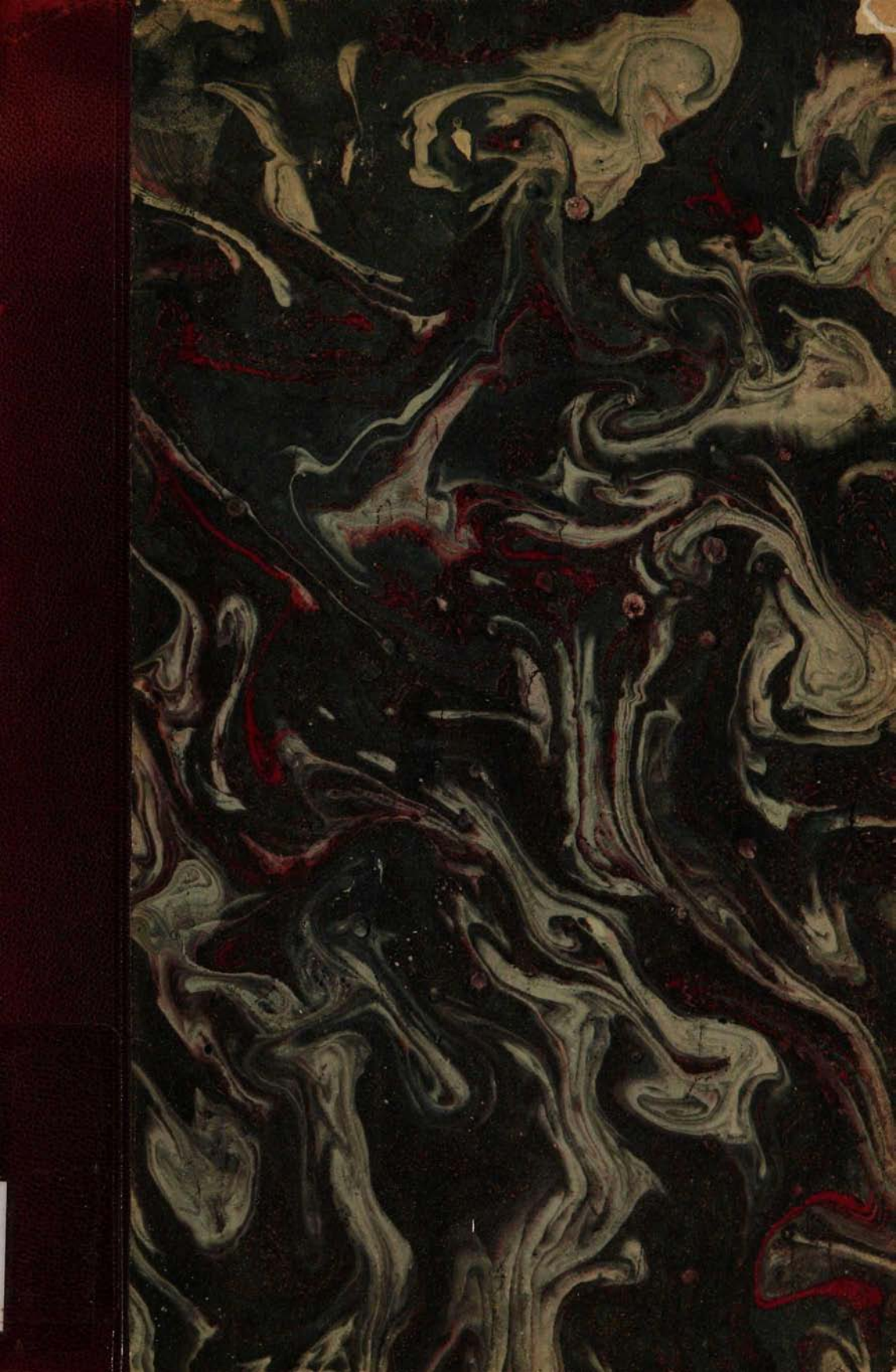






Bibliothèque Nationale du Québec



41130-2

Une religieuse
de Sainte-Croix

ANNALES
DE LA
CONGRÉGATION
DES
Soeurs de Sainte-Croix
et des Sept-Douleurs

Préface de M. OLIVIER MAURALT, p. s. s.

PREMIÈRE PARTIE

1847 - 1863



Saint-Laurent, P. Q.

1930



SA SAINTETÉ PIE IX
1799 - 1878

Sa Sainteté Pie IX tenait en haute estime
le Très révérend Père Moreau, fondateur.
Elle a béni et approuvé ses œuvres, Elle l'a
soutenu dans ses épreuves, Elle l'a pater-
nellement béni à ses derniers moments.

0271

réserve
53
36

Une religieuse
de Sainte-Croix

ANNALES DE LA CONGRÉGATION

DES
Soeurs de Sainte-Croix
et des Sept-Douleurs

Préface de M. OLIVIER MAURULT, p. s. s.

PREMIÈRE PARTIE
1847 - 1863



Saint-Laurent, P. Q.
1930



Nihil obstat:

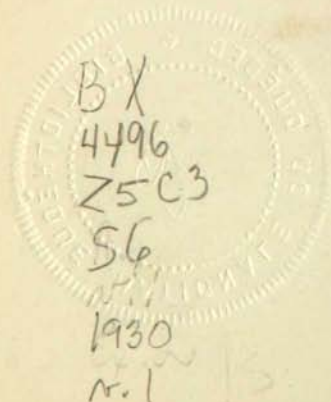
HENRI JEANNOTTE, p. s. s.,
censor librorum.

Montréal, le 10 janvier 1928.

Imprimatur:

† EM.-ALPH. DESCHAMPS, V. G.,
ÉV. DE THENNESIS,
auxiliaire de Montréal.

Montréal, le 11 janvier 1928.



PRÉFACE

Les annales de nos communautés religieuses, comme nos registres paroissiaux, sont des sources très riches de renseignements historiques. Nous ne saurions les conserver avec trop de soins. Plusieurs maisons religieuses ont pris l'habitude de publier privément leurs annales et de les distribuer dans leurs missions. Quelques-unes, comme la Providence, ont même livré au public des matériaux qui ont jeté de la lumière sur la ville et la société où elles avaient grandi. Il faut les en louer et les encourager.

Et voici qu'une religieuse de la communauté de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs s'est imposé la tâche considérable et ardue, sans doute, mais émouvante pour elle, de compiler les archives de son institut, afin d'en tirer une histoire capable de supporter la lecture et d'intéresser le lecteur profane. Elle y a pleinement réussi; les bonnes pages de son ouvrage ont pu affronter, avant publication, cinq ou six lectures successives en communauté, et celui qui écrit ces lignes, ayant eu le privilège de les parcourir peut témoigner de leur vif intérêt.

L'auteur a dû répartir l'abondante matière qu'elle possédait en deux gros volumes, le premier couvrant la période de fondation, qui va de 1847 à 1863, et le second, le temps des développements, de 1863 à 1883, de l'adolescence à la majorité; l'un tenant plus de l'histoire, l'autre de la chronique; les deux également précieux aux religieuses et aux élèves de Sainte-Croix.

De grandes figures dominent les origines de cette noble communauté: celle surtout du révérend Père Moreau, fondateur des Marianites du Mans, et celle de la Mère Marie-des-Sept-Douleurs, co-fondatrice de la société en France et même de l'établissement des-soeurs du Canada. Deux âmes

d'une très haute vertu, dont les œuvres furent fécondées par le sacrifice et l'épreuve. L'Institut des Sœurs de Sainte-Croix profite encore et profitera toujours de leurs exemples et de leurs mérites. L'auteur a joint à ces deux portraits, quelques monographies sur M. St-Germain, curé de Saint-Laurent, sur le très révérend Père Vérité et sur les sœurs Marie-du-Sauveur, Marie-du-Désert, Marie-de-Jésus-Mourant. On y touche du doigt le dévouement et la sainteté des premiers ouvriers de l'œuvre en notre pays.

Ces portraits apporteraient, s'il était nécessaire, une heureuse diversion au récit des événements; mais les événements possèdent par eux-mêmes beaucoup d'intérêt. Les origines de la communauté en France, n'ont pas précédé de bien longtemps l'établissement au Canada. Dès que les fondatrices mettent les pieds sur le sol canadien, on les suit pas à pas; on assiste à leurs premières difficultés financières, matérielles et autres; bientôt elles obtiennent l'incorporation civile de leur institut, puis elles organisent la vie religieuse régulière et le cours d'études; on voit surgir autour du berceau de Saint-Laurent les nouvelles maisons: Saint-Martin, Sainte-Scholastique, Varrennes, puis Alexandria, puis New-York, fondations qui ne furent pas toutes faciles. Mais toujours, du spectacle de tant d'activité et de dévouement, émanent un pénétrant parfum d'édification et une leçon de courage.

Le second volume, d'une portée plus restreinte parce qu'il se rapproche davantage de la chronique familiale, rapporte cependant plusieurs événements qui se rattachent à l'histoire proprement dite. En 1866, Rome approuve les constitutions des Sœurs Marianites de Sainte-Croix; en 1869, la communauté de l'Indiana obtient son autonomie; en 1883, un décret de Rome déclare la communauté canadienne indépendante de la maison mère du Mans. Dans cette seconde partie, l'auteur suit l'ordre chronologique. Au cours de ces vingt années s'élaborent lentement les traditions de la maison. Des centaines de personnages passent

sous nos yeux: évêques, religieuses, prêtres-bienfaiteurs, visiteurs de marque; on nous raconte les fêtes du couvent, les grandes cérémonies religieuses, les pèlerinages; les fondations nouvelles éclosent chacune à son heure; on fait mémoire des disparues; de courtes monographies fixent les traits de maintes maîtresses et élèves, âmes charmantes ou héroïques. Voyages, constructions, vêtements, premières communions, bazars et jubilés, rien n'est oublié, et cela constitue le plus beau et le plus émouvant des livres de famille.

Inutile d'ajouter qu'aucune vanité littéraire ne vient entraver la rapidité du récit. La narratrice a voulu être précise, limpide, correcte: elle n'a pas eu d'autre ambition. Son mérite est grand d'avoir su si parfaitement effacer sa personnalité tout en donnant à son œuvre tant de vie. Sa communauté et les anciennes de Sainte-Croix qui la connaissent par son nom, lui témoigneront une reconnaissance à laquelle elle a des titres de premier ordre.

Ces pages pleines de faits forment un inestimable apport à l'histoire de l'enseignement dans notre province. Les efforts qu'elles révèlent et les progrès qu'elles décrivent, donneront de la patience à ceux qui, poursuivant l'idéal, s'aigrissent d'être si lents à l'atteindre. L'œuvre de l'éducation est une entreprise de longue haleine où l'expérience est la grande maîtresse. Quand on songe que les Sœurs de Sainte-Croix possèdent soixante-douze établissements, qu'elles comptent plus de treize cent soixante religieuses, distribuant l'instruction à plus de vingt-six mille sept cent quatre-vingts élèves, on se dit que jamais notre peuple, au Canada comme aux Etats-Unis, ne sera assez reconnaissant pour l'œuvre salutaire qu'elles accomplissent. Sachons donc les saluer très bas et leur offrir l'hommage de notre respectueuse admiration.

Olivier MAURALT, p. s. s.

curé de Notre-Dame

Montréal, le 7 mars 1926

PRÉLIMINAIRES

L'heure est venue pour notre Congrégation d'ouvrir les pages de ses annales à ses filles, anxieuses de connaître ses origines.

Pour la composition de cette histoire, il convenait de préparer les documents. Or, il y a quelque vingt ans, notre regrettée sœur Marie-de-Sainte-Amélie (Anna Dugas) dont l'image n'est pas près de s'effacer dans notre souvenir, acceptait généreusement de ses supérieures, la tâche ardue de recueillir les pièces relatives à la fondation de notre Institut. Où donc les prendre? Dans nos archives? Les chroniques des quatorze premières années ont été accidentellement détruites...

Néanmoins, l'énergique et inlassable chercheuse ne se trouva point déconcertée. Elle ouvrit une correspondance avec les Marianites du Mans, de la Nouvelle-Orléans, de New-York; elle en reçut quelques notes fort précieuses à cause de la rareté des faits connus. Elle consulta les chroniques des religieux de Sainte-Croix; elle fouilla les archives de l'évêché de Montréal; elle compulsa les lettres de nos vénérés fondateurs, leurs nombreuses circulaires, voire même les lettres de direction spirituelle religieusement conservées par les premières Marianites canadiennes. Que d'heures consacrées à déchiffrer des manuscrits tracés sur papier *velin* et que le temps menaçait d'effacer!

Elle découvrit encore une autre source, et combien précieuse, dans les longues et intéressantes causeries avec les vénérables contemporaines de la très honorée Mère Marie-

des-Sept-Douleurs. Nous en mentionnerons spécialement trois : sœur Marie-de-Sainte-Madeleine (Marie Gohier), sœur Marie-de-Bon-Secours (Esther Leduc) et sœur Marie-des-Anges (Eulalie Cousineau). La première vécut vingt-trois années sous la direction immédiate de la très honorée Mère, et trois années sous celle du très révérend Père Fondateur. La deuxième passa les vingt premières années de sa vie religieuse à l'Indiana ; elle s'éteignit à Saint-Laurent, dans l'automne de 1918, encore en pleine possession de ses facultés, âgée de quatre-vingt-douze ans. La troisième, entrée en 1848, l'année qui suivit la fondation, vécut aussi les jours pénibles des commencements et décéda en 1903, âgée de soixante-dix-sept ans. Les récits de ces excellentes religieuses ont enrichi le dossier des documents ; par le fait même, elles ont procuré à l'annaliste actuelle, le plaisir d'écrire la partie la plus intéressante de cette histoire.

Dans ces pages, que la piété filiale eût désirées si éloquentes, les générations futures rencontreront les femmes héroïques, dignes à jamais de notre admiration, de notre reconnaissance et de notre amour. Le révérend Père Lacordaire n'a-t-il pas écrit : « Le premier lieu où l'on rencontre ceux que l'on aime, c'est leur histoire. L'histoire est le passé se survivant à lui-même dans un souvenir écrit. Il faut le graver sur un airain que méprise le temps ».

Du reste, en interrogeant le passé, on peut lui arracher bien des secrets, y trouver d'instructives et fortifiantes leçons. Puissent les lecteurs constater la justesse de cette assertion en parcourant cette histoire, offerte aux amis, aux bienfaiteurs comme à tous les membres de la congrégation de Sainte-Croix.

Nos fondateurs, et les vaillantes collaboratrices des temps héroïques nous donnent, à leur insu, d'admirables

exemples de force d'âme, de caractères fortement trempés, de coeurs embrasés d'amour de Dieu et de zèle apostolique. Enfouis dans les vieux cahiers des premiers jours de notre communauté, *comme une rose dans un vieux livre*, leurs faits et gestes sont aujourd'hui révélés aux générations présentes et futures. Leurs sublimes vertus ont établi l'Institut sur des bases solides; les murs se sont élevés dans le travail, le silence et la prière, sous la garde de la divine Providence.

De la maison-mère

des SS. de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs,
Saint-Laurent, le 27 janvier 1926.



Dans la Croix de Jésus-Christ

À NOS VÉNÉRÉS FONDATEURS

Hommage filial et reconnaissant

Sur le sol étranger, dans un geste hardi,
Avec ferveur, jadis, vous jetiez la semence.
Maintes fois, l'horizon se chargea d'inclémence,
Cependant, Dieu veillait. La semence grandit...

Sans cesse rajeuni d'une sève nouvelle,
Fleuri d'âmes s'ouvrant aux matins généreux,
L'arbre de Sainte-Croix pousse un tronc vigoureux.
Fondateurs, gloire, hommage à votre œuvre immortelle.

Laissez nos voix bénir de ce lointain passé
L'héroïque labeur, la discrète souffrance.
Quel poème de foi, d'inlassable endurance
Monte du fier sentier que vous avez tracé !

Sur vos pas lumineux, guidez toujours les nôtres,
Dans la lutte, donnez l'appui qui rend vainqueur.
Et pour que votre cœur revive en notre cœur,
Imprimez-nous l'élan qui fait les grands apôtres !

Sœur MARIE-DE-SAINTE-ROSELINE, r. s. c.

PREMIÈRE PARTIE

1847 - 1863

CHAPITRE PREMIER

LE MANS

Cette ancienne ville gauloise du département de la Sarthe, en France, a été christianisée au II^e siècle par saint Julien qui en fut le premier évêque.

Sous Charlemagne, cette ville était la plus riche de l'empire. Au cours des siècles, elle eut à souffrir les déplorables conséquences de la guerre, entre autres, celle des ducs d'Anjou et de Normandie (XI^e et XII^e siècle).

A l'époque de la guerre franco-prussienne, en 1871, l'armée française, commandée par le général Chanzy, était établie sur les collines environnant le Mans. L'armée du prince Frédéric-Charles de Prusse vint l'attaquer. Les Français tinrent bon jusqu'au soir; mais une panique des mobilisés Bretons fit perdre à l'armée française le bénéfice de deux jours d'efforts. Chanzy dut se résigner à battre en retraite... Cette guerre nous intéresse plus spécialement à raison du rôle héroïque que jouèrent les Marianites de Sainte-Croix dans les ambulances. Il en sera parlé dans la deuxième partie de cette histoire.

Nulle part, les saines doctrines qui rattachent les Eglises particulières à l'Eglise de Rome ne se sont plus religieusement conservées; et le clergé, fidèle aux traditions du passé, n'est pas moins remarquable par sa dignité, sa piété et ses vertus sacerdotales, que par son attachement au siège de Pierre.

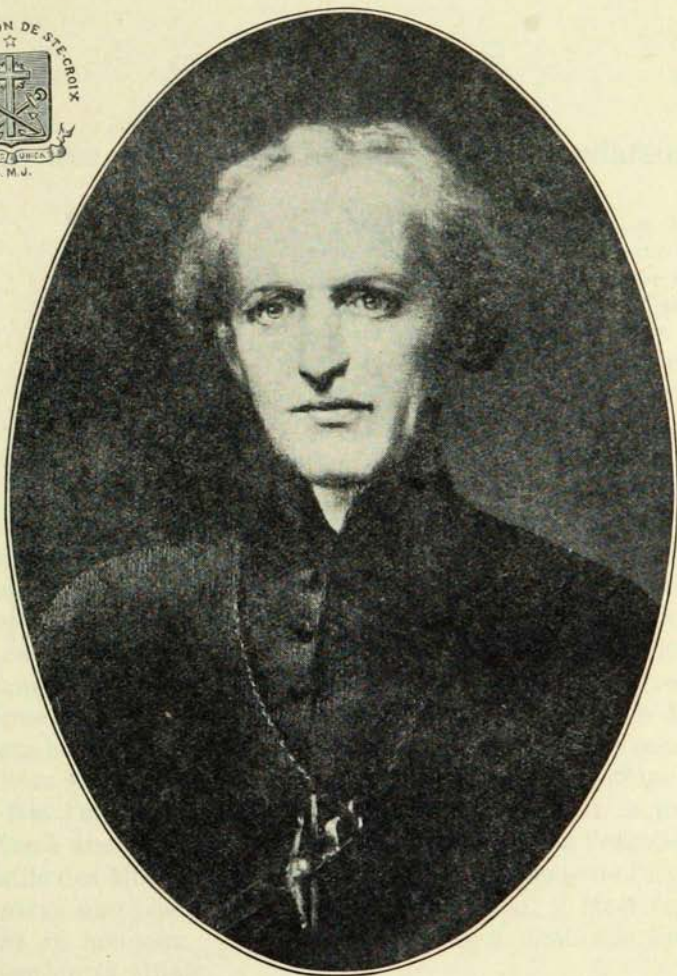
Cette église du Mans se glorifie à bon droit de la série de ses pontifes, dont quatorze sont canonisés et quatre béatifiés.

Il serait, sans doute, hors de propos de mentionner ici les monuments qui illustrent cette belle ville; un seul nous intéresse au premier chef et il en sera souvent question dans ces pages.

Pour le moment, qu'il nous suffise de localiser le berceau d'une congrégation éminemment utile à l'Eglise. Dans une commune dénommée à cause de sa position « Sainte-Croix-lez-le-Mans », s'élevait jadis à l'angle des rues Notre-Dame et de la Presche, une chapelle ayant servi autrefois aux Huguenots, mais qui est aujourd'hui dédiée à Notre-Dame du Bel-Air.

C'est à cet endroit, dans ce cadre et cet horizon, dans ce coin de France que la divine Providence réunit, à l'heure voulue, les fondateurs des communautés de SAINTE-CROIX.





Le très révérend Père Basile-Antoine-Marie MOREAU,
Fondateur de l'Institut de Sainte-Croix
1799 - 1873

CHAPITRE DEUXIÈME

Le très révérend PÈRE MOREAU, fondateur

« Mon cœur me dit qu'aussi longtemps qu'il battra, ce sera pour perfectionner de plus en plus notre Congrégation; car mes veilles, ma santé, ma vie même, tout ce que je suis, jusqu'à la dernière goutte de mon sang, lui appartiennent irrévocablement et à chacun de vous en particulier. »

(LE FONDATEUR, lettre 16^e).

SA FORMATION. — Basile-Antoine Moreau naquit au bourg de Laigné-en-Belin, le 11 février 1799. Son père Louis Moreau et sa mère Louise Pioger étaient tous deux de condition modeste, mais d'honneur solide et de foi vivante. Sa naissance fut la neuvième bénédiction de leur chrétienne alliance quatorze fois bénie. A son baptême, l'enfant reçut, comme un présage de sa vocation future, les noms de deux saints honorés du titre de GRAND pour leurs grandes œuvres et leurs grandes épreuves : saint Basile et saint Antoine.

Dès l'enfance, Basile-Antoine fut préparé par la grâce divine à une vie de labeurs et de sacrifices. Dans l'excellente famille des Moreau, la crainte de Dieu et l'amour de l'Eglise tenaient une place prépondérante; le travail y était également en honneur. Le jeune Basile reçut donc une bonne éducation familiale.

Monsieur Moreau, trop peu doué des biens de la fortune, fut contraint d'employer Basile à la garde des troupeaux. D'ailleurs, par suite des guerres de la Terreur, les écoles se trouvaient abandonnées. Lors de la restauration du culte

public en France, sous le Consulat, la paroisse de Laigné reçut pour pasteur l'excellent M. le Provost, prêtre de hautes vertus et d'un admirable dévouement. Désolé de trouver tant d'ignorance religieuse dans sa paroisse, il résolut d'ouvrir une école dans son presbytère pour les garçons de neuf à vingt ans. Ce geste était l'intervention de la Providence en faveur du jeune Moreau.

Le curé de Laigné ne tarda pas à découvrir dans Basile des qualités supérieures : caractère ouvert et affectueux, tempérament animé, esprit prompt et actif, bon jugement et mémoire surprenante. Mais ce qu'il aimait davantage en cet enfant, c'était le fonds de piété, la pureté de vie, la maturité précoce qui lui semblaient être les heureux indices d'une vocation sainte.

Après avoir conduit son élève aussi loin que le permettait son modeste programme d'instruction primaire, M. le Provost entretient les parents de Basile des espérances qu'il fondait sur ses grandes dispositions. Le père souleva des objections : « Ce jeune enfant de onze ans perdrait le goût du travail domestique au milieu des livres, puis, l'exemple de deux ou trois jeunes garçons de la paroisse qui avaient étudié le latin, mais qui avaient abusé des soins du charitable curé... »

L'homme de Dieu rassura le père sur l'avenir de son fils ; la foi éclairée de Louis Moreau ne résista point aux raisons de conscience, et Basile entreprit l'étude du latin. Son père, toutefois, ne le releva pas du soin de mener paître le troupeau et de le garder ; l'enfant conciliait cette tâche avec ses chères études, en portant au pré une sellette sur laquelle il faisait ses devoirs de classe.

Son assiduité et ses progrès répondaient à l'attente de son vénérable maître. En peu de temps, il put être admis en quatrième au collège de Château-Gontier ; il y entra dans les premiers jours d'octobre 1814. Il avait quinze ans.

A la première vue, M. Horeau, principal du collège, s'attacha au brave enfant et promit au père reconnaissant d'en faire un bon séminariste. Le jeune écolier justifia les géné-

reuses espérances de son nouveau bienfaiteur par une conduite exemplaire, un travail constant et des succès distingués.

Au bout de quatre années d'étude, il avait terminé son cours et faisait le premier pas vers le but où il aspirait. Il reçut la tonsure, le 18 septembre 1818; en juillet 1819, il fut présenté aux ordres mineurs; le 27 mai 1820, il était promu au sous-diaconat et le 7 avril 1821, au diaconat. A chaque pas qui l'approchait de l'autel, on voyait les progrès de sa piété, de sa mortification et de son zèle pour les études ecclésiastiques.

Enfin, le 12 août 1821, Basile reçut le sacerdoce, il n'avait que vingt-deux ans. A cause de la science et de la vertu du jeune séminariste, M^{sr} de la Myre, évêque du Mans, l'élevait au sacerdoce avec dispense d'âge.

Pour répondre au désir de son évêque, le nouveau prêtre passa deux années à la Solitude d'Issy; car le prélat voulait l'employer comme professeur de philosophie et de théologie dans le séminaire de sa ville épiscopale. Cette Solitude d'Issy alors, comme aujourd'hui, était une espèce de noviciat où les disciples de M. Olier se formaient aux vertus sacerdotales et à la science des séminaires.

L'abbé Moreau y laissa un excellent souvenir si l'on en juge par ce que lui écrivait l'éminent directeur d'alors, M. Mollevaut, quelque temps après sa sortie: « Je vous dirai bien franchement que si vous regrettez la Solitude, la Solitude vous regrette et que ces messieurs n'oublieront jamais les exemples que vous leur avez donnés ».

En 1841, au moment où M. Moreau fondait la congrégation des Marianites, M. Mollevaut lui écrivait encore: « C'est surtout votre caractère de bonté, de douceur, qui vous attachera vos sujets; ne craignez donc pas d'excéder en ce genre. » Le même directeur lui avait aussi écrit: « Vous connaîtrez que les hommes ne désirent rien tant qu'un abord doux, serein, toujours égal, ce qui est un moyen puissant pour acquérir et conserver l'autorité... »

Nous pourrions couvrir des pages de ces avis spirituels.

La Solitude fut réellement l'école de vertus de l'abbé Moreau; c'est là qu'il apprit la science des hommes et la direction des âmes qui, selon saint Grégoire, est *l'art des arts*. C'est là que le Seigneur le façonna de telle sorte qu'il devint un modèle de foi, de piété, de désintéressement, de douceur, de patience, de mortification et de pauvreté, un vrai *saint, non pas en peinture, mais en relief, un saint travaillé au ciseau et au marteau, se faisant comme saint Paul, tout à tous et se préparant à être le prototype du troupeau*.

Impossible de souhaiter meilleure préparation à celui qui devait plus tard former des religieux et des éducateurs, mission qui, d'après le bienheureux Jean Eudes, « est l'œuvre des œuvres; c'est ce qu'on appelle sauver les sauveurs, diriger les directeurs, enseigner les docteurs, paître les pasteurs, éclairer ceux qui sont la lumière du monde, sanctifier ceux qui sont la sanctification de l'Eglise. » Aussi la doctrine si sûre, si spirituelle du révérend Père Moreau brille-t-elle d'un vif éclat dans toutes les pages de sa vie et dans les feuillets de sa volumineuse correspondance.

Dire que la formation sacerdotale de l'abbé Moreau est l'œuvre des MM. de Saint-Sulpice sera toujours une précieuse recommandation en sa faveur; de plus, le titre d'ancien élève de son futur évêque, M^{sr} Bouvier, favorise les plus heureuses présomptions à l'égard de ses connaissances théologiques et religieuses. Dès l'âge de vingt-six ans, l'abbé Moreau est nommé par M^{sr} de la Myre, chanoine de la cathédrale du Mans.

SES TRAVAUX. — Rarement on se trouve en face d'une vie mieux remplie que celle de l'abbé Moreau. Pendant son séjour au séminaire, étant sous-supérieur, et tout en remplissant ses multiples devoirs, il trouvait encore moyen de donner des leçons de piété aux séminaristes en qui il découvrait d'heureuses dispositions à la vertu. Il les formait à la vie intérieure et leur donnait des leçons spéciales.

Parmi les jeunes gens qu'il dirigeait, se recrutèrent plusieurs de ses premiers compagnons dans les œuvres de zèle

qu'il projetait pour Sainte-Croix et les paroisses environnantes.

Ses œuvres de prédilections se classent ainsi : le soin des prêtres âgés et malades, l'éducation des jeunes gens et des jeunes filles, la formation des sujets à la vie religieuse, l'apostolat dans les pays lointains et le relèvement des filles tombées pour lesquelles il fonde, au Mans, la maison du Bon-Pasteur.

Son évêque, le souverain Pontife même, lui confient, en toute sûreté, les postes les plus délicats et les plus difficiles. En outre, on le demandait de toutes parts pour prêcher des missions. « Le Père Moreau, dira plus tard le très révérend Père Gilbert Français, un de ses successeurs, était un prédicateur éminent, doué d'un esprit vraiment apostolique. Quand il fixait son auditoire, on eût dit qu'il le pénétrait et le fascinait ; aussi sa parole était-elle ravissante. S'il devait prêcher à Notre-Dame, les personnes les plus distingués de la ville se pressaient autour de sa chaire pour entendre et savourer sa prédication. »

Jusqu'ici, cependant, l'abbé Moreau suit des sentiers battus par des devanciers, dont il ne se distingue peut-être que par plus de zèle et de dévouement ; mais voici qu'il aperçoit un nouveau genre d'apostolat : le rétablissement des écoles chrétiennes que la révolution des dernières années du XVIII^e siècle avait détruites. Aussitôt, il se sent épris du besoin de relever ces écoles où les enfants puiseraient, avec l'instruction, l'amour de la piété et de la patrie. La Providence seconde ses desseins par l'intervention de M^{re} Bouvier qui le charge en 1830 de renouveler l'institut presque éteint des FF. de Saint-Joseph, institut fondé par l'abbé Jacques-François Dujarié et reconnu par charte royale de Louis XVIII, en 1823. Ruiné par l'âge et les infirmités, le vénérable curé, sur les conseils de son évêque, qui voulait sauver son œuvre, légua à l'abbé Moreau, son institut des FF. de Saint-Joseph, fondé au prix des plus grands sacrifices. En cette occurrence, M. Moreau fut admirable de charité, non seulement pour les frères qu'il adopta comme des fils, mais

aussi et surtout pour le vénérable fondateur de ces religieux, qu'il reçut chez lui. Jusqu'à son pieux décès, qui arriva le 17 février 1838, l'abbé Moreau prodigua les soins les plus tendres à ce distingué confrère, comme lui, membre du Chapitre de la cathédrale.

SES FONDATIONS. — Nous avons vu comment l'abbé Moreau, étant au séminaire, avait formé certains jeunes gens à la vie intérieure, plusieurs d'entre eux devenus prêtres auxiliaires, étaient destinés à diriger le collège de Sainte-Croix et à prêter leurs services aux curés du diocèse, par conséquent, à exercer le double emploi de l'éducation et du ministère apostolique. Ces prêtres *auxiliaires*, réunis en 1835, formeront bientôt la congrégation des PP. de *Sainte-Croix* ou Salvatoristes. L'abbé Moreau écrit aux FF. de Saint-Joseph: « J'ai définitivement arrêté les bases de la société des prêtres auxiliaires, en liant cette œuvre à la vôtre et j'ai résolu d'ouvrir, dès l'année prochaine, un noviciat, pour y former les confrères, qu'il plaira au ciel de m'envoyer. » (1^{er} janvier 1840).

En souvenir d'Issy, la nouvelle maison prit le nom de Solitude du Sauveur; le noviciat des frères, transféré au Mans, était connu sous le nom de Solitude de Saint-Joseph, il en sera question dans ces pages.

A la vue des bénédictions que Dieu répand sur son œuvre, le pieux Fondateur rêve d'un nouveau sacrifice à la gloire d'un si bon Maître. Pour acquitter personnellement sa dette de reconnaissance envers le Seigneur, selon son expression, il fait vœu de vivre et de mourir dans l'œuvre de Sainte-Croix « à moins que l'obéissance ne m'appelle ailleurs avant que je puisse compléter mon sacrifice par l'émission solennelle des vœux de religion, tels que plusieurs d'entre vous les ont faits si généreusement » écrit-il en janvier 1840.

Encore quelques mois, et le rêve sublime du Fondateur sera réalisé. L'époque de la retraite annuelle avait été fixée au 15 août, « tant pour intéresser de plus en plus la très

sainte Vierge, disait-il, à l'œuvre de Notre-Dame de Sainte-Croix que pour remercier Dieu des grâces obtenues jusqu'ici par son intercession ». En effet, le 15 août, il prononça les vœux de religion en présence de M^{sr} Bouvier et des vingt-quatre frères profès réunis à Sainte-Croix. Le soir de ce même jour, quatre prêtres auxiliaires, parmi ses premiers compagnons, émirent les saints vœux.

A cause de cette nouvelle consécration à Dieu, sous la protection de Notre-Dame, il ajouta à ses deux patrons du baptême, celui de *Marie*, de sorte que désormais, il signera les actes officiels de ses trois prénoms *Basile-Antoine-Marie Moreau*; mais dans sa correspondance ordinaire, il écrira simplement: *B. Moreau*, ou plus simplement encore, selon l'usage d'alors, *Moreau*, recteur.

Les noviciats paraissent assis sur des bases solides; mais cet artiste évangélique qu'est le père Moreau travaillera sans relâche à façonner des copies vivantes du divin modèle. Il écrit à ses fils: « Je n'ignore pas tout ce qui reste à faire pour former les sujets à la vie religieuse, c'est-à-dire, à la vie parfaite, assujettie, réglée, exacte, sociale, intérieure, édifiante et laborieuse. Vie parfaite en ses intentions, surtout, ne cherchant que Dieu et non soi-même, n'aspirant qu'au ciel, au bonheur de posséder Jésus, de lui appartenir, ainsi qu'à sa sainte Mère; ne faisant usage de tous les intérêts, biens et droits, que pour l'honneur du divin Maître et le salut des âmes; vie assujettie aux divers emplois ou exercices, n'agissant et ne s'employant à quoi que ce soit que par la volonté des supérieurs; vie réglée et exacte, par une fidélité constante, universelle, aux constitutions de la société, les observant par esprit d'amour envers Dieu, et non par des motifs humains.

Le révérend Père veut aussi former ses sujets à la vie sociale et les exhorte à la pratique de l'humilité, de la mansuétude et du support charitable d'autrui, suivant à la lettre ce conseil de l'Imitation de Jésus-Christ: « Nous devons mutuellement nous supporter, nous aider, nous instruire, nous avertir ». Ce n'est pas tout, il faut que cette vie rayonne

par la modestie, la gravité religieuse et une conversation exemplaire, évitant avec soin la critique, la raillerie et tout ce qui sent la légèreté; vie laborieuse par l'enseignement ou toute autre fonction; enfin vie intérieure et élevée à Dieu par la pratique habituelle des actes de foi, d'espérance et de charité. Il faut de toute nécessité, que nous menions une vie cachée en Dieu avec Notre-Seigneur, si nous ne voulons pas ruiner l'œuvre de Sainte-Croix. *Ce n'est ni l'or, ni l'argent, ni les talents qui font les œuvres de Dieu; mais la foi, la prière et la fidélité aux règles.*

Nous venons de donner une idée assez succincte de l'idéal religieux que se propose le Fondateur dans la formation de ses sujets, nous retrouvons les mêmes aspirations dans ses nombreuses lettres-circulaires, lesquelles forment un volume de quatre cents pages.

En 1837, il établit, pour aider les frères de Saint-Joseph, l'*Association de Saint-Joseph*, approuvée par Grégoire XVI.

En 1838, il ouvre un cours classique à Sainte-Croix. En 1840, il fonde les premiers établissements en Algérie. La même année, dans le but d'encourager et de faire connaître les œuvres de la société, il publie une revue intitulée: « *Etrennes spirituelles* » qui parut pendant une dizaine d'années. Mû par un sentiment d'humilité, le révérend Père fit cesser cette publication. Malgré l'excellent motif qui l'inspire, nous ne pouvons nous défendre de regretter la disparition de ces intéressantes annales, bien propres sans doute à encourager les missionnaires, à édifier la communauté et à fournir de précieux matériaux à l'histoire de Sainte-Croix.

Nous voici parvenus à l'année bénie qui vit naître notre humble congrégation. C'est en 1841 que le très révérend Père Moreau, sous le patronage de Notre-Dame des Sept-Douleurs, fonde une communauté religieuse connue sous le nom de *SS. Marianites de Sainte-Croix*. Nous reviendrons sur ce sujet, puisque c'est cette communauté, que nous voulons spécialement faire connaître.

Le révérend Père Moreau fut toute sa vie un travailleur inlassable. L'épigraphe que nous avons placé en tête de cet ouvrage est le résumé d'une vie qui ne connut ni repos, ni trêve. « Je n'épargne ni le temps, ni la peine, dit-il, le travail ne m'effraie pas, l'amour le rend léger et la grâce m'aide à en supporter les fatigues. Cet amour, je le trouve dans mon cœur, et la grâce, je l'espère de vos prières. » Il rédige de sa main, pour les frères, les pères et les sœurs, plusieurs éditions des règles et les manuels de prières. Après sa visite en Amérique, en 1857, il organise un conseil administratif dans chaque établissement des Marianites, régularise la comptabilité de la maison-mère, selon les constitutions émanées du Saint-Siège, initie les économes au système adopté pour la comptabilité, compose et distribue des modèles en vue de l'uniformité des écritures.

Ajoutons encore, correspondance générale et particulière, direction, visites officielles à ses communautés, compositions de divers ouvrages propres à ses congrégations; voyages à Paris et à Rome, enfin l'œuvre de la prédication dans laquelle il excellait.

Les lignes suivantes tracées de sa main, en l'année 1848, peignent au vif la vie extraordinairement remplie du Fondateur: « Je donne présentement une retraite à Javron que je ne terminerai que pour en ouvrir une autre à Montfort et au Pont de Gennevilliers, puis au collège de Château-Gontier, après laquelle viendront celles que je me suis engagé de prêcher à Bouère et à Viré. »

Cinquante ans plus tard, le très révérend Père G. Français, proclamait avec une fierté toute filiale, en présence de la communauté des sœurs de Sainte-Croix, à Saint-Laurent: « Notre Fondateur est l'une des plus belles figures du dix-neuvième siècle », puis il ajoutait: « Basile-Antoine-Marie Moreau n'était pas évêque ni docteur comme son saint patron, mais comme lui, il a été fondateur d'ordre. Dans la vie des saints, je n'en ai rencontré aucun qui ait plus souffert et plus travaillé pour la cause de l'Eglise que le Fondateur de notre congrégation. » (14 juin 1898).

M. Mollevaut, directeur de notre très révérend Père Fondateur, disait un jour en parlant de son fils spirituel : « Monsieur Moreau fait de grandes choses, le ciel est avec lui, parce qu'il est humble. » Dans la même circonstance, le pieux directeur ajoutait : « Maintenant que je suis devenu vieux, une de mes consolations est de parler des œuvres de Notre-Dame de Sainte-Croix et de celui qui les dirige. »

Mais opérer le bien en France ne suffit pas à cet apôtre dont le cœur est vaste comme le monde : il brûle de répandre par toute la terre le saint nom de Dieu et la connaissance de l'Évangile. Il vit d'une manière intense cette parole du Sauveur : « Je suis venu apporter le feu sur la terre et que veux-je, sinon qu'il s'enflamme ? » (S. Luc, XII, 49). Il forme ses religieux comme de nouveaux christes et les arme pour la lutte et la victoire. Il faut qu'ils soient vainqueurs, après s'être vaincus eux-mêmes.

En 1847, vers la fin des vacances, le révérend Père Moreau alla faire sa retraite à la Trappe de Mortagne. Il y passa dix jours dans le grand silence de la nature et dans l'édification de la vie monastique. Il y ressentit des émotions profondes. Dans une correspondance intime, il dit : « Juge si l'on est à même de s'y recueillir et combien on y goûte le charme de la solitude. J'étais tellement enfoncé dans ces pensées en allant, l'autre jour, à la grotte où l'on dit que saint Bernard a prié, il y a sept cents ans, qu'en chantant en moi-même le « *Super flumina Babylonis* », je me suis surpris faisant des vers pour le traduire en français, et voilà que je me sens l'envie de te les transmettre ici. Lis donc et comprends, si tu peux. C'est le peuple juif à Babylone, qui soupire après le retour dans la chère ville de Jérusalem, image de notre exil sur la terre et du désir avec lequel nous devons penser au ciel.

« Justement exilé loin de notre patrie,
Pour expier l'excès de notre idolâtrie,
Nous nous tenions assis, déplorant nos malheurs,
Près du fleuve odieux où nous mêlions nos pleurs,

En pensant à Sion, à ses divins portiques,
Quand les fils de Babel, pour ouïr nos cantiques,
Nous disaient de chanter en nos refrains divers
Les hymnes du saint temple au Dieu de l'univers.

Mais comment dans l'exil, tristes et solitaires,
Faire entendre aux vainqueurs les psaumes de nos pères?
Reportant vers Sion nos regrets et nos yeux,
Nous soupirions en chœur pour apaiser les cieux:
Seule, ô Jérusalem! Cité du roi des anges,
Tu fus et tu seras l'objet de mes louanges.

O reine des nations! Partout, en tous les temps,
Par toi commenceront et finiront mes chants.
Si je t'oublie un jour, que ma langue glacée
S'attache à mon palais et ma main soit séchée. »

Sa retraite terminée, le révérend Père se hâte d'écrire à ses chères communautés. « Je souffre d'être séparé de vous plus longtemps que je ne pensais; je sens combien le souvenir de Sainte-Croix, étant si doux, l'absence doit en être amère à nos Américains et Africains. J'ai souffert surtout de ce que je ne recevais pas de vos nouvelles, par suite d'un malentendu des bureaux de la poste. Je craignais qu'il ne vous fût arrivé quelque malheur... » Puis il raconte ce que nous avons lu au sujet du « Super flumina Babylonis ». Je veux vous l'envoyer pour vous amuser un instant. Ce sera, d'ailleurs, un souvenir de la Trappe.

« Quoiqu'il en soit de cette verve, poétique ou prosaïque, à laquelle je ne m'attendais pas et dont je n'ai presque pu me défendre, ma retraite s'est écoulée en paix et dans un recueillement que j'aurais difficilement trouvé ailleurs. . .

« Nous ne sommes que des fantômes de religieux à côté de ces illustres pénitents de la Chartreuse de Grenoble, et, en les voyant, je me sens si misérable que je serais tenté de me cacher loin d'une œuvre où il faudrait des saints. »

A la flamme de l'amour divin, le zèle du Fondateur s'embrase pour les missions lointaines. Aussi fonde-t-il en 1840, les premiers établissements d'Algérie et, l'année suivante la première mission d'Amérique qui deviendra la célèbre uni-

versité de Notre-Dame-du-Lac, dans l'Indiana. En 1843, les Marianites y sont aussi appelées; la maison du Canada en 1847; celles de la Louisiane et de Rome en 1850; enfin en 1852, une colonie se dirige vers le Bengale oriental, en dépit du climat meurtrier de ce pays et des dangers de toutes sortes qu'il offrait alors pour la vie des missionnaires.

L'œuvre des missions, chez les infidèles, sera partagée entre les fils et les filles de Sainte-Croix et le pieux Fondateur s'en réjouit déjà profondément. Il ne cesse de chanter le bonheur et la gloire de ceux dont l'Écriture sainte loue les exploits par ces paroles: « Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix! »

SES JOIES. — Cette vie d'un labeur incessant eut ses grandes joies. L'âme profondément sensible du Père Fondateur goûte, à l'heure voulue par la Providence, des bonheurs intimes dont il fait part à sa famille religieuse. Le 15 septembre 1842, il écrit à son jeune Institut: « Il m'est bien doux d'apprendre que vous m'aidez de vos prières et que vous appréciez les efforts que je ne cesse de faire pour la prospérité de votre Congrégation. — Je me réjouis des bénédictions que Notre-Seigneur se plaît à répandre sur la fondation de Sainte-Croix. Chaque année nous révèle, à cet égard, de nouveaux bienfaits de la divine Providence. Aussi quand je rappelle à mon esprit tout ce qu'elle a fait pour nous, pendant les derniers mois de 1841, *je fléchis les genoux devant le Père des miséricordes*, pour le remercier de m'avoir allégé le fardeau de la supériorité, en me rendant témoin de tant de fruits de grâce et de salut. Mon cœur se dilate au milieu même de la plus grande sollicitude, en pensant à la générosité avec laquelle seize de nos bien-aimés fils en Jésus-Christ sont partis pour l'Afrique et l'Amérique, afin d'y faire connaître le Dieu qui a fondé Sainte-Croix.

« *Je surabonde de joie* quand je pense à leur courage au milieu des plus rudes épreuves, ainsi qu'à la sagesse et à la régularité de votre conduite, en général, à la droiture et à la franchise de vos cœurs dans toutes vos relations avec moi... »

La grande sollicitude, l'immense désir de se dépenser comme saint Paul à l'œuvre de l'évangélisation attirèrent sur le Fondateur l'attention du Saint-Siège et de la Propagande. En 1848, il reçut un bref qui le nommait missionnaire apostolique, titre qu'il porta jusqu'à sa mort et qui identifia sa vie à celle des apôtres. Plus tard, le révérend Père eut encore la consolation de voir le même titre décerné à quatre de ses religieux : les RR. PP. Voisin, Vérité, Baroux et Mercier.

Parmi les grandes consolations qui ont ensoleillé la vie du révérend Père Moreau, il conviendrait de nommer en premier chef, les rapports intimes qu'il eut avec Sa Sainteté Pie IX ; rapports de père bien-aimé à fils très aimant. Combien il est agréable aux sœurs de Sainte-Croix de rappeler quelques traits jaillis du cœur de celui que le peuple a surnommé « le bon Pape » à l'adresse de leur vénéré Fondateur et dont les fils et les filles spirituels conserveront toujours la mémoire. Nous citons : « Le chef suprême de l'Eglise, dit le Père Moreau, prit connaissance de l'œuvre de Sainte-Croix et voulut voir les plans de la maison-mère ; nous les avons déposés entre ses mains vénérables qui nous ont déjà béni trois fois avec une bonté ravissante ; il nous a aussi abandonné une de ses propriétés. »

Dans une autre audience, le Fondateur est accompagné de quatre de ses frères dont l'un se nomme le frère Pie. D'aussi loin que le Saint-Père les aperçoit, il s'écrie : « Voilà l'abbé Moreau avec ses petits frères, venez, mes enfants. » Le révérend Père Fondateur lui nomme les frères. « Qui vous a permis, dit-il en souriant au frère Pie, de prendre ainsi mon nom ? Savez-vous au moins faire la cuisine, j'ai envie de vous prendre pour cuisinier. » — Puis, se tournant vers le Père Moreau : « Vous avez trouvé ce que vous cherchiez, cher père Moreau, car je vous donne ma vigne où j'aurais voulu réunir les enfants abandonnés. Mais Dieu, qui se rit des desseins des hommes, a envoyé Garibaldi qui a tout bouleversé. . . ma terre aussi ; allez la voir et cultivez-la. »

Le révérend Père Moreau présenta une supplique à la signature de Sa Sainteté dont la plume, à cinq reprises, refusa toujours de laisser tomber l'encre : « Assurément, dit le Pape, ce n'est pas Dieu qui fait cela, mais l'ennemi de *notre œuvre*. — Très Saint Père, votre plume ne vaut rien, repartit le Fondateur, mais si Votre Sainteté daignait me la donner, elle suppléerait à ce qui me manque » ; et, en souriant, le Pape lui donna sa plume.

« J'ai assuré M^{sr} de Mérode, dit encore le bon Pie IX, que je vous ôterais votre rabat, je veux vous l'enlever ; » le Saint-Père le lui ôta, en ajoutant qu'on lui enverrait un petit collet, à la façon de Saint-Vincent de Paul, et qu'il le verrait avec plaisir, lui, les siens et même les frères porter ce collet. Dans une audience de congé, le souverain et vénéré Pontife, posant ses mains sacrées sur les épaules du révérend Père, lui dit, avec affection : « Restez avec nous, mon bon abbé, restez, si vous partez en cette saison, la mer sera dangereuse et vous serez exposé à la tempête. »

Lorsqu'au mois d'août 1851, le père Drouelle, supérieur des missions de Rome, se présenta au Pape, celui-ci lui dit : « Ah ! voilà le petit prêtre promis pour le mois de janvier, promis pour le mois de février et qui arrive au mois d'août. » Et s'informant du Père Moreau, il dit : « Dites à l'abbé Moreau qu'il combatte toujours en bon capitaine les bons combats du Seigneur. » Dans le second voyage que le Fondateur fit à Rome, le Très Saint Père lui donna une chasuble, un ciboire, un vase pour les saintes huiles, et, de plus, une palme que Sa Sainteté distribue au sacré collège, le dimanche des Rameaux, aux prélats, aux abbés, aux ambassadeurs et à un petit nombre de prêtres privilégiés.

D'autres joies, et de bien vives, ont consolé la vie du dévoué Fondateur : telles l'approbation définitive de l'Institut des PP. et des FF. de Sainte-Croix, en 1857 ; l'approbation des Marianites en 1867, la consécration de son église conventuelle le 10 juin 1857. *Ce jour fut le plus beau de sa vie* : il recevait enfin la récompense de ses sacrifices et de ses travaux. Lui-même nous raconte son bonheur quand il

écrit le 3 juillet suivant : « Je n'essaierai pas de vous dire les sentiments que j'ai éprouvés pendant ces jours de glorieuse et sainte mémoire. Ma plume, non plus que ma langue ne pourrait vous exprimer les pensées de mon esprit et les émotions de mon cœur, à la vue de ce touchant spectacle dont je viens d'être le témoin. Tant que mon sang coulera dans mes veines, je me souviendrai avec autant de bonheur que de reconnaissance cette auguste cérémonie. » Cette année 1857 est comme une délicieuse oasis dans la vie du Fondateur.

A la suite d'un événement si heureux, un sang nouveau et plus jeune semble couler dans les veines du bon Père. A son tour, il traversera l'Océan et portera au loin la joie qui l'enivre. Il annonce sa première et prochaine visite officielle, le 13 juillet 1857 : « Mes chers fils et mes chères filles en Jésus-Christ, vous que j'ai vus successivement quitter Notre-Dame de Sainte-Croix au milieu des regrets et des prières ; vous aussi que je ne connais que par la correspondance, qui m'appellez tous depuis longtemps, et m'attendez avec l'impatience du désir, *j'irai à vous bientôt.* »

Qu'éprouve ce vénérable Père au moment du départ et sur le point de voir ses fils et ses filles dont il est tendrement aimé ? On se représente facilement saint Paul dans sa deuxième épître à Timothée : « Nuit et jour, je fais continuellement mémoire de vous dans mes prières, désirant, au souvenir des larmes que je vous ai vu répandre en me quittant à Ephèse, vous voir, afin d'être rempli de joie. »

Nous avons résumé les beaux jours du Fondateur. Durant cette période, pourtant, il n'a pas eu que des consolations ! Non, des nuages bien sombres ont glissé dans son ciel. Dans une lettre adressée à ses fils et à ses filles en Jésus-Christ, il dit : « Mais je sens que je ne suis pas digne de souffrir comme les saints fondateurs, ma faiblesse fait pitié au Seigneur ; voilà pourquoi sa bonté nous ménage toujours des consolations abondantes à côté des tribulations . . . »

SES ÉPREUVES. — Les deux dernières décades de la vie du

révérant Père Moreau ressemblent fort peu à celles que nous venons de raconter : c'est le temps orageux, ce sont les jours de douleurs, de détresse et d'humiliations. Au cours des vingt-cinq premières années, le Fondateur ne voit, pour ainsi dire, que l'ombre de la croix passer sur ses jours ; les épreuves s'évanouissent d'elles-mêmes ; mais quand s'abat-tent sur son œuvre la *calomnie*, la *trahison*, la *perte de ses meilleurs religieux*, la *ruine de l'établissement de Paris*, les *intrigues financières qui le plongent dans les plus cruelles angoisses*, comme la croix devient lourde ! . . .

Dans l'économie de la Providence, il manquait à la gloire du Fondateur, comme à sa couronne, le sublime cachet du calvaire. Nous allons le voir gravir péniblement la montagne de la douleur, le corps et l'âme broyés sous le faix des épreuves qui lui viennent coup sur coup.

Ces épreuves morales furent immenses. Nous extrayons de « l'Histoire du Père Moreau » des lignes déchirantes qui nous montrent la belle âme du Fondateur dans un véritable Gethsémani. Nous laissons la parole à l'auteur : « Une tribulation, plus douloureuse que toutes les autres, tourmentait alors le père Fondateur, et un homme moins accoutumé à souffrir pour Dieu y aurait succombé. C'était un obscurcissement de l'esprit, une inertie de la volonté, une défaillance totale de l'âme, qui faisait ressembler l'auteur de si grandes choses à un instrument brisé. Le souvenir même de ce qu'il avait fait l'accablait de regrets, de remords, et ses prévisions désolantes ne se portaient que sur des ruines. Mais qui pourrait, mieux que lui-même, exprimer ce qu'il endura pendant huit longues semaines des mois de septembre, octobre et novembre ? Il raconte cette période de lugubre anxiété dans un entretien qu'il eut l'année suivante devant les ecclésiastiques de la maison mère, réunis à la Solitude pour la retraite annuelle. ¹

¹ Ce récit a été fourni par le Père Séguin, alors novice, et devenu, plus tard, secrétaire général de la Congrégation.

« Je ne vois pas revenir le mois d'octobre, nous disait le très révérend Père Moreau, sans une profonde émotion, en me rappelant cette épreuve terrible que Dieu permit, soit dans l'intérêt de la congrégation, soit pour me rendre plus compatissant aux peines spirituelles des autres. Mon directeur, M. Mollevaut, me manquait depuis plusieurs années et mon confesseur ordinaire était absent. Je commençai à m'abandonner à une vive préoccupation relativement à des bouleversements politiques que je craignais, et à la cherté des subsistances, fort inquiétante de sa nature. Je voyais, ou je croyais voir clairement la ruine prochaine et complète de la congrégation, même à l'étranger. Là-dessus une lumière étrange frappait mon intelligence, sans doute par l'opération du diable. Je voyais cela si clairement qu'il ne me restait pas même la liberté du doute. Cette idée me poursuivait partout. Je ne voyais aucun moyen humain d'échapper à cette catastrophe, et je me reprochais comme une injustice le pain que je mangeais. En vain des amis dévoués venaient pour me fortifier et me disaient : « Comment vous laissez-vous abattre, vous qui comptez tant sur la Providence ? » Je n'avais pas une parole consolante à leur adresser ; tout ce que je pouvais dire, c'était qu'il y a des moments où ceux qui entreprennent des œuvres de Dieu doivent être brisés, confondus, et où il faut que tout cela croule. Ma famille en pleurs m'environnait de consolations inutiles ; tout était triste autour de moi ! ...

« Cependant, nous n'abandonnions pas la prière et vous vous souvenez comment nous allions tristement chaque soir, demander à Jésus, père des pauvres, le pain du lendemain ; et puis quand la communauté s'était retirée, je restais à la chapelle de longues heures, et que faisais-je là ? Je m'en allais de station en station, cherchant une lueur, une idée, et je ne trouvais rien, absolument rien. Je revenais alors au sanctuaire, je montais à l'autel, je frappais à la porte du tabernacle ; j'attendais et je n'y trouvais pas de réponse, pas le moindre encouragement. Je compris alors

quelque chose de l'abandon de Notre-Seigneur dans son agonie, allant de son Père à ses disciples sans trouver aucun soulagement. Je compris aussi parfaitement le suicide de Judas, et on m'aurait rendu un grand service, si l'on m'eût enlevé deux objets que je m'étais procurés et qui étaient sur mon bureau. C'était un passe-port pour l'étranger, que j'avais demandé au ministère des affaires étrangères et 500 francs destinés à payer mon voyage; car j'aurais certainement cédé à la tentation, si je n'avais porté continuellement les yeux sur mon crucifix. Je le regardais des jours entiers.² La nuit, seul avec moi-même, je souffrais davantage encore dans mes insomnies presque continuelles, et pourtant je trouvais les nuits si courtes ! Mon Dieu, me disais-je, que le temps passe vite ! Le soleil va donc reparaître encore ! Pourquoi cette nuit n'est-elle pas éternelle ? Enfin, convaincu de plus en plus que tout croulait autour de moi, j'en étais venu à me croire destiné à mendier de porte en porte ; je me voyais bafoué, empierré, et je disais : Mon Dieu, j'y consens, pourvu que la congrégation soit sauvée ou que vous en soyez glorifié. Et dans ce moment j'étais un peu soulagé par cette pensée réflexe : que si tout était perdu, je n'aurais pas eu ces sentiments, et j'ajoutais comme un rêve impossible : Oh ! s'il m'était donné de revoir encore une fois la congrégation réunie en retraite générale ! C'était là un bonheur que je n'espérais plus. Vers ce temps-là, on répandait le bruit que j'étais fou ; rien n'était plus erroné. J'étais aussi calme qu'aujourd'hui, jouissant de toutes mes facultés ; mais je ne voyais aucune issue ; je me croyais au bout.

« Il y avait près de deux mois que cela durait et l'on n'avait pas cessé de prier, lorsque je reçus une lettre qui venait de plus de cinquante lieues, d'une personne qui ne pouvait connaître mon état, du moins, je le supposais, et je

² Ce crucifix est aujourd'hui chez les RR. PP. de Sainte-Croix, Côte-des-Neiges.

trouvai dans cette lettre la phrase suivante : « Je vous vois dans le même état que Pierre enfonçant dans les eaux. » En un clin d'œil, la lumière se fit dans mon âme ; ma confiance revint tout entière ; l'épreuve était passée. . . »

Après cette tempête morale, le très révérend Père Fondateur étudia les causes qui avaient failli faire sombrer son œuvre . . . Il crut les découvrir dans le trop grand nombre de sujets inoccupés. Pour ce qui concernait les Marianites, il se rendit d'abord au noviciat et, après mûr examen, il renvoya dans leur famille celles dont la conduite et le peu de zèle inspiraient des craintes. Quant aux professes, il en envoya douze à l'Indiana et deux au Canada. Les dépenses furent ainsi diminuées et les sujets plus avantageusement employés aux fins de la congrégation.

Poursuivons la série des épreuves. Pour répondre aux plaintes portées contre l'administration par ceux qu'il aimait le plus, le Fondateur dut, à trois reprises, se rendre à Rome où on lui fit justice. Pour le bien de sa communauté, croyait-il, il demanda avec instance, au Saint-Père de le décharger de la supériorité, mais toujours en vain. Enfin, le 27 juin 1866, il écrit : « Sa Sainteté, après avoir refusé plusieurs fois de me décharger de mon lourd fardeau a daigné exaucer mes vœux . . . La lettre par laquelle Dieu m'envoie cette bonne nouvelle m'a été adressée le jour même de la Saint-Basile, c'est vraiment là pour moi, le plus beau bouquet de fête. »

L'an 1869 apporte au très révérend Père Fondateur l'épreuve la plus cruelle ! elle surpasse toutes celles qui ont précédé ! Invoquant la loi de nécessité, le Chapitre de Rome décide de vendre la maison mère et de transporter les quartiers du conseil à Paris.

La propriété mise aux enchères fut adjugée au marquis Nocolaï, qui la revendit aux Jésuites l'année suivante. Dans ces conjonctures, on offrit au père Fondateur de se retirer au collège de Saint-Brieuc ; mais lui préféra rester au Mans.

Depuis sa démission, il résidait à la Solitude de Saint-Joseph; il en sortit le cœur *mortellement blessé*, pour se retirer chez ses sœurs à *l'ombre de Sainte-Croix*. Pie IX, que le vénéré Père Moreau avait consulté, le laissait libre de se fixer là où il lui plairait.

Ses filles dévouées, les Marianites, ne pouvaient l'hospitaliser, car, elles aussi furent contraintes de sortir de Sainte-Croix, sans savoir si elles pourraient trouver un autre abri que la *coupole des cieux*. De plus, les religieux devaient leur remettre 50,000 francs, montant des dots apportées depuis la fondation. Malheureusement, ces obligations n'ont pas été remplies.

La position précaire faite aux sœurs acheva de briser l'âme du Fondateur, puisque contre son gré et ses prévisions, il manquait à sa parole. « Soyez assurées, leur avait-il dit, que vos intérêts spirituels et vos avantages matériels me seront toujours chers. Continuez en paix votre dévouement à l'œuvre et ne vous préoccupez nullement de votre avenir; vous vous félicitez de votre confiance en votre supérieur général et tout sera réglé en son temps, de manière à ne pas troubler la Congrégation... » Or, toutes ses prévisions se trouvaient anéanties... Et son noble cœur en recevait un choc des plus douloureux!...

SON DÉPOUILLEMENT. — Après avoir prêché l'abnégation et la pauvreté, le très révérend Père Moreau en donne l'exemple le plus édifiant: il n'emporte de la *Solitude de Saint-Joseph*, sa dernière retraite, que son *bréviaire et son calice*. Ces deux objets brillèrent d'un vif éclat à ses noces d'or sacerdotales, et ils seront, pour l'avenir, chez les filles du Père Moreau, en quelque lieu qu'elles habitent, un souvenir réconfortant et consolateur. Son jubilé d'or fut sa dernière joie, comme sa dernière gloire; un beau soleil qui brille dans un jour d'automne. Cette fête, cependant, n'eut pas tout l'éclat désirable, ni l'universalité réclamée pour un homme de sa valeur et de sa condition.

Les noces d'or de son sacerdoce se célébrèrent chez les Marianites. Une si aimable fête appelait des présents de part et d'autre. Le vénérable jubilaire y avait bien songé, mais *que peut donner celui que l'on vient de dépouiller de tout?* . . . « Je n'ai que mon bréviaire et mon calice, avait-il dit; avec le premier, je chante les miséricordes du Seigneur et grâce au second, je puis offrir l'auguste sacrifice et m'approcher du Dieu qui renouvelle ma jeunesse . . . »

Lors de la vente de la maison mère, à la fin d'avril 1869, il ne se réserva que le fauteuil bourré sur lequel il passait ses nuits depuis vingt ans, et qu'on ne put retirer qu'en le payant; en voici la preuve évidente: « Je, soussigné, reconnais avoir reçu de Madame Gascoin, supérieure générale des Sœurs Marianites de Sainte-Croix, la somme de cinquante-deux francs et cinquante centimes pour prix principal et frais d'un fauteuil vendu, lors de la vente mobilière de l'établissement de Sainte-Croix. »

(Signé) N . . .

Quant à sa subsistance, il avait été *prévenu* par l'assistant général le 27 avril, que *la Congrégation ne pouvait rien lui fournir*. La Providence pourvut aux besoins de son confiant ouvrier par la charité reconnaissante des sœurs Marianites.

Notre très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs lui avait adressé, dès le 19 avril, ces lignes compatissantes: « Mon très révérend Père, si je ne me trompe, c'est demain que vont sortir de Notre-Dame de Sainte-Croix les religieux qui y habitent présentement. Je viens au nom de toutes vos filles de la maison mère, vous prier, vous conjurer de nous permettre de porter vos repas dans le lieu que je vous prie de désigner. Nous regarderons comme une faveur, mon très révérend Père, la permission que vous voudrez bien nous accorder. De grâce, ne nous refusez pas ce privilège auquel vos filles ont droit avant tout autre. »

Le *digne et courageux* Fondateur répondit par quelques lignes débordantes de reconnaissance... « Je reconnais là votre bon cœur, et la longue expérience que j'en avais ne me permettait pas de douter de votre empressement à me venir en aide au besoin...

« Mais je ne veux pas vous gêner avant le temps et devenir une charge pour vous, alors que je souhaiterais tant soulager moi-même votre indigence...

« Dieu sait ce que je souffre de cet état de choses; mais il faut courber la tête et voir, dans les coups qui nous frappent, sa miséricorde autant que sa justice. Pour moi, je veux toujours baiser amoureusement sa main paternelle et ne me préoccuper que de faire sa volonté toujours adorable, le priant de vous faire profiter de plus en plus de vos épreuves, de mettre fin à votre misère et de nous faire mériter à *tous* une vie meilleure. »

* * *

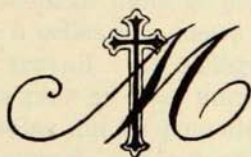
Le bon Père Moreau reprit aussitôt le ministère de la prédication, qu'il continua jusqu'à sa pieuse mort, le 20 janvier 1873. Plusieurs paroisses attendaient alors le vieux missionnaire pour ouvrir les retraites promises.

Le 31 décembre, après avoir reçu les hommages et les souhaits de ses filles spirituelles, le bon Père Moreau se rendit au bourg d'Ivré-l'Evêque, près le Mans, pour visiter le curé malade et le remplacer à l'office du jour de l'an. Mais frappé, durant la nuit, de douleurs intérieures, ce n'est qu'avec peine qu'il put célébrer la messe le lendemain et adresser quelques mots au paroissiens. Il revint au Mans. Ce fut son dernier acte de charité.

L'infatigable missionnaire dut forcément rendre les armes et attendre vingt jours encore, dans d'indicibles souffrances et dans des prières incessantes, la solennelle invitation du Maître: « Viens, bon et fidèle serviteur... »

Pour clore cette notice biographique, nous citerons deux paroles qui peignent la vertu du vénéré Fondateur : « A propos d'un écrit diffamatoire et de calomnies lancées contre sa personne, le Père Moreau écrivait à ses filles, le 24 mars 1859. « J'en remercie Celui qui voit et entend tout, persuadé qu'il y avait en cela un dessein de miséricorde à mon égard. » Dix ans plus tard, répondant aux sympathies offertes par ses chères filles en Jésus-Christ : « Ne me plaignez pas des épreuves que le bon Dieu m'a ménagées ; c'est là une joie dont je le bénis et mon esprit ne s'en est pas plus troublé que mon coeur ne s'en est attristé. »

Le vénérable vieillard gardait, sans doute, dans sa pensée cette parole du Psalmiste : « Quand l'homme est abandonné de tous, c'est alors, ô mon Dieu, que vous êtes près de lui. » (Ps. XXXIII, 18).



CHAPITRE TROISIÈME

SOMMAIRE: Les origines de la communauté des Marianites de Sainte-Croix. — Noviciat. — Prise d'habit et profession des premières Marianites.

« Le bâtiment du temple est un ouvrage vain,
A moins que le Seigneur daigne y mettre la main. »

(Ps. 126, v. I.)

C'est en France que la Congrégation des Marianites de Sainte-Croix prit naissance.

Le vertueux prêtre dont nous venons d'esquisser l'histoire, après avoir établi sur des bases solides la société des frères (Joséphites) en 1835, et avoir institué la Congrégation des PP. de Sainte-Croix (Les Salvatoristes) en 1839, songe à fonder, en 1841 un institut de religieuses, pour l'instruction des jeunes filles et le soin des malades. En outre, la tenue du ménage dans le pensionnat de Sainte-Croix serait confiée à celles des sœurs qui pourraient supporter ce genre de travail. Le collège annexé à la communauté devenait de plus en plus nombreux, et il exigeait des travaux et des soins qui ne pouvaient être mieux compris que par des femmes, professant elles-mêmes la vie religieuse.

Après s'être adressé successivement à plusieurs congrégations diocésaines, dont il appréciait les œuvres, pour en obtenir quelques secours, le dévoué Père Moreau n'en reçut que des réponses négatives: ou l'on manquait de sujets, ou les conditions posées étaient inacceptables.

Celui qui a fait toutes choses, voulant créer l'institut religieux des sœurs Marianites de Sainte-Croix, fit connaître à son fidèle et courageux ouvrier, l'urgence de la

fondation d'une communauté, complément nécessaire de ce qu'il avait fait jusque-là. Le bon Père voulait suivre l'inspiration, il en était même pressé; mais où trouver les pierres fondamentales qui serviraient de bases à une société religieuse? Il implora l'assistance du Saint-Esprit; et se reportant à la fondation de l'Eglise, il revit les douze pierres informes qu'il plut au Fils de Dieu de choisir et de façonner pour en faire les fondements de l'Eglise universelle.

Encouragé par la foi en la puissance du Maître, le Fondateur observa judicieusement les dispositions morales des filles entrées sous sa direction pour la tenue du ménage; puis, il en détacha deux: Mlles Léonie Chapin, Renée Bouteiller et les envoya au monastère du Bon-Pasteur qu'il avait fondé au Mans. Là, elles suivirent les exercices d'un noviciat régulier.

Ce monastère avait alors pour supérieure la Mère Marie-de-Saint-Dosithée, religieuse digne de sa charge à tous égards. Saluons au passage, avec amour et reconnaissance, cette noble femme dont Dieu s'est servi pour façonner l'âme de nos mères en religion. Aussi la filiale gratitude des Marianites leur suggère-t-elle de l'appeler leur « grand'mère spirituelle ».

* * *

Mère Marie-de-Saint-Dosithée, Marie-Zoé Juet, naquit à Beaulieu (Indre-et-Loire) le 6 juin 1808. Douée de belles qualités d'esprit et de cœur, elle voulut entrer au monastère de Tours, où elle fut conduite par sa bonne mère le 27 mars 1826. Elle revêtit l'habit religieux le 13 juin 1826, et prononça ses vœux le 18 juin 1828.

On ne tarda pas à la nommer assistante au noviciat, sans égard à sa jeunesse. Là, comme ailleurs, les épreuves ne lui furent pas ménagées. Elle s'en servit pour se sanctifier. En 1838, elle fut appelée au poste de supérieure à Marseille. « Seigneur, vous m'avez commandé de partir, disait-elle, du fond de mon cœur, j'ai obéi à votre choix; vous êtes donc forcé, maintenant de me donner tout ce qu'il

me faut pour faire mon ouvrage, car vous voyez que je n'ai rien du tout. » Elle prit le noviciat de Marseille sous sa protection : personne n'était plus digne qu'elle de former des âmes destinées à devenir les épouses de Jésus-Christ. Dans cette charge son zèle ne connut point de bornes. Elle parlait des choses de Dieu avec une facilité étonnante. Sa conduite avec les novices était ferme, mais pleine d'une maternelle bonté.

Après plusieurs années de supériorité à Marseille, ses supérieures l'envoyèrent au Mans remplacer la Mère Marie-de-Saint-Arsène qui venait d'être nommée à Tours. A cette occasion, la très honorée Mère Marie-de-Sainte-Victoire, supérieure générale, écrivait aux sœurs du Mans : « Je veux vous la laisser apprécier ; qu'il me suffise de vous dire seulement qu'entre toutes les vertus qui la caractérisent, son grand talent est de mettre partout *paix, union et bonheur*. »

Les sœurs de Marseille en écrivaient aussi à leurs sœurs du Mans : « Le bon esprit et l'union parfaite des cœurs que cette bonne mère a établis ici, font de notre petite maison un séjour de paix et de parfaite félicité. Sa droiture d'âme, sa sincérité et sa franchise, l'amour véritable qu'elle porte à chacune de ses filles lui gagnent tous les cœurs. »

Le 1er juillet 1840, elle arrivait au Mans où Dieu lui réservait des consolations pour son âme ; aussi, disait-elle : « C'est ici, Seigneur, que votre bonté miséricordieuse a daigné m'éclairer intérieurement. Vous m'y avez fait trouver pour la première fois de ma vie, un homme de Dieu, le très révérend Père Moreau, qui a compris l'état de mon âme et m'a fait prendre une route qu'aucun directeur ne m'avait jamais enseignée. »

Voici le moment décisif, où, préparée, elle entre en scène comme maîtresse des novices des premières Marianites de Sainte-Croix. Il semble qu'elle n'ait été appelée au Mans que pour seconder le Père Moreau dans la formation de ses filles.

Les deux premières postulantes qui lui furent confiées « pour qu'elle les fabriquât » selon l'expression du bon Père, arrivèrent le 25 avril 1841, en la fête du Bon-Pasteur.

Une troisième, Marie Robineau, alla bientôt les rejoindre. Celles qui restaient à Sainte-Croix, témoignaient un grand désir du noviciat ; mais on ne pouvait les envoyer que successivement, à mesure qu'elles se trouvaient remplacées dans leurs emplois.

Comme le Fondateur ne voyait personne qui pût gouverner en qualité de supérieure, il avait engagé ses filles à prier Dieu d'envoyer celle qu'il destinait à cette charge. Ce désir fut exaucé par l'arrivée de Mlle Léocadie Gascoin de Montenay, département de la Mayenne, en qui le révérend Père Moreau reconnut toutes les aptitudes religieuses qu'il souhaitait pour la conduite des nouvelles sœurs.¹

Cette postulante entra donc immédiatement au Bon-Pasteur, (24 juin 1841) et le 4 août de la même année, après une retraite que le fondateur donnait alors à toute la communauté, elle revêtait, avec ses trois compagnes, un habit *semi-religieux* et temporairement adopté. Pendant la cérémonie, le Fondateur dit à ses novices ce que l'on répète encore à chacune des sœurs le jour où elles revêtent le saint

¹ Nous tenons du docteur E.-G. Dagenais, de Montréal, en résidence temporaire à Paris, l'extrait baptistaire de la T. H. Mère Marie-des-Sept-Douleurs (née Léocadie Gascoin), nous le reproduisons textuellement :

EXTRAIT DES REGISTRES PAROISSIAUX DE MONTENAY

diocèse de Laval, (Jadis du Mans)

L'an mil huit cent-dix-huit, le premier mars, a été baptisée dans l'église de cette paroisse, par nous prêtre, soussigné, Léocadie-Romaine, fille de sieur Michel-Jean Gascoin et de dame Rosalie-Renée Chardon, son épouse, née aujourd'hui à Louzier. Le parrain a été le sieur Michel-Jean, son frère, la marraine, Jeanne-Baptiste Palis, sa cousine germaine qui ont signé avec nous :

Harel, ptre Jeanne Palis, Michel Gascoin,
Jeanne Gascoin Gascoin.

Pour copie conforme,
Montenay, le 24 mars 1925,
H. AUGUSTE, ptre.

habit: « A celui qui sera victorieux, je donnerai un nouveau nom » (Apoc., II, 17). Voici les noms significatifs que reçurent les quatre premières novices en ce jour mémorable: Léonie Chopin fut appelée sœur Marie-de-Sainte-Croix, Léocadie Gascoin, sœur Marie-des-Sept-Douleurs, Marie Robineau, sœur Marie-du-Calvaire, Renée Bouteiller, sœur Marie-de-la-Compassion. De ce jour, de cette heure, l'institut des Marianites était fondé.²

Les nouvelles novices sous la direction de l'excellente Mère Marie-de-Saint-Dosithée, prieure, commencèrent alors un noviciat en règle et se préparèrent par la prière fervente, le travail et des études appropriées, aux grandes choses que le Seigneur voulait opérer en elles.

Tous les jours à des moments fixés, la Mère prieure les réunissait dans sa chambre pour les initier à la vie religieuse les avertir, les reprendre au besoin et les exercer à toutes les humbles pratiques qui relèvent le mérite de l'état de communauté.

Les compagnes restées à Sainte-Croix suivaient un règlement à peu près analogue à celui des quatre novices au Bon-Pasteur: elles faisaient en commun la prière, la méditation, l'examen particulier et prenaient ensemble la récréation.

Après quelques mois d'essai dans ce genre de vie laborieuse et réglée, le révérend Père Moreau songea à donner à ses filles un costume uniforme et différent de l'habit séculier. Les novices confectionnèrent une robe en escot noir, avec taille plate et plis plats, pèlerine ronde, ceinture bleue de ciel, large de quatre centimètres. Puis, comme attributs distinctifs: le chapelet et le cœur de Marie transpercé de sept glaives qu'elles avaient reçu le 4 août 1841. Ce double signe de la consécration des aspirantes au mystère de la croix était aussi un double présage de la part qu'elles devaient prendre aux douleurs de la très sainte Vierge par les difficultés et les travaux de leur pénible fondation.

² La première novice n'a pas persévéré.

Faute de logement à Notre-Dame de Sainte-Croix, les jeunes novices habitèrent pour quelque temps, la maison de monsieur l'abbé Boulanger, aumônier de la Visitation, qui venait d'entrer dans la société des prêtres de Sainte-Croix. Toutes venaient à la messe à Sainte-Croix, quelque mauvais temps qu'il fit. Plus tard, le révérend Père Moreau leur trouva une résidence rue de Flore, No 9³ d'où elles revenaient le matin après avoir entendu la sainte messe dans la chapelle d'un monastère de la Visitation, situé non loin de là. Il leur était recommandé d'aller et de venir en silence, et de ne pas prêter attention aux remarques des passants sur leur mise et leur tenue religieuse. « Ayez courage, leur disait le révérend Père, il ne tombera pas de fourches, et quand même, allez toujours. »

Le premier sacrifice que les nouvelles novices eurent à offrir au bon Dieu, fut de rentrer si tôt à Notre-Dame de Sainte-Croix où le Père fondateur désirait leur présence devenue indispensable. ⁴ Quand le bon Père leur eut demandé cet acte de renoncement, la Mère Marie-de-Saint-Dosithée redoubla de dévouement pour les fortifier dans l'acceptation de leur obéissance, et leur promit que la séparation ne serait pas sans retour. « Moi-même, ajouta-t-elle, j'ai la ferme espérance de vous revoir dans notre cher monastère. » Une grâce d'obéissance leur adoucit l'épreuve et elles se mirent généreusement, sous l'œil de Dieu, aux différents emplois assignés à chacune d'elles.

* * *

Sœur Marie-des-Sept-Douleurs, considérée auprès de ses compagnes comme l'assistante du Père Moreau, accordait toutes les permissions ordinaires et présidait les exercices de la journée, qu'on tâchait de rendre aussi réguliers qu'au Bon-Pasteur. On se conformait à un ordre de vie commune

³ Elles y restèrent jusqu'au 6 mai 1844.

⁴ Les novices quittèrent le noviciat du Bon-Pasteur le 27 sept. 1842.

et réglée par le Fondateur qui allait, chaque dimanche, demander compte à la petite communauté de la manière dont le règlement s'accomplissait. Il donnait alors une instruction sur les devoirs des novices, et des conseils sur la pratique de chaque obéissance, des avertissements sur les fautes extérieures de la semaine, et expliquait à chacune comment la charité et l'humilité s'entendent pour réparer une infraction.

La jeune assistante notait pour elle-même et ses compagnes, la substance des enseignements et des recommandations hebdomadaires. Le 7 novembre 1841, sur l'instruction qui fut donnée, elle écrivit : « Notre révérend Père nous a beaucoup parlé des saints, de leur amour pour la mortification et les humiliations. Il nous a défendu la tristesse et le découragement, disant qu'il ne faut pas regarder en arrière ; que nous devons remercier le bon Dieu d'être les premières parce que nous avons plus de mérites ; que nous ne devons point, non plus, aller en avant, mais nous abandonner entre les mains de la Providence et les siennes. »

Dans une autre circonstance, le vénéré Fondateur écrivait ce qui suit : « Je vous exhorte, mes filles, à regarder souvent l'image de Notre-Dame des Sept-Douleurs que vous portez sur la poitrine ⁵ pour vous rappeler que vous êtes ses filles et que vous devez imiter ses vertus. Si vous voulez que votre petite communauté prospère, il faut l'établir sur l'humilité ; ne point vous laisser abattre par l'adversité et être bien obéissantes à l'exemple de votre sainte Mère. »

Le révérend Père devant s'absenter pour aller prêcher une mission, envoie ses filles, chaque dimanche, au Bon-Pasteur, où elles reçoivent les instructions de la bonne mère prieure. Il leur recommande d'en bien profiter, ainsi que des lectures spirituelles dans Rodriguez et saint Alphonse de Liguori.

Outre cet exercice dominical, les novices allaient, à tour de semaine, passer quelques heures du dimanche auprès de

⁵ Au début, le cœur d'argent était donné aux novices le jour de leur prise d'habit ; privilège qui, plus tard, ne fut accordé qu'à la profession.

la mère prieure du Bon-Pasteur, pour recevoir ses conseils qu'elle donnait à toutes par correspondance, avec les avertissements dont la nouvelle communauté pourrait avoir besoin. Le long et désagréable trajet que les sœurs devaient faire pour recueillir cette manne désirée, comptait bien pour *un peu* dans la probation des premières Marianites, dont le costume subissait souvent l'épreuve de la moquerie; mais, elles auraient tout bravé plutôt que de manquer au pieux rendez-vous de leur maîtresse, et elles y furent assidues quatre années durant.

C'est au Bon-Pasteur que notre communauté emprunta le titre de « très honorée Mère » qu'elle donna dès le début à la supérieure générale; de même, l'appellation « sœur Marie-de. . . » que porte encore chacun des membres de la Congrégation.

Pendant les quatre années consacrées à la formation des futures Marianites, vingt-cinq novices prirent le voile au Bon-Pasteur et dix-huit persévérèrent dans leur vocation, grâce à la sage direction et aux grands exemples qui les avaient affermies contre les difficultés du présent et les incertitudes de l'avenir; difficultés et incertitudes que le souverain Maître permet à l'origine des créations religieuses pour mesurer la foi des âmes appelées à s'y dévouer.

Aux premiers jours de l'année 1843, le révérend Père Moreau, souhaitant la bonne année à sa petite communauté, ajouta: « Mes chères filles, profitez bien du temps et remettez-vous entre les mains du bon Dieu; laissez-vous conduire par votre supérieur, nous ne savons pas ce qui pourrait arriver. Cette année (1841), a vu la fondation d'une maison en Amérique par les Salvatoristes et les Joséphites; l'avenir est dans les secrets de la Providence. Soyez humbles, et faites abnégation de vous-mêmes. *Du reste, j'ai toujours cru que vous feriez ma consolation.* J'espère que le bon Dieu bénira notre œuvre. »

A la fin de janvier, le révérend Père Moreau, de retour d'un voyage à Paris, raconte à ses filles qu'il a joui de trois grandes consolations. La première fut d'entrer dans l'église

de Notre-Dame de Chartres et de consacrer ses communautés à la sainte Vierge, au pied de la statue qui est l'objet de la vénération publique; la seconde, de célébrer la messe à Notre-Dame des Victoires à Paris, où il agréa ses communautés à l'archiconfrérie du très saint et immaculé Cœur de Marie; la troisième, d'avoir été bien reçu au séminaire des missions étrangères, où il allait solliciter du secours, pour la fondation de Notre-Dame-du-Lac, en Amérique. Le bon Père se loue de l'accueil et de l'intérêt qu'on prend partout à l'œuvre de Sainte-Croix.

* * *

En mai 1844, le Fondateur put rapprocher ses filles du lieu de leur obéissance. Elles prirent alors possession, dans l'établissement même, d'un bâtiment construit pour elles sur la rue de la Presche, et séparé du reste de la communauté par des clôtures conformes aux lois de la sainte Eglise.

Pour les quatre premières novices, le temps de probation, commencé le 4 août 1841 devait finir en septembre 1844; mais l'une d'elles, sœur Marie-du-Calvaire (Marie Robineau), choisie pour la fondation de Notre-Dame, Indiana, en Amérique, avait déjà, avec trois de ses compagnes, entrées après elle au noviciat, prononcé les vœux perpétuels de religion le 28 mai 1843. Ce fut la première profession chez les Marianites.

Les deux autres, sœurs Marie-des-Sept-Douleurs et Marie-de-la-Compassion de la première prise d'habit, firent leur profession le 15 septembre 1844. Le Fondateur leur adjoignit deux compagnes : Sœurs Marie-de-la-Passion et Marie-du-Saint-Cœur-de-Marie. La cérémonie eut lieu dans leur oratoire respectif. Au moment de la sainte communion, elles s'avancent à la sainte table; là, à genoux, devant la sainte hostie que le célébrant tient entre ses mains, elles prononcent successivement leurs vœux avant de communier. Cet acte, si simple aux yeux des mortels, consacre à jamais ces jeunes sœurs et elles deviennent pour toujours, la chose

de Dieu, la propriété de Dieu. La naissante congrégation prenait un nouvel essor.

Dans cette humble fondation, le bon Dieu voulait, une fois de plus, montrer au monde qu'il se sert de faibles instruments pour opérer les plus grandes merveilles, « afin que sur les infiniment petits, éclate comme un soleil, la toute puissance souveraine ». (Cor., 1, 27.)

A cette offrande de soi-même, le Seigneur répond : « Parce que tu as fait cela, parce que tu as obéi à ma voix, je te bénirai et je multiplierai ta postérité comme les étoiles du ciel. » Deux foyers d'amour vont maintenant s'allumer dans le cœur des nouvelles religieuses : Notre-Seigneur et leur communauté, placée sous le vocable de « Sainte-Croix et des Sept-Douleurs ».

* * *

Mais l'amour ne va pas sans sacrifice. Le plus rude, à cette époque, vint des difficultés que l'œuvre du Père Moreau rencontra auprès de M^{gr} l'évêque du Mans et en cour de Rome.

Le Fondateur avait dressé en 1841, pour ses prêtres et ses frères, un projet de constitutions dont M^{gr} Bouvier approuva l'impression. Or, les sœurs, qui n'existaient pas encore, comme association religieuse, n'avaient pas été mentionnées. Mais plus tard, quand elles entrèrent en scène, Monseigneur refusa d'approuver le plan des nouvelles constitutions, la forme du gouvernement, et il s'objecta à y laisser inclure la *question des sœurs*. Désolé, mais confiant toujours, le Fondateur écrivit le 5 janvier 1844 : « Prions pour obtenir l'approbation de nos règles et de nos constitutions, et pour le vertueux prélat qui nous gouverne, afin que, par sa protection, nous obtenions un jour la sanction du Saint-Siège. »

De plus, dans une lettre du 7 février 1848, l'évêque du Mans lui avait enjoint de ne pas appeler *sœurs* les Marianistes, mais seulement *pieuses filles*, pour la France. « Rien n'empêche qu'à l'étranger, disait le prélat, elles ne portent

le nom de sœurs et ne se livrent à l'éducation, comme les frères, dont elles suivent d'ailleurs les règles, mais dans votre projet de constitutions, il ne doit pas être question des sœurs qui ne forment qu'un ordre accessoire. » C'est que le bon évêque n'osait pas approuver pour son diocèse une nouvelle communauté enseignante.

Le Père Moreau dans ses statuts avait dit : « L'association comprend trois sociétés : les frères de Saint-Joseph (les Joséphites), les pères Salvatoristes et les sœurs Marianites, propres à l'instruction du jeune âge. » D'après toute probabilité, ce fut cette lettre qui provoqua l'opposition que le Père Moreau rencontra à Rome, comme partout ailleurs. . . Fait certain, M^{gr} Bouvier envoya à la Propagande des mémoires contre les projets conçus par le Fondateur. . .

* * *

Cette opposition formelle de l'évêque, voulue par la Providence, tourna à l'avantage de l'institut naissant. . . Le Père Moreau s'en explique et s'en réjouit plus tard dans une lettre circulaire : « Grâce à la séparation, la société particulière des sœurs va prendre du développement. Vous devez bénir la Providence de cette disposition à votre égard. Au lieu d'être de *simples sœurs*, uniquement destinées au service de nos maisons, ainsi que le voulait notre ancien évêque, M^{gr} Bouvier, vous formerez une société régulière, « *gouvernée à part* », selon le désir de notre Saint-Père le Pape, Pie IX, et vouée à l'éducation de la jeunesse, comme les prêtres et les frères. . . »

Encouragé par son nouvel évêque, le Fondateur fit plus tard un autre exposé de l'œuvre de Sainte-Croix et il se présenta avec confiance devant la commission des Cardinaux qui devaient rendre jugement. « Je paraissais devant les Pères de la Sacrée-Congrégation, non plus avec l'opposition de mon ancien évêque, mais avec la bénédiction de son vénérable successeur, M^{gr} Nanquette, dont j'aimais à redire au Saint-Siège, les rares qualités. »

M^{sr} Nanquette avait reconnu officiellement l'institut des sœurs et avait même approuvé leur établissement à Préval, France, en vue de l'instruction de la jeunesse. En outre, le 26 juin 1858, par son *imprimatur*, il autorisait la première édition ⁶ des constitutions propres aux sœurs. Ces constitutions, à l'essai d'abord, furent approuvées pour dix ans, en 1867. Ce retard, d'après l'aveu du Fondateur, était plutôt dû aux nombreuses contradictions qu'aux sages lenteurs du Saint-Siège. En cette année 1856, la situation de l'humble communauté était l'objet de la sollicitude pontificale; le Fondateur en avait reçu la gracieuse assurance de la bouche de Pie IX. Les premières Marianites se conformaient aux espérances que sa parole allait affermir de temps à autre, et travaillaient courageusement à pleines journées. Il en fut ainsi de 1841 au mois d'août 1846, où, par reconnaissance de leur dévouement, les religieux les incorporèrent à la société civile de biens, contractée par eux en 1841, et qui profitait depuis cinq ans du fruit de leur travail.

Pour clore l'important chapitre de nos origines, nous croyons intéresser nos lecteurs en citant, *in extenso*, la lettre du révérend Père Augustin Theiner, prêtre de l'oratoire, au cardinal Barnabo relativement à l'association de Sainte-Croix.

* * *

A Son Excellence Révérendissime

Monseigneur Alexandre Barnabo,

Secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

(Traduit sur l'original italien.)

Excellence Révérendissime,

Bien que je sois retiré dans la solitude de mon ermitage de Saint-François, à Monte-Mario, je n'ai pas néanmoins

⁶ Pourtant nous avons en mains deux exemplaires des Règles des Marianites, 1852 et 1854.

hésité à obéir au vénéré commandement dont votre Excellence Révérendissime s'est plu à m'honorer par la lettre si pleine de bonté, qu'elle m'a adressée en date du 23 courant.

On désire donc savoir mon jugement, qui ne peut être que très insignifiant, par rapport au pieux Institut de ces frères de Saint-Joseph ; quelles espérances en peut concevoir et se promettre l'Eglise, et puis, si réellement il est digne de quelque témoignage d'affection de la part du Saint-Siège ?

Je répondrai donc, mais brièvement, à ces demandes :

1° Dans la seconde dizaine du siècle dans lequel nous vivons, un digne et vénérable prêtre et curé du diocèse du Mans, fonda un pieux institut, sous le titre de Congrégation des Frères de Saint-Joseph, dont les membres, tout en restant laïques, se vouèrent au service de tout le monde (bien entendu sous la surveillance des curés respectifs, et avec la permission de l'évêque), dans les écoles primaires des villes et des villages, en y enseignant les premiers éléments, non seulement de la doctrine chrétienne, mais encore des sciences.

Cet institut fit, dès sa naissance, de si merveilleux progrès qu'il serait difficile de dire les applaudissements qu'il reçut ; ses membres pénétrèrent si avant, dans le royaume, que Louis XVIII, pressé par les vives instances du très zélé évêque du Mans, M^{sr} de la Myre, l'approuva, en plusieurs départements de France, par une ordonnance royale rendue le 25 juin 1823.

Cependant le pieux fondateur étant arrivé à l'extrême vieillesse, et ayant par conséquent perdu les forces nécessaires pour gouverner une œuvre si sainte et si utile, celle-ci, par suite de la révolution de 1830, était presque réduite à rien. Le 31 août 1835, l'évêque du Mans lui substitua, dans cette charge, l'excellent prêtre, M. Basile Moreau, alors supérieur du séminaire épiscopal, dont il fit dans une circulaire adressée le 27 septembre suivant à son clergé, les plus beaux et les plus grands éloges. M. Moreau ne négligea rien

pour conduire à un plus haut degré de perfection cette œuvre commencée sous de si favorables auspices. A cette fin, il introduisit les vœux simples *Ad tempus*, auxquels jusque-là n'avaient point été obligés les frères et institua encore, sur le modèle de la congrégation des frères déjà existante, celle des Prêtres-Auxiliaires, qui pussent prêter leurs services au diocèse; enfin il leur adjoignit une troisième congrégation de sœurs, en tout conforme à celle des frères et qui prirent le doux nom de Marie.

L'institut entier s'appelle du nom général d'Association de Sainte-Croix; cette dénomination fut donnée, par le fondateur lui-même à la maison mère, située dans un endroit appelé Sainte-Croix.

Rapportons sur cet article, les paroles telles qu'elles se trouvent dans les Statuts imprimés de la dite congrégation :

« L'association de Sainte-Croix se compose de trois sociétés bien distinctes, quoique unies entre elles par un gouvernement unique : celle des prêtres, appelés Salvatoristes, à cause de leur consécration au Sacré-Cœur de Jésus ou du Sauveur; celle des frères dits Joséphites, à cause de leur dévotion à saint Joseph, leur patron dont ils honorent particulièrement le Cœur très pur et très fidèle; et celle des sœurs, appelées Marianites, du nom auguste de Marie, dont le Cœur immaculé et transpercé de sept glaives de douleur est pour elles l'objet d'un culte particulier. »

« La société des Salvatoristes est formée d'ecclésiastiques qui se dévouent à l'éducation des enfants et au ministère apostolique; celle des Joséphites se compose d'hommes consacrés à l'enseignement de la jeunesse et aux travaux manuels de tout genre; celle des Marianites, de personnes de leur sexe, propres à l'instruction du jeune âge, et aux ouvrages du ménage, comme ceux de la cuisine, de la lingerie, etc. »

Les trois sociétés, comme nous l'avons indiqué, sont liées ensemble, et s'entr'aident, en se secourant mutuellement, suivant les inspirations de la charité chrétienne, et dépendent, quant au gouvernement, d'un seul Supérieur général.

Tous les membres de cette Association sont complètement soumis aux Evêques respectifs, dans tout ce qui n'est pas contraire aux Statuts de la Congrégation, et professent obéissance absolue au Saint-Siège, comme à l'unique et vrai centre de l'unité catholique.

De prime abord, on trouvera merveilleux les progrès de cet Institut, depuis qu'il est sous le gouvernement du Supérieur actuel, qui peut avec raison, car il en a tous les titres, en être appelé le vrai Fondateur. Une bénédiction de Dieu toute spéciale se montre visiblement dans toutes les parties de cet institut.

Rien qu'en France, il possède déjà près de soixante établissements ; il en compte également un bon nombre dans les Etats-Unis de l'Amérique, à la Nouvelle-Orléans, dans l'Algérie, au Canada, et va traiter heureusement pour des fondations nouvelles en Angleterre.

Non seulement plus de quarante évêques de France ont déjà, dans les termes les plus flatteurs, loué l'institut dont nous parlons, mais plusieurs d'entre eux l'ont encore approuvé avec un plein consentement, ainsi que les constitutions qui le régissent, et moi-même, qui écris, j'ai dans mes mains l'original de ces lettres élogieuses. Une citation entre beaucoup d'autres. L'Evêque de Chartres, en date du 10 mars 1842, écrit : « Les Règles et Statuts de cette Association me semblent de l'esprit de Dieu, et ne peuvent manquer de conduire à la perfection de la vie religieuse toutes les personnes qui les observeront, en les mettant à même de sanctifier les peuples par leurs prières, par leur enseignement et par leurs exemples. »

2° Quelles espérances l'Eglise peut-elle concevoir et se promettre d'un tel Institut ? La propagation si imprévue, si admirable et si rapide, l'applaudissement universel qui lui a été donné par tout l'Episcopat de France, d'Amérique et d'autres parties du monde, voilà, comme chacun le peut penser, une preuve très convaincante que l'Eglise a beaucoup à espérer de cet Institut.

En vérité, pour parler clairement, parmi les divers Instituts pieux et religieux que la charité a ingénieusement suscités de nos temps, pour le bien de la pauvre humanité, il n'y en a aucun autre, que je sache, qui ressemble à celui-ci, qui, dans sa sphère, puisse rendre de plus grands services, à la société civile, et qui, plus que celui-ci, puisse présenter un contre-poids à la misérable condition de nos temps malheureux. Je crois ne point appartenir à la classe de ceux que, de nos jours, l'on appelle visionnaires, et que j'abhorre; mais néanmoins je confesserai ingénûment que cet Institut, une fois développé dans toutes ses branches, si le Seigneur continue à le bénir comme il l'a fait abondamment jusqu'à présent, acquerra dans la suite des temps une importance extraordinaire, et pourra de cette manière exercer une influence telle que nous ne pouvons la concevoir pour le moment, et bien moins l'exprimer par écrit. L'Eglise ne connaît point jusqu'à présent d'Association laïque si simple et si bienfaisante, destinée comme celle-ci plus immédiatement et plus essentiellement à son service, et dirigée par elle-même. L'Association de Sainte-Croix sera une nouvelle gloire pour l'Eglise de Dieu.

C'est particulièrement dans les missions étrangères et au-delà de l'Atlantique, au milieu des bois, que cet Institut, non seulement rendra des services, mais même, si le Ciel le veut ainsi, fera des prodiges. Et c'est pour cela, que dans sa Constitution XXIII (1^{re} édition), Constitution si sage, il invite avec les plus vives instances tous ses membres à s'y adonner sans épargner en aucune manière les fatigues et les sacrifices. En vérité, on ne peut lire sans une forte et très profonde émotion, et sans être attendri d'une manière plus qu'humaine, ces beaux récits que font, le 1^{er} mars 1849, et le 4 du même mois, le Père Sorin, supérieur de la Mission de Notre-Dame-du-Lac et la sœur Marie-des-Cinq-Plaies, supérieure d'une autre maison dans le diocèse de la Nouvelle-Orléans, sur les progrès qu'a déjà faits l'Institut, dans l'espace de deux ans, parmi les indigènes et les hérétiques de ces pays étrangers.

3° Est-il digne, cet Institut, de quelques témoignages de satisfaction de la part du Saint-Siège?

Ce qui a été dit aux numéros I et II pourrait servir de réponse à cette troisième demande, puisqu'il en résulte facilement et clairement que, si jamais il y eut un Institut pieux digne d'être encouragé du Saint-Siège, et honoré de quelque témoignage d'affection de sa part, pour les services déjà rendus, et pour ceux que, par sa nature, il est encore en état de rendre, c'est certainement l'Association de Sainte-Croix.

Que le Saint-Siège doive le faire, c'est ce que je ne considère pas seulement comme chose bonne et convenable, mais encore comme chose nécessaire, principalement, — même en laissant de côté tous les autres motifs, — depuis que Sa Sainteté, dans sa prévoyance et ses soins pour relever et propager partout la moralité et l'agriculture dans les classes pauvres et abandonnées, a appelé à Rome des membres de cet Institut, et les a comblés au surplus de sa souveraine protection et bienveillance. D'un autre côté (et qu'il me soit permis de le dire ingénûment), l'excellent Père Moreau m'a confessé, dans toute la loyauté de sa candeur, qu'on avait voulu le détourner de fonder à Rome une maison de son Institut, en donnant pour raison que, outre le péril qu'il courait de voir son œuvre manquée, il aurait encore des oppositions, des railleries et moqueries, comme si Rome était ennemie de pareilles œuvres pieuses. Le témoignage qu'on désire de la part de l'auguste Chef de l'Eglise, en faveur de cet Institut, servira donc encore à détruire et dissiper les préventions mal entendues contre Rome, que nous venons d'indiquer; et, comme ensuite, ce qui apparaît clairement, la nature de cet Institut est éminemment appropriée aux Missions, où, dans un temps à venir, il trouvera son plus grand développement, il serait bien plus convenable que le témoignage si désiré se donnât plutôt par l'organe de la Sacrée Congrégation de la Propagande que par celle des Evêques et Réguliers.

Il est nécessaire, outre cela, que cette déclaration embrasse tout l'Institut de l'Association de Sainte-Croix, et que, dans le Bref ou Rescrit, l'on fasse mention distincte des trois parties ou des trois branches dont elle se compose.

En soumettant humblement au jugement de Votre Excellence Révérendissime, ces renseignements qui sont les seuls que le défaut de temps et aussi de plus amples éclaircissements m'ont permis de réunir.

J'ai l'honneur de me dire avec un profond respect,
De Votre Excellence Révérendissime,

Augustin THEINER,
Prêtre de l'Oratoire.

Rome, à la Propagande, le 10 mars 1851.

* * *

Cette bienveillante lettre, jette un nouvel éclat sur l'institut naissant. Les Marianites continuent à se former, dans le silence, la prière, l'étude et le travail manuel, aux grandes œuvres auxquelles elles seront employées.

Mais déjà la bonne Mère Marie-de-Saint-Dosithée, a disparu. Son œuvre auprès des Marianites n'a duré que quatre ans. Que de bien elle a opéré! Sa mort fut l'une des plus grandes épreuves de l'an 1845, tant pour les sœurs que pour leur Fondateur. Les dernières paroles qu'elle prononça avant de mourir peuvent servir de testament aux filles spirituelles qu'elle avait tant aimées: « *Paix, union... N'ayez toutes qu'un cœur et qu'une âme.* » Elle mourut le 7 juin 1845, à l'âge de trente-sept ans, après dix-sept années de profession.

La sœur Marie-des-Sept-Douleurs, ressentit tout particulièrement cette peine, parce que la bonne mère se donnait à elle plus assidûment pour la formation des autres. Elle s'empressa d'envoyer la triste nouvelle au révérend Père Moreau, alors à Paris,; elle en reçut la réponse suivante: « Que je sens vivement cette perte!... mais qu'avons-nous à faire, sinon adorer la Providence et nous y soumettre! Prenez donc courage, ma chère fille, vous et toutes vos compagnes et à mon retour, je vous consolerais de mon mieux. Marie me protège ici. »

Dans une « Vie abrégée de Mère Marie-de-Saint-Dosi-

thée », par une de ses religieuses, nous extrayons les lignes suivantes :

« ... Pénétrée de reconnaissance envers notre révérend Père Supérieur et Fondateur (Basile-Antoine-Marie Moreau), de ce qu'il avait fait, non seulement pour elle, mais encore pour toute la petite famille que le Seigneur lui avait donnée, elle brûlait du désir de lui témoigner sa gratitude en toutes rencontres et saisit ardemment l'occasion de l'aider à lui former des sujets capables de lui être utiles dans son œuvre si admirable.

« Elle reçut donc, comme de nouveaux enfants les sœurs que déjà notre Père avait à Sainte-Croix ; et, désormais, toutes celles que Dieu lui enverrait devaient, le plus tôt possible, se ranger sous la conduite de cette pieuse mère. Que de peines n'eut-elle pas à *endurer* avec les premières sœurs !.. Et si les secondes la dédommagèrent amplement (par leur bon esprit et par leur docilité à se former), c'est que les aspirantes comprirent bien tout ce qu'il en coûta de sollicitude à la bonne mère pour établir leur petite communauté naissante au pied de la croix, et sur les obstacles qui auraient pu la renverser.

« La reconnaissance est le partage de l'âme humble, aussi quelle autre que notre digne Mère l'a mieux possédée ?... »

Il est doux d'insérer dans ces pages un cantique provenant de la regrettée Mère prieure et que nos sœurs Marie-de-Saint-Julien (Joséphine Dagenais), et Marie-de-Sainte-Euphrasie (Alphonsine Piché) ont chanté si souvent et avec tant de piété.

DIEU SEUL

A Dieu tout seul, il faut être, ô mon âme,
Dieu seul tu dois uniquement aimer ;
Son seul amour et sa très pure flamme
Doivent sans cesse ici-bas te charmer.
De tout, Jésus, détachez-moi sur terre ;
Arrachez tout, videz mon pauvre cœur,
Remplissez-le, je vous prie, ô bon Père,
De votre amour, de votre seule ardeur.

Dieu seul partout, le reste de ma vie,
Sera mon bien dans ce vaste univers;
Rien de créé n'excite mon envie,
Jésus, sa croix sont mes charmes divers.
La croix sera mon unique partage,
J'y veux mourir à chaque instant du jour;
Et m'y fixer, précieux avantage
Qui me rend chère à Jésus, mon amour.

Cessez mes yeux de répandre des larmes:
Dieu vit en moi, vrai prodige d'amour!
Hélas ! adieu, créature et tes charmes
Je meurs à tout, c'en est fait sans retour.
Tant que je dois languir sur cette terre,
Dieu seul, soyez ma vie et mon bonheur.
Dieu seul! Dieu seul! en ce lieu solitaire,
Sera l'objet de ma pieuse ardeur.

Dieu seul en tout doit ravir ma tendresse,
Seul ici-bas il fera mon bonheur;
Il est ma joie, il est mon allégresse
Pour lui mon cœur est brûlant de ferveur.
Consume-le, cher époux de mon âme,
Attirez-le pour toujours après vous;
Qu'il n'ait plus rien que vous seul qui l'enflamme,
Qu'il n'ait plus rien que vous, ô tendre époux.

Dieu seul! Dieu seul! science peu connue
A qui ne veut s'immoler tous les jours;
O croix, ô mort, vous êtes bienvenues,
Il faut souffrir, il faut mourir toujours.
C'est par la mort qu'on arrive à la vie,
C'est par la croix qu'on arrive à Jésus,
C'en est donc fait, ô mon cœur, sacrifie
Tous les objets qui te charment le plus.

Jésus est mort pour te donner la vie.
Pour toi, mon âme, en retour, fais mourir,
Sans plus tarder, (ton Jésus t'y convie),
Tous ces penchants dont tu devrais rougir.
Je m'offre à Dieu, pour être sa captive,
Puissé-je ainsi conquérir son amour.
Non, jamais plus je ne serai tardive,
A Dieu, je veux m'immoler sans retour.

Comprends, mon cœur, ce langage sublime,
Aimer Dieu seul ! ô mystère d'amour !
Point de murmure, il faut, humble victime,
Aimer sans voir, sans jouir, sans retour.
Foi ravissante ! ô la vie angélique !
Aimer Dieu seul, malgré son abandon !
Dieu seul sera pour moi le bien unique,
Puissé-je ainsi mériter mon pardon.

Quel doux trésor, au milieu de mes peines,
D'avoir Jésus, pour aider mes combats,
Il brisera mes douloureuses chaînes,
Son tendre amour protégera mes pas.
L'âme exilée en son triste esclavage
Gémit au fond d'une sombre prison,
Jésus, merci... J'entends votre langage.
Oui ! je suis forte avec vous, Dieu si bon.

Mon cœur nourri de divine lumière
Rejette au loin tout adoucissement,
O Dieu ! de grâce entendez ma prière :
Je veux jouir, mais ce n'est qu'en mourant !
Oh ! laissez-moi vivre dans l'agonie,
Dans ce creuset, purifiez mon cœur,
C'est mon désir ; oui, c'est là mon envie,
Exaucez-moi, Jésus, divin Sauveur.

A elles seules, ces strophes suffisent à faire connaître la pieuse Mère Marie-de-Saint-Dosithée, et les premières sœurs de Sainte-Croix se réjouissent à bon droit d'avoir été formées à la vie religieuse par une si belle âme.

Les bases de notre congrégation sont établies ! Il ne nous reste plus qu'à mettre en relief la femme providentielle placée sur la route du vénéré Fondateur pour collaborer à son œuvre.

CHAPITRE QUATRIÈME

SOMMAIRE: Mère Marie-des-Sept-Douleurs, première supérieure générale des sœurs de Sainte-Croix. — Préliminaires de la fondation au Canada.

« Elle a ouvert sa bouche avec sagesse et c'est la clémence qui gouverne sa langue. »

(Prov., XXXI, 26.)

M^{lle} Léocadie Gascoin naquit à Montenay, département de la Mayenne, le 1^{er} mars 1818. Son père, médecin fort estimé, et sa mère, femme d'une grande vertu, s'efforcèrent de donner à leurs enfants une éducation convenable à leur état. La jeune Léocadie profita des leçons reçues au foyer domestique; et, tout en suivant les classes, elle s'occupait des soins du ménage, — de retour à la maison — afin de soulager sa mère.

L'excellente jeune fille fut toujours l'exemple des personnes de son sexe par sa piété, sa modestie, l'innocence et la douceur de ses mœurs; ce qui lui valut — sans doute — le privilège d'entendre l'appel du Maître: « Viens, suis-moi »; mais elle ne savait point où fixer son choix. Elle pria beaucoup; enfin, elle se décida à partir pour le Mans. M^{lle} Gascoin n'avait jamais vu, ni entendu parler du Père Moreau; c'est à lui, cependant, qu'elle s'adresse pour demander comment elle orientera sa vie. Le Père croit reconnaître l'âme d'élite qui répondra à ses vues pour la fondation projetée. Il lui manifeste sa volonté. Les paroles du représentant du Christ semblent à la jeune fille la voix de Dieu à son égard. Elle se rend et accepte avec énergie les travaux et les renoncements.

La scène évangélique dans l'élection de Mathias se renou-

velait : « Vous, Seigneur, qui connaissez le cœur de tous, montrez-nous lequel vous avez choisi pour prendre place dans *l'apostolat*. » Le Fondateur avait prié et fait prier ses filles pour que le bon Dieu désignât celle qui devait mener à bien l'œuvre commencée. L'arrivée soudaine de M^{lle} Gascoin fut la réponse du ciel.

Quand Dieu veut opérer de grandes choses, il ne fait appel ni au génie, ni à la puissance ; il choisit son instrument dans la faiblesse et l'obscurité, puis il accomplit, par cet infime moyen, des prodiges qui déroutent et déconcertent la raison humaine.

Comme nous l'avons vu précédemment, la nouvelle postulante entra au Bon-Pasteur et reçut le saint habit en même temps que ses compagnes. L'imposition du *nom nouveau* témoigne bien clairement, l'intention manifeste du Fondateur à l'égard de celle qui occuperait le premier rang dans l'institut de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

La regrettée Mère Marie-de-Saint-Dosithée étant disparue, la direction des sœurs incombait à sœur Marie-des-Sept-Douleurs. Or, pour donner toute l'autorité désirable à celle qui allait devenir une autre mère et aux conseillères, que des constitutions provisoires lui adjoignaient, le Fondateur statua que les élections seraient soumises, après la retraite annuelle, à un scrutin général des sœurs réunies en assemblée plénière. Une sœur inopinément arrivée de l'Indiana, ¹ prit part à cette élection. Le premier scrutin fut unanime et la sœur Marie-des-Sept-Douleurs devenait *supérieure* et *mère* de celles qui, hier encore, elle appelait : « mes sœurs, mes compagnes ». En la plaçant ainsi sur le chandelier, on veut en faire une lampe, afin que ceux qui entrent voient la lumière et qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison ; car désormais, elle ne pourra plus être cachée de même qu'une ville située sur une montagne. » (Math., v, 14-15.)

On veut aussi en faire un modèle accompli, un livre ouvert que chacune des religieuses pourra regarder et consul-

¹ Les Marianites étaient à l'Indiana depuis 1843.



Messire J.-B. SAINT-GERMAIN,
fondateur des Sœurs de Sainte-Croix à Saint-Laurent
(1786 - 1863).

ter pour connaître et remplir ses obligations. Encore une fois, l'attente ne fut pas déçue. La nouvelle supérieure fut une règle vivante, commandant et entraînant plutôt par ses exemples que par ses paroles; elle connaissait que *si le chemin est long par le précepte, il est court et efficace par l'exemple*. A tous les exercices de la journée, elle est en tête de ses religieuses; aussi indulgente pour les autres que sévère pour elle-même, pleine de respect pour les prêtres et spécialement pour le Père Supérieur; elle n'est pas moins admirable par sa discrétion que par sa prudence et sa bonté.

* * *

La communauté des Marianites n'était encore qu'à ses débuts, lorsque M^{sr} Ignace Bourget, évêque de Montréal, vint au Mans en 1841: quatre postulantes avaient été placées sous la direction de l'excellente Mère Marie-de-Saint-Dosithée, supérieure de la maison du Bon-Pasteur, au Mans. Il ne fut donc point question des sœurs dans cette première visite; mais l'évêque demanda au très révérend Père Moreau des pères et des frères afin de les établir dans son vaste diocèse. Il ne put rien obtenir. Il revint à la charge en 1842; cette fois, le Fondateur lui donna quelque espoir.

Cette visite d'un évêque de la lointaine Amérique éveilla dans l'esprit des religieux des rêves d'apostolat. Dans le secret des cœurs, on songeait aux missions chez les sauvages de l'Ouest canadien. On voulait déjà courir le monde pour y propager l'incendie de l'amour divin, y établir le règne de Jésus-Christ.

Or, en 1846, la seconde année du supérieurat de la mère Marie-des-Sept-Douleurs, M^{sr} Bourget revint au Mans, bien déterminé cette fois, à faire un siège en règle auprès des supérieurs de la société pour obtenir, non-seulement des pères et des frères, comme en 1841, mais aussi des sœurs, car plusieurs avaient émis les vœux perpétuels, quelques novices et postulantes attendaient avec impatience leur tour de se

donner au bon Dieu et à ses œuvres.² Ainsi M^{gr} Bourget voulait compléter une « sainte famille », selon l'expression pittoresque du bon curé Saint-Germain.

Pour la deuxième fois, l'illustre prélat apparaissait à Sainte-Croix. Il s'adressa même à la communauté réunie dans la chapelle, et, à la fin d'une allocution pathétique qu'il fit à l'issue de la sainte messe, il dit : « Que tous ceux qui veulent me suivre lèvent la main. » On assure que plus de cinquante mains se levèrent parmi les prêtres, les frères et les élèves. Nous pouvons fort bien présumer que les bonnes sœurs, cachées dans la tribune, acceptèrent de tout cœur l'invitation du pieux prélat. Monseigneur en fut touché jusqu'aux larmes ; il remercia tous ces missionnaires d'inspiration brûlante et spontanée, et ajouta qu'il n'en demandait pas tant pour commencer. Le nombre en fut arrêté entre Sa Grandeur et le Père Moreau, ainsi que la date du départ pour le Canada. La Mère Marie-des-Sept-Douleurs acquiesça pleinement à ces décisions de son supérieur ; mais au même moment, elle sentit le glaive s'enfoncer dans son cœur maternel.

M^{gr} Bourget, déchargé d'un souci, continua sa route vers Rome et le révérend Père Moreau s'empessa d'annoncer la bonne nouvelle à M. le curé Saint-Germain, par la lettre suivante :

Notre-Dame de Sainte-Croix, le Mans,
8 novembre 1846.

Monsieur et bien cher confrère,

En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai enfin la consolation de vous annoncer que j'ai promis à monseigneur votre évêque, un prêtre, des frères et des sœurs. Je viens vous prier de vouloir bien me dire : 1° si

² Le 6 juin 1843, quatre sœurs quittaient le Mans, pour la fondation de Notre-Dame-du-Lac, Indiana ; c'étaient sœur Marie-du-Calvaire, l'une des quatre premières postulantes qui revêtit le saint habit le 5 août 1841, et les Sœurs Marie-du-Sacré-Cœur, Marie-de-Bethléem, Marie-de-Nazareth.

le prêtre sera votre vicaire, avec assurance de vous succéder après votre décès; 2° si votre intention est de prendre des mesures pour assurer ces fondations à la maison mère, avec des ressources suffisantes; 3° enfin, combien vous voulez de frères et de sœurs?

Veillez croire, monsieur et cher curé, au respectueux dévouement de

Votre très humble serviteur en J. M. J.,

« MOREAU ».

De son côté, Mgr Bourget, malgré les occupations de son voyage, ne voulut pas laisser dans l'inquiétude le digne curé de Saint-Laurent. Ayant gagné son point, il vint lui offrir plus qu'il n'avait demandé, c'est-à-dire des sœurs en plus des pères et des frères.

M. Saint-Germain n'osait, cependant confier la direction de son couvent aux Sœurs de Sainte-Croix; ce qu'il avait vu à Notre-Dame du Lac, Indiana, ne l'avait pas absolument rassuré: il estimait que les travaux réservés aux sœurs coadjutrices faisaient perdre de leur dignité aux sœurs institutrices. Voilà pourquoi il tergiversa quelque peu, et, de prime abord, ne demanda pas les sœurs. Mais lorsque son évêque lui conseilla de recevoir celles qui allaient arriver, le bon curé se soumit humblement.

Après un premier avis donné à l'administrateur de son diocèse, monseigneur s'adressa donc au principal intéressé.

A M. Saint-Germain,

Marseille, 11 décembre 1846.

Monsieur le curé,

En écrivant le 1er du courant à M^{sr} l'Administrateur, je le priais de vouloir bien vous annoncer que, définitivement, vous aurez des frères de Saint-Joseph et que même vous pourrez obtenir des sœurs de M. Moreau, pour diriger le couvent que vous avez fait bâtir.

Je ne crois pas vous tromper en vous assurant que c'est une précieuse dotation que vous faites à votre paroisse, en y créant ce double établissement. Je crois que les sœurs, tout en donnant l'éducation à vos jeunes filles, pourront aller soigner les pauvres à domicile. J'ai dit à M. Moreau que le fruit de vos épargnes était destiné à fonder ses frères et que vous étiez prêt à prendre tous les moyens légaux pour que vos biens leur fussent un jour assurés. Car tant que vous vivrez, ils n'auront point à craindre de manquer de l'honnête nécessaire dont se doivent contenter de bons religieux; vous connaissez par vous-même leur industrie, et ce serait perdre le temps que de vous en entretenir. Je vous dirai pourtant que ces bons frères peignent fort bien sur verre, et que ce genre d'industrie sera pour eux, comme pour vous, d'un grand secours.

Veillez, bien promptement, donner votre réponse à M^{sr} l'Administrateur, par rapport aux sœurs du Mans, afin que je puisse prendre avec elles les arrangements nécessaires. Priez et faites prier pour moi qui suis de tout cœur,

Monsieur le curé,

Votre très humble et respectueux serviteur,

IGNACE, évêque de Montréal.

Messire Saint-Germain répondit d'abord au révérend Père Moreau. Nous ne citerons de cette longue lettre que les parties qui nous concernent plus spécialement.

Mon très révérend Père,

Quel bonheur vous m'avez procuré par votre lettre du 8 novembre dernier! Je n'y ai pas répondu immédiatement, parce qu'elle ne m'est arrivée qu'au moment où la malle allait partir.

Il fallait bien d'ailleurs prendre un peu de temps pour réfléchir et vous répondre des choses exactes sur lesquelles vous puissiez compter; car quelque désir que j'éprouve d'ob-

tenir les saints ouvriers que vous m'annoncez, j'aimerais mieux voir manquer tout à fait un établissement si désirable, que de m'exposer aux reproches d'avoir promis plus que je ne pouvais tenir.

Ce dont je puis vous assurer en tout honneur et en toute conscience, c'est que je suis persuadé que cet établissement sera utile et qu'il est tellement désiré par tout le monde, qu'une fois en marche, ce ne seront point les ressources qui lui manqueront, ni de la part de l'évêque, ni de la part du clergé, ni de la part du peuple.

Venons-en à votre troisième question maintenant : Combien de sœurs et de frères je désire ? — D'après ce que j'ai l'honneur de vous dire plus haut, vous pouvez penser que trois frères, ou plutôt quatre ne seraient que le *quod justum* pour ma paroisse, et pour commencer un noviciat. Quant aux sœurs, je ne m'attendais nullement à cette bonne offre ; je n'y avais pas même songé. Cependant, je me donnerai bien garde de refuser l'avantage que vous me proposez ; seulement, je vais référer cette affaire à Monseigneur, afin qu'il s'entende avec vous et prenne des arrangements convenables.

J'aime mieux, pour de bonnes raisons, qu'il arrange cette affaire des sœurs, et qu'il décide où les placer, soit à Saint-Laurent, soit à Saint-Martin où j'ai des propriétés éloignées d'ici que de deux lieues. Il y a là une belle et assez grande maison d'école pour les filles, où l'on pourrait facilement placer une communauté de sœurs. Pour commencer, trois sœurs ne seraient pas de trop. Je ne doute nullement qu'elles ne trouvent beaucoup de vocations, et je suppose qu'aussitôt qu'elles seront en nombre suffisant, elles pourront s'établir deux à deux dans les paroisses pour y donner l'instruction aux petites filles.

Maintenant, mon révérend Père, quand pourrai-je attendre cette précieuse colonie ? Le plus tôt sera le meilleur. Seulement, je serais bien aise que vous eussiez la bonté de me dire un mot par le prochain courrier, afin que je puisse savoir par quelle voie je devrai les attendre, et me tenir en mesure de les recevoir. Si Monseigneur obtient de vous un

plus grand nombre d'ouvriers, je trouverai encore facilement des ressources, j'espère, pour les loger et les nourrir; et puis, soyez bien persuadé qu'il en viendra toujours moins qu'on en désire. J'espère aussi que Monseigneur aura pourvu aux fonds pour les frais de voyage.

Je crains de lasser votre patience; j'aurais voulu en dire moins et le dire mieux. Je n'ajouterai qu'un mot pour vous assurer de la respectueuse reconnaissance avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Mon révérend Père,

Votre très humble serviteur,

J.-B. SAINT-GERMAIN.

Saint-Laurent, décembre 1846.

En réponse à cette lettre de M. Saint-Germain, le révérend Père Moreau lui écrivit celle qui va suivre :

Notre-Dame de Sainte-Croix,
le Mans, 13 février 1847.

Monsieur et cher confrère,

Votre lettre va droit à mon cœur, et j'y vois tant de droiture qu'elle m'inspire la plus grande confiance dans vos dispositions.

.....
Les quatre premiers numéros concernent les religieux; voici le cinquième :

5° J'y ajouterai trois ou quatre sœurs, quand Monseigneur m'aura dit son dernier mot à cet égard;

6° Ils partiront avec Monseigneur à son retour de Rome. Pour les avances à faire, il faudrait que je fusse sûr d'être remboursé de trois cents francs, par personne, pour les trousseaux, et d'une somme de trois cents francs, pour des ustensiles, des objets classiques, etc., qui appartiennent au Fondateur.

De plus, Monseigneur se chargera de tous les frais de voyage, et on arrêtera la base des fondations d'un commun accord, lorsque chacun aura pris connaissance suffisante des lieux, des personnes et des circonstances, car je veux m'en rapporter à votre délicatesse et à votre dévouement, ainsi qu'à l'intérêt dont Sa Grandeur vous honore de même que notre congrégation.

Seulement, *il est bien entendu* que tout notre monde continuera à *dépendre* de la maison mère, ainsi que tous ceux qui seraient reçus dans nos fondations, tout en restant sous la juridiction de Monseigneur et sa dépendance, tant que nos mutuelles conventions seront respectées dans les divers diocèses.

Veillez agréer cette assurance de mes sympathies pour vos entreprises, de mon dévouement pour le salut des âmes confiées à vos soins, de ma vénération pour votre digne évêque et du respectueux attachement que vous avez inspiré à celui qui est de cœur,

Votre tout dévoué en J. M. J.,

(Signé) MOREAU.

M. le curé Saint-Germain,
au révérend Père Moreau, supérieur.

Saint-Laurent, 25 février 1847.

Mon révérend Père,

Depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser à la fin de décembre, j'en ai reçu une de M^{sr} de Montréal, dans laquelle il m'engage fort à établir ici vos bonnes sœurs, en ajoutant, qu'outre l'instruction qu'elles donnent aux jeunes filles, elles visitent les malades à domicile. Quand elles ne se chargeraient pas de cette dernière bonne œuvre, je ne laisserais pas de désirer leur établissement ici, tant pour correspondre aux vues de notre vénéré prélat, que pour procurer aux jeunes filles de nos chers paroissiens, une éducation solide et chrétienne. En conséquence, je vous prie en

grâce d'avoir la charité de compléter une *sainte famille* pour nous, en nous envoyant un de vos vénérables prêtres, des frères au nombre de quatre, au moins, comme je vous le demandais dans ma dernière lettre, et trois ou quatre bonnes sœurs qui auront bientôt, je n'en doute point, un noviciat florissant. Je vais m'occuper incessamment des préparatifs pour les recevoir.

J'espère que le bon Dieu aura pitié de moi, cette année, et qu'il mènera à bon port, cette entreprise qui n'est que pour sa gloire. Comme je vous le demandais dans ma dernière lettre, il serait extrêmement important pour nous, que cette précieuse colonie nous arrivât de bonne heure; autrement nous pourrions nous trouver gênés dans nos arrangements pour nos écoles, lesquels doivent se faire au mois de juin. Il faudrait donc hâter le départ, s'il est possible, sans même attendre le retour de Monseigneur. »

.....

La Mère Marie-des-Sept-Douleurs assiste, calme et soumise, à ces négociations qui lui enlèveront des filles bien-aimées; c'est qu'à toute rose, il faut une épine; à la joie de fournir des missionnaires, il y a le deuil du départ et des adieux. Cependant, on partait pour la *Nouvelle-France*; l'on entendrait encore le parler de la patrie où l'on retrouverait un peuple de frères; mais « l'absence est lourde à l'amour. » Il est bien vrai que la communauté va s'agrandir, prendre un nouvel essor, ouvrir des missions où le bien s'opérera comme à la maison mère; d'un autre côté, quatre jeunes sœurs s'éloigneront du berceau religieux et des douceurs spirituelles que goûteraient leurs âmes; elles diront un adieu, éternel peut-être, au père et à la mère vénérée envers qui elles se trouvent si redevables; adieu aux tendres sœurs en religion avec qui elles partageraient le bonheur de se dévouer, de prier, et même de souffrir pour leur communauté. Adieu à un père, à une mère, à des frères et à des sœurs qu'elles n'ont pas cessé d'aimer, car la religion ne détruit pas les affections légitimes. Mais pour aller où? — Par delà les mers, dans un

vaste pays, à elles inconnu. Elles quitteront les vallées de la Sarthe, de la douce France, pour ne plus jamais les revoir, qui sait?...

La sympathique mère sentait passer dans son âme et dans son cœur ces sombres réflexions, elle en était accablée. Devait-elle se résoudre à laisser partir ses quatre filles, dont trois ne sont âgées que de vingt-deux ans et deux sont novices?... Imposer un tel sacrifice à ces enfants lui paraissait cruel. Mais enfin, levant les yeux au ciel, d'où vient toujours la lumière, la supérieure sent sa foi se raviver; elle entrevoit, dans la suite des années, une légion de jeunes filles consacrées au Seigneur dans l'Institut de Sainte-Croix, et d'innombrables enfants élevés dans la foi chrétienne par les Marianites; elle voit ces enfants se disperser par le monde et fonder des foyers chrétiens où les enseignements de ses filles feraient fleurir la religion et contribueraient ainsi au règne du Christ... Il n'en fallait pas davantage. Mère Marie-des-Sept-Douleurs accepte *le glaive qui s'enfonce dans son âme et, pour Dieu seul*, elle unit son sacrifice à celui de ses filles, le départ s'effectuera...

Maintenant, la vie de notre très honorée Mère Fondatrice se confond avec l'histoire de notre Congrégation, elle en reste l'âme dirigeante, sous l'autorité de notre vénéré Père Fondateur.



CHAPITRE CINQUIÈME

SOMMAIRE: La colonie quitte Notre-Dame de Sainte-Croix. — A bord du voilier *Le Hâvre*. — La tempête. — Arrivée des missionnaires. — New-York. — Montréal. — Saint-Laurent.

« Quand parfois le fardeau vous semblera trop lourd, n'oubliez pas que vous avez ici un père toujours prêt à partager vos peines et vos joies. »

(LE FONDATEUR.)

Les négociations sont terminées! Le très révérend Père Moreau se rend aux instances réitérées de M^{sr} de Montréal, mais il se voit contraint, par le fait même, de renoncer à d'autres fondations lointaines, non moins importantes, non moins désirées: dans la Préfecture apostolique de Guinée et en Ecosse.

Il a fait choix des nouveaux apôtres qu'il destine au Canada; ce sont: les RR. PP. S. Vérité, supérieur, et l'abbé Lyonnet¹, assistant; les Frères Urbain (Vermont), Aldéric (Girardeau), André (Jardin), Constantin (Gousset), Euloge (Vivant). Le révérend Père Saulnier, destiné à la maison du Lac, Indiana, les accompagne. Les sœurs: Marie-du-Sauveur (Aglée Mélineau de la Chaptais), Marie-de-Jésus-Mourant (Renée David), Marie-du-Désert (Angélique Godo) Marie-d'Egypte (Clarisse Vermont). Les deux dernières sont novices. Trois frères avaient été nommés à la dernière heure pour la mission de Terrebonne; les FF. Antoine, Flavien et Epiphane.

¹ L'abbé Lyonnet n'était point engagé par vœux. En venant au Canada, il croyait entrer dans un pays non civilisé. Il ne trouva donc point ce qu'il cherchait. Il passa en Orégon en février 1848.

La première colonie de l'établissement de Saint-Laurent quittait Notre-Dame de Sainte-Croix du Mans, le 25 avril 1847. Le départ se fit avec solennité et émotion, suivant un cérémonial observé chaque fois que des missionnaires de Sainte-Croix partaient pour les missions d'outre-mer. Alors toute la communauté s'assembla à la chapelle, où se trouvaient aussi les amis de ceux qui allaient partir, et les élèves du pensionnat. Après une brève et apostolique allocution du Père Fondateur, qu'ils entendirent à genoux, les voyageurs reçurent de sa main leurs lettres d'obéissance et baisèrent le pavé en signe de soumission.

Les nouveaux missionnaires se tinrent ensuite sur la première marche de l'autel et chacun des assistants vint, après le Père supérieur, leur faire son adieu en leur baisant les pieds, pendant que l'assemblée chantait avec ferveur ces paroles de l'apôtre saint Paul :

« *Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona.* »
« Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix ! »

Le voyage du Mans au Havre fut très heureux et il se fit avec une grande piété. L'incident survenu à Orbec, où les voyageurs furent hués par une multitude de gens qui se ramassèrent autour de leur voiture, réjouit les apôtres au lieu de les contrister. « On fut très fidèle à ne point laisser de côté les exercices spirituels, dit le révérend Père Vérité, dans ses notes. On y pratiqua aussi parfaitement que possible la pauvreté et la sobriété, ne prenant les repas qu'en voiture, avec quelques provisions apportées de la maison-mère. On ne s'arrêta qu'à Lisieux, où l'on arriva vers onze heures du soir.

« Le lendemain, dès neuf heures, la colonie arrivait au Havre. Ce ne fut qu'après beaucoup de peines et de fatigues qu'on trouva l'hôpital où l'on devait loger. Le supérieur reçut alors la visite toute providentielle d'un jeune homme, M. Nicolas, qui venait lui offrir ses services. Après avoir reconnu la piété admirable de ce bon monsieur, le père en fut très édifié. C'est un garçon d'hôtel qui met tout son

plaisir à consacrer ses instants libres au service des missionnaires. De concert avec un de ses amis, M. Turban, qui ne lui cédaient en rien par la piété et la charité, il se chargea de tout : passe-ports, douane, embarcation. Les deux garçons obtinrent même qu'on n'ouvrit aucune de nos malles.

« La colonie avait eu la consolation d'apprendre que, la veille, M^{sr} Bourget était arrivé au Havre et se joindrait à la colonie. Le Père Vérité s'empessa de régler la question d'argent avec Sa Grandeur ; les frais étaient si considérables que plus de deux cents francs se trouvaient déjà dépensés. Au départ, la supérieure, sœur Marie-du-Sauveur, avait huit cents francs : trois cents étaient passés en achats nécessaires.

« Les Marianites avaient dit adieu aux bonnes religieuses de Saint-Thomas, si complaisantes à l'égard de tous et si prévenantes pour les voyageuses, lorsqu'on vint annoncer que le départ était retardé au lendemain. Les missionnaires bénirent la Providence de ce délai ; car ils purent recevoir, le jour même, et faire placer dans le navire, plusieurs malles qui, par mégarde, étaient restées à Lisieux.

« Avant de quitter la France, ils eurent la consolation de recevoir une lettre du très révérend Père Fondateur et Dieu sait combien furent douces pour le cœur de ses enfants, les dernières paroles d'adieu du bon Père : « Vais-je arriver à temps, dit-il ? — Je le souhaite vivement . . . Voilà des lettres pour le bon petit frère André . . . J'éprouve un vide immense ce soir . . . Oh ! que je vous regrette ! Nous allons prier beaucoup pour vous. Unissez-vous tous à nous, bien-aimés fils en Jésus-Christ, et suivez bien mes recommandations et vos règles ; ayez bien soin de nos bonnes sœurs, et surtout de leur excellente supérieure ».

MOREAU.

« On s'embarque, continue le révérend Père Vérité, vers midi, le 30 avril, sur le « Havre », magnifique voilier américain, le plus gros et le plus sûr du port. Outre ceux qui venaient de Sainte-Croix, au nombre de quinze, Monseigneur

amenait encore quatre religieuses du Sacré-Cœur dont une pour le Canada, les autres devaient rester aux Etats-Unis; trois Clercs de Saint-Viateur et deux Jésuites pour le Canada et deux frères des Ecoles Chrétiennes pour Baltimore. »

« Quel magnifique spectacle se présente à nous au sortir du port! écrit le frère Aldéric à sa mère. Cette belle ville avec ses cinq bassins remplis de navires, ces côtes, ces rochers qui se prolongent des deux côtés à perte de vue; et cette mer qui s'élargit d'une manière *effrayante*, pour un faible mortel... Vers cinq heures du soir, nous perdons la terre de vue! Adieu, belle France! Adieu, mon pays! Vers neuf heures, nous apercevons encore une dernière lumière à l'horizon, sur les côtes de la Normandie. C'est un phare, sans doute. Le lendemain, dès notre réveil, nous portons nos regards vers la patrie... Hélas! elle a disparu, sans retour... Et la mer? comme elle parle éloquemment de Dieu! Combien l'âme est saisie de son immensité! Rien de petit dans les tableaux qu'elle nous offre; tout est grand et majestueux: l'homme seul est infiniment petit...

« Comme il n'y avait en première place que neuf laïques: trois dames, deux messieurs et quatre enfants, avec cette nombreuse communauté, le capitaine, bien que protestant, permit de dresser un autel à bord, pour y célébrer les saints mystères. Ainsi, outre la consolation d'avoir leurs exercices d'une façon régulière, les voyageurs eurent encore celle d'assister au saint sacrifice de la messe; ils n'en furent privés que trois fois pendant la traversée. Ces messes étaient célébrées par M^{re} Bourget, les RR. PP. Vérité, Saulnier et M. l'abbé Lyonnet. Bien que souffrant, Monseigneur officia plusieurs fois sur le bateau. Chaque soir, le mois de Marie se faisait en commun, pendant lequel le chant des cantiques faisait retentir le navire et dominait le bruit des vagues.

« Le 8 mai, nous vîmes passer une *trombe* marine à une assez grande distance du bateau, elle venait de notre côté en tournoyant; elle pouvait nous abîmer en un instant; car ayant toutes nos voiles au vent, nous voguions avec une grande vitesse presque dans sa direction, mais le pilote,

averti de ce qui se passait, en informa le capitaine, occupé, dans le moment à se faire la barbe. Celui-ci parut aussitôt, donne des ordres et tout à coup le navire s'arrête, nos vingt-deux voiles et les cordages flottent sur les mâts et les vergues avec un fracas épouvantable; ce bruit, joint aux cris des matelots, nous fit croire que nous allions périr. Mais non, Marie veillait sur nous: la trombe passa tout près du navire, nous lançant des sifflements formidables. Bien qu'épouvantés, nous l'admirions; enfin, nous la perdîmes de vue.

« Mais, jeudi le 13, jour de l'Ascension, une violente tempête s'élève: on entend un sifflement aigu dans les cordages, deux voiles se déchirent, une vergue est brisée. Le capitaine est contraint de faire serrer toutes les voiles, tant la mer est furieuse: on dirait qu'elle veut nous engloutir. Le navire balancé, plonge sa proue et est tellement secoué qu'il craque de toutes parts. Ce spectacle est imposant mais lugubre et capable de porter l'angoisse dans l'âme la plus forte. Oh! que je plains le malheureux qui ne croit pas en Dieu. »

Malgré les vents et la tempête, les sœurs chantaient:

Salut, Vierge aimable et chérie,
Reçois les vœux que portent nos accents;
Et sur ce bord, douce Marie,
Protège tes pauvres enfants.

Salut du soir, douces étoiles,
Brillez sur nous, illuminez nos pas
Brise légère, emplis nos voiles,
De l'orage défend nos mâts.

Entends nos sanglots,
O Vierge Marie,
Calme la furie,
Des vents et des flots.

Refrain: Matelot, prends courage,
Nous arrivons au port.
Et bientôt du rivage,
Tu reverras le bord.

L'Etoile de la mer eut raison des vents et de la tempête; le navire reprit sa marche et le frère Aldéric, sa narration. « Comblé de bénédictions, le « Hâvre » américain entra dans le port de New-York, le 22 mai, veille de la Pentecôte, comme l'avait tant désiré la colonie.

« Les matelots opérèrent leurs dernières manœuvres en chantant et en criant comme des *dévergondés*. Ils jettent l'ancre à huit heures du soir. Grâce en soient rendues à Marie, nous voilà sauvés! En mer nous chantions:

« Matelot, prends courage,
Nous arrivons au port.
Et bientôt du rivage,
Tu reverras le bord. »

Maintenant, nous disons, *prosaïquement*:

« Matelot, dans l'orage, Marie t'a mis au port;
Encore une fois, du rivage, tu revois le bord! »

« Le lendemain, avec la permission de M^{sr} de Montréal, qui tenait tous les pouvoirs du grand vicaire de New-York, on célébra encore à bord, pour plus de commodité. Nous avions tous passé la nuit sur le navire. Quelques-uns des religieux assistèrent à la grand'messe à la cathédrale. Le 24 mai, après une journée des plus fatigantes, on monta à bord de la « Colombia », sur le fleuve Hudson, jusqu'à Troy; de là, sur un petit bateau, jusqu'à Whitehall; enfin, sur le lac Champlain, par steamboat, jusqu'à Saint-Jean, Canada, où l'on rencontra M^{sr} Prince, coadjuteur de M^{sr} de Montréal et M. le Chanoine Paré. »

Dès leur arrivée aux frontières du Canada, les voyageurs entendirent le *doux parler de France* et ils ne purent contenir leur joie: « Mais, nous sommes dans une nouvelle France! » s'écrièrent-ils. Sans s'arrêter à Saint-Jean, les voyageurs prirent place sur les chars qui les conduisirent jusqu'à Saint-Lambert, puis, un traversier, le « Prince-Albert », les amena à Montréal. « Nous n'étions encore qu'au milieu du fleuve, continue le narrateur, que nous en-

tendions le carillon des cloches de la ville, annonçant au peuple catholique l'arrivée de son premier pasteur.

« Le bateau accoste les quais. On nous conduit à l'église Notre-Dame où le *TE DEUM* est chanté en actions de grâces pour les faveurs obtenues du ciel, par Marie, durant la traversée. Une foule immense emplissait le vieux temple. Toute la ville était en fête en l'honneur de son premier pasteur et des missionnaires français ».

On prête à M^{re} Bourget les souhaits de *bienvenue* qui suivent, adressés à la nouvelle recrue d'apôtres pour le pays, et qu'une religieuse de Sainte-Croix a mis en vers, à l'occasion de notre 75^e :

« O vous, hérauts du Christ, admirables apôtres,
Qui portez la France en ces lieux,
Vous êtes bienvenus ! Le verbe des aïeux
Traduit vos âmes sœurs des nôtres.
Voyez au loin la plaine qui s'étend ;
Le jour, à flots, verse ses feux splendides,
L'avenir dort dans les sillons avides,
Venez, semeurs, venez, l'on vous attend !
Avec bonheur l'Eglise canadienne
Vous reçoit comme des ouvriers de choix.
Le ciel bénisse, et protège et soutienne
L'Oeuvre de Sainte-Croix ! » ²

Les Pères et les Frères furent conduits à l'évêché ; on les entoura de soins et d'égards. On leur fit visiter les principaux établissements de la ville ; puis, M. le curé Saint-Germain, qui s'était porté à leur rencontre, les amena à Saint-Laurent, terme de leur long voyage. Ils arrivèrent le 27 mai au soir, un jeudi, pendant les exercices du mois de mai que présidait M. l'abbé Huot, vicaire. La colonie de Sainte-Croix se trouvait réduite à dix religieux : comme la résidence des sœurs n'était pas prête à les recevoir, M. Saint-Germain avait prié les bonnes mères de la Congrégation Notre-Dame de les hospitaliser ; mais par méprisé, on les conduisit chez les SS. de la Providence.

² Sœur Marie-de-Sainte-Roseline, r. s. c.

La vénérée mère Sainte-Madeleine, supérieure générale de la Congrégation Notre-Dame, ne l'eut pas plutôt appris, qu'elle se hâta de les envoyer chercher, revendiquant, avec une aimable instance, son droit d'hospitalité. Nous tenons ces détails de sœur Marie-d'Egypte, novice, — détails qu'elle relatait en mai, 1876, — alors qu'elle remplissait en France la charge de secrétaire générale; elle ajoutait: « Pendant les quelques jours que nous passâmes à la Congrégation, nous fûmes entourées par la révérende Mère Sainte-Madeleine et par ses chères filles, des plus affectueuses attentions.

« Cette digne mère nous procura le plaisir de connaître la ville et nous fit accompagner chez les religieuses des diverses communautés. Elle nous ménagea ensuite la délicieuse récréation d'une journée passée à l'île Saint-Paul, propriété de la Congrégation Notre-Dame.

« Comme étant la plus jeune des quatre sœurs, j'avais une part toute spéciale aux bienveillantes bontés de cette excellente mère: ma jeunesse lui inspirait un tendre intérêt. Chaque fois qu'elle me voyait, elle me prodiguait des paroles pleines de suavité et d'affection. »

L'autre novice de 1847, sœur Marie-du-Désert, en réponse aux vœux et aux félicitations qu'on lui adressait à l'occasion de ses *noces d'or*, écrivait à sœur Marie-de-Sainte-Madeleine (Gohier) le 28 juillet 1897 les détails suivants, concernant la fondation: « Nous avons demeuré huit jours chez les bonnes sœurs de la Congrégation Notre-Dame, avant d'arriver à Saint-Laurent; nous avons ensuite fait un séjour d'un mois chez un monsieur Lavoie, en face de l'église; puis nous nous sommes arrêtées chez madame De-Celles et nous avons habité sa maison jusqu'au 4 août; le 6 nous avons pris possession du couvent et le 15, nous avons commencé la retraite qui s'est terminée par ma profession... »

Les quatre fondatrices françaises arrivèrent à Saint-Laurent dans les premiers jours de juin. L'installation achevée, sœur Marie-du-Sauveur, supérieure, adressa à la

très bonne mère générale de la Congrégation Notre-Dame ses remerciements et l'expression de sa plus vive reconnaissance pour la gracieuse hospitalité et tous les témoignages délicats dont les Marianites avaient été l'objet de sa part et de celle de ses chères filles.

L'excellente mère répondit :

Montréal, 17 juin 1847.

Ma très chère et très honorée mère,

Votre gracieuse lettre m'a été remise ce matin par le cher frère Urbain, à son passage pour Saint-Jean.

C'est bien à nous, chère mère, et en toute justice, de vous remercier et de bénir la divine Providence du bonheur que nous avons éprouvé pendant les quelques jours que vous avez passés avec nous. Nous n'oublierons jamais cette joie que vous avez apportée et qui durera longtemps, je l'espère, parce que nous voulons vous revoir. Oh ! quand nous réfléchissons et que nous parlons ensemble, en récréation, des grands et pénibles sacrifices que vous avez faits en quittant patrie et famille et plus encore, les douceurs d'une communauté chérie qui, pour des religieuses, est la chose qui tient le plus au cœur, nous éprouvons, je ne sais quel sentiment, et nous bénissons le pouvoir admirable de la grâce qui porte des âmes courageuses à des actes héroïques.

Nous ne doutons nullement que les braves gens de Saint-Laurent ne sachent apprécier, à sa juste valeur, l'avantage que leur offre la divine Providence, pour l'éducation de leurs enfants. Les jeunes filles comprendront bien vite et reviendront en peu de temps à des sentiments tout en votre faveur, sous la forte impression de l'exemple et du zèle de leurs nouvelles et vertueuses maîtresses.

Ma sœur l'assistante, nos sœurs dépositaire, infirmière, pharmacienne et autres vous offrent avec moi l'expression de leur religieuse amitié, ainsi qu'à vos bonnes petites sœurs. Il nous tarde, ma chère mère, d'accomplir notre promesse d'aller vous voir dans votre petit réduit, et nous assurer par nous-mêmes si les poules de Dame Lavoie sont exactes

à faire leurs œufs, *dans le panier* que j'ai vu, au pied d'un lit dans votre chambre à coucher.

« En attendant, n'auriez-vous pas besoin de quelque chose qu'il serait en mon pouvoir de vous procurer? Point de gêne, point de cérémonie avec les Sœurs de la Congrégation, et sur cela, je vous fais de nouvelles instances: Martin remplirait volontiers vos messages.



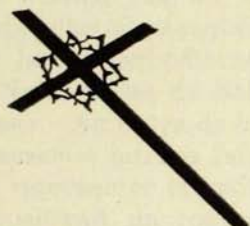
La vénérée Mère SAINTE-MADELEINE,
supérieure générale de la Congrégation Notre-Dame,
décédée le 7 janvier 1869.

« Pensez à nous quelquefois, dans vos ferventes prières,
et agréez le respect profond avec lequel je suis,

Votre très humble servante,

Sœur SAINTE-MADELEINE, C. N.-D.

Avec de telles amies, ou plutôt, avec de telles mères retrouvées sous un ciel étranger, que pouvaient donc appréhender nos fondatrices? Cette fois encore se réalisait la divine Promesse: « Quiconque abandonne son père, ou sa mère, ou ses frères et ses sœurs pour l'amour de moi, trouvera le centuple ici-bas et la vie éternelle dans l'autre. » Quelles *sœurs* furent plus *sœurs* que les religieuses de la Congrégation Notre-Dame et les Marianites? ... Et, dans notre communauté, quelle pure amitié ne s'est-il pas formée entre les sœurs françaises et les Canadiennes. Leurs lettres font les délices du cœur.



CHAPITRE SIXIÈME

PREMIÈRE ADMINISTRATION (1847-1849)

SOMMAIRE: La Mère Marie-du-Sauveur et ses compagnes. — Le couvent. — Le pensionnat. — Les premières postulantes. — Visite officielle du révérend Père Drouelle, c. s. c. et trois sœurs. — Son rapport. — Lettre de Mgr Ignace Bourget. — Le typhus.

« Quittez tout à jamais, vous qui avez été jugés dignes de travailler à sa vigne lointaine, admirable privilège que vous réservait sa Providence de toute éternité. »

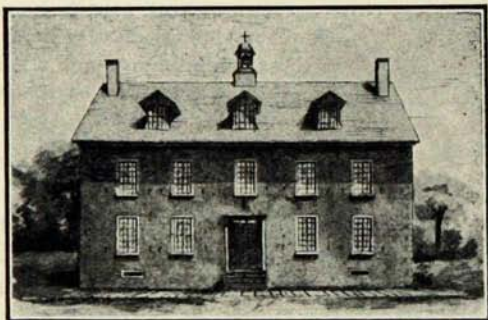
(LE FONDATEUR.)

Dans une visite d'adieu que les jeunes missionnaires firent à leurs parents, elles ne manquèrent pas de jeter un dernier regard sur la maison paternelle, comme elles le firent en quittant Notre-Dame de Sainte-Croix, foyer de leur enfance religieuse. Au cours de la traversée, elles devaient, dans leurs causeries intimes faire des projets d'avenir et essayer de se représenter la maison qu'on allait leur donner et qu'on appellerait un couvent; ce couvent leur tiendrait lieu, désormais, de maison paternelle et de maison mère. Aussi, comprend-on leur empressement d'envelopper du regard en même temps que l'église paroissiale, aux deux clochers d'argent, le bâtiment à deux étages en pierres bouchardées qui les attendait. Ce bâtiment comptait plus de cent ans d'existence; mais le bon curé Saint-Germain, mû par un point d'honneur bien placé, l'avait renouvelé, tout à fait, dans des proportions convenables au but qu'il s'était proposé.

C'est là, dans le couvent de dimensions modestes,

(50 x 33) que les courageuses missionnaires vont s'établir pour travailler à la vigne du Seigneur. Cette maison plut beaucoup aux sœurs françaises, elles s'y trouvèrent à l'aise, bien chez elles, et les observances religieuses leur devinrent faciles.

Quelque temps après son arrivée au Canada, la mère Marie-du-Sauveur reçut une lettre de créance dans laquelle ses occupations et celles de ses compagnes étaient approuvées par le Fondateur. Elle portait pour devise : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même. » Voici cette lettre :



Berceau religieux des Marianites de Sainte-Croix,
à Saint-Laurent (Canada).

« En vertu de la sainte obéissance, nous, Basile-Antoine-Marie Moreau, recteur de l'association de Sainte-Croix, dont la maison mère est située dans le diocèse du Mans, France, sur la présentation du projet d'obédience, à nous faite par notre cher fils en Jésus-Christ, le Père Vérité, supérieur des établissements du Canada, avons arrêté et arrêtons comme il suit les obédiences de nos bien-aimées filles en Jésus-Christ, les sœurs de Saint-Laurent : Sœur Marie-du-Sauveur, supérieure, directrice du postulat et du noviciat ; sœur Marie-d'Égypte chargée de la première

classe ; sœur Marie-du-Désert, directrice des postulantes pour le travail ; Mlle Fanny DeCelles chargée de la deuxième classe.¹

Mais l'assistante, sœur Marie-de-Jésus-Mourant, aurait-elle été oubliée ? Nullement. La pauvreté et l'exiguïté du local, qui semblaient ne pouvoir entretenir et loger ensemble les sœurs, les postulantes et les élèves, réduisirent M^{re} Bourget à recommander à M. le curé Saint-Germain la fondation de Saint-Martin.

Le curé possédait dans cette paroisse, située à six milles de Saint-Laurent, une ferme sur laquelle était construite une maison en pierres, très convenable pour y tenir une école, voire même un pensionnat. Le supérieur en avait préalablement averti le Fondateur et sa lettre d'obédience nommait donc sœur Marie-de-Jésus-Mourant, directrice à Saint-Martin, et lui adjoignait sœur Marie-du-Cœur-de-Jésus, originaire de France, qui vint de Bertrand, Indiana, à la fin du mois d'août 1847.

Les missionnaires en avaient à peine fini avec leurs malles et le placement du pauvre mobilier quand une jeune fille demande à être admise dans la communauté naissante : Mlle Emilie Fortier, de la Côte-des-Neiges, se donnait au bon Dieu, par la très sainte Vierge, le 15 août 1847, en la fête de l'Assomption. La postulante comptait vingt-cinq ans d'âge. M. le curé lui avait fourni de fortes recommandations et il désirait beaucoup son admission. La piété, la droiture, le zèle de cette aspirante promettaient pour l'avenir : nous la retrouverons bientôt sous le nom de sœur Marie-du-Carmel.

En vue de retremper les âmes religieuses dans l'esprit de la règle que tant de voyages et d'émotions diverses avaient peut-être dissipées, le révérend Père Vérité proposa la récollection annuelle. Lui-même avait pris l'initiative en faisant les exercices de saint Ignace qu'il termina le 15 août,

¹ Mlle DeCelles est devenue sœur Marie-de-Sainte-Iphigénie. Mais plus tard, elle fut désignée sous le nom de sœur Marie-de-Sainte-Eugénie.

par la rénovation de ses vœux, le matin, à la messe de M. le curé.

Les frères et les sœurs éprouvaient, aussi, le désir de se plonger dans le recueillement de la retraite. Ils apprirent avec joie que le soir de ce 15 août, la solitude s'ouvrirait pour eux. Les instructions seraient données à la sacristie de l'église, afin de faciliter aux uns et aux autres l'audition des mêmes sermons.

Le retraite dura sept jours et se termina par la profession de sœur Marie-du-Désert,² comme cette dernière le rapporte dans la lettre citée plus haut. Quant à sœur Marie-d'Egypte, elle demanda et obtint un *délai* avant de prononcer les derniers vœux. En faisant sa profession au Canada, elle craignait, la jeune sœur, de perdre le privilège de retourner en France. Ce n'est qu'en 1850 que sœur Marie-d'Egypte s'engagea définitivement dans la Congrégation, après avoir reçu du Fondateur la promesse de revoir son pays: « Moi-même, dit le Fondateur, je ne consentirais jamais à vous fixer définitivement au Canada, mais attendons l'heure de la Providence. »

On désirait ardemment la présence de M^{sr} Bourget pour la cérémonie de la première profession; mais, retenu au lit par une sérieuse attaque de fièvre typhoïde qui le mit aux portes du tombeau, il ne put se rendre. Ce sacrifice fut offert pour obtenir la guérison du vénéré malade.

Quelques jours plus tard, le Chapitre mineur se réunit afin de régulariser l'administration; nous publions le procès-verbal dans la forme usitée à cette époque.

² A l'origine de la Congrégation, notre vénéré Fondateur avait inséré dans la règle provisoire des Marianites, qu'au jour de la profession religieuse, la jeune professe, après avoir prononcé les vœux de religion, s'étendrait sur le pavé de la chapelle et qu'on la couvrirait du drap mortuaire, le temps de chanter un *Libera*. Ainsi l'on procède chez les Sœurs du Bon-Pasteur.

Cette imposante cérémonie a été mise en vigueur jusqu'en l'année 1853. D'après la tradition, les dernières sœurs qui ont passé sous le drap mortuaire sont: Sœurs Marie-de-Sainte-Hélène (Mathilde Legault); Marie-de-Saint-Hilarion (Esther Dorval); Marie-de-Saint-Irénée (Elmire Viau).

J. M. J.

« L'an de grâce mil huit cent quarante-sept, le vingt-septième jour du mois d'août, le Chapitre mineur des sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs de la maison de Saint-Laurent, Bas-Canada, Amérique Septentrionale, se réunit sous la présidence du Père Vérité, supérieur, la mère Marie-du-Sauveur, son assistante, sœur Marie-de-Jésus-Mourant et sœur Marie-d'Égypte sont présentes.

« On prête serment en la forme prescrite par le « Directoire » ; on agréé ensuite l'acceptation faite par le Père supérieur de quinze sols par mois, garantis pour chaque élève et aussi la somme de quarante louis, comme traitement de deux sœurs institutrices :

« 2° Il a été réglé, par rapport à la comptabilité, qu'il n'y aura qu'une caisse pour les maisons, mais que les sœurs pourront toujours garder une certaine somme par devers elles et dont elles enverront le chiffre au conseil tous les mardis, avec leur journal et le livre des marchands.

« Les 3^e, 4^e et 5^e articles regardent le trousseau des postulantes, la dot et le testament des *sœurs majeures* et le blanchissage du linge de la fabrique.

« Enfin, conformément aux désirs de Monseigneur, le supérieur règle la fondation de Saint-Martin, que le très révérend Père Moreau s'engage d'ailleurs à faire, si c'est possible, par une lettre du mois de juillet dernier. Le conseil agréé cet arrangement, malgré l'appréhension qu'il fait naître ; sœur Marie-de-Jésus-Mourant en sera la supérieure.

« En fait de quoi le président du Chapitre mineur et la mère supérieure ont signé.

L. A. Vérité, prêtre
Sœur Marie-du-Sauveur
M. S. C. »

L'administration régulièrement organisée, on songeait à la préparation des classes, quand, le 15 septembre, se présenta une deuxième postulante, mademoiselle Marie Gohier.

Comme sa devancière, dont elle était cousine, elle présenta de bonnes recommandations de Monsieur le curé, qui appréciait la valeur morale de sa jeune paroissienne... La nouvelle aspirante n'avait que dix-neuf ans; elle donnait donc au bon Dieu, dans la Religion, la fleur de sa belle et édifiante jeunesse. Les portes et les cœurs lui furent ouverts. La mère supérieure éprouva une grande consolation en admettant les deux postulantes. Nous retrouverons Mlle Gohier, sous le nom de sœur Marie-de-Sainte-Madeleine; et, à mesure que les années s'écouleront, les supérieures rendront le témoignage que ces deux postulantes n'ont jamais donné que des consolations aux diverses autorités.

Une troisième postulante, mademoiselle Esther Leduc, de la Côte-des-Neiges, cousine des deux précédentes, arriva le 15 novembre. Elle prit le saint habit, le 15 mai 1848 et devint sœur Marie-de-Bon-Secours; elle décéda âgée de quatre-vingt-douze ans.

Le 15 septembre, s'ouvraient les classes de l'externat; celles du pensionnat, deux semaines plus tard. Dès le premier jour, vingt-cinq pensionnaires se placèrent sous la direction des sœurs. Il importe de signaler au passage que la première élève externe, et la première pensionnaire se firent religieuses dans notre congrégation: Mlles Philomène Verdon et Hélène Desautels. Elles se retrouvaient ensemble au pied de l'autel, le 8 décembre 1854, jour mémorable, s'il en fut jamais;³ elles recevaient, ce jour-là; les noms de sœur Marie-de-Sainte-Ludivine et Marie-de-Sainte-Mathilde. Toutes deux ont persévéré. La première ne vécut que huit années, tandis que la dernière se dévoua quarante-six ans auprès des élèves qu'elle aimait et dont elle était aimée.

On régla, dès le début de l'année, le costume des pensionnaires. En été, une robe en toile ou en indienne, couleur bleu royal, à dessin blanc, et grande pèlerine semblable. Les

³ Proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception.

dimanches et les jours de fête, une robe blanche, avec ceinture bleu royal et pèlerine sans dentelle. Sur un chapeau de paille blanche, on mettra un ruban bleu de ciel, sans fleurs, ni bijoux. Pour l'hiver, les élèves porteront une robe d'étoffe bleu royal en laine, avec pèlerine, sans aucune garniture, puis une capote avec ruban de même couleur que la robe. Les enfants au-dessus de huit ans porteront une robe descendant à trois pouces de la cheville du pied. Nous étions loin, alors, des basquines du XX^e siècle!...

Quant au programme de l'enseignement, il fut assez sommaire, la première année (1847-1848). La musique et l'anglais n'y figurent point. Mais la deuxième année, Mlle Emilie Roussel, plus tard, madame Antoine Fortier de Sainte-Scholastique, donna des leçons de piano, et sœur Marie-du-Cœur-de-Jésus, qui avait étudié l'anglais aux Etats-Unis, et Mlle Fanny Guygins dirigèrent les classes d'anglais.

Mère Marie-du-Sauveur conduisait les enfants à la chapelle chaque soir, et l'on chantait le beau cantique :

« Le soleil vient de finir sa carrière... »

Tous les mardis, le dévoué Père Vérité donnait un cours de religion aux grandes élèves ; le dimanche, les sœurs avaient une conférence, et trois fois la semaine, les maîtresses de classe recevaient du même Père, des leçons de grammaire et d'arithmétique.⁴

Déjà le bon curé avait constaté l'exiguité du couvent. Il fit donc construire à ses frais, avec la pierre de la vieille église démolie, une autre aile qui fut terminée en 1848.

A la fin de la première année scolaire, le très révérend Père Fondateur délégua, en qualité de visiteur, le révérend Père Drouelle. Ce dernier quittait le Mans, le 6 juin 1848, amenant avec lui cinq frères et trois sœurs ; c'étaient : sœur

⁴ Notes de Soeur Marie-de-Sainte-Mathilde (Hélène Désautels).

Marie-de-la-Rédemption (Pauline Rajot),⁵ Marie-du-Couronnement (Anna Forry) et Marie-de-la-Résurrection (Françoise Harrel), toutes trois novices. Au départ de cette seconde colonie pour le Canada, on vit se renouveler à la maison mère tous les chagrins éprouvés le 25 avril 1847. Dans la cérémonie des adieux, le très révérend Père Moreau, ému jusqu'aux larmes, laissa parler son cœur : « Rendez-vous à la glorieuse invitation de Notre-Seigneur, mes chers fils et mes chères filles en Jésus-Christ, et ne regardez pas en arrière. Dites un adieu perpétuel à tout ce que vous avez de plus cher... brisez tous vos liens terrestres et partez pour des contrées lointaines, où le Sauveur des âmes vous envoie... Quand parfois le fardeau vous semblera trop lourd, n'oubliez pas que vous avez un père, toujours prêt à partager vos peines ainsi que vos joies. Mais ne laissez pas Jésus-Christ vous presser plus longtemps, chargez votre croix, partez et suivez-le. »

Cette seconde colonie parvint heureusement à Saint-Laurent le 15 juillet 1848. Le malheur des uns fait souvent le bonheur des autres ; autant on s'attristait en France du départ de ces jeunes apôtres, autant on éprouvait de satisfaction à les recevoir au Canada. La présence du bon Père Drouelle, digne représentant du vénéré Fondateur, mit tous les cœurs à la joie. Il examina sur place ce qu'on pouvait attendre, pour l'avenir, de ces deux établissements des pères et des sœurs. Pourraient-ils subsister ? Seraient-ils une surcharge pour la maison mère, déjà si dénuée de ressources ?... Le Père Visiteur vit d'abord les deux premières

⁵ Au sujet de Sœur Marie-de-la-Rédemption, les chroniques sont muettes depuis sa venue en 1848. On sait, néanmoins que, en 1853, elle enseigne les novices et les postulantes à Saint-Laurent, qu'elle exerça la charge de supérieure à l'Indiana. Plus tard, elle revint à Saint-Laurent et y fit sa profession le 25 mars 1855.

Elle retourna au Mans en 1857 et remplit la charge de supérieure locale. Elle fut ensuite envoyée à New-York en 1861. De là, elle retourne à l'Indiana. Enfin, elle devint la coopératrice fidèle de Mère Léonie dans la fondation de la Sainte-Famille.

Elle mourut à Memramcook le 26 septembre 1891, entourée des bons soins des Sœurs de la Sainte-Famille, dont elle avait partagé les joies et les épreuves.

autorités: M^{re} Bourget et M. le curé Saint-Germain; puis le Père Vérité, si fidèle à son mandat; enfin les frères et les sœurs. Avant son départ, il fit son *rapport*, et comme les renseignements qu'il y donne intéressent notre histoire, nous les reproduisons.

« Je, soussigné, en vertu d'une lettre d'obédience du très révérend Père Fondateur, en date du 25 mai 1848, qui me charge de visiter les établissements du Canada, fais voir à qui il appartient que, après avoir rempli tout ce qui est marqué dans la règle des visiteurs, je me suis assuré, autant que possible que, depuis la fondation des sœurs dans le Canada, leur établissement à Saint-Laurent avait produit un boni assez considérable, en établissant, comme il paraît juste, que le prix du travail qu'elles ont fait pour les frères, égale le prix d'approvisionnement qu'elles en ont reçu; mais vu l'état des comptes, il m'est de toute impossibilité de rien dire de positif à ce sujet.

« 2^o Que l'établissement des sœurs à Saint-Martin a donné un boni de treize louis.

« A mon arrivée, j'ai trouvé que l'établissement des sœurs à Saint-Laurent comptait vingt-cinq pensionnaires, payant environ deux cents francs par an; pour l'année qui va commencer, la pension des jeunes filles étrangères à Saint-Laurent est élevée à seize louis. Les classes étaient fréquentées par cent vingt externes payant sept deniers et demi par mois. Les commissaires donnent quarante louis pour deux maîtresses. La maison qui vient d'être agrandie d'un tiers, aux frais de M. Saint-Germain, est bien bâtie et assez spacieuse pour loger soixante-dix pensionnaires, outre le noviciat.

« Jusqu'à présent, les sœurs avaient souffert de l'exiguité du local et dans les premiers mois de leur arrivée, elles ont manqué d'une *grande partie du nécessaire*.

« J'ai trouvé la maison convenablement tenue, le noviciat composé de six novices et de trois postulantes, en général animées de beaux sentiments religieux et présentant des

chances de succès pour l'avenir. Les élèves se distinguent par leur modestie; et l'examen public qu'elles ont subi d'une manière très satisfaisante a prouvé la diligence des enfants, et surtout le zèle des maîtresses. Il n'est pas douteux que ce pensionnat réussisse. . . »

Les articles suivants se rapportent à la maison de Saint-Martin; nous en parlerons plus loin. Continuons ce qui se rapporte à Saint-Laurent :

« Ayant tout considéré et en vertu des pouvoirs à moi accordés, j'arrête :

ART. I.—Vu la complication inextricable apportée dans la comptabilité des maisons de Saint-Laurent, vu les justes observations de la Mère supérieure à ce sujet; attendu qu'un dépensier unique pour les deux maisons ne paraît reposer sur aucune raison d'économie, et qu'il en résulte plus d'un inconvénient, la maison des sœurs aura désormais ses comptes séparés et en demeure responsable.

« Les établissements particuliers de son ressort régleront avec elle, et la dite maison rendra compte de son administration au Père supérieur de la mission tous les trois mois. Il est bien entendu que cette mesure n'a d'autre fin que de simplifier les choses en les rendant plus nettes et plus claires et de permettre aux sœurs de se rendre compte à elles-mêmes de leur état financier. Les droits du supérieur, tels qu'ils sont déterminés par la règle, ne pouvant souffrir de cette modification, il est certain que les rapports de bons offices qui ont existé jusqu'à ce jour, entre les deux maisons, ne peuvent qu'y gagner.

« Ainsi les sœurs auront recours aux frères comme auparavant, pour les achats et autres travaux nécessaires; les frères s'adresseront aux sœurs pour la couture, le blanchissage, etc. » ⁶

« DROUELLE. »

⁶ Extrait des archives de la maison-mère.

Le vénérable visiteur ne tarda pas à dire adieu aux communautés de *Saint-Laurent et alla porter au Mans*, avec l'espoir de succès qui remplissait son âme, le religieux attachement des fils et des filles du révérend Père Moreau.

Au cours des mêmes vacances, M^{sr} Bourget adressa, en faveur des sœurs, un témoignage public de sa bienveillance et de sa satisfaction. Voici ce document :

IGNACE BOURGET, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique,

Evêque de Montréal, etc., etc.,

« Nous aimons à déclarer par les présentes, que nous nous estimons heureux d'avoir introduit, l'an dernier, dans notre diocèse, la communauté des sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs, établie au Mans par le révérend Père Basile-Antoine-Marie Moreau, dont le zèle pour l'éducation est au-dessus de tout éloge, et, déjà, nous commençons à recueillir les fruits de ce précieux établissement.

« Quant aux règles qui régissent cette institution, nous ne pouvons que souscrire au jugement de Sa Sainteté Pie IX qui, dans un indult du 14 mars de l'année dernière, nous a témoigné sa volonté de faire en leur faveur, un bref *ad laudandum* qui suffira seul pour en relever le mérite et les avantages.

« Donné à Montréal, sous notre seing et le contre-seing de notre secrétaire, le 24 août 1848.

IGNACE, évêque de Montréal.

Par mandement,

A. LACOMBE, secrétaire. ⁷

⁷ Le R. P. Lacombe, o. m. i. est devenu le célèbre missionnaire de l'Ouest canadien.

Après une telle attestation, on comprend ces mots recueillis dans une lettre de Sa Grandeur : « Veuillez bien croire que vous me trouverez toujours prêt à promouvoir, selon mes forces, les intérêts spirituels et temporels de votre communauté. »

Que de pages dans cette histoire signaleront les bienfaits inappréciables de notre premier pasteur, et combien d'autres ne seront jamais lues qu'au ciel !

* * *

Nous sommes en l'année 1848, c'est-à-dire au lendemain de la terrible épidémie du *typhus* qui ravagea le pays en 1847 et qui anéantit plusieurs de nos familles canadiennes. ⁸ Notre très révérend Père Fondateur parle ainsi de notre évêque en cette occasion, « M^{sr} Bourget s'est montré à Montréal comme saint Charles à Milan ; on fait des prières publiques et l'on espère un peu. C'est un devoir, mes chers fils et mes chères filles en Jésus-Christ, de prier pour ce diocèse si rudement éprouvé et pour ce vénérable pontife que le fléau menace de si près.

« Le dévouement de Monseigneur et de ses prêtres y compris les Pères Jésuites, venus de New York, en cette pénible circonstance, est au-dessus de tout éloge ; le gouvernement lui-même et les chambres réunies, les félicitèrent publiquement dans les termes les plus magnifiques. » ⁹

Mais l'œuvre restait inachevée, il fallait prendre soin des orphelins. Monseigneur s'en occupa activement et il en plaça partout : dans les petits séminaires, dans les communautés et dans les familles. Au cours d'une lettre vibrante d'émotion, le père, le pasteur du diocèse suppliait ainsi les communautés religieuses : « Recevez, communautés vouées à l'ensei-

⁸ D'après les statistiques officielles, 3,862 immigrants sont morts du typhus à Montréal, en 1847. Un nombre considérable de prêtres et de religieuses succombèrent aussi.

⁹ 17 septembre 1847.

gnement ou à la charité, adoptez ces pauvres orphelines qui vous tendent leurs mains suppliantes. Ah ! sans doute, qu'en jetant dans leur cœur plein de foi, la bonne semence d'une éducation religieuse et soignée, vous en ferez, pour la plupart, de dignes épouses de Jésus-Christ, qui travailleront avec vous à faire bénir en tout lieu vos saints instituts, en multipliant les œuvres de justice que vous opérez pour la plus grande gloire de Dieu ; *ut viscera me suscipe*— « Reçois-le comme mes entrailles. » (Phil., 12.)

A cet appel si touchant du premier pasteur, les sœurs de Sainte-Croix répondirent en admettant M^{lle} Mary O'Keefe à leur pensionnat, vers la fin de 1847. Nous la retrouverons au noviciat le 1^{er} avril 1849. Elle fut le premier sujet irlandais entré dans la communauté de Sainte-Croix ; elle y passa quarante-deux ans, sous le nom de sœur Marie-de-Saint-Michel.

Notre congrégation rencontra donc, dès sa naissance au Canada, l'épreuve la plus redoutable pour le succès de la fondation : l'épidémie eût pu enlever tous ses membres, Pères, Frères et Sœurs, ainsi que des centaines et des centaines qui ont péri dans une mort lamentable. C'est l'heure où jamais de chanter : « Rendons grâces au Seigneur notre Dieu. »



CHAPITRE SEPTIÈME

SOMMAIRE: Difficultés financières. — La chapelle du couvent. — Le chemin de la croix. — Mme Gabrielle Roy. — Bénédiction de la cloche. — Plus de chapelle. — Les offices religieux se font à l'église. — Fondation de Saint-Martin. — Epreuves et tribulations de tous genres. — Un peu de consolation: Elogieux rapport de messire Saint-Germain. — Acte de donation de la terre de messire Michel Brunet. — Incorporation civile des Marianites de Sainte-Croix.

« Portez votre *croix*, non-seulement sans vous plaindre, sans vous laisser abattre, mais avec une sainte *joie* et une céleste *espérance*. »

(Mgr de Ségur.)

Nous avons dit que la petite maison plut aux sœurs françaises, preuve que leur ambition était modeste, ou qu'elles ont été fascinées par l'apparence proprette du nouveau couvent.

En tout cas, la Providence tendait certainement une main délicate aux nouvelles missionnaires. Nonobstant ce premier attrait, la pauvreté se fit sentir, impitoyable. Les sœurs manquaient de tout: au déjeuner, dit l'une d'elles, nous n'avions que de la melasse pour tremper notre pain et du lard pour le graisser. Les pères et les frères se trouvaient, d'ailleurs, dans le même embarras; de plus, ils devaient se préoccuper de l'administration financière: pourvoir le collège et le couvent, de mobilier, de comestibles, de vêtements, etc. Les rapports désolants du Père Vérité au très révérend Père Fondateur le prouvent à l'évidence, aussi bien que les angoisses de ce dernier, qui ne pouvait venir en aide à ses chers fils et à ses chères filles.

Il avait été arrêté, dans les conditions de fondation, que les établissements devaient se suffire. La maison du Mans, déjà si pauvre, ne pouvait, indéfiniment accumuler ses dettes, pour le soutien des fondations. Accablé par cette alternative, de privations d'une part, et d'embarras financiers de l'autre, le très révérend Père Moreau prit le parti le plus simple; exposer ses inquiétudes à M^{gr} Bourget.

Dans une lettre datée du 13 juillet 1849, le révérend Père écrit: « Je viens, avec la confiance d'un fils à son père, demander en grâce à Votre Grandeur, de ne pas laisser plus longtemps les enfants de Sainte-Croix dans l'abandon où ils sont; et je compte d'autant plus sur votre assistance, que la Propagation de la Foi refuse tout secours et que cependant les besoins de nos frères et de nos sœurs sont urgents. . . Je ne puis, d'ailleurs, en conscience, laisser notre colonie dans un tel état de souffrance, ni envoyer les deux bons frères que j'ai promis, tant qu'on ne me remboursera pas les fonds que j'ai avancés: mieux vaudrait que tout notre monde se rendit au Lac, avec le Père Sorin, et c'est le parti que devra prendre le Père Supérieur, si l'on ne veut pas au moins faire vivre des personnes dévouées, qui ne devraient en aucune façon, être à nos charges.

« Pardon, Monseigneur, de l'amertume de mon langage. Ne l'attribuez qu'à la peine profonde avec laquelle je suis, tout en désirant vous prouver avec quelle vénération et quel dévouement filial je me sens,

Monseigneur,

de Votre Grandeur,

le très humble et très obéissant serviteur »,

MOREAU.

Cette lettre eut tout l'effet désirable puisque le très révérend Père Moreau écrivait en octobre 1849 à M. Saint-Germain: « C'est pour moi une grande consolation, sachant que

vosre conduite est si propre à encourager le Père Supérieur dans ses épreuves et dans ses embarras financiers... », etc.

Les fondateurs de Saint-Laurent devaient six mille francs au Père Moreau. Il fallait donc aviser à une entente amicale, car la prudence interdisait au très révérend Père de nouvelles avances, sans savoir si le remboursement pourrait être effectué. Tout fut réglé, et la bonne Providence se chargea d'aider les débiteurs; mais l'attente fut longue, et la Pauvreté régna en souveraine à Saint-Laurent, durant plusieurs années. Saint François d'Assise en eût eu des ravissements, *se sentant vivre à proximité de sa Dame*.

Il n'est dit, nulle part, que les sœurs eurent des extases, mais en bonnes religieuses, elles acceptèrent leur condition, bien convaincues que l'on ne se range pas sous l'étendard de la Croix, pour vivre dans l'opulence. Comme une large compensation aux privations matérielles, on leur accorda un oratoire où elles gardèrent le Saint-Sacrement; c'était une pauvre petite pièce, aux murs blanchis à la chaux avec porte et fenêtres en bois nu. Jésus se contenta de ce nouveau Bethléem. Le Père Vérité demanda et obtint la permission d'y ériger le chemin de la croix: nouvelle consolation pour les sœurs et leurs élèves.

Le petit couvent possédait un clocher, mais le clocher était sans voix. Il fallait lui en donner une pour appeler les élèves à la classe et les religieuses à la prière et au travail.

La cloche arriva, grâce à la générosité de M. le curé Saint-Germain et de M^{me} Gabriel Roy.¹ Elle fut bénite so-

¹ Cette dame Roy est une insigne bienfaitrice des premières heures de notre Congrégation à Saint-Laurent. Outre la cloche, elle donne la belle horloge, dont deux de nos chapelains: M. l'abbé J.-B. Proulx et l'abbé Jos. Demers ont tour à tour chanté les exploits. Cette horloge a coûté très cher, car son mécanisme est magnifique. Aujourd'hui, elle est quasi deux fois centenaire — et nous la conservons comme une relique du passé.

Nous avons aussi reçu de Madame Roy des chaises, des armoires, des tables dont l'une est aujourd'hui placée dans la salle de communauté. En 1847, et durant plusieurs années, c'était le plus beau meuble de notre premier parloir. Mgr Bédini, Mgr Bacon, Mgr Bourget, le Père Fondateur ont écrit à cette table. C'est une autre *relique du passé*.

lennellement à l'église paroissiale, le 2 août 1847. Il va de soi que les parrain et marraine furent les donateurs; on donna à la nouvelle baptisée les prénoms de la marraine : MARIE-SOPHIE-EMILIE.

Cette voix sacrée n'appela pas longtemps les religieuses à la chapelle! Dès l'année suivante, le besoin urgent d'une salle de travail contraignit les sœurs de transférer leur oratoire, à l'étage supérieur. Le Père Drouelle, visiteur, avait autorisé ce changement et permettait d'y garder encore le Saint-Sacrement. Néanmoins, il ajouta au sujet de l'oratoire: « Le chemin couvert qui conduit à l'église, semble pouvoir en dispenser. » On s'en dispensa... et pendant dix années, les sœurs et leurs élèves se rendirent à l'église pour les exercices religieux.

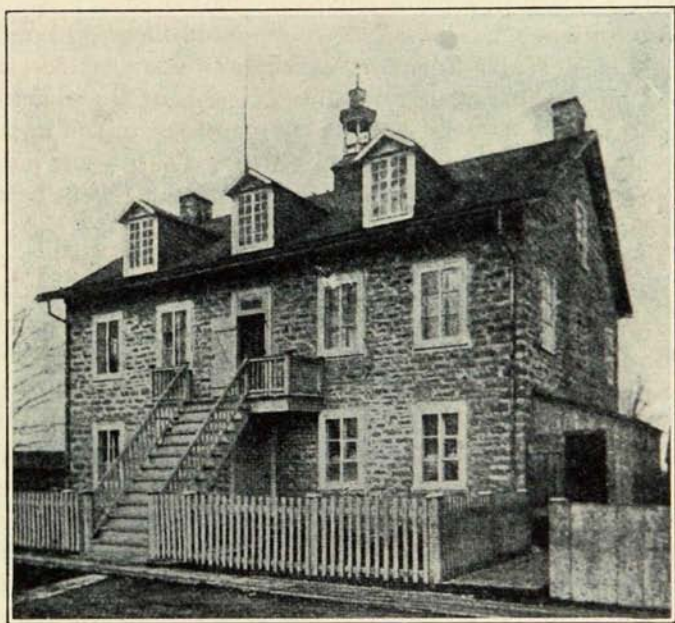
La cloche dont nous venons de parler resta suspendue dans sa cage aérienne jusqu'en 1905. Aujourd'hui, elle, la fondatrice, l'ancienne, a cédé sa place à une cloche plus grosse qui se fait entendre de plus loin et qui loge dans un plus vaste clocher. La petite « Marie-Sophie-Emilie » est rentrée dans le couvent; elle est tout près de nous, dans un corridor, à la portée de la main. Nous pouvons, en passant, lui faire une caresse, et lui murmurer tout bas: A toi l'honneur d'avoir, *la première*, sur la terre canadienne, enseigné la régularité. Sonne encore, et toujours, la fidélité aux enseignements de nos fondateurs; avec discrétion, invite au renoncement, dès l'heure matinale du lever; appelle à la prière, au travail, au recueillement, dans le religieux silence de la maison de Dieu.

Sa remplaçante possède une voix plus forte, mais suave toujours. Elle nous convie au saint sacrifice de l'autel; c'est elle qui annonce que Jésus va sortir du tabernacle pour recevoir nos adorations, entendre nos demandes. Trois fois le jour, elle salue avec nous la Vierge de Nazareth. Elle sonne le glas funèbre, elle pleure, elle chante, elle prie avec nous. Nos deux cloches sont identifiées à notre vie de communauté; toutes deux nous sont chères. Mais la plus ancienne!... oh! elle a toutes nos prédilections. Les vieilles choses

ont vraiment « une âme qui s'attache à notre âme et la force d'aimer. » . . .

* * *

FONDATION DE SAINT-MARTIN. — A peine installée à Saint-Laurent, la colonie de Sainte-Croix est priée de rembourser à la Propagation de la Foi, l'emprunt des frais du voyage et du trousseau. Hélas ! point d'argent dans la bour-



Premier couvent de Saint-Martin (Laval), 1847.

se ; et point de ressources assurées pouvant légitimer un peu d'espoir ! Dans cette extrémité, M^{sr} Bourget, d'accord avec le Père Vérité, décide d'envoyer deux frères ouvrir un établissement à Sainte-Thérèse, village situé à dix-huit milles de Saint-Laurent ; puis *une* sœur à Saint-Martin, Laval, autre village distant de six milles. Or, nous avons vu qu'une sœur, mandée de l'Indiana, aiderait à cette fondation.

Le couvent cédé aux sœurs et la ferme sur laquelle il était construit, avaient été légués, pour des fins charitables, à M. Saint-Germain par messire Michel Brunet, curé de Saint-Martin.

Ce digne prêtre souhaitait vivement de consacrer ses biens à la fondation d'une communauté vouée à l'éducation de la jeunesse. Hélas! la mort vint trop tôt! Il chargea son confrère et ami, son voisin, M. le curé de Saint-Laurent, de mettre à exécution cette œuvre de patriotisme et de zèle. Douze années s'étaient écoulées depuis la mort du bon prêtre, et M. de Saint-Germain, exécuteur testamentaire, cherchait encore l'occasion favorable de réaliser les pieux projets du vénérable défunt. La Providence prêta son appui et deux sœurs Marianites de Sainte-Croix d'outre-mer *n'ayant point trouvé de place à Saint-Laurent*, sont envoyées à Saint-Martin.

Les supérieurs fondaient des espérances sur ces deux établissements: il leur semblait qu'ils rapporteraient quelques revenus à la maison de Saint-Laurent et, qu'ainsi, ils aideraient l'administration à sortir de la triste impasse.

Le couvent de Saint-Martin, ouvert le 29 septembre 1847, fut placé sous le vocable de saint Michel, en souvenir du pieux fondateur, M. Michel Brunet. Sœur Marie-de-Jésus-Mourant en fut nommée directrice; on lui adjoignit sœur Marie-d'Egypte, novice française, et sœur Marie-du-Cœur-de-Jésus, venue de l'Indiana, remplaça cette dernière à Saint-Laurent. A cette époque, M. Charles Caron était curé de Saint-Martin. Il entra avec plaisir dans les vues de M^{gr} l'évêque et invita M. Saint-Germain et le révérend Père Vérité à la grand'messe qui serait chantée le jour de l'installation des sœurs.

Tout se passa pour le mieux. Les sœurs entrèrent dans leur maison. C'était une construction en pierres à deux étages et fort ressemblante à celle de Saint-Laurent. Elle existe encore en face de l'église paroissiale et les Frères de l'Institut de Saint-Gabriel y ont longtemps tenu une école pour les garçons.

M^{lle} Caron, sœur de M. le curé, se montra extrêmement charitable pour procurer aux sœurs le mobilier dont la supérieure lui avait remis la note. Une demoiselle Bélanger, d'environ soixante ans d'âge, ayant toujours été institutrice dans ce village, resta chargée de la classe des petites pendant toute l'année.

La fabrique s'engageait à payer les honoraires des maîtresses et M. Saint-Germain fournissait le bois de chauffage. Au cours de cette première année, les sœurs eurent à souffrir de grandes privations : la fondation allait s'établir sur le roc inébranlable de la sainte pauvreté. Chaque matin, à la sainte messe, les pauvres sœurs entendaient ces paroles dont elles faisaient leur nourriture quotidienne : *Fiat voluntas tua, Orate fratres*; oui, elles s'abandonnaient à la volonté de Dieu et elles priaient... Parfois aussi, réunies le soir autour du foyer, elles pleuraient, les bonnes Françaises, et mêlaient leurs larmes aux larmes de la bûche qui pleurait dans le vieux poêle canadien.

Quelques temps après leur installation, M^{sr} Bourget nomma le bon M. Caron à une autre cure. Nouveau chagrin, et non pas le moindre. Son successeur ne sut pas apprécier l'œuvre des religieuses. Dans ses conversations, il ne gardait aucune réserve à leur égard, et, au prône du dimanche, il ne sut jamais dire un mot en faveur du couvent. Rien d'étonnant que le révérend Père Drouelle ait pu écrire dans son rapport : « A Saint-Martin, les deux sœurs ont subi toutes sortes d'humiliations de la part des gens qui ne les voyaient pas d'un bon œil ; malheureusement le curé qui aurait dû se faire leur protecteur, les a mises de côté sans motif allégué. Il a montré sa mauvaise humeur à la distribution des prix ; mais à cause de cette circonstance même, et le succès de l'examen aidant, une réaction s'est produite en faveur du couvent. »

La bonne Mère Marie-du-Sauveur et sœur Marie-du-Couronnement, novice, venue de France avec le révérend Père Drouelle, avaient parcouru à pieds le trajet de six milles, pour aller au secours des chères sœurs de Saint-Martin dans

les préparatifs de fin d'année. Une postulante, M^{lle} Eulalie Cousineau, que notre très honorée Mère Fondatrice appellera plus tard « Ma grande fille » et que M^{me} Julie Lavergné eut bien volontiers appelée « Mon grand cierge », cette postulante donc, avait été précédemment envoyée à la même mission, *faute de logement dans la maison de Saint-Laurent* ; elle y rendit de grands services.

L'année scolaire 1848-1849 apportait-elle de meilleures espérances?... Nous voudrions le croire : une allocation fut accordée au couvent, allocation assez forte pour permettre aux sœurs de se procurer le strict nécessaire en fait de comestibles. Puis, M^{lle} Bélanger, morte au commencement de juin, leur avait légué une partie de son mobilier.

L'établissement se trouvait donc pourvu de l'indispensable ; néanmoins, les retards de la fabrique et des commissaires à effectuer les paiements dus à l'école, l'attente interminable d'une clôture, qui les séparerait de la place publique, leur causèrent plus d'un ennui.

Bref, Sainte-Croix voit poindre son premier rameau ; rameau faible et timide comme le tronc d'où il émane ; mais, par leur courage et leur obéissance, les généreuses fondatrices le fortifieront. Il leur faut souffrir encore et beaucoup... elles n'ont point fini *d'égrener le long chapelet de leurs misères*. Après s'être fortifiées dans la retraite à la maison de Saint-Laurent, au mois d'août, elles reprennent courageusement la croix, confiantes dans le secours divin.

Sœur Marie-de-Jésus-Mourant et sœur Marie-d'Égypte reviennent continuer leur œuvre apostolique. Elles reçoivent, comme aide, une jeune postulante dont il importe beaucoup de raconter l'histoire.

M^{lle} Esther Vallée arrivait au noviciat le 25 mars 1848. Née à Saint-Hyacinthe, le 5 mars 1828, elle avait étudié chez les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, alors établies dans cette ville. Elle se sentait attirée vers la vie religieuse et vint à Montréal dans le but de fixer son choix. Comme elle était d'une complexion très délicate, on la crut peu pro-

pre au genre de vie qu'elle voulait embrasser : elle ne rencontra que des refus. En attendant le succès de ses démarches, — car elle ne désespérait point, — elle se mit en pension chez une dame MacDonald, employée comme institutrice par les Sulpiciens, à la Côte-des-Neiges. C'est alors qu'elle entendit parler de la communauté qui s'établissait à Saint-Laurent. M^{lle} Vallée eut une entrevue avec Mère Marie-du-Sauveur. Après quelques hésitations, la bonne Mère lui permit de tenter un essai. Elle entra donc au noviciat le mardi de la semaine sainte de l'année 1848. Dès le *vendredi saint*, on l'envoya à Saint-Martin où se trouvaient déjà les sœurs Marie-de-Jésus-Mourant et Marie-d'Egypte.

La supérieure étant souvent malade, M^{lle} Vallée la remplaçait dans sa classe et, entre temps, elle s'occupait des travaux de la maison. Elle passa les vacances dans la mission, y fit, *seule*, le grand ménage de la cave au grenier, se préparant ainsi à sa prise d'habit. Désireuse d'arriver au but, elle écrivit à la Mère Marie-du-Sauveur qui, pour l'éprouver, n'accueillit pas sa demande. La pauvre postulante pleura beaucoup et attendit, pour renouveler ses instances, l'arrivée de la très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs. On la rappela à Saint-Laurent pour lui donner le voile. La jeune et courageuse postulante entrevoyait enfin la *terre promise!*... Mais au cours de la retraite préparatoire à la cérémonie surgit un obstacle : sœur Marie-de-Jésus-Mourant, frappée d'une maladie grave, redemanda son aide qui lui était devenue indispensable. M^{lle} Vallée reprend donc le chemin de Saint-Martin.

Après une année d'attente et d'ardents soupirs, la jeune aspirante fut de nouveau appelée à Saint-Laurent. N'ayant pu obtenir une voiture pour la conduire, la supérieure est contrainte de la laisser partir seule, *à pieds*, et la petite sœur parvient au terme de son voyage, demi-morte de fatigue.

Enfin, le 21 mai 1850, l'énergique postulante voit ses désirs se réaliser ; elle reçoit l'habit religieux : nous la désignerons désormais sous le nom de sœur Marie-de-Saint-Ignace, — en l'honneur de M^{sr} Bourget qui se plut à donner son

nom à la première postulante à qui il remit le saint habit. Peu de jours après cette fête, on renvoie la novice à Saint-Martin, où elle passe les vacances de 1850. Comme elle s'y trouve seule, M^{lle} Joséphine Dagenais, connue plus tard sous le nom de sœur Marie-de-Saint-Julien, tient lieu de compagne à la jeune novice.

Un jour, un inconnu pénètre dans la maison et demande à la gardienne: « La bourse ou la vie ». Conservant son sang-froid, la bonne sœur répond qu'elle ne peut que lui donner à manger; mais entendant son malencontreux visiteur proférer des menaces, et cédant à une inspiration providentielle, elle ouvre la porte de la cuisine et s'écrie: « Baptiste »! A cet appel, le misérable s'enfuit, en maugréant et en promettant de revenir la nuit suivante. La novice sollicita la protection d'un voisin pour cette nuit-là, et, aussitôt, elle écrit à la Mère Marie-des-Sept-Douleurs; cette dernière donne des ordres pour qu'une personne de confiance aille coucher au couvent. L'individu n'est point revenu.

Notre chère sœur Marie-de-Saint-Ignace, passa cinquante années dans la congrégation, donnant jusqu'à sa pieuse mort l'exemple du plus pur dévouement, d'une obéissance héroïque et d'un sincère attachement à sa famille religieuse. L'histoire abrégée de cette bonne sœur n'est-elle pas digne d'intérêt? Ne mérite-t-elle pas d'être offerte à la postérité, comme exemple d'une grande force de volonté pour répondre à l'appel divin?

Quant au couvent de Saint-Martin, bien que tremblant sur ses bases, il continua de *vivoter* durant plusieurs années. Les chroniques font connaître que le nombre des pensionnaires varie entre quatre et quatorze de 1847 à 1859, en comptant toujours deux enfants à la pension gratuite. La pauvreté régnait opiniâtrement dans la maison; une fois entre autres, les sœurs se voient forcées, — pour ne pas succomber d'inanition, — de sonner la cloche extérieure à une heure assez avancée dans la soirée. Les gens du village, croyant le feu au couvent, accourent en toute hâte, et la supérieure déclare que n'ayant ni diné, ni soupé, les sœurs

ne pourront pas faire la classe le lendemain sans déjeûner. Dans cette extrémité, on apporte un peu de nourriture; puis, le lendemain, deux paroissiens font une quête en faveur des sœurs. La pauvreté subsista quand même et, à plusieurs reprises, la maison de Saint-Laurent dut payer la note du boucher et du boulanger de la maison de Saint-Martin.

Le 5 mai 1851, messire Saint-Germain, exécuteur testamentaire de messire Michel Brunet, se rend au couvent avec deux notaires et concède à la communauté, par acte notarié, la terre qu'occupaient déjà les sœurs. Voici les clauses principales de cet acte très important :

« On donnait aux Sœurs : 1^o une terre sise au village de la paroisse de Saint-Martin, de la contenance de trois arpents de front, sur vingt-trois arpents de profondeur ; 2^o une terre en bois debout, située en la côte Saint-Elzéar, dite paroisse de Saint-Martin, de la contenance de un arpent de front, sur trente arpents de profondeur, aux conditions suivantes, savoir :

« Que la dite donation, et le donateur désirant promouvoir selon son pouvoir, ordonne que les terres soient employées au profit des sœurs préposées à l'instruction des petites filles et à la visite des malades, autant que leur nombre et leurs occupations le leur permettront, sous la direction et au jugement de la supérieure.

Ont signé : SAINT-GERMAIN, prêtre,

Sœur MARIE-DES-SEPT-DOULEURS,

Sœur MARIE-DE-JÉSUS-MOURANT,

Sœur MARIE-DU-CARMEL,

Sœur MARIE-DE-SAINT-AUGUSTIN,

Sœur MARIE-DU-SAINT-ESPRIT,

Sœur MARIE-DE-SAINTE-MADELEINE,

P. CREVIER, N. P.,

A.-C. DECELLES, N. P. »

Mais ce n'est que deux ans plus tard, en 1853, que la communauté prit possession du legs important dont nous venons de parler.

Le bon messire Saint-Germain qui s'est toujours montré l'ami, le protecteur de notre Institut, ne cessa jamais de lui donner des marques d'intérêt. Nous sommes heureuses de pouvoir reproduire un mémoire soigneusement préparé de sa main, en faveur des sœurs, et soumis à M^{sr} Bourget, lors d'une visite de Sa Grandeur, à Saint-Martin. Ce mémoire porte en abrégé, le testament qu'il fit en faveur de la communauté des biens-fonds de messire Michel Brunet, et aussi les obligations contractées par l'Institut pour les fins d'éducation dans cette paroisse. Puis il ajoute :

« Il me semble que les dames religieuses de Sainte-Croix ont bien mérité de la part des habitants de Saint-Martin, par le zèle qu'elles ont montré dans l'instruction de leurs enfants et la régularité de leurs classes. Le succès qu'elles ont obtenu a dépassé, assurément, ce que l'on pouvait en attendre. J'en appelle à l'empressement qu'ont mis les plus respectables habitants de la paroisse, à venir applaudir aux succès des élèves de cette maison, à l'éloge sans réserve que M. le curé a cru devoir leur adresser publiquement, après l'examen qu'ils ont subi, et aux louanges si flatteuses et si bien méritées par lesquelles M. Papineau, juste appréciateur de l'enseignement que l'on donne dans cet établissement, a renchéri sur ce que M. le curé avait bien voulu dire.

« Il n'y a qu'une chose à regretter, c'est que cet établissement, si précieux pour une paroisse, n'ait pas rencontré l'encouragement qu'il avait droit d'attendre de la part des habitants dont un grand nombre pourtant sont à l'aise. Les sœurs n'ont eu, l'année dernière, que quatre pensionnaires, car il ne faut pas en compter deux de plus qui sont entièrement à la charge des religieuses par l'acte de leur fondation. Et cette année, il n'y a *qu'une seule pensionnaire payante*, de la paroisse. Cette indifférence à quelque chose de vraiment pénible, et est propre à faire naître des réflexions fâcheuses, soit sur les personnes chargées de l'établissement, auxquelles néanmoins, on ne fait aucun reproche, soit sur les habitants qui montrent une telle insouciance et qui ne cherchent point à profiter, pour leurs jeunes filles, des avantages qu'ils ont au milieu d'eux et que tant de paroisses leur envient. » ²

SAINT-GERMAIN, prêtre.

² 11 octobre.

A la suite de ce document précieux, il nous est aussi très consolant d'enregistrer l'unique lettre de sœur Marie-de-Béthanie, assistante de Mère Marie-des-Sept-Douleurs. Elle constitue une belle page où se montre au grand jour, une bonne et franche amitié à l'égard de la directrice du couvent de Saint-Martin.³

Saint-Laurent, 19 décembre 1853.

« A sœur Marie-de-Sainte-Madeleine,
directrice à Saint-Martin.

« Ma chère sœur,

« Je ne saurais vous dire combien j'ai été surprise, en recevant votre lettre, non pas des vœux et des souhaits que vous daignez former pour moi ; je les crois sincères et je sais que vous ne pouvez manquer de vous intéresser à celle qui vous est unie par des liens si étroits ; ma surprise vient de ce que vous me parlez de *ma fête*. Je n'ai jamais pensé qu', portant le nom d'une maison, qui m'est pourtant bien chère, on voulut, à cause de cela, donner cours à une si aimable effusion. Notre bonne Mère m'avait bien dit que mes patrons étaient Lazare, Marthe et Marie ; aussi, n'ai-je jamais manqué de les invoquer très souvent. J'ignorais, cependant, qu'il y eût un jour dans l'année, où tombât la fête de *leur maison*.

« Pour quelques instants, ma chère sœur, vous avez mis toutes nos sœurs en émoi : sœur Marie-de-Saint-Hilaire ayant eu la nouvelle à cinq heures avait déjà, une demi-heure plus tard, deux tartes de cuites. Notre Mère a regardé le calendrier, consulté le martyrologe et n'a rien trouvé qui annonçât ma fête ce jour-là.

« Je crois, chère sœur, que cette fête ne se trouve que dans votre diocèse, peut-être aussi dans celui du Mans, où

³ Au début de la communauté, celle qui remplissait la charge de supérieure, portait le titre de *Directrice*.

elle tombe dans le mois de juillet. A Saint-Laurent, Dieu merci, il n'y a rien. Je suis cependant très sensible aux marques d'affection que vous me témoignez, vous et les vôtres. Je ne vous offre pas les souhaits de bonne année, espérant que nous aurons la consolation de vous les exprimer de vive voix.

« En attendant, veuillez dire bien des choses aimables à toutes nos sœurs et remerciez-les de leurs bons souvenirs.

« Veuillez, chère et bien-aimée sœur, croire au sincère attachement de celle qui vous est unie dans les divins cœurs de J. M. J.

Sœur MARIE-DE-BÉTHANIE, *Marianite.* »

INCORPORATION OU RECONNAISSANCE CIVILE DE LA COMMUNAUTÉ DES SŒURS DE SAINTE-CROIX

Le bon curé de Saint-Laurent ne compta jamais ni son temps, ni ses démarches, pour obtenir, le plus promptement possible, l'existence légale de ses deux communautés; les religieux, de leur côté, confièrent cette affaire aux mains de saint Joseph, ce patron expert en toute bonne besogne. Mais le Père Vérité et ses frères ne paraissaient pas cependant beaucoup désirer l'incorporation des sœurs, parce qu'ils la considéraient comme inutile et même contraire à leurs Constitutions; tandis que M. Saint-Germain, se donnait beaucoup de mal et tentait d'obtenir, en faveur des bonnes sœurs, le même avantage que pour les religieux. Il poussa si activement les choses que l'acte d'incorporation des deux communautés se fit à la même date.

Le Père Vérité s'exprime ainsi dans une lettre au très révérend Père Moreau, qu'il met au courant de la situation: « M. le curé, dit-il, insinue aussi son intention de séparer les dons offerts aux deux communautés, ce qui est essentiellement contraire à nos Constitutions. Au reste, par inadvertance ou par défaut de connaissance de la portée de l'acte, je viens de laisser M. le curé adresser au gouvernement une

demande d'incorporation pour les sœurs. En vertu de ce « bill », elles seront en possession de biens qui appartiennent à elles seules, aux yeux du gouvernement. La loi n'étant pas encore passée, on pourrait retirer la demande; mais je m'en garde bien, car le fait serait très désagréable à M. le curé qui est déjà si mal payé de ses bontés à notre égard. Les sœurs se trouveront, tout simplement, dans le cas de ceux qui, en France, possèdent des biens-fonds aux yeux du gouvernement. J'espère que l'incorporation des prêtres et des frères va bientôt passer, car saint Joseph s'en occupe. »

Le 30 mai 1849, la communauté recevait sous le titre de *Communauté des Sœurs de Sainte-Croix*, son existence légale, qui lui conférait le caractère d'une personne civile pouvant donner, recevoir, posséder, acheter, vendre, échanger, etc. L'acte porte le nom de cinq religieuses : les Sœurs Marie-du-Sauveur (Aglaé Mérineau de la Chaptais), Marie-de-Jésus-Mourant (Renée David), Marie-du-Carmel (Emilie Fortier), Marie-de-Sainte-Madeleine (Marie Gohier), Marie-de-Saint-Augustin (Zoé Boyer).

Entendant parler d'incorporation, les sœurs de France furent ébahies, nous raconte-t-on; car, en France, les chartes sont simplement demandées et accordées par lettres patentes. Au Canada, sans cette incorporation, l'état ne reconnaît pas civilement une société quelconque.

Depuis notre incorporation au Canada, la communauté a porté, tour à tour, les dénominations suivantes :

- 1° Sœurs de Saint-Laurent, ⁴
- 2° Sœurs de Notre-Dame de Sainte-Croix,
- 3° Sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs,
- 4° Sœurs de Sainte-Croix,
- 5° Sœurs Marianites de Sainte-Croix (à cause de notre auguste patronne),
- 6° Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs (en 1894).

⁴ Les servantes de Dieu au Canada.

Puisant à deux sources et accolant deux des anciens noms : « Sœurs de Sainte-Croix », comme dans la charte de 1849, et « Sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs », comme on nous appelait lors de notre arrivée au Canada, en 1847, nous ne sommes plus désignées aujourd'hui que sous le nom de « Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs ».

Depuis notre établissement au pays, l'Institut des Sœurs de Sainte-Croix s'est présenté à plusieurs reprises devant la législature de la province, afin d'obtenir certaines modifications à la première charte qui lui fut octroyée.

C'est ainsi que le 9 mars 1878 fut sanctionné un amendement à la charte de 1849. « Attendu, y est-il dit, que la *communauté des Sœurs de Sainte-Croix*, a, par une pétition, demandé que son nom soit changé en celui de « *la corporation des Sœurs Marianites de Sainte-Croix* ». A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la législature de Québec, décrète que le premier nom est, par le présent, changé en celui de « *Corporation des Sœurs Marianites de Sainte-Croix* », les obligations restant les mêmes. »

Cette demande répondait, sans doute, à une suggestion venue de France où les sœurs portaient et portent encore ce nom. Dans les *Statuts* de la province de Québec pour l'année 1894, page 398, se lit un amendement à ce second acte : « Attendu que la Congrégation des Marianites de Sainte-Croix veut changer son nom en celui de « *La Congrégation des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs* ». . . A ces causes, Sa Majesté décrète ce qui suit : 1° Le nom de la corporation des Sœurs Marianites de Sainte-Croix dans la paroisse de Saint-Laurent, corps politique et constitué en corporation, est changé en celui de « *La Corporation des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs* » ; 2° Mais la dite Corporation ne sera pas considérée comme nouvelle. »

CHAPITRE HUITIÈME

SOMMAIRE: Changements en perspective. — Réclamation de Messire Saint-Germain. — Réponse du révérend Père Moreau. — Arrivée de la Mère Marie-des-Sept-Douleurs.

« Ne vous dissimulez pas, mes Filles,
que vous trouverez la Croix partout. »

(LE FONDATEUR.)

Puisque « ce n'est point avec l'or et l'argent que se fondent les œuvres divines » la congrégation des Marianites de Sainte-Croix paraît assise sur des bases solides. Les quatre ouvrières de la toute première heure avaient déjà accompli un travail héroïque. Cette assertion a été prouvée dans les pages précédentes. Mais dans le vaste champ de la vie apostolique, ce n'est pas toujours le semeur qui récolte...

Le vénéré Fondateur avait annoncé discrètement, comme pour préparer les esprits, la prochaine arrivée, à Saint-Laurent, du révérend Père Rézé; il serait accompagné du Père Guyomat, jeune clerc tonsuré, de la Mère Marie-des-Sept-Douleurs et de sœur Marie-du-Saint-Esprit; c'était la troisième colonie envoyée au Canada depuis 1847.

Ces nouveaux venus présageaient, on ne pouvait en douter, des changements dans le personnel déjà fort estimé dans la paroisse. La rumeur parvint aux oreilles du curé, il s'en plaignit aussitôt au très révérend Père Moreau. « J'apprends, avec bonheur, dit-il, que votre petite colonie est en route pour le Canada. Mais ma joie n'est pas sans mélange; on nous menace, à ce qu'il paraît, de nous enlever notre *excellente supérieure*, pour l'envoyer à d'autres qui, je le crois bien, la méritent mieux que nous, mais à qui elle ne serait peut-être pas aussi nécessaire pour le moment;

car, ici, notre établissement est à ses débuts et réclame une bonne tête pour se soutenir. La suppléante de la digne mère Marie-du-Sauveur aura, sans doute aussi, de l'initiative et des moyens d'action; mais elle manquera de l'expérience que celle-ci a déjà acquise. Du reste, s'insinuera-t-elle assez dans l'affection des novices et des élèves du pensionnat, pour se substituer avantageusement à la supérieure actuelle? Il me semble qu'avec une couple d'années encore, les talents de notre excellente supérieure auraient contribué beaucoup à donner de la stabilité à sa communauté et il est peut-être à craindre que le changement ne soit propre à dégoûter ses novices et ses élèves, etc. . . »

A cette lettre si grave, si digne et si bien motivée, le révérend Père Moreau donna la réponse suivante:

Monsieur et vénérable confrère,

« J'ai bien hâte de vous remercier de la lettre où vous me communiquez vos inquiétudes, sur le départ de la bonne supérieure et je vous autorise à vous entendre avec le Père Rézé, pour que Marie-du-Sauveur reste au moins jusqu'à la rentrée de son pensionnat, *s'il est expédient*, avant de se rendre à Bertrand. Je donne, d'ailleurs, au Chapitre de Saint-Laurent, toute liberté de modifier mes obédiences, pourvu que ce soit d'accord avec les PP. Vérité et Rézé et le Père Sorin entendu . . .

Croyez-moi toujours, etc. . .

De leur côté, les sœurs tendrement attachées à Mère Marie-du-Sauveur, s'émurent à la nouvelle qu'elles allaient perdre leur première supérieure et passer sous la conduite d'une autre qu'elles ne connaissaient pas. Voilà pourquoi, probablement, sur proposition de M. Saint-Germain, elles adressaient par la voix de sœur Marie-de-Sainte-Madeleine, une supplique au Père Fondateur, dans le but de conserver leur mère. Pour leur faire plaisir, le révérend Père Vérité avait apostillé la lettre des sœurs canadiennes, « car la bonne sœur était aimée de toutes. »

Après la réception de cette lettre, l'intelligent Père Moreau ne se trouva point à bout d'arguments, il répondit :

« J'apprécie, mes chères filles, les motifs qui ont dicté la lettre de réclamation que vous venez de m'adresser ; elle prouve votre bon cœur et fait autant d'honneur à tous les membres de votre petite communauté qu'à votre supérieure elle-même. Je suis heureux de voir combien vous l'aimez et estimez ; s'il n'en dépendait que de moi, je vous épargnerais avec joie le sacrifice que l'obéissance vous impose. Mais ne pouvant par moi-même, sans un rapport de votre Chapitre, juger ce qu'il convient le mieux de faire en cette circonstance, je dois renvoyer le tout à vos supérieurs locaux, et ne puis qu'approuver ce qu'ils feront, persuadé qu'ils ne se proposeront que le plus grand bien de tous.

« Je tiens pourtant à ce que votre mère passe un temps plus ou moins long, dans nos différents noviciats, afin d'y établir l'ordre et l'esprit de nos règles. Soyez persuadées que si vous vous laissez conduire en cette rencontre, par l'obéissance et la foi, tout tournera à votre avantage. Je compte d'ailleurs sur votre docilité, votre dévouement religieux, pour faciliter à votre nouvelle mère, sa tâche difficile et pénible ; et, à celle que vous regrettez, rendez moins douloureux son départ pour Bertrand, quand elle aura mis au courant des affaires celle qui lui succède. C'est ainsi que Dieu vous bénira, et vous consolerez votre dévoué et affectionné en Jésus, Marie et Joseph. »

MOREAU.

Nous touchons du doigt la véritable raison de l'envoi de Mère Marie-des-Sept-Douleurs à Saint-Laurent : « Y établir l'esprit des règles dans les différents noviciats. »

Enfin, la colonie annoncée arriva le 17 juillet 1849, à neuf heures du soir. On chanta le *Te Deum* le lendemain ; puis, à la prière du révérend Père Vérité, le nouveau supérieur donna lecture de son obéissance, et on lui remit les clés de la maison. La Mère Marie-des-Sept-Douleurs et sa

compagne sœur Marie-du-Saint-Esprit portaient l'habit séculier, car l'archevêque de New York recommandait de ne pas porter ostensiblement l'habit religieux, à cause de l'animosité qui régnait alors parmi les protestants contre les *papistes*.¹

Le séjour d'un mois sur mer avait bronzé le teint des chers voyageurs, ce qui leur donnait un air assez austère. La nouvelle supérieure est saluée à son arrivée par dix-neuf religieuses et deux postulantes.

Les vénérés missionnaires furent conduits au pensionnat.² A leur aspect, les élèves éprouvèrent une véritable déception; car elles aimaient beaucoup Mère Marie-du-Sauveur qui, avec une jolie figure, était douce, accueillante et d'une distinction parfaite, comme il convient à une fille de noble extraction. Ainsi du révérend Père Vérité; tandis que le révérend Père Rézé avait la figure ascétique et l'abord froid.

En ce qui concerne l'extérieur, les nouveaux venus différaient totalement de ceux à qui ils succédaient. L'avenir dira à qui restera la palme de la victoire et qui remportera les meilleurs succès de direction.

* * *

Quelques jours après son arrivée, le révérend Père Rézé organisa le Chapitre mineur. Voici les membres de ce Chapitre:

Sœur Marie-des-Sept-Douleurs, supérieure et économé,
Sœur Marie-de-Jésus-Mourant, assistante,
Sœur Marie-du-Saint-Esprit, sous-économé,
Sœur Marie-de-Saint-Augustin, secrétaire *ad honorem*.

¹ Vie du Fondateur.

² A cette époque les élèves n'entraient en vacances que vers la fin de juillet.

Depuis 1847, le petit troupeau s'était accru; la famille grandissait d'une façon étonnante. On voit que la parole de Dieu à Abraham se réalisait en faveur des Marianites: « Sors de ton pays et de ta parenté, et de la maison de ton père; va dans la terre que je te montrerai; je te bénirai; je te donnerai une postérité nombreuse, je rendrai ton nom célèbre et tu seras bénie ». (Genèse, XXII, 16, 17).

La Mère Marie-des-Sept-Douleurs apportait avec elle la lettre d'obédience que lui avait remise le Fondateur. Pour la première fois, il lui arrose le titre de MÈRE. Voici la teneur de cette lettre:

J. M. J.

« TOUT À LA GRÂCE, RIEN À LA NATURE ».

*La vie pauvre, humble, cachée et laborieuse vous méritera
la vie qui ne doit plus finir.*

« Nous nommons, par cette présente lettre d'obédience, la Mère Marie-des-Sept-Douleurs, supérieure de l'établissement des sœurs en Canada... Nous l'autorisons à dispenser, d'accord avec le père supérieur de la mission, les sœurs soumises à son obédience, des règles dont elle ne pourrait ou croirait ne pas devoir presser l'exécution, à cause des usages du pays ou de toute autre circonstance, enjoignant à nos chères filles du Canada de lui obéir comme à nous-même. »³

Deux jours avant son départ, c'est-à-dire le 5 juin 1849, il lui écrit cette lettre: « Jamais, ma chère fille en Jésus-Christ, je n'avais aussi profondément senti le prix de votre dévouement à l'œuvre de Sainte-Croix, que depuis qu'il m'a fallu bon gré, mal gré, consentir à votre départ. Vous ne l'avez point désiré, ni moi non plus. Votre sacrifice n'en est que plus généreux et plus méritoire. Soyez sûre que je viserais à en abrégier la durée autant qu'il dépendra de moi,

³ Vie du Père Fondateur.

et, si vous ne revenez pas l'année prochaine ou dans deux ans, j'irai, s'il plaît à Dieu, vous visiter. Assurez vos filles de mon vif intérêt, *tant qu'elles vous seront soumises et dévouées* ».

Belles et nobles paroles qui cachent un grand sacrifice de part et d'autre.

La Mère Marie-des-Sept-Douleurs avait déjà donné mille preuves de son bon esprit, de sa soumission, de ses connaissances en matières religieuses, de sa fermeté dans le maintien de la discipline et de l'observance des règles et des constitutions, de son attachement à son supérieur et de sa fidélité inviolable au berceau de la communauté; voilà pourquoi elle a mission d'établir à Saint-Laurent « les coutumes et l'esprit des saintes règles. »

Nous aurons l'occasion de constater, en parcourant cette histoire, que la Mère Marie-des-Sept-Douleurs n'a jamais forfait à ses obligations, et combien elle eut toujours à cœur de pénétrer ses filles du véritable esprit religieux.



CHAPITRE NEUVIÈME

SOMMAIRE: Monographies: Le révérend Père Vérité. — La Mère Marie-du-Sauveur. — Sœur Marie-du-Désert; trois grandes figures de la première colonie.

« Père, j'ai accompli l'œuvre que vous m'aviez donnée à faire. »

(En S. Mathieu.)

I

LE RÉVÉREND PÈRE VÉRITÉ

Le 17 du mois d'août 1849, on enregistre le départ des trois principaux fondateurs de la maison de Saint-Laurent: le révérend Père Vérité, la Mère Marie-du-Sauveur et sœur Marie-du-Désert. Leur départ est sans espoir de retour. . .

Le révérend Père Louis-Auguste Vérité naquit et fut baptisé à Montfort-le-Rotrou (Sarthe) le 11 octobre 1815. Il entra au noviciat des Salvatoristes à Sainte-Croix, le 8 novembre 1840 alors qu'il était prêtre. Il prononça les vœux de religion le 13 août 1841. Pendant cinq ans, il exerça à la maison mère, les fonctions de professeur et de sacristain. Le 30 décembre 1846, il partit pour Brest, en route pour l'Orégon, mais il revint à Sainte-Croix en janvier 1847, le projet d'établissement ayant été abandonné.

Choisi par son supérieur pour jeter les fondements d'une maison de l'institut au Canada, il y arriva le 27 mai 1847. Dans les desseins du très révérend Père Moreau, le Père Vérité ne devait pas séjourner longtemps au pays, puisque nous lisons dans une série de recommandations à l'adresse des premiers missionnaires envoyés au Canada: « Le Père

Vérité, ne devant probablement pas rester, s'occupera de tout régulariser au dedans. »

Mais sur lui, pourtant, retombèrent les gros soucis de toutes les affaires matérielles : nourriture pour les deux maisons, bois de chauffage, mobilier, etc. La pauvreté, assurément, fut bien pratiquée, c'est lui-même qui le note dans son journal : « Les dortoirs n'étant chauffés que par un poêle sourd, l'eau se congèle dans les pots. La nourriture est plus que frugale ; on ne sert qu'un plat durant toute la première année. »

Dès la deuxième année, le Père Vérité usageait à nouveau deux vieilles soutanes qu'il avait apportées de France, bonnes, tout au plus, à fournir quelques pièces pour raccommoder d'autres vêtements.

Les légitimes inquiétudes du père supérieur au sujet de sa famille religieuse furent très pénibles. On lui réclamait de l'argent et sa bourse était vide... Voulait-il acheter du blé dont il avait un besoin urgent, nul ne consentait à lui en vendre à terme. La liste des déboires du bon Père Vérité serait aussi longue que lamentable. Au milieu de tant d'épreuves, l'âme du supérieur goûta toujours une paix profonde. Prostrné aux pieds du divin Maître, il le bénissait en disant : « Bon Jésus, puisque vous ne voulez pas faire de miracles, sauvez-nous donc et envoyez-nous l'argent qu'il nous faut pour faire honneur à nos affaires. Ne regardez point mes péchés, mais ce que je veux faire pour votre gloire. » Après avoir longtemps importuné Notre-Seigneur, il lui disait parfois, en guise de doux reproche : « Bon Sauveur, pourquoi ne voulez-vous pas nous écouter? »

Or, il arrivait souvent qu'après cette sainte importunité, Celui qu'on n'invoque jamais en vain, se laissait toucher, et le commissionnaire rapportait au supérieur, soit un peu d'argent pour couvrir une dette pressée et calmer les craintes des créanciers, soit une parole de bienveillance qui lui avait été adressée par les honnêtes marchands avec lesquels il était en relation. L'auteur du « Diocèse de Montréal » dit de lui : « Ce fut un religieux d'une grande aménité de carac-

tère, de beaucoup de vertus et de connaissances aussi variées que solides. » Cependant, on rapporte qu'il ne fut pas heureux et on peut l'appeler, suivant son expression, le « martyr », sinon le crucifié de son devoir. Ses croix lui vinrent de partout; *de la ville et de la campagne, du dedans et du dehors*; car, malgré ses qualités, il ne connut jamais l'art de commander, ni celui d'imposer sa volonté. En face de tant d'épreuves et des causes qui les ont produites, le révérend Père Drouelle, visiteur général en 1848, lui dit cordialement: « Que vous avez dû souffrir! »

M. le curé aimait beaucoup le Père Vérité pour le service de sa paroisse; mais il le considérait comme étant trop faible de caractère pour dominer les siens. Un de ses frères écrivait: « Je ne connais pas de femme d'un caractère aussi doux que notre père supérieur. » Il était d'une obéissance à toute épreuve; il pratiquait la pauvreté à un degré peu ordinaire et travaillait sans relâche: confessions, offices, visites des malades, direction de ses couvents, conférences chez les frères et chez les sœurs. Nous avons vu précédemment tout le zèle qu'il exerça en faveur des maîtresses qu'il voulait former aussi bien à l'art d'enseigner qu'à la vie religieuse. En outre, tout le poids de l'administration pesait sur ses épaules; de sorte que l'on peut facilement deviner combien il eut raison de se plaindre; en dépit de tant d'efforts, il ne fut pas *compris* et ne réussit à régler les questions d'argent qu'au prix des plus pénibles sacrifices.

Remplacé par le révérend Père Rézé dans l'été de 1849, il quitta Saint-Laurent et retourna en France où il fut reçu à bras ouverts par le Père Fondateur. Le 5 novembre 1852, le Père Vérité fut envoyé au Bengale avec deux confrères: les RR. PP. Baroux et Lefebvre; les FF. Paulin, Théogène et Benedict; les SS. Marie-de-Jésus-Souffrant, Marie-de-Saint-Victor et Marie-de-Saint-Vincent-de-Paul.

Ce voyage si pénible dura de six à sept mois. Le Père Vérité en raconte lui-même les péripéties dans son journal, signé à Calcutta, le 30 mai 1853. Entre autres faits, nous lisons ceci: « Cette nuit, c'est la tempête! Pour moi, j'at-

tends le jour en répétant sans cesse des actes d'amour, de confiance, de soumission à la volonté de Dieu, et en baisant le bois sacré de la vraie croix, dont je me suis muni, grâce à la charité du Père supérieur du Mans. »

Une des sœurs tient aussi son journal et très fidèlement : « Après la tempête qui dura deux jours, mais qui nous tint vingt-trois jours dans la Manche, relate cette sœur, trois d'entre les religieux tombèrent malades de la fièvre typhoïde et furent renvoyés au Mans, puis deux autres, trop harassés par la mauvaise mer pour continuer leur route. Deux remplaçants furent envoyés à Plymouth que nous quittâmes au nombre de huit seulement, le 17 janvier, après avoir passé trois semaines dans le port.

« Rien ne nous arriva de nouveau dans la Manche. Le 16 mars, la mer devint grosse. Le 17 au matin, matelots et passagers avaient le mal de mer, à l'exception du Père Vérité, du capitaine et de moi. Le bon Père Vérité commença la sainte messe; seule, j'y assistais. Le roulis redoubla; nous craignîmes beaucoup que le précieux Sang ne se répandît; mais Dieu nous préserva d'un tel malheur. Nous entendîmes, comme à l'ordinaire, les jolis canaris du capitaine, qui, chaque matin, juste au moment de l'élévation, saluaient la présence de Notre-Seigneur sur l'autel... »

Le Père Vérité demeura six ans dans la meurtrière mission du Bengale. Au printemps de 1858, M^{sr} Oliffe, vicaire apostolique de Dacca, le désigna au choix de la Propagande pour occuper cette mission que lui, M^{sr} Oliffe, laissait vacante; car il venait d'être nommé à l'archevêché de Calcutta... Le Pape ayant daigné agréer le Père Vérité à ce poste éminent, éminent en dignité, en responsabilité, en souffrances de tous genres, le courageux père se prépara à revenir au premier appel de son supérieur. Il quitta le Bengale probablement vers le mois de février. Il était attendu au Mans depuis plusieurs mois, lorsque le Père Fondateur apprit, le 18 juin 1859, que le Père Vérité avait succombé à la maladie, le 26 avril, mardi de Pâques, sur le vaisseau

« Impératrice Eugénie », dans les environs du Cap de Bonne-Espérance et que son corps avait été jeté à la mer, au moment où l'Eglise l'attendait pour lui conférer la consécration épiscopale.

Nous recueillons avec empressement quelques notes précieuses trouvées dans un *calepin-souvenir* de notre bien chère doyenne, sœur Marie-de-Bon-Secours, au sujet du Père Vérité; les voici: « Décès de mon premier supérieur, il revenait du Bengale lorsqu'il fut arrêté en chemin par l'impitoyable mort. Il était sur mer et se voyant près de sa fin, il dit à un jeune homme qui ne l'avait pas quitté depuis le jour du départ: Voici mes habits, après ma mort, vous m'en ferez revêtir avant que l'on me jette à la mer. Tout ce qui m'appartient, vous le porterez à Sainte-Croix... et vous direz à mon Supérieur général que je meurs content... et en faisant le sacrifice de ne plus le revoir ici-bas; ... mais l'espérance de passer une éternité heureuse avec mes frères allège mon sacrifice. »

Dans une lettre-circulaire adressée à toute la congrégation au sujet de cette mort si pénible, le Père Fondateur écrivait, le 16 juin 1859: « Ainsi Dieu, dans ses vues toujours adorables, quoique impénétrables, a récompensé le dévouement de ce généreux confrère, sans lui laisser la consolation de revoir Notre-Dame et, à nous, celle de le presser une dernière fois sur notre cœur. Quels sujets de regrets, si nous n'avions pas l'espoir d'une vie meilleure! Quel sacrifice nouveau pour la congrégation et quelle perte, en particulier, pour notre mission du Bengale! »...

Telle fut la fin de ce prêtre si digne et si dévoué. Que de grandeurs dans le dernier acte de la vie de ce missionnaire! Celui qui fut ballotté par les flots de la mer, devait y laisser sa dépouille mortelle. D'autre part, combien est triste et touchant le spectacle d'un pauvre missionnaire chargé d'années, allant vers Rome pour y recevoir la plénitude du sacerdoce des mains du Souverain Pontife lui-même, peut-être, et frappé de mort, sans revoir ni la maison mère,

ni le vicaire de Jésus-Christ, suprême désir de son cœur d'apôtre!

Quand cette foudroyante nouvelle parvint à Saint-Laurent, tous ceux qui avaient connu le « doux » Père Vérité en furent profondément attristés. Un service solennel fut chanté dans l'église, et l'on offrit de nombreux suffrages pour le repos de cette chère âme.

II

MÈRE MARIE-DU-SAUVEUR

Au moment de quitter le Canada pour toujours, la mère Marie-du-Sauveur pouvait répéter, en empruntant les paroles du Maître: « Père, j'ai accompli l'œuvre que vous m'aviez confiée . . . » Oui, elle avait fidèlement accompli le bon plaisir divin, la jeune supérieure!

Six jours après l'émission des vœux perpétuels elle quitte la maison mère investie d'un mandat qui la charge d'une lourde responsabilité, et elle arrive sous un ciel étranger, pour y établir une maison de l'institut. Sous ce toit, des enfants viendront réclamer, de la fondatrice et de ses adjointes, le pain de l'intelligence et du cœur. Des jeunes filles, attirées par l'exemple de leur zèle et de leurs vertus, imploureront la faveur de collaborer aux travaux des premières missionnaires dans l'œuvre du salut des âmes. Quelle entreprise! « Sans sou ni maille » ouvrir une telle fondation; pour appui, *la croix nue* . . . quel courage héroïque!

La Mère Marie-du-Sauveur se lance avec ardeur dans ce dédale des commencements où tout est à faire. Elle a bien pour la guider, le très bon Père Vérité, mais enfin, il lui faut prendre l'initiative et elle n'a pour l'aider que trois jeunes sœurs, sorties du noviciat pour la première fois. Rien ne la déconcerte pourtant. Elle refoule ses impressions, et va gaiement à la besogne, la reprend chaque matin, après avoir entendu la sainte messe et s'être fortifiée dans l'oraison et

la sainte communion. Ses consœurs sont entraînées par son exemple, et, *la main dans la main*, elles vont, confiantes, faisant face à l'avenir.

Une, deux, trois postulantes viennent se joindre aux courageuses ouvrières, c'est l'embryon d'une communauté qui fera sa modeste part dans le jardin de l'Eglise.

La Providence fournit à la jeune supérieure l'occasion d'accomplir un grand acte de charité en adoptant, le 3 mai 1848, une enfant de douze ans, Henriette Trottier, orpheline de mère.

Dès le début, le Père Vérité éprouva un peu de crainte au sujet de l'administration de Mère Marie-du-Sauveur : il ne l'avait pas connue en France et il craignait qu'elle ne manquât d'expérience et de zèle pour faire observer la régularité ; mais dès qu'il eut eu des rapports plus fréquents avec elle, il put apprécier ses excellentes qualités ; et, plus tard, il admira sa sagesse, son zèle pour les saintes observances, sa bonté et sa fermeté, tout à la fois.

Remplacée par la Mère Marie-des-Sept-Douleurs en l'été de 1849, Mère Marie-du-Sauveur s'estime très heureuse de céder sa place à celle qui possède, incontestablement, toutes les qualités requises pour *conduire à bonne fin l'œuvre* considérable qui ne fait que poindre.

Elle quitte Saint-Laurent, pour BERTRAND, Illinois, amenant avec elle sœur Marie-du-Désert, dont la santé demandait un changement de climat, et sœur Marie-de-Bon-Secours (Esther Leduc) troisième novice canadienne. Cette dernière ne vit ni son père ni sa mère ni aucun de ses parents avant son départ ; elle fit ce sacrifice volontairement « parce que, dit-elle, je veux éprouver mon courage avant de prononcer mes derniers vœux. »

Toutes trois partent sous la conduite du révérend Père Sorin, venu à Saint-Laurent pour le Chapitre mineur. La chère Mère Marie-du-Sauveur ne devait plus revenir au Canada. Mais nous savons, par sa correspondance, qu'elle a conservé un souvenir vivace de sa première mission. Dans

une lettre adressée à sœur Marie-de-Sainte-Eugénie (De-Celles) le 2 septembre 1863, c'est-à-dire quatorze ans après son départ de Saint-Laurent, elle parle avec affection et attendrissement du 17 août 1849 : « Que de larmes j'ai versées en quittant nos sœurs, notre petit couvent, nos élèves ! » A cette époque, — en 1863 — la Mère Marie-du-Sauveur était retournée en France. La très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs était également revenue à la maison mère, au Mans, à cette nouvelle, sœur Marie-du-Sauveur part du Lycée de Vendôme avec une compagne, pour rencontrer cette mère bien-aimée, et causer avec elle du « pays de ses anciens amours ». Dans cette même lettre, elle ajoute : « Le bon Dieu a bien fait toutes choses en mettant entre des mains plus fortes et plus sûres, la direction de cette communauté que je n'étais pas capable de conduire à bien. Je pense, chère sœur, qu'à part l'église qui ne doit pas être changée, je ne reconnaîtrais plus mon Saint-Laurent de 1847, s'il m'était donné de le revoir. Comme il doit être embelli, corrigé et augmenté ! Comme votre couvent est agrandie, n'est-ce pas ? vos jardins sont bien plantés ! Oh ! je vois d'ici, les maisons de nos bonnes dames Mantha et Lavoie ; cette dernière résidence, surtout, où nous avons coulé les premiers jours de notre vie à Saint-Laurent ! ... »

« Mes respects, je vous prie à qui de droit, mes amitiés à nos sœurs que je ne nomme pas, parce que le nombre en est trop grand. Dans quelques jours, je tendrai le cou et je prêterai l'oreille pour essayer de percevoir quelques *flifli* venant du nord avec les premiers vents d'automne ; peut-être alors reconnaîtrai-je la voix de quelques-unes de nos chères mères et sœurs du Canada m'envoyant un petit bonjour... Puis, je songe à nos premières compagnes de Saint-Laurent que l'excès de leur zèle a couchées dans la tombe... Ah ! je n'y vois plus, mes yeux se remplissent de larmes... »

Dans une autre lettre, Mère Marie-du-Sauveur disait : « Notre très honorée Mère ne se lasse pas plus de raconter les choses du Canada que je ne me lasse de l'entendre. » La

bonne Mère écrivit souvent à sœur Marie-de-Bon-Secours, sa troisième postulante qu'elle avait amenée à l'Indiana; quoique mélancolique par nature, la fondatrice du couvent de Saint-Laurent savait être gaie et la plaisanterie lui agréait beaucoup. En réponse à une lettre de son ancienne novice, elle écrivait: « Je commence par l'article le moins digne et le moins intéressant; mais je me ferais un scrupule de vous laisser dans l'erreur au sujet de mes *progrès physiques*; non, ma chère sœur, je ne suis pas devenue la *grosse Mère Marie-du-Sauveur*, je suis moins décharnée, voilà tout; et pour cela, il m'a fallu prendre des années de repos, presque d'inaction. Ah! si seulement, j'avais fait autant de progrès spirituels! Tenez! ma chère sœur Marie-de-Bon-Secours, je dois vous avouer que j'ai vivement regretté de n'avoir pas répondu à l'appel de notre vénéré Fondateur et de n'être pas retournée chez vous, il y a sept ans. »

Les bienfaiteurs qui lui avaient été secourables dans les jours bien sombres et bien pénibles de la fondation, Mère Marie-du-Sauveur ne les oublie pas: « Voyez-vous encore les excellentes familles Lecourt, Serre dit Saint-Jean et De Celles ou autres personnes de ma connaissance? Veuillez leur dire que je puis oublier leurs noms, mais *jamais le souvenir* du bien que ces charitables gens nous ont fait. »

L'agréable correspondance de cette chère mère, avec l'une ou l'autre des sœurs de Saint-Laurent, se ferme en 1882. Nous savons qu'elle a occupé, en France des charges importantes; qu'en 1860, elle est nommée économe générale par le Chapitre; mais on ignore à quelle date précise elle a quitté l'Indiana. On nous a informées qu'elle passa les cinq dernières années de sa vie accablée d'infirmités et qu'elle mourut pieusement, à la maison mère, au Mans, le 11 avril 1887, âgée de quatre-vingt-un ans. Sa mémoire, comme celle du juste, ne périra pas!...

III

SŒUR MARIE-DU-DÉSERT

Par une ordonnance du révérend Père Fondateur et du médecin, sœur Marie-du-Désert fut contrainte de quitter Saint-Laurent en même temps que la Mère Marie-du-Sauveur; le climat canadien ne lui paraissait pas favorable, car sa santé déclinait.

Nous ne saurions rappeler le départ de cette courageuse sœur, sans utiliser, pour rendre hommage à sa mémoire et pour l'intérêt de nos ANNALES, les notes biographiques que nous avons sous les yeux.

Sœur Marie-du-Désert (Angélique Godo) vit le jour à Saint-Denis-de-Gastines, Mayenne, le 8 mai 1825. Après avoir fréquenté l'école primaire, tenue par les sœurs de la Charité d'Evron, elle avait songé à entrer chez les Trappistines.

Empêchée par sa faible santé de réaliser son projet, Mlle Godo demanda au révérend Père Basile Moreau de la recevoir dans la nouvelle famille qu'il venait d'établir; elle fut acceptée. Le Fondateur fixa le jour de son entrée au 15 mai 1846. Nous avons vu, qu'étant encore novice, elle fut destinée à la lointaine mission du Canada que le Père Moreau venait de créer à la demande de M^{re} Bourget. Deux mois à peine après son arrivée dans ce nouveau poste, elle prononçait les vœux perpétuels de religion, le 22 août 1847, entre les mains du révérend Père Vérité, supérieur de la communauté naissante. La jeune sœur se dévoua, ou plutôt se *donna* sans compter, à la tâche qui lui incombait, voulant ainsi collaborer de toutes ses forces à l'œuvre qui ne demandait qu'à croître et à se développer. Mais des événements, providentiels, sans doute, déplacèrent nos deux généreuses fondatrices et sœur Marie-du-Désert suivit Mère Marie-du-Sauveur jusqu'à Bertrand; de là, la jeune sœur se rendit à la Nouvelle-Orléans, où son obédience la plaçait.



Sœur MARIE-DU-DÉSERT (Angélique Godo),
une des premières fondatrices de 1847.

C'est dans ces plaines meurtrières que le zèle de la véritable fille-apôtre de Notre-Dame des Sept-Douleurs s'exerça durant soixante ans. Elle y consacra la fleur de son printemps, les forces de sa jeunesse qui s'augmentaient de toute l'ardeur de sa religion. Novice, autrefois si faible, elle survécut, *seule*, au groupe apostolique venu en Amérique en 1847. La fièvre jaune, sinistre visiteuse de ces contrées, fit son apparition en 1853; elle y exerça de terribles ravages. Les compagnes de sœur Marie-du-Désert qui l'avaient suivie, devinrent victimes du fléau. Ce n'était pas pour diminuer le zèle de la survivante qui se multipliait, passant du chevet des mourants à celui des malades, ensevelissant les morts, visitant et consolant toutes les malheureuses victimes. On redoutait autour d'elle que la courageuse sœur ne succombât à son tour. Elle répondait aux craintes exprimées: « Le bon Dieu est bien en état de me garder; pour moi, je n'ai qu'à travailler à plein collier. »

Quand la fièvre jaune eut disparu, beaucoup d'enfants restaient seuls sur la terre. *Celle* qui n'avait pu les empêcher de devenir orphelins s'estima heureuse de devenir leur mère. Un établissement créé pour recevoir les enfants délaissés reçut, comme première supérieure, sœur Marie-du-Désert qui le gouverna vingt ans. Ensuite, ses supérieurs majeurs l'envoyèrent fonder quelques maisons en plusieurs localités de la Louisiane où les sœurs ont contribué si largement à l'extension du catholicisme. Toujours prête au labeur, la Mère Marie-du-Désert allait défricher le champ qui lui était assigné, mais son cœur restait à la Nouvelle-Orléans. C'est là que, vingt-cinq ans avant sa mort, elle fut renvoyée à son œuvre de prédilection. Elle opéra un bien immense au milieu des orphelins; car le trait caractéristique de cette noble femme c'était de discerner sûrement la voie, ou les aptitudes diverses de chacun de ses enfants.

« A l'époque de son *jubilé d'or* et de ses *noces de diamant*, la vénérable mère se vit entourée d'une légion de ses orphelins. Il y en avait de toutes professions et de toutes positions; mais ce qui surtout consola la digne jubilaire, ce

fut de voir plusieurs de ses « Old boys » devenus prêtres et disposés à soutenir les œuvres de celle qui les avait retirés de la misère. A cette fête de *diamant*, les « vieux écoliers » remplissaient les salles, la chapelle; ils venaient revivre leur première enfance, et apportaient à leur mère bien-aimée leurs témoignages de respect et d'affection; ils chantaient de nouveau les cantiques familiers à leur jeunesse, en y joignant un chant spécial d'action de grâces en l'honneur de la *vénérable jubilaire*. Elles étaient bien des années d'or et de diamant, ces soixante-deux années de vie religieuse durant lesquelles, s'avancant dans le sillon du Christ et marchant à l'ombre de sa croix, la vénérée sœur n'avait cessé d'essuyer les larmes qui s'échappaient des yeux des tout petits, de les porter dans ses bras, et de laisser appuyer sur sa poitrine ces fronts où ne se posait plus le baiser d'une mère. Ah! Mère Marie-du-Désert, quel beau chapelet vos soixante-deux années de vie religieuse ont ainsi égrené! »¹

La maison de Saint-Laurent prit une part très remarquée dans la fête des noces de diamant de cette vénérable sœur. A cette occasion, elle adressa à ses anciennes compagnes plusieurs lettres affectueuses; dans l'une d'elles, nous lisons cette pensée qui révèle son attachement au premier stage de sa vie de missionnaire: « Le sacrifice de quitter ma première mission de Sant-Laurent, *si chère à mon cœur*, m'est encore pénible quand j'y songe. »

Elle mourut comblée de mérites le 27 octobre 1909. Sa dépouille mortelle repose maintenant dans le cimetière de Saint-Vincent de Paul à la Nouvelle-Orléans, où ses enfants, jeunes et vieux, l'ont accompagnée. Sa tombe ne risque pas d'y demeurer longtemps inconnue. Puisse la chère disparue nous inspirer, à toutes, son esprit de filial attachement à l'Institut qui, avec son inépuisable charité, la distinguait toujours parmi les Marianites de Sainte-Croix!

¹ A l'époque de ses noces de diamant, la chère mère nous envoya sa photographie; aucun autre don ne pouvait nous être plus agréable.

CHAPITRE DIXIÈME

DEUXIÈME ADMINISTRATION (1849-1863)

SOMMAIRE: Mère Marie des Sept-Douleurs prend les rênes de l'administration. — Elle régularise le noviciat. — Soins religieux donnés à la formation des sujets, tant par le Fondateur que par la Fondatrice.

« Elle a observé et a vu que son travail est bon; la lampe de son oraison ne s'éteindra point durant la nuit. »

(Prov., xxxi, 18.)

Avec sa clairvoyance naturelle et le grand sens de la vie religieuse qu'elle possède, Mère Marie-des-Sept-Douleurs est déjà orientée dans cette organisation où tout est à créer, pour ainsi dire, en vue de l'avenir. En peu de jours, elle a tout vu, tout examiné, tout compris. Mère Marie-du-Sauveur, selon les intentions du Fondateur, ne partira que le 17 août; entre-temps, elle se fait un devoir de mettre sa distinguée remplaçante au courant des usages du pays et de la maison. Ces deux vaillantes femmes ont perdu, pour un moment du moins, leur franche gaité, leur cœur est sous le pressoir; car toutes deux marchent vers l'inconnu. Néanmoins, leur amour de Dieu et de leur communauté naissante a bientôt raison des craintes naturelles qui s'élèvent dans leur âme: « Le bon Dieu veillera sur nous, se disent-elles. »

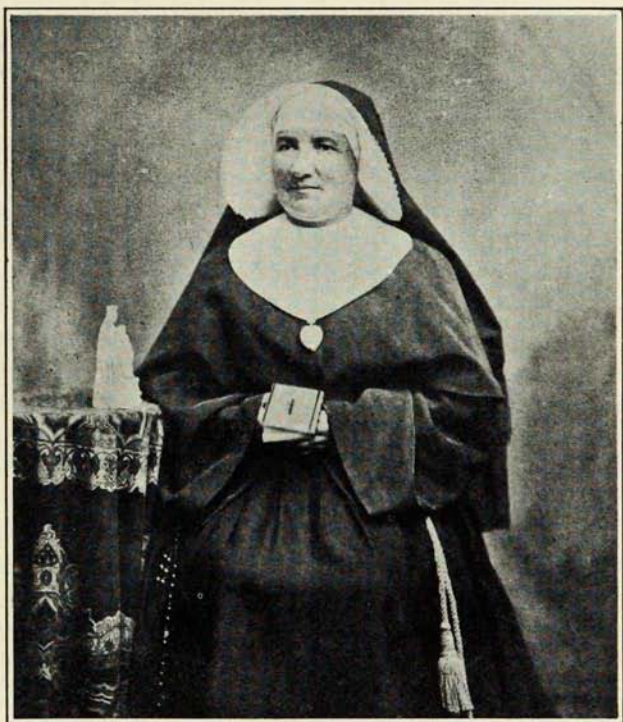
DUC IN ALTUM. Avançons en pleine mer ! Elles avancent ; des occupations incessantes les tiennent en haleine et, du matin au soir, elles sont prises par des travaux de diverse nature: c'est l'époque des examens dans les classes, c'est la distribution des prix, c'est le grand ménage; il faut jouer

de la brosse et sur le plafond et sur le parquet, il n'y a de peinture nulle part; enfin, la retraite et le départ des missionnaires, après la distribution des obédiences. La dévouée Mère Marie-des-Sept-Douleurs voit à tout: aux personnes et aux choses; elle connaît l'importance capitale des *menus détails* de la vie religieuse.

Celles de ses filles qui vont s'éloigner bientôt, pour aller faire connaître et aimer le bon Dieu aux enfants, ont un droit primordial à ses maternelles attentions: dans des entretiens intimes, elle s'enquiert de leurs besoins; la Mère veut que tout soit coordonné et les choses de l'âme et celles du corps. Aux jeunes, aux débutantes dans l'apostolat, elle indique les méthodes à suivre, elle met sous leurs yeux les pages lumineuses du « Traité de Pédagogie » composé par le Fondateur. Elle les prémunit, surtout contre les dangers du *refroidissement moral au sortir de la serre chaude du noviciat*. Au reste, la Mère supérieure se rendra sur place et soutiendra, ou encouragera, ou félicitera, selon les efforts généreux ou chancelants.

A l'intérieur du couvent, tout est préparé, pour recevoir les pensionnaires et les externes. Chaque sœur a sa place fixée et son emploi bien déterminé. Rien de raide, rien de gênant, dans les ordres donnés; une grande *bonté* se révèle sous une fermeté aimable et appréciée, car ces vertus devenaient une sauvegarde pour le maintien de la discipline. Les sœurs canadiennes, qui ont versé tant de larmes au départ de la chère Mère Marie-du-Sauveur, sentent s'évanouir leurs appréhensions. Elles sont émerveillées, déjà, du bon fonctionnement de la maison et sans oublier celle qui vient de les quitter, leur cœur se sent tout disposé à s'ouvrir devant la bonté attrayante de Mère Marie-des-Sept-Douleurs.

Tout va pour le mieux! Le Père Rézé a pareillement conquis les âmes; de part et d'autre, il y a communion de confiance, ce qui aidera puissamment au grand travail de la formation religieuse et de la sanctification.



La très honorée Mère MARIE-DES-SEPT-DOULEURS
(Léocadie Gascoin),
première supérieure générale des Marianites de Sainte-Croix,
(1818 - 1900).

L'heure est venue d'établir le noviciat suivant les règles du Fondateur. Dans sa quarante-septième circulaire, trente-huit pages environ, où sont insérés plusieurs pièces relatives à notre approbation apostolique et d'autres sujets très intéressants, le révérend Père exhorte fortement ses fils et ses filles en Jésus-Christ à la perfection religieuse, afin que tous se rendent dignes des grandes bénédictions que Dieu se plaît à répandre sur l'Institut.

Voici ce que dit le vénéré Fondateur à propos du noviciat: « J'ai cru devoir organiser sur un nouveau pied le postulat et le noviciat, suivant les sages prescriptions du concile de Trente, concernant l'année entière du noviciat, pour les épreuves de la vie religieuse. Tout ceci est renfermé dans les nouvelles Constitutions remises entre les mains du Souverain Pontife... » Cette lettre reçue le 7 janvier 1852, produisit sur tous les esprits la plus salutaire impression.

Pour se conformer aux prescriptions du très révérend Père Fondateur, le supérieur provincial ouvrit le noviciat chez les frères et chez les sœurs, par le chant du *Veni Creator*, le 25 janvier, troisième dimanche après l'Épiphanie et célébra la sainte messe pour attirer les bénédictions du ciel sur les novices.

Le révérend Père Rézé et la Mère Marie-des-Sept-Douleurs s'entendent parfaitement pour cette organisation. D'ailleurs, c'est le premier article du mandat de la Mère supérieure: « Etablir les coutumes et l'esprit des Règles. »

A défaut de chroniques et de notes précises sur l'administration de notre très honorée Mère, nous aurons recours pour la composition de ce Chapitre, aux constitutions primitives et à la volumineuse correspondance de nos fondateurs et, quelquefois, au témoignage ou aux notes de nos vénérables anciennes, les rares contemporaines qui survivent.

A ces trois sources, nous puiserons plus d'un sujet d'édification et d'instruction pour les générations présentes et futures. Puissent-elles apprendre à aimer davan-

tage et à imiter plus fidèlement la mère vénérée, choisie du ciel pour implanter au Canada le rameau de l'arbre de SAINTE-CROIX venu de France.

« Le révérend Père Basile-Antoine-Marie Moreau voulant favoriser la formation des sujets à la vie religieuse, décharge la Mère supérieure, autant que possible, des soins temporels. Dans ce but, il ordonne que chacune des conseillères remplisse son obéissance et qu'elle y soit formée sans retard aucun, afin que la Mère Marie-des-Sept-Douleurs donne ses soins aux novices et entende, chaque mois, les sœurs en direction. En outre, il désire que les postulantes, les jeunes sœurs prennent leur récréation dans une salle séparée des professes, sous la présidence de la sous-maîtresse des novices, ou de l'économe, ou de la secrétaire ». ¹

La sollicitude du Fondateur pour ses enfants spirituels ne se borne pas à l'accessoire de la formation religieuse; il vise surtout au but spécial de sa Congrégation: la sanctification de ses membres. Pour y réussir, il emploie le moyen le plus efficace, selon le conseil de la grande sainte Thérèse: les former à l'oraison.

Dans un traité d'exercices spirituels à l'usage des Marianites, publié en 1858, et que nous devons à son dévouement pour la perfection des âmes, le digne Père spirituel prend la postulante à son entrée en religion, et lui donne les premières notions sur la manière de méditer selon saint Ignace.

Il commence naturellement à insinuer à la jeune aspirante qu'elle doit détruire dans son cœur le règne du péché et réformer tout ce qui peut être dérégulé dans ses affections. Il lui montre la voie de l'*espérance* et de la *confiance*, par la considération des mérites infinis de Jésus-Christ. Quand ces impressions salutaires sont produites, il est temps de sonder les plis et replis de sa conscience, et la postulante est engagée à faire ce travail spirituel en vue d'acquérir une plus ample connaissance d'elle-même, pour ensuite se faire connaître au Père directeur, ou à la maîtresse des

¹ Extrait des procès-verbaux.

novices. Des grâces abondantes doivent découler de cette préparation sérieuse, quand la contrition et l'absolution ont purifié l'âme.

Pour arriver à cette abondance de grâces, le Père Moreau conseille, dans le même traité, aux aspirantes et aux novices en retraite, d'éviter avec soin toutes pensées propres à éveiller des sentiments de joie, quelque pieux qu'ils puissent être; d'observer exactement le recueillement extérieur et de bien garder le silence, si on l'impose; d'être modestes dans leurs regards et de ne pas porter la vue de côté et d'autre.

Et pour mieux les exciter au regret de leurs péchés, il appuie sur la nécessité de la mortification corporelle. Il termine en disant: « Si vous êtes fidèles à ces pratiques et aux exercices qui vont suivre, vous reconnaîtrez combien vous êtes loin de la voie qui conduit à votre fin dernière. »

De plus, le révérend Père Fondateur recommande la direction spirituelle. Dans la première édition des Règles à l'usage des Marianites publiées en 1852, nous lisons dans la règle IX, No 66: « Bien des âmes, dit saint François de Sales, ont dû leur salut à cette sainte pratique, et les religieuses qui s'en éloignent, faute de confiance et de simplicité, sont en grand danger de se perdre ». De son côté, saint Bernard ajoute: « Dieu veut que l'homme soit instruit par l'homme ».

Avec quel esprit de soumission la bonne Mère Marie-des-Sept-Douleurs adhérerait à ces doctes enseignements. Pour en pénétrer ses novices, elle les réunissait souvent, mais ces réunions ne pouvaient être journalières: les classes, les travaux manuels absorbaient tous les moments des journées trop courtes. Celles qui vivaient au noviciat recevaient tout le bénéfice des leçons données à chaque occasion favorable; leçons vécues, elles s'enracinaient bien celles-là!...

Mais les jeunes missionnaires? ... Nous l'avons dit déjà, la dévouée mère suppléait à ce qui manquait à leur formation par sa correspondance, dont elle s'acquittait avec

grande diligence, et sans faire acception des personnes. Puis, les avis de haute portée religieuse, émanant du révérend Père Fondateur, envoyés dans les missions, fournissaient leur large part dans le perfectionnement des sœurs.

* * *

Mère Marie-des-Sept-Douleurs travailla à former le caractère religieux de ses chères filles selon « l'esprit des Règles ». Entre tous les points qu'il importait de cultiver, elle plaçait celui du silence, selon l'intention de tous les fondateurs d'ordre religieux. Le très révérend Père Moreau n'avait-il pas rappelé à ses fils et à ses filles en Jésus-Christ que: « sans le recueillement ou le silence on sera négligent dans le service de Dieu? Comment, en effet, pourraient être recueillis dans les exercices spirituels, ceux qui, laborieux dans le temps du travail, parlent sans scrupule dans toutes les occasions, qui les recherchent ou les font naître pour se répandre en discours inutiles? Que serait-ce s'il s'agissait de la violation du grand silence, du silence de la nuit, de ce silence qu'on doit garder dans toutes nos maisons; de ce silence où la nature entière doit nous rappeler à nous-mêmes, nous inspirer l'esprit de recueillement, nous porter à réfléchir sur la mort et nous causer une sainte frayeur?... Ah! ces paroles, qu'on regarde comme quelque chose d'indifférent, pèseront terriblement dans la balance de Celui qui demandera un compte sévère d'un mot inutile ou oiseux. »²

Au sujet du silence religieux, il est dit dans les Constitutions primitives: (Edition de 1852). « On évitera de faire du bruit en marchant, surtout dans les escaliers, en traînant les pieds quand on s'agenouille ou qu'on se relève, en fermant les portes, en changeant les chaises ou autres meubles de leurs places, en toussant, etc., spécialement si la communauté est alors en prières, ou si les pensionnaires

² Circulaire, 1er décembre 1850.

ne sont pas levées; car il importe souverainement alors de ne pas troubler leur sommeil. »

Rien ne tenait tant au cœur de la très honorée Mère Fondatrice que ces *menues observances*, nous l'avons dit déjà. De paroles et d'exemple, elle enseignait le renoncement dans le détail de la vie journalière, à l'instar des maîtres de la vie spirituelle. A toutes ses filles, elle conseillait fortement d'accepter les privations qui surviennent dans la nourriture, le sommeil, le vêtement et la pratique du support mutuel. Dès leur entrée dans le couvent, les jeunes aspirantes devaient s'appliquer à pratiquer la charité bienveillante, les prévenances délicates envers les sœurs âgées ou infirmes. Elle insistait encore sur ce que chacune gardât sa place; jamais la bonne mère n'aurait toléré qu'une sœur manquât de politesse à l'égard de ses compagnes; elle savait trop bien que la charité sous toutes ses formes, *est le ciment qui consolide* l'édifice religieux. Puis, à quel respect n'ont-elles pas droit, les vénérables devancières, auxquelles nous devons le bien-être dont nous jouissons aujourd'hui.

Les beaux exemples de l'admirable mère entraînaient ses filles dans la voie des conseils évangéliques, et ces dernières se sentaient heureuses et plus fortes, quand elles voyaient leur mère *travailler, lutter et souffrir* comme chacune d'elles. Les yeux fixés sur ce modèle, encouragées par des leçons et des exemples vécus, la croix portée à la suite du Maître devenait moins lourde. Le travail de la formation religieuse se faisait inconsciemment, et il était quand même durable; l'avenir l'a prouvé, et nous savons par l'histoire qu'ainsi se sont formés les ordres religieux.

Nous avons dit que la très honorée Mère Fondatrice tenait aux menues observances. Nous en donnons ici une preuve entre tant d'autres: une novice, voire même une professe, entrant dans sa chambre, frappait-elle la porte par inadvertance? pour faire expier cette infraction au silence d'action, l'énergique mère disait aussitôt: « Marie de . . . , baisez la terre. » Tandis que la réfractaire s'exécu-

tait de bonne grâce, Mère Fondatrice *préparait le petit banc* sur lequel devait s'asseoir celle qui venait chercher *encouragement, lumières et conseils pour sa direction*.³ Assise aux pieds de sa mère, la novice, ou la professe, causait cœur à cœur dans une religieuse et filiale intimité. Nulle n'a jamais quitté la chambre de cette bonne mère sans avoir déversé *le trop plein de son cœur*.

* * *

Voici, maintenant un trait concernant l'obéissance. Dans l'un des modestes couloirs de la communauté, se trouvait un poêle, un petit poêle canadien, que l'on chauffait au bois. Or, la veille d'un jour de fête, les sœurs trop chargées de besogne n'avaient pu trouver le temps de laver le plancher, maculé ici et là; l'économe d'alors, décédée nonagenaire (1926), ne pouvant se résigner à laisser le plancher dans cet état, prend vite, et *sans permission*, seau, torchon, brosse, lessive et se livre au nettoyage avec l'ardeur qu'elle mettait à toute chose. La bonne Mère Marie-des-Sept-Douleurs entend le bruit, sort de sa chambre et dit: « Marie-de-Saint-Jean-Baptiste, qui vous a donné la permission de faire ce frottagé? — Personne, ma très honorée Mère, mais c'était si malpropre! — Baisez la terre, et reportez le seau où vous l'avez pris. » Pourtant la sœur ainsi admonestée a toujours été, *et avec justice*, la fille privilégiée du cœur maternel de notre vénérée Mère Fondatrice. Elles s'aimaient toutes deux comme savent s'aimer les saints.

Les quatorze années du séjour, au Canada, de notre très honorée Mère générale sont parsemées de faits de ce genre, transmis à nous par la tradition: nos vénérables anciennes aimaient à entretenir les jeunes de ces traits édifiants. Nous sommes particulièrement redevables aux sœurs Marie-de-Saint-Etienne et Marie-de-Saint-Raphaël de ces notes précieuses.

³ Ce petit banc de pieds est religieusement conservé dans la communauté.

La règle XIII^e « de la modestie » n'était pas moins précise que la règle du silence. « Dans toutes les actions extérieures, y est-il dit, on doit faire paraître la modestie, avec une gravité toute religieuse et par conséquent, il est *défendu de crier à tue-tête*, de se pousser, de se livrer à des jeux de mains, etc . . . On doit faire voir sur son front une sérénité qui révèle la paix de l'intérieur. Tout le visage doit respirer la gaieté plutôt que la tristesse. On observera la modestie tant dans le ton que dans la manière, on ne disputera point, on ne coupera point la parole à une autre, on ne dira rien qui puisse blesser, on parlera de matières spirituelles avec prudence et réserve. »

Parmi ces vertus d'ordre supérieur, le très révérend Père Moreau plaçait la sainte charité. Dans sa lettre-circulaire du 28 janvier 1858, il s'exprime ainsi : « Il est un point sur lequel j'attirerai tout particulièrement votre attention. Vous êtes toutes, pour me servir de la comparaison de saint Paul, les membres d'un seul corps, et par conséquent, vous devez agir les unes envers les autres comme les membres se comportent l'un à l'égard de l'autre ; or, remarquez ce qui se passe, si l'un d'eux souffre, tous les autres ne s'empressent-ils pas de porter secours au membre blessé ? Tous ont le même but : la conservation de la vie du corps, quoiqu'ils aient des fonctions différentes, des moyens divers d'y coopérer. Qu'arriverait-il si l'un, se révoltant contre la tête, refusait de rendre service à l'autre, ou de concourir au soutien du corps ? Voilà bien l'image de ce que doit être une communauté : il doit exister entre tous ses membres, comme entre ceux-ci et le chef, une telle union, une telle charité que l'on ne puisse souffrir sans que les autres ne s'empressent de venir à son secours, de compatir à sa douleur, et d'y remédier autant qu'ils le peuvent ; et par le fait il existe entre les religieuses d'une même société une telle solidarité qu'on ne peut nuire à quelques-unes sans nuire pareillement à toutes les autres ; comme aussi, si chacune travaille dans la mesure de ses forces et le cercle de son obéissance, il en résulte le bien général. Conduisez-vous

toujours d'après ces principes, mes chères filles en Jésus-Christ; aimez et pratiquez la charité comme le *lien de la perfection*; *considérez-vous les unes les autres*, dit encore l'Apôtre cité plus haut, *pour vous exciter mutuellement aux bonnes œuvres*.

« La vie de communauté présente à chaque moment des occasions de pratiquer cette vertu, comme, par exemple, de s'obliger réciproquement et de *porter les fardeaux les unes des autres*, de pardonner les torts du prochain, de supporter avec patience ses défauts, ses inégalités d'humeur et de caractère, de ne point s'offenser de paroles vives, hautaines, de faire le sacrifice de ses susceptibilités, de ses sympathies ou de ses antipathies, et mille autres occasions qui s'offrent journellement de mettre en pratique cette belle vertu. Notre-Seigneur, en a fait le *signe auquel il reconnaîtrait ses disciples*; lui-même nous a tant aimées! Il regarde comme fait à lui-même ce qu'on fait au moindre des siens!

« D'ailleurs, quel autre moyen d'avoir la paix, de goûter le bonheur de la vie de communauté, de rendre doux et agréable le joug de la vie religieuse? Puisque vous êtes les enfants de la même famille, n'ayez donc qu'un cœur et qu'une âme, afin de faire la consolation de votre Père commun. »

Cette partie de la circulaire est un commentaire exact de la Règle XV^e « De la charité », règle invariable comme l'amour du Christ pour les hommes.

Les règles dont nous parlons, pour précieuses qu'elles fussent, n'étaient point encore entre les mains des novices ni des professes; il ne s'en trouvait alors dans la maison *qu'un seul exemplaire manuscrit*.⁴ Les sœurs n'avaient pour s'en bien pénétrer, que les leçons, la correspondance et les exemples de leur mère, des premières religieuses qui vivaient, à la lettre, les enseignements que le révérend Père Fondateur promulguerait plus tard, après avoir obtenu l'approbation de Rome.

⁴ Les règles n'étaient alors approuvées que par l'autorité diocésaine.

Le vendredi, à cinq heures, le révérend Père Rézé, qui rivalisait de zèle avec la Mère Marie-des-Sept-Douleurs, donnait aux sœurs une conférence dialoguée sur la religion ; de plus, la direction spirituelle, les sermons si pratiques sur la vie religieuse comptaient pour beaucoup dans la formation des sœurs. Toutes ces grâces arrivant de part et d'autre devaient contribuer, envers et contre tout, à faire germer la perfection dans ces *âmes neuves*.

* * *

Nous extrayons des lettres de nos vénérés fondateurs quelques passages à l'appui de nos assertions : « Je supplie notre auguste patronne de vous protéger et de veiller sur vos âmes, écrivait Mère Marie-des-Sept-Douleurs, aux novices de Saint-Laurent, que par sa puissance auprès de Jésus, elle vous obtienne le véritable esprit dont doivent être animées les *Marianites* . . . esprit de sacrifice, de renoncement et d'humilité. O mes enfants, travaillez à l'acquérir tout de bon ; quoique difficile selon la nature, il est doux dans la pratique ; car il n'exclut pas la gaité pendant les récréations, l'affabilité dans les rapports nécessaires avec le prochain et en cela même, on peut, et l'on doit, pratiquer le renoncement pour faire plaisir aux autres, leur rendre service, en supportant avec douceur les différents caractères.

« Cependant, il y a des sacrifices plus pénibles encore : se quitter soi-même, combattre son amour-propre, la recherche de ses aises et de ses satisfactions, de l'estime et de la confiance, de l'affection même de ses compagnes et surtout de sa *supérieure*.

« Ah ! mes chères petites enfants, j'appelle votre attention sur ces points délicats : rechercher l'affection de sa supérieure et prendre les moyens d'attirer ses *regards*, ses *attentions*, l'aimer *naturellement*, pour ses *qualités naturelles* ; aller la trouver et lui parler pour la satisfaction qu'on y trouve, pour faire occuper de *soi* ; de *grâce*, mes chères filles, veillez sur ces misères où la vertu fait naufrage quel-

quefois; et si elles ne dégénèrent pas en fautes graves, elles tiennent les âmes par des liens qui les empêchent d'aller à Dieu, d'avancer dans la perfection et détruisent la charité. Les créatures, quelles qu'elles soient, ne sont pourtant que des moyens d'aller à Dieu. Allez toujours vers Jésus... Gardez pour devise: RENONCEMENT, SACRIFICE, ABNÉ-GATION...

« Aucune charge n'est plus importante pour l'unité d'esprit, dit la Règle, que la formation des novices; c'est sur le noviciat que reposent l'espoir et l'avenir d'une congrégation. »⁵

Dans une autre circonstance, la bonne Mère générale écrivait encore : « Rappelez-vous surtout l'obligation de toute âme appelée à la vie religieuse: il faut qu'elle se renonce, s'oublie elle-même et réforme ses défauts, afin de détruire ses inclinations naturelles pour y substituer la vie de Jésus-Christ qui consiste à l'imiter, en le prenant pour modèle. Vous lui serez agréables et vous pourrez ainsi, à son exemple, « croître en âge et en sagesse » pendant votre noviciat. Courage, mais fondez bien sur l'humilité et le mépris de vous-même, la confiance que vous devez avoir en *Jésus, Marie, Joseph*, en qui je vous suis affectueusement dévouée. » « Votre bonheur, dit-elle une autre fois, vous le trouverez dans l'exercice constant de la simplicité, de l'humilité, de l'obéissance et de la régularité. Donc, je vous souhaite la docilité des enfants, de l'Enfant-Jésus, surtout... »

A une époque plus rapprochée, elle écrivait encore à ses chères novices et postulantes de la province du Canada :

« Mes chères enfants,

Plusieurs fois, cette année, à l'occasion de prise d'habit ou de profession, j'ai reçu et lu avec plaisir l'expression des sentiments qui vous animent à l'occasion de la retraite

⁵ Mère Marie-des-Sept-Douleurs à sœur Marie-de-Sainte-Madeleine.

précédant ces pieuses cérémonies. Empêchée par les occupations de ma lourde charge, je n'ai pu accuser réception de vos lettres, ni vous dire combien je vous félicite de votre générosité à vous donner au bon Dieu, dans la vie religieuse.

« Aujourd'hui, je me sens pressée de vous adresser quelques lignes, pour vous prouver que je suis loin d'être indifférente à vos sentiments et à tout ce qui vous concerne. Mes chères enfants, n'êtes-vous pas la prospérité de l'institut, et l'espoir de sa longévité? ... Aussi avec quel soin ne vous initie-t-on pas aux graves devoirs de la vie religieuse? ... Ah! c'est qu'il importe souverainement que vos jeunes cœurs soient bien instruits et bien façonnés à la pratique du renoncement à vous-mêmes et aux créatures. Il ne s'agit pas seulement de changer d'habit et de recevoir un cœur d'argent sur sa poitrine; il faut être autre chose! ... Et c'est à l'école du noviciat que vous devez apprendre le renoncement à votre propre volonté, à vos goûts, à vos inclinations les plus chères; et cela, non pas pour un temps plus ou moins long, mais pour le reste de votre vie. Ah! rappelez-vous, jeunes professes du noviciat,⁶ ce psaume CXV que vous avez chanté le jour de votre profession: *Vota mea Domino reddam in conspectu omnis populi ejus*. ... « C'est pourquoi j'accomplirai mes vœux faits au Seigneur en présence de tout son peuple ... » C'est sérieux, mes enfants, et il faut être fidèle jusqu'à la fin pour recevoir la couronne éternelle! ...

« Tout paraît facile pendant le temps du noviciat, mais après plusieurs années la nature se lasse du sacrifice, et malheureusement alors on se relâche. On obéit encore, mais en murmurant, on recherche ses aises, on mesure l'étendue du sacrifice, on craint d'en trop faire et on oublie que nos obligations restent toujours les mêmes: ni l'âge ni le tempérament ne changent les engagements contractés au pied de l'autel. O mes chères enfants, aimez et estimez les saintes Règles de l'Institut qui ne vous a reçues dans son sein qu'à

⁶ A cette époque, les jeunes professes restaient encore deux ans au noviciat après l'émission des vœux perpétuels.

cette condition seulement. Vous le comprenez, ne serait-il pas ridicule de rester dans une communauté dont on n'estimerait ni les règles ni le gouvernement. Ne vaudrait-il pas mieux le quitter plutôt que de prétendre y rester avec la folle présomption de les accommoder à ses goûts personnels, à sa nature incapable de supporter la pratique du renoncement, à ses caprices et à son amour-propre?

« Ne donnez jamais, mes enfants, dans une erreur aussi grossière. Continuez donc de vivre selon la Règle, afin de vivre selon Dieu! »

La pieuse maîtresse exultait de bonheur en remettant entre les mains de ses novices, les lettres de la très honorée Mère fondatrice. Ses leçons recevaient une sanction et quelle sanction!...

Les professes comme les novices recouraient aux conseils de la Mère fondatrice pour la science de la vie intérieure. A l'une d'elles, elle écrivait le 29 janvier 1855 : « ... ma chère fille, les consolations ne nous sont données que pour nous encourager à supporter avec résignation les peines de l'exil; nous ne pouvons compter sur leur durée. Ce n'est qu'au ciel que tout sera stable et permanent et où l'ennui ne se fera plus sentir. En attendant ce bonheur parfait, travaillons avec courage. Pour y parvenir, souffrons de bon cœur et avec soumission, les croix et les épreuves d'ici-bas; plus nous ferons de sacrifices, plus nous serons près du bon Dieu. Que ces pensées vous encouragent, ma chère enfant. »

A une autre: — « Courage, ma fille, dans vos peines intérieures; le bon Dieu qui les veut saura vous y soutenir. Remarquez qu'il doit vous donner maintenant une nourriture plus solide que dans les commencements; parce qu'alors, *il vous donnait le lait des enfants* et maintenant que vous avez grandi, vous comprenez mieux que la vertu ne consiste pas dans les douceurs et les consolations, mais dans le renoncement à soi-même et à toutes

les jouissances périssables, il vous traite en conséquence. Ce divin Epoux veut vous fortifier par la nourriture des forts... »⁷

La même sœur, désolée de ne pouvoir faire oraison s'en plaignait à sa mère qui lui répondit par le retour du courrier: ... « Je vous recommande, ma fille, de ne pas vous laisser aller à la tristesse lorsqu'il vous semblera que vous n'avez pas bien fait votre oraison ou vos autres prières. Mais contentez-vous de vous humilier devant Dieu et de le prier d'agréer votre bonne volonté de mieux faire, s'il vous était possible. Puis, conjurez-le d'avoir pitié de vous et de vous donner lui-même ce qu'il veut que vous lui offriez. Dites-lui, comme saint Augustin: « Seigneur, donnez-moi ce que vous voulez et commandez-moi ce que vous voudrez... »⁸

« Du courage, ma fille bien chère, quand votre pauvre cœur souffre, quand votre imagination vous tracasse; ah! pensez à Marie, notre Mère des Sept-Douleurs, vous savez combien elle vous aime, jetez-vous dans ses bras maternels: elle vous consolera, elle vous soulagera et rendra la paix à votre âme abattue. Humiliez-vous, ma chère enfant, c'est le plus grand besoin de votre âme... »⁹

* * *

Lors de sa visite officielle en Amérique (1857), le vénéré Père Fondateur, ayant réuni ses filles dans leur petite salle de communauté, leur donna une conférence telle que les années n'ont pu en effacer le souvenir dans la mémoire des survivantes. En vue du bien spirituel qui peut en résulter pour les Marianites qui liront ces pages, nous en reproduisons ici les grandes lignes: « Mes filles, leur dit-il en substance, il faut combattre *l'orgueil* par *l'humilité de l'obéissance*, autrement dit, l'obéissance de juge-

⁷ et ⁸ A sœur Marie-de-Saint-Jean-Baptiste.

⁹ Sœur Marie-de-Sainte-Eugénie (DeCelles).

ment; la sensualité par la mortification des sens; et, enfin, l'ambition par la pauvreté ou le détachement des choses créées. Voilà le fondement de la vie religieuse...

« Son but est de nous faire remonter au premier état... ce n'est pas chose facile... Mes filles, il faut l'*obéissance du jugement*, la *soumission du jugement*. Votre supérieure vous dit: « Faites cela, je trouve que c'est ce qu'il y a de mieux »; et vous, vous dites en vous-même: Pas moi... je trouve que cette autre chose serait mieux.

« Ma supérieure me dit que c'est rouge et moi, je vois blanc, comment croire que c'est rouge? Eh bien! pour plier votre jugement à celui de votre supérieure, dites-vous à vous-même: la supérieure est placée plus haut que moi; elle est plus élevée, par conséquent, plus à portée de distinguer les choses que moi. Au reste, elle a mission et grâce d'état pour commander et l'autorité que le bon Dieu lui a mise entre les mains, c'est un verre qui fait qu'elle distingue mieux que moi les objets. Je vois d'une façon, ma supérieure, d'une autre; mais comme elle est plus haut placée que moi, elle y voit mieux...

« Si elle me dit: Ma sœur, voyez-vous là-bas cette tour? elle est carrée. — Je regarde, et il me semble qu'elle est plutôt ronde; je réponds: Au moyen de votre verre vous y voyez mieux; je veux bien croire qu'elle est telle que vous dites... Obéissance humble et simple.

« Votre supérieure vous dit: Fermez cette porte. Cela vous déplaît, vous murmurez, mais vous la fermez tout de même. Vous avez perdu le mérite de l'obéissance et vous montrez que vous n'avez pas de vertu; mais vous n'avez pas manqué au vœu... Pratiquez l'obéissance simplement et humblement et vous serez canonisées parce que vous aurez accompli votre Règle...

« C'est en mortifiant et en soumettant le corps à l'esprit qu'on triomphe de la sensualité. En refusant au corps toutes les satisfactions, on le soumet à l'âme et on lui prépare l'immortalité glorieuse; et cette immortalité commence sur la terre pour ceux qui réduisent leur corps en servitude.

Les exemples de mortification ne se calculent plus dans la vie des saints.

A propos des observances régulières, le très révérend Père disait dans la même conférence: « Je vous recommande le *silence* et surtout le *grand silence*, qui existe depuis la prière du soir jusqu'à la méditation du lendemain matin. Il ne faut point parler *du tout* pendant ce temps que par des signes, s'il est *absolument* nécessaire. Ce recueillement prépare l'oraison... Observez bien les *lieux réguliers*, même dans vos missions. Qu'on ne parle point quand on se rencontre dans les corridors, dans le réfectoire et les dortoirs: l'absence du silence fait commettre une foule de fautes... »

Sur le même sujet, la très honorée Mère fondatrice écrivait à une jeune sœur: « Je vois avec bonheur, ma fille, que vous vous renoncez davantage, puisque vous me dites que vous observez mieux le silence. Oh! que vous éviterez de fautes, mon enfant, si vous êtes fidèle à cette règle importante. Vous savez bien que c'est pour vous la *Pierre de touche*: que la charité ne peut être gardée, par vous, sans cette pratique, et la paix de votre cœur en dépend absolument. »¹⁰

Ainsi que nous le pouvons constater, de deux sources différentes jaillissait une direction spirituelle totalement UNIFIÉE parce qu'elle partait du même principe: DIEU et la RÈGLE.

Sous leur rigidité apparente nos pieux fondateurs exaltaient la gaieté. Ils ne toléraient point les airs sombres et abattus. Ainsi que tous les maîtres de la vie spirituelle, ils ne voulaient point de saints tristes. La joie est de tradition parmi les saints; rien de plus logique, puisque la véritable joie provient du bon témoignage de la conscience. S'il y eut des saints si austères que leurs lèvres ne souriaient jamais, c'était l'exception des exceptions. Sainte-Thérèse exigeait qu'en récréation on s'occupât à *réjouir les autres*

¹⁰ A sœur Marie-de-Sainte-Eugénie.

et que l'on se gardât bien d'enfourer son esprit. « Personne n'en a trop », ajoutait-elle, aimablement.

Comme saint François d'Assise, le révérend Père Moreau eût pu dire en se servant du genre féminin: « Ma fille, pourquoi êtes-vous triste? Avez-vous commis quelque péché? Cela ne regarde que Dieu et vous, allez prier. Mais devant moi et devant vos sœurs, ayez toujours une mine saintement joyeuse; car il ne convient pas, lorsqu'on est au service de Dieu, de montrer un visage maussade et renfrogné. »

Chaque soir, en récréation, les sœurs devaient donc, chacune dans la mesure de sa capacité, provoquer un *entrain convenable* et de la gaité. « Notre vie est une fête continue, écrivait une jeune sœur qui avait compris la maxime de saint François de Sales : « Les saints tristes sont de tristes saints. »

« Celles qui parlent beaucoup pendant les récréations pour amuser et récréer leurs compagnes, disait encore le révérend Père Fondateur, ne disent pas des paroles inutiles, puisqu'elles servent à instruire, à édifier ou à récréer en temps opportun. Les paroles oiseuses dont on doit se garder, sont celles qui ne sont ni utiles ni instructives ni récréatives. Bien se récréer à l'heure des récréations, bien garder le silence en temps et lieux, c'est la manière d'agir des saints. »

* * *

Continuons ce sujet de la formation religieuse donnée au début de notre congrégation, toujours en nous servant des leçons de nos fondateurs: « Il est dit dans l'Evangile: L'homme ne se nourrit pas seulement de pain »... C'est admis! Mais il lui en faut cependant, pour soutenir ses forces. Nos fondateurs l'ont bien compris, et, en engageant les sœurs à pratiquer la mortification, ils n'entendaient pas qu'elles détruisissent leur santé par des jeûnes suggérés par la *volonté propre* ou pour *faire occuper* de soi. Seulement, ils recommandaient de garder l'uniformité dans le régime alimentaire; de prendre ce qui est servi pour toute

la communauté sans écouter ses goûts et ses caprices : à moins que le médecin ou l'infirmière, ou la supérieure n'ait prescrit un régime particulier. Alors, en toute simplicité, obéir et se persuader que l'on a autant de mérites que si l'on mangeait comme tout le monde.

« De son propre mouvement, disait le très révérend Père Moreau, il ne faut pas demander un régime spécial, ni exiger quoi que ce soit, car ce serait aller contre ses intérêts temporels et spirituels; l'estomac, voyez-vous, est ce que nous le faisons. Si on l'habitue à prendre tout ce qui est servi, et spécialement une nourriture saine et soutenante on se fait un bon estomac; mais il faut commencer quand on est jeune. Attention à ne jamais compromettre votre santé: elle ne vous appartient pas. » Les paternelles recommandations de notre très révérend Père Fondateur s'étendaient aussi au vestiaire, au point de vue de la pauvreté religieuse.

Puis, à la fin de cette conférence, aussi mémorable que substantielle, il résumait en guise de bouquet spirituel: « OBÉISSANCE, PAUVRETÉ, SILENCE, UNIFORMITÉ en tout, mes chères filles, et Dieu vous bénira. »

Dans toutes ses exhortations verbales ou écrites, le vénéré Fondateur s'inspirait de la RÈGLE; il voulait en pénétrer les âmes, leur inspirer une crainte salutaire de dévier de cette *voie sûre* qui devait, tôt ou tard, les conduire à l'*idéal entrevu* aux premiers jours de leur consécration. Le 3 janvier 1863, sa lettre-circulaire adressée à ses fils et à ses filles en Jésus-Christ, porte sur la doctrine du renoncement, du dépouillement de toutes choses et du crucifiement de la chair. « Cette morale, dit-il, n'étant plus connue aujourd'hui, on ne rêve que vie molle et sensuelle, s'attachant à tout ce qui complait à la chair et fuyant tout ce qui la mortifie. Aussi, voyons-nous s'évanouir sensiblement la grandeur d'âme, la générosité du cœur, l'ardeur du zèle et le courage de l'immolation.

« Aveugles, on ne voit pas que dans la balance divine, le relâchement calculé avec toutes les ressources d'un esprit ingénieux à dissimuler la sensualité, sous le dehors de

besoins imaginaires, de repos prolongé au-delà des limites de la règle, ou d'un régime alimentaire exceptionnel, ne pèse pas moins, en définitive, que les fautes mortelles, où il conduit ordinairement. Puisse nous comprendre enfin, que les vertus ordinaires ne suffisent plus, ni pour nous sauver ni pour sauver la jeunesse qui nous est confiée; car, si jamais l'éducation a été une œuvre difficile, au point de vue chrétien, c'est bien assurément aujourd'hui que les parents sont d'accord pour énerver l'enfance en l'élevant à l'école d'un monde tout livré à la matière. Oh! qui nous donnera de préserver ces jeunes âmes de la corruption qui envahit tous les âges et toutes les conditions, en leur inspirant l'esprit de renoncement et de sacrifice. » ¹¹

Dans une autre circonstance, le révérend Père soulignait certaines vertus fort importantes dans la vie de communauté: « J'éprouve le besoin de vous recommander *l'union*, la *fidélité* à tous vos exercices de piété, *l'exactitude au silence* et la fuite des rapports avec le monde, par conséquent, *aimez-vous* les unes les autres, sans distinction de sœurs institutrices ou coadjutrices. Ne sacrifiez jamais vos exercices spirituels aux autres occupations à moins que la charité ne l'exige.

« Fuyez les conversations inutiles, les parloirs prolongés au-delà du nécessaire. Abstenez-vous des courses et des voyages qui ne sont pas de stricte nécessité; sans quoi vous perdriez l'esprit de votre sainte vocation pour prendre celui du monde. » ¹²

* * *

Relativement à la formation religieuse et à l'esprit qui doit inspirer les membres de la communauté, nous sommes heureuses de reproduire la pensée de notre vénéré fondateur au Canada, M^{gr} Ignace Bourget:

« ... Dans les communautés, on doit trouver la *prière*

¹¹ 3 janvier 1861.

¹² 10 septembre 1859.

*pure dont l'odeur virginal réjouit l'Epoux céleste, et dont la puissance désarme le ciel, quand nos péchés l'ont irrité. Mais en même temps, ces maisons religieuses nous apparaissent au milieu des sombres nuages de poussière mondaine, que soulève et agite le vent des passions, qui souffle sans cesse sur la mer orageuse du monde. Oh! comme nous craignons que cette poussière, balayée en tous sens, n'aille s'attacher à quelques-uns de vos cœurs religieux, et ne blesse les yeux de l'Epoux si tendrement fixés sur vos saintes maisons! Vos communautés sont, à proprement parler, les noviciats de cette communauté de vierges dont Jésus-Christ aime à s'entourer au ciel. C'est dans ces divers noviciats de la terre, que s'apprend le cantique virginal, qui doit se chanter éternellement dans les cieux; et c'est quand leur cœur et leur bouche sont jugés assez purs pour le chanter, que les vierges de l'exil sont appelées à la patrie, la communauté des communautés. Et voilà encore ce qui nous fait trembler, nos très chères filles. Hélas! y en aura-t-il parmi vous quelques-unes qui, après avoir fait le long et dur noviciat de la terre ne seraient pas jugées dignes de faire profession dans la sainte et heureuse communauté du ciel!... »*¹³

Chaque mot de cette citation est une perle précieuse. Joignons-les à celles que nous trouvons dans les écrits de notre révérend Père Fondateur, ornon-en notre âme, afin de plaire davantage à l'Epoux divin.

* * *

Les quelque cent lettres de nos vénérés fondateurs sont remplies d'une doctrine saine et pure. Aussi bien, leurs leçons de morale ont toujours été reçues avec respect et soumission; et ce respect pour toutes leurs ordonnances est passé dans les traditions de la communauté. *Chaque génération* de religieuses a toujours été avide de s'en nourrir et de s'en pénétrer.

¹³ Mandement, 8 décembre 1850.

Quand on considère d'une part, les lacunes involontaires de la *première formation* et de l'autre la *régularité* édifiante, la fidélité constante de nos vénérées anciennes aux *moindres prescriptions* religieuses, *leur amour de la pauvreté*, *leur profond respect* pour toute autorité et les *petites observances*, on est forcé de dire: « Le Saint-Esprit s'est fait leur maître. »

Les retraites annuelles, prêchées par des religieux éminents, apportaient bien aussi, à la jeune communauté, sa large part d'alimentation spirituelle; et nous savons, de par la tradition, que les religieuses de la première heure n'ont jamais oublié les instructions reçues des savants religieux que furent les RR. PP. Vérité, Drouelle et Rézé. Ce dernier prêcha la retraite durant huit années et dans le même laps de temps, donna, chaque semaine, aux novices et aux professes, une instruction sur les graves obligations de leur saint état. Appartenant à la même filiation, les besoins étaient mieux connus et les instructions plus pratiques. Rien de plus naturel, alors, que les Marianites aient voué une éternelle reconnaissance aux religieux de Sainte-Croix.

En terminant ce chapitre, consacré en majeure partie à la formation religieuse des sujets, nous reproduisons encore, et presque en entier, la troisième circulaire de notre très révérend Père Fondateur; elle se distingue par ses enseignements sur la vie religieuse dont le cœur du révérend Père Moreau, était comme une source abondante.

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM!

Solitude du Sauveur, 16 juin 1858.

« Mes chères filles en Jésus-Christ,

« Que la grâce de Notre-Seigneur et la bénédiction de sa sainte Mère conçue sans tache soient à jamais sur vous!

« C'est la honte au visage et le regret le plus vif au

cœur, que je réponds à tout ce que votre charité vous a dicté d'aimable et d'affectueux pour moi à l'occasion de ma fête, parce que le seul souvenir de ce que fut mon saint patron et de ce que j'ai été jusqu'ici me crie, en effet, que je ne cesse de mettre, plus ou moins d'obstacle à la grâce, qui devait couler par mon ministère dans vos âmes; et si je n'écoutais que cette voix intérieure, je déposerais aujourd'hui même le fardeau de la supériorité. Mais une autre voix me dit que je pourrais, par cette démarche, troubler les esprits et paralyser votre dévouement religieux; c'est là ce qui me retient dans le poste périlleux où la divine Providence m'a placé, et m'empêche de succomber à la tristesse qui m'accable au milieu de la solitude d'où je vous trace ces lignes. Plaignez donc mon sort, mes chères filles en Jésus-Christ, et priez le Seigneur de me donner ce qui me manque pour gouverner votre congrégation suivant toute l'étendue de mes désirs. Avant que sa justice se fasse rendre compte de mon administration, demandez-lui surtout que sa miséricorde me concède de faire en sorte que les sujets qu'elle vous envoie se forment à la vie religieuse; quand, du sein de ma retraite, je porte mes regards sur les pays lointains où le zèle vous a transportées et vous retient si courageusement, je regrette de n'avoir pu vous retenir plus longtemps à la maison mère, ou que l'on ne puisse vous faire passer encore une année dans l'un de vos noviciats, pour vous prémunir contre les dangers du monde.

« Oh! quel malheur que de se risquer dans cette arène périlleuse, sans cette habitude de vigilance, de réflexion et de modestie que donne la solitude! N'est-ce pas marcher sans armes à la rencontre de l'ennemi, et courir témérairement la chance d'une lutte inégale, où l'on sera infailliblement vaincu? Aussi que de chutes et que de défaites d'une retraite à une autre!

« Venez donc avec empressement, mes chères filles en Jésus-Christ, vous renouveler dans la retraite annuelle,

quelque part qu'on vous appelle, et cela aussitôt que vos vacances seront ouvertes. Aimez ces ombres qui vous enveloppent alors et vous dérobent pour quelques jours aux regards des mondains; chérissez ce silence qui règne autour des retraitantes, et ces murs sacrés, et cette solitude où vous avez coulé des jours tranquilles, cette vie d'isolement qui vous met à l'abri des principaux traits de l'ennemi.

« Mais à l'amour de la retraite, joignez celui de la prière; car sans cela, la solitude la plus charmante est une terre sans eau qui ne produit que des ronces et des épines. Au contraire, le désert fécondé par la prière germe et fleurit; il se revêt de joie, et se pare de fruits délicieux parce qu'elle attire sur ses habitants les bienfaisantes influences du ciel. C'est d'ailleurs pour mieux prier que vous vous réunissez alors sous la protection de Marie, comme les apôtres dans le cénacle, et c'est pour apprendre à prier, à former en vous un cœur nouveau que la Providence vous a ménagé, autrefois, le temps du noviciat; voilà aussi pourquoi, depuis cette heureuse époque, la prière a dû, si vous avez été fidèles à vos règles, être le commencement et la fin de tous vos exercices, présider à vos repas comme à vos études, s'éveiller avec vous et s'asseoir près de votre couche, vous suivre jusque dans vos récréations et se mêler enfin, comme un baume divin, à chacun de vos emplois.

« Voilà pourquoi à votre prise d'habit on vous a remis dans les mains, pour le psalmodier plusieurs fois par jour, le livre admirable du Petit-Office de la sainte Vierge, qui devra reposer près de vous dans la tombe comme pour prier à votre place quand votre bouche, fermée par la mort, ne pourra plus s'ouvrir aux louanges de Dieu. Voilà pourquoi encore, les supérieures doivent veiller à ce que chacune fasse l'oraison tous les matins, au moins pendant le temps marqué; l'oraison! prière par excellence où Dieu parle à votre cœur, et où votre cœur parle à Dieu sans aucune parole articulée, oraison sans laquelle on ne sera jamais une bonne religieuse.

« Mais vous ne remplirez que très imparfaitement les vues de la Providence sur chacune de vous, si à l'amour de la retraite et de la prière, vous ne vous appliquez pas en même temps, comme saint Basile, à cultiver, à féconder votre intelligence, à enrichir votre esprit des connaissances propres à votre état et faites-le pour honorer votre congrégation. Et que de choses n'avez-vous pas à apprendre ! Il suffit de se rappeler les fonctions que vous remplissez auprès de la jeunesse ou des malades, pour en mesurer l'étendue, et pour comprendre l'effrayante responsabilité dont vous vous chargeriez envers la religion, envers les familles et envers vous-mêmes, si vous ne vous efforciez d'acquiescer ou de conserver la science propre à votre vocation ! Mettez à profit tous vos loisirs, pour acquiescer les connaissances qui peuvent vous rendre plus utiles à l'œuvre de Dieu et attirer la considération dont ses membres ont besoin. Surtout, *étudiez vos Constitutions* et observez-les avec une grande fidélité.

« Puissiez-vous ne jamais démentir, dans le monde, la bonne opinion qu'on a conçue de vous, pendant votre séjour au noviciat ! Puissiez-vous ne jamais manquer à vos engagements, avoir sans cesse sous les yeux la sainteté de votre vocation et ne pas vous laisser aller à cette erreur grossière, et pourtant si commune, qu'il y a deux règles de conduite pour les religieuses de Sainte-Croix, l'une plus rigide pour les *novices et celles qui habitent la maison mère ou la maison provinciale*, l'autre plus souple et plus indulgente pour le temps que l'on passe hors de ces établissements, dans l'action extérieure et au milieu du monde.

« Mais la triste expérience que vous avez faite des inconstances de votre cœur, vous empêchant de vous confier en vos meilleures résolutions, adressez-vous à Celui qui tient dans ses mains la volonté humaine, et demandez-lui de vous fixer lui-même, de vous affermir dans le bien, de proportionner le secours de sa grâce à vos besoins et à vos faiblesses . . . »

Tel est, succinctement résumé, l'esprit que le très révérend Père Moreau et sa dévouée collaboratrice, ont voulu imprimer à leur famille religieuse de Sainte-Croix. Puisse-t-elle garder à jamais cette voie sûre et

« Avec la Vierge du Calvaire,
Notre-Dame des Sept-Douleurs,
Rester debout dans le devoir austère,
Rester debout en la joie ou les pleurs. . . » ¹⁴

¹⁴ Sœur Marie-de-Sainte-Roseline, r. s. c.



CHAPITRE ONZIÈME

SOMMAIRE: La vie régulière est organisée. — Soins apportés au bon fonctionnement des classes. — Fondation du couvent de Sainte-Scholastique. — Tribulations. — Espoir en l'avenir.

« La femme forte surveille les sentiers de sa maison; elle ne mange pas son pain dans l'oisiveté; ses œuvres disent sa louange. »

(Eccl., xxxi, 27-31.)

Un bel ordre régnait dans la communauté! Les sœurs paraissaient animées de l'amour de Dieu et de leur sainte vocation. L'esprit religieux se fortifiait d'une manière tangible. Déjà les cœurs vivaient de ce conseil du vénéré Fondateur: « Soyons unis ensemble dans la *charité*, nous attachant à Jésus, comme les arbres à leurs racines, comme les édifices à leurs fondements. » Le *renoncement*, bien pratiqué, empêchait de ressentir trop vivement les morsures de privations multiples, et les sœurs suivaient gaîment la voie tracée par le Maître.

Nous ne pouvons nous défendre de citer un trait, un seul trait attestant les privations et le dénûment de ce temps-là: Les sœurs chargées du blanchissage de cent vingt-cinq élèves environ, envoyaient les hommes à la rivière des Prairies, aujourd'hui Cartierville, chercher de l'eau à la tonne. Le linge était frotté sur la planche. Le lavage commençait le lundi, durait trois jours et les autres jours se trouvaient consacrés au repassage.

Au pensionnat, rayonnait la joie; les élèves rivalisaient d'ardeur à l'étude, voire même aux travaux du ménage, heureuses de venir en aide à leurs maîtresses auxquelles elles

témoignaient une affection toute filiale. Dans les moments libres que leur laissaient les classes, elles mettaient la main à tout; chacune recevait sa part de travail, ce qu'elles appelaient avec fierté « mon obéissance ».

Au mois de juin 1850, Mère Marie-des-Sept-Douleurs reçut du très révérend Père Moreau une lettre, la consolant de bien des déboires inhérents au gouvernement d'une communauté. « Ma chère fille, écrivait-il, j'approuve tellement votre conduite et aussi le gouvernement de votre Père supérieur (le père Rézé), que je me sens une confiance sans borne en vous deux. C'est assez vous dire que vous pouvez compter d'avance sur mon assentiment en tout ce que vous ferez d'accord. »

* * *

La bonne sœur Marie-de-Sainte-Madeleine, qui avait écrit au révérend Père Vérité pour lui faire part du bonheur intense qu'elle goûtait déjà sous les nouveaux supérieurs, recevait cette réponse: « Je ne me trompais donc point en vous disant, de temps à autre, que vous vous inquiétiez trop du changement de la Mère Marie-du-Sauveur, ajoutant que vous trouveriez ce que vous alliez perdre. . . Priez donc pour celle qui vous a reçue et dirigée à votre entrée dans la vie religieuse, et consolez la mère à laquelle le Seigneur vient de vous confier, en lui témoignant par une parfaite obéissance et une grande simplicité, que vous l'aimez de tout votre cœur. . . » Et le révérend Père Vérité ajoute:

« Il paraît que sœur Marie-du-Carmel n'a plus peur de mourir; je lui souhaite bien du courage pour se sanctifier de plus en plus.

« Que Notre-Seigneur donne toujours à sœur Marie-de-Saint-Augustin une grande dévotion au milieu de toutes les difficultés de sa charge, et qu'il la bénisse pour le zèle qu'elle déploie dans la tenue de la maison des frères!

« Que sœur Marie-du-Cœur-de-Jésus se sanctifie comme Rodriguez, et fasse des savantes en dessin!

« Que sœur Marie-du-Couronnement reçoive aussi mes remerciements, et qu'elle se convertisse, une bonne fois!

« Que sœur Marie-de-la-Résurrection sache que je prie pour elle et son troupeau! Je souhaite une meilleure santé à sœur Marie-du-Saint-Esprit. A sœur Marie-de-Béthanie, une grande patience et une grande piété au milieu de ses enfants. Que le Seigneur bénisse aussi les sœurs Marie-de-Saint-Laurent, Marie-des-Anges, Marie-de-Saint-Michel, Marie-de-Saint-Louis-de-Gonzague!

.....

« Je termine en vous disant que les sœurs du Mans s'unissent à moi pour présenter leurs vœux à leurs bien-aimées sœurs du Canada. Nous avons la même foi, la même charité; soyons unis dans le Cœur de Jésus. Chaque jour au saint autel, je vous présente toutes à Notre-Seigneur. Dites-le à vos sœurs, aux prières desquelles je me recommande. »

Dans une autre circonstance (17 février 1850), le Père Vérité écrivait encore à la même: « C'est l'union de tous les membres d'une communauté avec la supérieure qui fait sa force contre le démon et le monde; je vous félicite, vous et vos consœurs, de votre bon esprit. . . »

Cette religieuse entente entre les supérieurs et les sujets attirait des fruits de bénédictions. Car les préjugés, qu'un souffle malveillant avait semés dans les esprits, tombaient peu à peu. De fait, au point de vue de l'éducation et de l'enseignement, la Mère supérieure, de concert avec le Père Rézé, ne négligeaient rien de ce qui peut promouvoir un bon cours d'études. Les maîtresses se sentaient appuyées et les élèves, encouragées.

Après une année d'expérience au pays, le révérend Père Vérité avait donné aux sœurs, le 13 septembre 1848, une série d'ordonnances dont nous extrayons les passages suivants:

1^o Le jour de la retraite du mois, à la lecture spirituelle, on commencera à lire la lettre de saint Ignace; puis tout ce qui regarde la conduite des maîtresses et des élèves, à la fin du *Directoire*. On lira aussi la règle du silence;

2° On ne fera point d'exemples d'écriture sur les cahiers des enfants, auxquels on ne présentera que des exemples imprimés, tout en soignant beaucoup leur main;

3° On donnera un soin tout particulier à l'arithmétique, à l'orthographe, ces deux matières seront étudiées chaque jour au tableau;

4° On ne devra jamais laisser sans devoirs à faire ou leçons à apprendre pendant les études, les enfants qui en sont capables. Les externes auront aussi des leçons à étudier et des devoirs à écrire à la maison;

5° Que chaque maîtresse ait bien soin d'étudier le caractère des élèves pour ne pas tomber dans l'illusion de ceux qui les traitent tous de la même manière;

6° Qu'on évite de se laisser aller à des préférences aussi opposées à la vraie piété que nuisibles aux enfants;

7° Les maîtresses s'appliqueront à punir le moins possible, à se présenter devant les enfants avec une humeur toujours agréable. . .

A l'époque des visites dans les classes, ces recommandations devenaient l'objet d'une surveillance particulière.

Comme toutes les préventions et les froideurs prenaient leur source à Saint-Martin, Mère Marie-des-Sept-Douleurs, dès son arrivée au Canada, se fit un devoir de s'y rendre, à divers intervalles, pour présider les examens dans les classes, encourager les maîtresses, applaudir à leurs succès, — car elles en obtenaient de très réels, — et constater de *visu* les points faibles.

« Elle s'appliqua toujours — la bonne mère — à former ses filles « à tout savoir utile, à toutes vertus et bonne vie. » ¹

C'est ainsi que chacune des maîtresses eut à cœur de donner une éducation pratique, en rapport avec les besoins du pays et de la paroisse, où elles vivaient. Les jeunes filles confiées aux Marianites de Sainte-Croix recevaient tout ce qui peut embellir l'existence et garantir l'avenir moral de la société.

¹ Saint Pierre-Fourrier.

Au reste, le révérend Père Fondateur n'a-t-il pas écrit dans sa « Pédagogie chrétienne » : « Nous voulons que nos élèves n'ignorent rien de ce qu'ils doivent savoir, et pour cela, nous ne reculerons devant aucun sacrifice. A côté de l'instruction, nous placerons l'éducation; ainsi l'esprit ne sera point cultivé au détriment du cœur, et en préparant des citoyens utiles, nous ferons tous nos efforts pour peupler le ciel des enfants formés à notre école. »

Les sœurs Marianites ne cherchaient point à faire des *femmes savantes*, mais des *femmes instruites*; de sorte que le pensionnat de Saint-Laurent, sous une main aussi *habile qu'énergique*, allait s'augmentant, ainsi que le noviciat. La maison primitive (50 x 33), agrandie déjà en 1848, se trouvait encore trop étroite pour loger convenablement le personnel.

Mère Marie-des-Sept-Douleurs s'en préoccupait d'une façon toute maternelle, mais elle hésitait : « Mes enfants, y pensez-vous, quand nous aurons une grande maison, nous serons toutes séparées les unes des autres. » Néanmoins l'agrandissement eut lieu à l'heure voulue par la Providence, ainsi que nous le verrons plus tard.

* * *

FONDATION DE SAINTE-SCHOLASTIQUE. — Au mois de septembre 1850, on vit poindre le deuxième « rameau », de l'arbre de Sainte-Croix. La communauté comptait bien une trentaine de membres et la maison mère pouvait disposer de quelques sujets, désireux de se dévouer au profit de l'éducation, suivant les desseins du bon Maître sur lequel, du reste, se reposaient exclusivement les autorités de l'Institut.

Depuis quelques années, les paroissiens de Sainte-Scholastique (Deux-Montagnes), constatant l'augmentation considérable de la population (2,300 âmes), désiraient une maison d'éducation pour les jeunes filles. Jusque-là, l'instruction au village était réduite à bien peu de choses : la lecture, l'écriture, quelques pages de grammaire sans explication,

les quatre règles simples, *faites à la mécanique*, constituaient le cours d'études, que pouvaient espérer les enfants qui, cependant, ne manquaient pas d'intelligence.

Messire Vincent Plinguet, curé de la paroisse, n'ayant pu obtenir des sœurs de la Congrégation Notre-Dame pour la direction de son couvent projeté, s'adressa au révérend Père Rézé, à Saint-Laurent, afin d'avoir des institutrices de sa congrégation pour tenir l'école du village, à laquelle on pouvait annexer un pensionnat. La demande fut prise en considération et bientôt acceptée.

A l'assemblée des commissaires d'écoles pour décider cette importante question étaient présents: MM. Fabien Poitras, H.-N. Delesderniers, Alexandre Godmaire, Jacques Kavanagh. Ces messieurs acquiescèrent au désir du curé et signèrent l'acte suivant:

« Résolu d'accorder aux sœurs dont la maison mère est à Saint-Laurent, la possession du couvent situé dans le village Sainte-Scholastique et ce, à dater de la Saint-Michel prochaine; de leur payer annuellement la somme de quarante louis, cours actuel, de leur fournir un poêle et le bois nécessaire pour chauffer *une des salles*, de faire préparer pour le couvent tous les meubles nécessaires. Le tout à condition qu'elles tiennent une école élémentaire, sous le contrôle des commissaires de la municipalité dans la salle susdite, selon la loi. »

(Signé) Fabien POITRAS, *président*.
M. PRÉVOST, *sec.-trésorier*.

Sainte-Scholastique, 13 septembre 1850.

* * *

Les trois sœurs désignées pour cet établissement sont:

Sœur Marie-de-Jésus-Mourant, directrice (française),
Sœur Marie-d'Egypte (française),
Sœur Marie-de-Saint-Gabriel, novice (canadienne).

Les deux premières que nous avons vues à Saint-Martin, dans les mauvais jours de cette maison, sont donc de nouveau choisies pour se dépenser dans un poste, *nous allions dire, plus pénible*. Il ne fallait rien de moins que ces vaillantes françaises pour affronter tant de contradictions, tant de dévouement, d'ennuis et de malveillance, auprès desquels la *pauvreté la plus sévère* ne leur paraissait que *douceur*.

Venons aux faits : En feuilletant les chroniques de la maison de Sainte-Scholastique, nous lisons : « Les sœurs partirent de Saint-Laurent, le 17 décembre de l'année 1850, à deux heures de l'après-midi, accompagnées de Mère Marie-des-Sept-Douleurs, et de sœur Marie-de-Saint-Dosithée, française, de passage au Canada. Ces deux dernières allaient prêter leur charitable concours dans les travaux toujours pénibles des débuts.

« Les cinq voyageuses firent une halte à Saint-Martin, où elles passèrent la nuit. De bonne heure, le lendemain matin, elles se mirent en route, après avoir trouvé une voiture, au prix de grandes difficultés. La neige qui tombait abondamment depuis quelques heures avait comblé les chemins, de sorte que les voyageuses n'avançaient qu'avec une extrême lenteur. En passant à Saint-Eustache, elles entrèrent chez les sœurs de la Congrégation Notre-Dame, qui eurent la bienveillance de leur offrir à dîner ; puis, toujours en dépit de la tempête, nos missionnaires reprirent le chemin de Sainte-Scholastique, vers deux heures. A cinq heures du soir, elles arrivaient au terme de leur voyage sans incident remarquable. C'était un samedi.

« Comme le couvent n'était point prêt à recevoir ses hôtes, M. le curé les accueillit au presbytère et mit son salon à leur disposition, pour tout le temps qu'elles devaient passer chez lui. Ces courageuses apôtres furent reçues très froidement par le curé qui les avait *pourtant sollicitées* ; il témoigna son étonnement de les voir arriver cinq au lieu de trois qu'il avait demandées, croyant que les cinq resteraient à la mission. »

Après une explication préalable, qui ne parut pas satis-

faisante, les pauvres sœurs refoulèrent leur chagrin au fond de leur cœur : elles crurent comprendre que c'était là la *première station* du long chemin de croix que le divin Maître allait leur faire inaugurer dans ce nouveau champ de labeur. Les mois à venir effaceraient-ils les traces d'une telle réception ? On osait l'espérer.

Le jour suivant, 19 décembre, il fallait entendre la sainte messe ; la curiosité des paroissiens fut fortement excitée lorsque les sœurs se rendirent à l'église pour les offices. Afin de les mieux observer, ils formèrent instinctivement comme deux haies sur leur passage. La plus grande partie de ces gens n'avaient jamais vu de religieuses.

Le lundi, il faisait une grande *poudrerie canadienne* et un froid excessif. Les fondatrices tentèrent d'aller visiter le couvent, bâtiment en pierres de 80 x 40 pieds, qui avait primitivement servi de chapelle, de presbytère, et qu'enfin l'on *créait couvent*. Elles eurent beaucoup de peine à s'y rendre. Le vent faisait rage et rendait la marche pénible ; les pauvres étrangères, trop peu habituées à ces tempêtes, se sentaient suffoquées. Malgré elles, « les quelques arpents de neige »² venaient embarrasser leur esprit. *Par complaisance*, M. le curé voulut bien les accompagner, il les précéda dans la marche, afin de frayer un chemin au milieu de l'épaisse couche de neige.

La surprise des missionnaires fut extrême, quand elles virent le misérable état du logis qu'on leur destinait, et où les ouvriers travaillaient encore : presque toutes les fenêtres étaient entr'ouvertes, de sorte que le vent avait amoncelé la neige dans les appartements. S'armant de balais et de pelles, elles se mirent à déblayer le parquet ; M. le curé daigna partager avec les sœurs la *prosaïque* besogne.

Un dénûment complet régnait dans cette maison ! une table, quatre chaises boiteuses en composaient tout le mobilier. Néanmoins, les sœurs préférèrent s'installer chez elles plutôt que de prolonger leur gênant séjour au presbytère.

² Allusion aux paroles de Voltaire.

Ce jour-là même, les sœurs déballèrent leurs effets, non sans quelque malaise, vu la présence de M. le curé et des ouvriers qui les observaient en *fumant la pipe*.

Au lendemain de ce déblayage, le 21 décembre *s'ouvraient les classes*; une messe fut chantée en l'honneur du Saint-Esprit pour attirer les bénédictions du Ciel sur cette fondation. A l'issue de la messe, les enfants se rendirent au couvent, où les sœurs les attendaient. En qualité d'externes, les élèves se présentèrent en grand nombre. On enregistra les noms, puis on classa chacune d'elles, selon sa capacité.

Dès le premier jour, les maîtresses remarquèrent certaines fillettes espiègles et taquines, qui déjà leur faisaient appréhender quelques ennuis. L'avenir a prouvé que l'œil des maîtresses ne les avait point trompées.

Les sœurs vécurent dans un état de pauvreté incroyable : la nourriture et le bois de chauffage leur manquaient souvent, et cependant personne dans le village, ne s'inquiétait de leurs besoins. Un mois durant, les pauvres sœurs, dépourvues de bois de lit, furent obligées d'étendre leur paillasse sur le plancher, par des froids sibériens, et quand les murs se couvraient d'épais frimas. Le froid devint si intense, la nuit de Noël, qu'elles durent se lever à tour de rôle pour entretenir un feu, dont la faible chaleur les empêchait de geler. Au milieu de tant de souffrances, souligne la chronique, les sœurs vivaient *gaies*, contentes et heureuses. Le Créateur des mondes, naissant dans une pauvre étable, *après avoir été rejeté de toutes parts*, s'offrait à leur méditation pour encourager et soutenir ses fidèles servantes.

Elles se rappelaient aussi, peut-être, la touchante lettre de M^{re} Ignace Bourget, adressée à ses communautés, le 8 septembre précédent (1850). En voici un extrait :

« ... Allumez vos lampes sacrées et que la divine charité les entretienne lumineuses et ardentes. Soyez généreuses, car c'est à cette disposition que votre divin Epoux peut juger de votre amour. *Sainte générosité!* qui donne à l'âme religieuse cette trempe vigoureuse qui la rend capable des plus

héroïques sacrifices. *Sainte générosité!* qui ambitionne les plus bas emplois; qui embrasse les plus durs travaux, se plaît avec les caractères les plus acariâtres, sympathise avec les humeurs les plus fâcheuses, vit en paix dans toutes sortes d'offices et avec toutes sortes de personnes. *Sainte générosité!* qui accepte les corrections les plus répugnantes à la nature, reçoit courageusement les humiliations les plus terribles à l'amour-propre, baise amoureusement la main qui les châtie, bénit modestement la main qui les outrage. *Sainte générosité!* qui coulez dans toutes les communautés et vivifiez ces plantes du Calvaire. . . »

* * *

La présence de la compatissante Mère Marie-des-Sept-Douleurs jetait aussi dans le couvent un chaud rayon qui devait bientôt disparaître. Une semaine s'était à peine écoulée, que la bonne Mère dut songer à retourner à Saint-Laurent. Son dernier mot fut tel qu'on devait l'attendre! « Mes pauvres filles, ayez bon courage, le bon Dieu est avec vous, soyez-lui fidèles, gardez bien l'esprit religieux, aimez-vous les unes les autres, *c'est une sainte chaleur* qui dédommage de bien des privations ; et observez vos saintes Constitutions. »

* * *

Le 1er janvier, les sœurs reçurent la visite de M. le curé Plinguet et de M. Bonin, ancien curé, ainsi que des premiers citoyens. Au cours du même mois, le vénérable monsieur Comte, prêtre de Saint-Sulpice, seigneur des Deux-Montagnes, les honora d'une visite. Ayant constaté l'excessive pauvreté de la maison, il eut compassion de ses habitantes et se fit, en plusieurs rencontres, leur douce providence.

Des encouragements et des sympathies vinrent aussi du bon Père Rézé et de M. le curé Saint-Germain, de Saint-Laurent. La visite qu'ils firent à Sainte-Scholastique, dans le mois de janvier, fortifia davantage les courageuses sœurs.

Après l'Épiphanie, quelques pensionnaires se présentèrent au couvent ; le nombre s'accrut peu à peu ; il en fut ainsi chez les externes. M. le curé et MM. les commissaires visitèrent les classes au début de l'année, pour constater le degré de connaissance des enfants, afin de pouvoir mieux juger de leurs progrès ultérieurs. La maîtresse de la première classe, sœur Marie-d'Égypte, soumit à M. le curé sa méthode d'enseignement, ainsi que les premiers devoirs de ses écolières et lui expliqua la signification des chiffres servant à les apprécier. Après l'examen, les élèves récitèrent un dialogue qui plut aux visiteurs. En outre, M. le curé fit plusieurs visites dans le cours de l'année scolaire, et distribua souvent des images. Il passait silencieusement dans les classes et se rendait compte de tout, en s'efforçant néanmoins de dissimuler le véritable motif de ses visites.

Une épreuve, plus pénible que les précédentes, attendait les pauvres sœurs : par suite du froid enduré lors de son arrivée, sœur Marie-d'Égypte tomba malade et devint incapable de continuer sa classe. Pour que les élèves ne souffrent pas de ce contre-temps, la Mère supérieure voulut bien adjoindre à la directrice une aide, et elle conduisit elle-même à la mission sœur Marie-de-Saint-Julien (Dagenais), novice canadienne, élève de sœur Marie-d'Égypte et premier fruit de bénédictions que le ciel accorda à la fondation de Saint-Martin. Quant à la jeune novice, sœur Marie-de-Saint-Gabriel (Domitilde Beaudoin), elle contracta, dans cette maison glacée, une maladie de poitrine qui l'emporta en quelques mois ; c'était assurément une première victime, agréable au ciel. La chère petite sœur offrit ainsi le sacrifice de sa vie pour le succès des œuvres de la congrégation qu'elle avait beaucoup aimée. Sœur Marie-d'Égypte ne put reprendre sa classe que vers le mois de juin.

En dépit de ces épreuves variées, que la courageuse sœur appelait « les cantonniers de la route royale qui conduit à l'éternelle béatitude », sœur Marie-d'Égypte, vingt-deux an-

nées plus tard, écrivait à sœur Marie-de-Saint-Jean-Baptiste : « Je connais, d'un passé dont le souvenir m'est agréable (cher Sainte-Scholastique), je connais, dis-je, votre ferveur dans la prière. . . »

Ces âmes héroïques ne gardaient donc point rancune *aux mauvais jours*. Certainement non, puisque la même écrit encore : « Les épreuves maintiennent l'âme dans son équilibre et l'empêchent de se fixer à la terre. » ³

Maintes fois, dans le cours de la première année, les élèves avaient manifesté le désir d'apprendre le piano. Après en avoir conféré avec Mère Marie-des-Sept-Douleurs, la directrice accepta pour maîtresse, une jeune veuve, qui fournissait l'instrument et réclamait, comme honoraire, sa pension et celle de ses deux fillettes. Mais le piano n'étant pas en bon état, il fut envoyé chez un facteur à Saint-André d'Argenteuil, où on le garda jusqu'à la mi-juillet, c'est-à-dire, à la veille des examens. Imagine-t-on le désappointement de la directrice ? car la maîtresse de musique et ses enfants mangeaient le pain de la maison, sans apporter aucun dédommagement. Cette dame qui fut nourrie gratuitement durant plusieurs mois avec ses deux enfants, causa plus tard de sérieux ennuis à la communauté. Par surcroît, la directrice fut contrainte de payer les vingt-huit piastres de réparations exigées pour le piano qui ne leur *appartenait point*. Il était préférable d'accepter cette concession plutôt que de plaider devant les tribunaux. La pauvre femme acariâtre ne s'en tint pas là, elle continua de molester les sœurs durant plusieurs semaines.

Le ciel, cependant, ménagea des consolations aux pauvres ouvrières : les examens publics eurent un plein succès. Pour six mois seulement de travaux scolaires, les progrès étaient éclatants ; les paroissiens en convenaient, ils admiraient les courageuses sœurs ; le curé, néanmoins, ne sortait pas de sa

³ Lettre du 12 mars 1872.

froide réserve. Il se laissait tromper par des propos malveillants dont il ne se débarrassa que l'année suivante.⁴

A cette époque, le révérend Père Rézé écrivait, tout de même: « Le bon Dieu a béni l'établissement de Saint-Laurent, et le succès des trois écoles tenues par les Marianites de Sainte-Croix, prouve que leur institut a *grâce d'état et vocation* pour instruire la jeunesse. »

L'année scolaire 1851-1852, revit le même personnel, moins la jeune novice dont la maladie s'aggravait de jour en jour. Elle fut remplacée par sœur Marie-de-Saint-Léon (Virginie Roy). Au programme d'études, on ajouta l'enseignement de l'anglais et les élèves durent payer cinquante sous par mois. Seize s'inscrivirent; sœur Marie-de-Saint-Michel (Mary O'Keefe), fut nommée titulaire de cette classe. Après un voyage assez pénible, elle arriva à la mission vers minuit, le 9 octobre. On reprit aussi l'enseignement du piano. M^{lle} Emilie Roussel, qui avait débuté à Saint-Laurent, fut engagée. Cette fois, les sœurs n'eurent point de *tribulations* à enregistrer. En somme, le ciel se montrait plus serein, et on entrevoyait le jour où la vie normale apparaîtrait pour la consolation des fondatrices.

Le bon et charitable M. Comte, p. s. s.⁵ se ressouvint des pauvres sœurs qu'il avait visitées, deux mois auparavant. Au nom de sa société, il leur fit don de cinquante cordes de bois; un peu plus tard, il envoya un des agents du manoir, M. Michel Boisseau, porter au couvent un demi gros porc gras. Les religieuses furent extrêmement touchées de tant de sympathie. . . Cette charité sacerdotale ne s'épuisa point; plusieurs fois l'an, les sœurs reçurent de sa part des dons en nature très considérables. En voici un exemple : la

⁴ Un membre du clergé, qui a bien connu M. Plinguet, dit que cette froideur n'était que de surface; car dans l'intimité, ce digne prêtre était un tout autre homme. Né à Montréal, en 1810, il mourut à l'île Dupas, en 1891.

⁵ M. Comte naquit à Montréal en 1793 et mourut en 1864. Il est le premier Canadien qui fut procureur de la Société de Saint-Sulpice. Très charitable, il était aimé de tous.

communauté de Sainte-Scholastique manquait de farine ; point d'argent pour s'en procurer ! On se mit en neuvaine à Saint-Joseph, pour avoir du blé, ou de l'argent pour l'acheter ; le quatrième jour de la neuvaine, le bon M. Comte envoie à la supérieure un billet à ordre ; c'était la réponse de saint Joseph. Comme bien l'on pense, cette faveur fut accueillie avec des larmes de joie et de reconnaissance. Voici la lettre qui apportait l'heureux billet :

Montréal, 10 mars 1853.

Ma très chère sœur,

Le peu de temps que j'ai eu à passer à Belle-Rivière m'a privé du plaisir d'aller vous rendre visite et de voir votre école à laquelle je porte intérêt. J'ai appris, non sans grande satisfaction, qu'elle continue sur un bon pied, et que vos élèves sont toujours nombreuses. J'espère qu'en dédommagement vous voudrez bien accepter ma petite offrande, comme un témoignage de la bonne volonté du séminaire. M. Boisseau vous livrera vingt minots de blé, pour lesquels je joins ici un billet à votre ordre.

Veillez agréer, ma très chère sœur, l'assurance du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

A.-J. COMTE.

A travers les ronces et les épines de la pauvreté, on vit poindre, cette année-là même, les trois premières fleurs pour la vie religieuse : M^{lles} Esther Dorval, plus tard, sœur Marie-de-Saint-Hilarion ; Marie Legault, sœur Marie-de-Saint-Hyacinthe ; Delphine Perrin, sœur Marie-de-Sainte-Mélanie. Elles furent transplantées à Saint-Laurent où elles devaient croître et s'épanouir dans une terre absolument identique, au point de vue de la pauvreté. Ces trois jeunes filles y trouvèrent, cependant, tout le bonheur qu'elles avaient rêvé.

A la fin de cette deuxième année, M. le curé Plinguet *exalte, enfin!* le grand bienfait d'une maison d'éducation pour une paroisse. Il encourage les parents à placer leurs

jeunes filles au pensionnat sous la direction des sœurs; et ceux dont les moyens pécuniaires ne permettent pas ce luxe, il les exhorte à envoyer leurs enfants régulièrement à l'école. Puis, s'adressant aux sœurs, au nom de toutes les personnes présentes, il leur exprime, dans les termes les plus éloquents, de vifs sentiments de reconnaissance en retour des soins maternels dont elles avaient entouré les enfants confiées à leur vigilance.

Cette circonstance arrivait vraiment à point pour dédommager un peu les maîtresses des peines et des soucis endurés depuis la fondation. Le pasteur continua, dans la suite, à entourer le couvent de sa bienveillance paternelle.

La croix pourtant resta dressée! La maladie vint s'abattre sur le personnel enseignant: deux, et même trois maîtresses furent retenues au lit, en même temps, par suite de surmenage ou de privations. La très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs informée, se rend aussitôt à Sainte-Scholastique, malgré des chemins impraticables. Là, elle remplit son rôle de consolatrice, comme une mère seule en a le secret. Mais, hélas! à la suite de ce voyage, elle fut atteinte de la petite vérole. C'était le couronnement d'une série de déboires. Était-ce bien le dernier? Notre-Dame des Sept-Douleurs façonnait ses filles de manière à les rendre plus dignes de « Jésus, son Fils premier-né ».

Après les examens publics de la fin de l'année 1853, un journal de Montréal publiait un très long article, sur le couvent de Sainte-Scholastique, nous en reproduisons quelques extraits:

« La France, monsieur l'éditeur, qui se fit autrefois une gloire de nous procurer l'humble Marguerite Bourgeoys, sut inspirer le même dévouement aux modestes sœurs de Sainte-Croix. Quoique l'institut de ces dignes émules de la célèbre champenoise, dut embrasser toutes les branches de l'enseignement primaire, il est cependant, semble-t-il, plus destiné à répondre aux besoins de nos campagnes.

« En effet, il a suffi de moins de trois années, pour prou-

ver, avec un vif intérêt, que ces humbles filles de Sainte-Croix, qui pouvaient donner une éducation brillante aux jeunes personnes du sexe, appelées à vivre dans une condition élevée, se contentent de prendre soin de celles qui doivent vivre selon les mœurs de notre classe laborieuse. Voilà pourquoi, monsieur l'éditeur, j'ai voulu signaler à l'attention de vos lecteurs et de vos lectrices, un institut dont le but rencontre tant de vœux et promet tant de bonheur.

« C'est donc avec une grande joie que le public a été admis, le 20 juillet dernier, aux examens qui devaient prouver les soins vigilants et les talents des nouvelles institutrices.

« Une vaste salle de la maison attirait surtout notre attention, offrant à nos regards les nombreux ouvrages manuels des élèves. Il me semblait voir rayonner de bonheur tous les fronts de nos bonnes mères de famille, à la vue du tableau qui leur était offert. Avec quels regards de reconnaissance et de joie, contemplaient-elles ces habits en tous genres et pour les deux sexes, confectionnés par leurs filles chéries. C'était là, sans doute, le moment d'apprécier les soins attentifs de celles à qui la religion, en leur donnant la *vigilance* et la *tendresse* des mères selon la chair, n'a pas voulu leur en laisser les *faiblesses*. Ce n'était pas, sans intérêt que les parents purent s'assurer que celles qui avaient si bien su diriger la main de leurs élèves dans les travaux manuels, avaient tout aussi bien su orner leur esprit de connaissances utiles et pratiques, et nourrir en même temps leur jeune cœur des nobles sentiments qu'inspire notre sainte religion.

« Je termine, M. l'éditeur, en exprimant toute la reconnaissance dont je suis capable envers le vertueux et éclairé prélat, qui, dans sa tendre sollicitude pour son troupeau, sut si bien servir nos intérêts, en nous procurant les soins attentifs et vigilants de ces vaillantes filles du Mans et de la Bretagne.

Signé: Un cultivateur de Saint-Hermas. »

Après trois années de supériorité à Sainte-Scholastique, la bonne et courageuse directrice, sœur Marie-de-Jésus-Mourant, fut désignée par le vénéré Fondateur pour la mission de la Nouvelle-Orléans. Sœur Marie-d'Egypte la remplaça comme directrice, et sœur Marie-de-la-Résurrection, autre française d'origine, fut chargée de la première classe.

Quant à la petite sœur Marie-de-Saint-Gabriel, dont nous avons parlé, elle attendait dans l'infirmierie de Saint-Laurent, avec une joie enfantine, le suprême appel du Maître : « Viens aux noces éternelles. » Sa faiblesse était telle que la jeune sœur ne put suivre les exercices de la retraite. Le médecin ayant déclaré que son cas était de ceux dont on ne peut guérir, le conseil provincial résolut de lui permettre de prononcer les saints vœux sur *son lit de mort*. Elle se prépara à cet acte solennel avec une foi, une piété touchante qui n'avaient d'égal que son bonheur d'aller au ciel comme *épouse de Jésus*. Par sa douceur, sa simplicité, elle édifiait ses infirmières et toutes les personnes qui venaient la visiter.

Le mal fit de rapides progrès, et le 2 octobre suivant, elle recevait le saint Viatique; le lendemain, l'Extrême-Onction et l'indulgence *In articulo mortis*. Pendant qu'on lui administrait les derniers sacrements, la chère petite malade suppliait Dieu de l'admettre dans son beau paradis. Ce même jour, à onze heures et vingt-cinq, sans agonie, elle rendit paisiblement sa belle âme à son Créateur. Elle était âgée de dix-sept ans, trois mois et dix jours. La petite sœur fut inhumée dans le caveau de l'église paroissiale et transférée plus tard dans le cimetière de la communauté.

Sœur Marie-de-Saint-Gabriel est la première victime canadienne des Marianites, au Canada.

* * *

Voici ce que dit le révérend Père Fondateur de cette fin prématurée : « La mort de cette bonne petite sœur va laisser un vide profond et douloureusement senti. J'espère, toutefois, que du haut du ciel, elle nous aidera surtout et plus que

sur la terre; c'est ce qui nous console. C'était un ange de simplicité, de candeur et d'innocence. A cinq ans, après avoir entendu lire, par sa pieuse mère, la vie de Sainte-Philomène, elle va se prosterner devant l'image de la sainte et fait pour toujours le vœu de virginité. Jusqu'à son entrée en religion, — le 16 mars 1850, — elle fut dans sa famille et dans la pension un modèle accompli de vertus. A Saint-Laurent, comme postulante, ou à Sainte-Scholastique, comme maîtresse, elle excita l'admiration de ses compagnes par sa douceur et sa régularité; soumise et charitable envers tous, elle était aussi vénérée des parents que des enfants. La maladie qui nous l'a ravie, a montré cette belle âme dans tout son éclat. Jamais une plainte; on ne vit sur ses lèvres que le sourire ou la prière. Dans son délire momentané, elle parlait de la Sainte Vierge, de l'Enfant-Jésus, des beautés du paradis, c'était ravissant de l'entendre... » Etre témoin d'un tel trépas donne du courage pour affronter l'heure suprême.

En somme, après les heures pénibles et angoissantes des premières années, le couvent de Sainte-Scholastique voit luire de beaux jours... Les œuvres de Dieu doivent être marquées du signe de la Croix. Or, ce signe donne un droit particulier aux bénédictions du ciel. Ces bénédictions sont descendues, en effet, sur les familles de cette paroisse; bien rares sont celles qui ne comptent pas un de leurs membres consacré au service de Dieu, ou dans la vie religieuse, ou dans le sacerdoce.

En terminant ce chapitre, il importe de noter au passage que les deux premières supérieures générales de la branche canadienne: Mère Marie-de-Saint-Basile (Julie Bertrand), et Mère Marie-de-Saint-Gabriel (Piché), et quatre de nos économes générales: sœur Marie-de-Sainte-Scholastique (Olive Kavanagh), sœur Marie-de-Sainte-Agnès (Emilie Cyr), sœur Marie-de-Saint-Romuald (Alphonsine Lalonde), sœur Marie-de-Saint-Stanislas-Kostka (Emma Fortier), sont venues de la paroisse, ou du couvent de Sainte-Scholastique, comme élèves. Il nous sera donné, plus tard, de faire connaître la valeur morale et intellectuelle dont ces femmes

ont fait preuve au cours de leur administration respective...

En quittant le couvent de Sainte-Scholastique, nous devons un hommage de reconnaissance à celle qui en fut l'héroïque fondatrice. Elle s'en va maintenant, loin du théâtre de son zèle et de ses sublimes renoncements; elle part à la voix de son supérieur général; elle court, sans le savoir, au-devant de la Providence qui l'a préparée pour un autre genre d'apostolat; nous l'allons voir dans la notice biographique suivante. Que son nom soit gravé dans notre histoire avec celui de ses compagnes des premiers jours de Sainte-Croix, afin qu'il vive toujours dans notre souvenir.



CHAPITRE DOUZIÈME

SŒUR MARIE-DE-JÉSUS-MOURANT

(Renée David)

Que le Seigneur ait le souvenir de tous vos sacrifices,
Que de votre holocauste, il fasse les délices.

(Ps. XIX, 3.)

Cette excellente religieuse, que nous avons vue à Saint-Laurent, à la fondation de notre communauté au Canada, naquit à la Suze, département de la Sarthe, France, le 19 mars 1825, d'une famille très respectée. Elle fut élevée dans la vertu par une mère aussi pieuse que ferme et sur qui, à cause de l'extrême tendresse du père pour ses enfants, retombait l'éducation de toute sa famille.

L'incident suivant fait voir comment cette noble femme savait inculquer la piété dans le cœur de ses enfants. Un des souvenirs les plus vivaces, gravés dans la mémoire de notre chère sœur, est celui d'un pèlerinage à une chapelle dédiée à la sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame-des-Bois, à quelques milles de la maison paternelle. Dans le but d'offrir les prémices de son industrie enfantine, à l'auguste Reine du ciel, sa pieuse mère lui avait fait confectionner une petite paire de bas qu'elle regardait, sans doute, comme une merveille. Tout, dans ce pèlerinage : la longueur du chemin, la petite chapelle désolée, la récitation du rosaire, l'offrande d'un cierge, enfin la présentation de son modeste présent, tout, dis-je, fit une profonde impression dans son esprit et jeta dans son âme les germes de la *vraie dévotion*, qui caractérisa toute sa vie.

L'éducation de la jeune Renée fut confiée aux sœurs de la Providence, à Ruillé, et, sous leurs soins, sa vocation à la vie religieuse se développa bientôt. Elle connaissait peu d'ordres religieux; mais voulant se cacher aux regards du monde, un attrait particulier la portait vers le cloître. D'un autre côté, elle désirait se dévouer à l'éducation et au salut des âmes principalement les plus malheureuses et les plus délaissées. Ces divers états d'âme la rendaient perplexe; elle cherchait le moyen de les concilier, lorsque la jeune fille eut la pensée d'en parler à son directeur spirituel, un saint homme, dévoué et éclairé. Celui-ci voulut trancher la question, en adressant sa jeune pénitente à l'abbé Moreau, fondateur d'une nouvelle communauté qui, pour en former le noyau, cherchait précisément à recruter des âmes ferventes.

M^{lle} David se dirigea donc vers le Mans où elle fut reçue avec grande joie par le fondateur. Admise au postulat, le 10 juillet 1844, elle prit le saint habit le 17 septembre de la même année. Comme ses compagnes, elle fut confiée à la bonne Mère Marie-de-Saint-Dosithée, supérieure du Bon-Pasteur du Mans.

C'est ainsi que la jeune fille connut l'œuvre à laquelle son cœur se sentait porté, et elle l'aima. Elle revêtit donc l'habit de notre institut, le 17 septembre 1844, et fut appelée sœur Marie-de-Jésus-Mourant. Pendant quelque temps, la novice ressentit un grand malaise dans sa vocation; mais obéissant à son directeur, elle considéra cet attrait du cloître comme une tentation et elle persévéra bravement dans la voie qu'elle avait d'abord choisie. Du reste, le fondateur l'assura que si ce même attrait devenait plus pressant, des efforts seraient tentés pour la transférer ailleurs, dès qu'il pourrait se dispenser de ses services. Sur cette assurance, elle émit les vœux perpétuels, le 20 septembre 1846.

L'année suivante, en avril 1847, elle quittait la France avec trois compagnes, ainsi que nous l'avons vu dans les pages précédentes, pour fonder un couvent de Marianites de Sainte-Croix, à Saint-Laurent. Au mois de septembre, de la même année, ses supérieurs la désignaient pour ouvrir une

maison à Saint-Martin (Laval), où elle eut à endurer toutes les épreuves d'une grande pauvreté. Trois ans plus tard, elle était également envoyée à Sainte-Scholastique (Deux-Montagnes), pour une autre fondation; et nous savons jusqu'à quel point son courage, sa force d'âme ont été mis à l'épreuve. Ces missions, devenues prospères dans la suite, alimentèrent son ardeur, et, petit à petit, l'œuvre du Bon-Pasteur s'effaça de sa mémoire.

Mais, qui peut approfondir les voies mystérieuses de la Providence?... En 1853, ses supérieurs se décidèrent à donner à la zélée missionnaire un champ plus vaste de labeur, dans le sud des Etats-Unis. Elle partit donc de Saint-Laurent avec une compagne, sœur Marie-de-Sainte-Hélène (Mathilde Legault), jeune canadienne qui venait d'émettre les vœux perpétuels...

En arrivant à Louisville, dans le Kentucky, on apprit que la fièvre jaune sévissait à la Louisiane; alors, le bon M^{sr} Spalding défendit aux voyageuses de passer outre, jusqu'à ce qu'on eût maîtrisé le fléau, et leur offrit, en même temps, une gracieuse hospitalité dans une des maisons du Bon-Pasteur. Une fois entrée, sœur Marie-de-Jésus-Mourant sentit renaître en son cœur tout ce qu'elle avait éprouvé d'affection pour cette belle communauté, au début de sa vie religieuse.

Elle s'en ouvrit à la supérieure qui était alors la bonne et regrettée Mère Marie-de-Saint-Ignace (Ward), femme d'une grande expérience dans les voies de la perfection. Celle-ci conseilla à la sœur de parler elle-même à M^{sr} Spalding, ce qu'elle fit en toute simplicité. Après mûr examen, l'évêque craignant d'être influencé par des considérations personnelles, se décida à soumettre le cas à M^{sr} Bédini, nonce apostolique au Canada, en visite aux Etats-Unis et attendu de jour en jour à Louisville. Aussitôt que le nonce eut connaissance de la chose, il n'hésita pas à dire que le changement lui paraissait d'accord avec les desseins de Dieu, démontrés d'une manière tout extraordinaire.

L'obéissante religieuse annonça cette décision, ainsi que

ses propres désirs, à son supérieur général, le révérend Père Moreau, qui, tout en exprimant son profond regret de perdre un sujet si précieux, ne voulut pas s'opposer à ce qui semblait être une manifestation de la volonté divine. Il donna volontiers son consentement et sa bénédiction à une fille si estimée, insérant même dans sa réponse que si, après un an d'essai, elle ne voulait pas persévérer au Bon Pasteur, elle devait l'informer aussitôt, et il lui rendrait sa place d'autrefois, sans lui adresser aucun reproche.

Cette marque inattendue d'affection paternelle de la part de son supérieur fut loin de diminuer l'amertume du sacrifice. Il en coûta bien des larmes à la jeune aspirante, ainsi qu'elle l'admit plus tard; mais elle n'était pas de nature à « regarder en arrière, après avoir mis la main à la charrue ». Sœur Marie-de-Jésus-Mourant dépouilla le saint habit des Marianites, qu'elle avait porté si dignement et assuma les devoirs humiliants de la dernière des novices du Bon-Pasteur.

Les supérieurs ne l'épargnèrent en rien, la regardant même comme une âme sur laquelle le bon Dieu avait de grands desseins. Il est facile de présumer que les difficultés se multipliaient sous ses pas; et nous savons, par elle-même que, pour persévérer, elle fut souvent obligée de se dire : « Tu as désiré une plus grande perfection, eh bien! voici les moyens de l'acquérir. » Les exercices du noviciat étant terminés, elle fut admise à prononcer les vœux solennels le 6 janvier 1885, et elle reçut le nom nouveau de sœur Marie-de-Saint-Joseph (Renée David).

Mère Marie-de-Saint-Ignace (Ward), avec le jugement droit dont elle a toujours fait preuve, spécialement dans le choix des supérieures, vit que sœur Marie de Saint-Joseph était le sujet propre à fonder et à soutenir l'importante mission que M^{gr} Purcell, évêque de Cincinnati, venait de confier à la communauté du Bon-Pasteur.

Cette maison fut édiflée dans un état de grande pauvreté: tout manquait, même les choses les plus nécessaires à la vie. Imaginez une petite maison en bois, délabrée et telle-

ment dépourvue de meubles, qu'au premier repas, les sœurs furent obligées de s'asseoir par terre; et, pour la nuit, elles cherchèrent l'hospitalité chez une dame du voisinage: tel a été le commencement de ce monastère, aujourd'hui si florissant. La courageuse mère a gouverné sa maison comme savent gouverner les saints, c'est-à-dire par l'amour et la fermeté; mais par-dessus tout, elle a conquis les cœurs par sa profonde *humilité*, sa *douceur* et sa *compatissante charité* pour la faiblesse humaine. Le souvenir de sa tendre piété et de son zèle pour l'honneur de Dieu et la beauté de sa maison, vivra longtemps dans la mémoire de ses enfants.

Un prêtre, qui l'a bien connue a fait cette délicieuse remarque: « Mère Marie-de-Saint-Joseph était si humble qu'on n'aurait jamais pu deviner à sa manière de faire, qu'elle était une des grandes bienfaitrices de l'univers. »

Elle s'endormit pieusement dans le Seigneur le 29 janvier 1891, en la fête de saint François de Sales, l'apôtre de la douceur, dont la vertueuse mère était la fidèle imitatrice. Elle a été ravie à l'estime et à l'amour de ses sœurs par une attaque de *typhoïde pneumonie*.

Depuis de longues années, d'ailleurs, la chère mère remplissait ses fonctions en dépit de grandes souffrances endurées avec une patience admirable et une fidélité au devoir, qui ont purifié et sanctifié cette âme d'élite.¹

¹ Nous devons ces précieux détails à l'obligeance des Sœurs du Bon-Pasteur de Cincinnati, répondant à la demande de Sœur Marie-de-Sainte-Amélie, annaliste des Sœurs de Sainte-Croix.

CHAPITRE TREIZIÈME

SOMMAIRE: Les vertus de Mère Marie-des-Sept-Douleurs s'affirment davantage. — Ses attentions pour les malades. — Esprit de mortification de la Fondatrice. — Guérison miraculeuse de sœur Marie-de-Saint-Germain.

« Mère, en mon cœur purifié,
Gravez chaque plaie adorable
De Jésus crucifié. »

(STABAT.)

La santé de la très honorée Mère fondatrice ne fut pas trop ébranlée par le petite vérole, contractée à Sainte-Scholastique. Son tempérament énergique, aidé de la force d'En Haut, eut bien vite raison de ce retard apporté à ses œuvres de zèle. Elle les reprit avec une tendresse nouvelle. Notre excellente Mère eut toujours beaucoup de sympathie pour les santés débiles: une frêle constitution possédait des droits à ses maternelles attentions. On eût dit, néanmoins, que la séquestration forcée de la bonne Mère à l'infirmerie, avait excité sa compassion. Pour nous en convaincre davantage, lisons certains fragments de lettres.

A une sœur malade, elle écrit: « Combien je voudrais vous délivrer de vos souffrances et de vos ennuis auxquels je compatis bien sincèrement! Hélas! comme je vous l'ai dit plusieurs fois, ma chère fille, Marie-de-Saint-Pierre-Baptiste, je ne puis que prier pour vous et vous exhorter à la résignation. Vous faites bien, ma fille, d'offrir vos souffrances et vos prières pour les besoins de la Congrégation et du Chapitre général en particulier. »

Une autre reçoit un jour ces bonnes paroles: « Je demanderai à Dieu sa grâce pour vous, qui m'êtes d'autant plus chère, que vous m'exprimez avec plus de candeur votre atta-

chement à la maison mère et à la première autorité. Depuis que vous m'avez fait connaître votre triste état de santé, je vous nomme chaque jour au *Memento* des vivants, à la sainte messe. » ¹

En visite officielle, elle écrit à Saint-Laurent : « Mais les malades ? je voudrais bien connaître leur état ! Que pense le médecin de sœur Marie-de-Sainte-Louise ? Le mal progresse-t-il ? La reverrai-je encore ? ... Dites à nos malades que chaque jour j'envoie mon ange leur porter la bénédiction que je demande pour elles à Notre-Seigneur. ... »

La compassion de notre vénérée mère pour les membres souffrants de sa famille religieuse la portait à supplier les sœurs d'éviter le *moindre bruit* autour de l'infirmerie. Cet asile de la souffrance était, pour sa foi ardente, ou un *sanctuaire*, ou le *vestibule du ciel* ; comme tels, il fallait les respecter. Or, la corde de la cloche extérieure passant près de l'infirmerie, la bonne Mère disait à la sœur réglementaire : « Ma fille, ne donnez qu'un coup pour ne pas fatiguer nos chères malades. » Combien d'attentions, pendant le jour, pour faire éviter tout bruit, et que de maternelles sollicitudes durant les veilles de la nuit, qu'elle partageait amplement avec la sœur infirmière !

* * *

Dans les premières années de la fondation, le révérend Père donnait lui-même lecture des listes d'obédience. Quand la bonne Mère voyait qu'une de ses filles avait, pour sa part, un gros sacrifice à offrir à Dieu, les larmes inondaient son visage, tant sa compassion était grande. Très vive de caractère, mais d'une générosité de sainte, elle souffrait beaucoup quand elle avait causé du chagrin ; elle s'en humiliait non seulement dans son cœur, mais par des moyens vraiment nobles. Si quelqu'une de sa maison venait, tant soit peu à s'égarer, elle était là, avec toute la *fermeté* d'une bonne su-

¹ Lettre à Sœur Marie-de-Saint-Roch (Dugas).

périeure et la *tendresse* d'une mère. Après avoir vertement réprimandé la coupable, elle répandait sagement sur la blessure, qu'elle avait dû faire, le baume dont son cœur débordait.

Voici quelques exemples de piété et de charité que nous tenons de nos chères anciennes qui ont eu le bonheur de vivre sous la direction de notre Mère générale.

Souvent le soir, ou durant la nuit, elle disait à l'une ou l'autre jeune sœur : « Venez avec moi, nous allons prier et faire une heure d'adoration devant le Saint-Sacrement. » Arrivée à la chapelle, elle mettait la sœur en avant ; pour elle, sa place était tout à fait en arrière, et là, elle se livrait à diverses mortifications, comme de prier la face contre terre, ou de baiser le plancher à chaque station du chemin de la croix, qu'elle faisait les bras en croix. Quand je croyais notre très honorée Mère bien absorbée dans la prière, disait la sœur, je me tournais la tête et je la voyais dans un état de componction qui m'arrachait des larmes. »

« A la veille des grandes fêtes, elle s'humiliait au réfectoire, en présence de la communauté. Un jour de grande dévotion, l'image du Christ se détacha et vint s'abîmer à ses genoux, ce qui causa parmi les sœurs un émoi indescriptible, chacune se croyant anéantie du coup. » ²

Remarquait-elle qu'une sœur manquait d'appétit, la bonne Mère s'enquêrait, avertissait l'infirmière, s'il y avait lieu, et faisait préparer pour la malade, un plat spécial, ordinairement un œuf : c'était alors *l'extrême* douceur accordée aux estomacs débiles ; mais le régime se continuait jusqu'au retour de l'appétit.

Lui apportait-on pour elle-même un plat plus délicatement apprêté, elle s'en indignait... dignement et religieusement : « Marie-de-Saint-Jules, portez votre petite douceur à Marie-de-Saint-N... ; elle en a plus besoin que moi. » Notre très honorée Mère possédait un cœur vraiment maternel ; non-seulement ses lettres l'attestent, mais surtout ses actes

² Cette image est conservée comme une relique du passé.

pris *sur le vif* : Dans les froides nuits d'hiver, alors que l'eau se congelait dans les pots, les sœurs pouvaient voir une ombre circuler dans les dortoirs. . . c'était la très bonne Mère qui passait pour s'assurer que toutes ses filles étaient couvertes : s'il y avait lieu, elle bordait le lit d'une façon si maternelle que la privilégiée en était tout émue. Elle se trouvait bien éveillée, mais n'osait le laisser supposer, afin de ne pas amoindrir le plaisir de la charitable Mère, qui croyait n'avoir pas été remarquée.

Une novice chargée de balayer un appartement, où le parquet comptait autant de fentes que de planches, et trop peu habituée à manier le balai, contracta des ampoules qui la faisaient souffrir. La timide enfant n'osait s'en plaindre, dans la peur d'être renvoyée. Notre Mère s'en aperçut : « Mais, mon enfant, dit-elle, après avoir entendu l'aveu de la novice, en pareil cas, du moins, la vocation n'est pas attachée au balai, mais à la simplicité; » et la compatissante Mère pansa elle-même les plaies de sa fille.³

Les maladies morales trouvaient également leur remède, dans le grand cœur de Mère Marie-des-Sept-Douleurs. Sœur Marie-de-Sainte-Thérèse (McMahon), rapporte que Mère fondatrice avait une grande connaissance du cœur humain : « Nous ne pouvions rien lui cacher. » — Ma fille, je vous ai vue triste à la récréation, vous avez de la peine; voyons, qu'est-ce que c'est, dites-moi cela. . . » Et il n'y avait pas à résister; le cœur s'ouvrait et quelle consolation et quelle lumière y descendaient, par la plus sûre et la plus aimable des directions.

Une sœur, partant pour mission, allait-elle se mettre à genoux devant la très honorée Mère pour lui demander de la bénir, elle répondait par cette formule pieuse : « Que Dieu vous bénisse, ma fille, et que votre ange gardien vous conduise »; puis, toute la tendresse de son âme passait en pieuses recommandations.

³ Sœur Marie-de-Sainte-Anne (Robitaille).

A l'époque des grands ménages, notre Mère générale se mettait en tête des sœurs, et se chargeait de la plus grosse besogne, avec un savoir-faire remarquable.

Les lettres des missions qui renfermaient des événements pouvant intéresser la communauté étaient lues à la récréation; une lettre bien faite lui causait un sensible plaisir : « Eh oui, faisait-elle remarquer, j'ai des filles qui disent bien les choses. »

Aux anniversaires de prise d'habit et de profession, elle donnait une image, et l'on eût dit que le sujet était préparé tout exprès pour la destinataire, tant la pensée en était délicate et bien choisie.

Le mardi gras, elle cuisait elle-même, une sorte de *beignets* aux pommes, dont la communauté raffolait, et le mercredi des cendres, les *crêpes* préparées par notre Mère Fondatrice, apparaissaient sur la table au repas du midi. Cette coutume était devenue *traditionnelle* et l'usage des crêpes, au commencement du carême, s'est conservé longtemps à Saint-Laurent.

* * *

Un événement de grande importance, survenu en juillet 1851, mérite une mention spéciale dans notre histoire; nous le placerons dans ce chapitre.

Notre Mère fondatrice, se rendant au presbytère pour affaire urgente, prie la sœur sous-économe de l'accompagner. Sœur Marie-du-Saint-Esprit,—c'était la sous-économe,—voyant le ciel se couvrir de nuages menaçants, appelle une postulante, M^{lle} Virginie de l'Etoile, et lui recommande de faire entrer les poussins. Sans perdre de temps, celle-ci court de ci, de là, après la gent emplumée que la frayeur fait fuir devant elle, et reçoit une terrible averse, ne songeant pas à se mettre elle-même à l'abri.

Elle y contracta une bronchite qui dura longtemps. Quoique bien affaiblie, elle prit cependant le saint habit le 22 août

et reçut le nom de sœur Marie-de-Saint-Germain. Mais un peu plus tard, la maladie s'aggrava à tel point qu'on lui permit de faire sa profession, avant même d'avoir terminé sa première année canonique de noviciat. Le révérend Père Rézé présida cette cérémonie, *sans formalité*. D'après l'avis du médecin, le mal était sans remède. Mère Fondatrice demanda, vers le même temps, une neuvaine, pour la guérison de sœur Marie-de-la-Résurrection (Françoise Harrel), en mission, à Saint-Martin. On voulut faire participer aux prières la chère sœur Marie-de-Saint-Germain (de l'Etoile), dont la vie touchait à son terme.

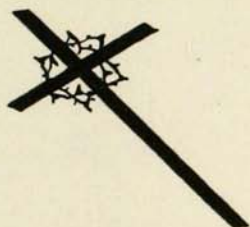
Or, le révérend Père Kilroy, c. s. c., avait donné à une sœur de l'huile de la Sainte-Face qu'il avait obtenue de M. Dupont, le saint homme de Tours. On en frictionna les poumons de la malade. Sœur Marie-du-Couronnement (Anne Forry), infirmière, se trouvait avec sa mourante, alors que les sœurs assistaient à la messe paroissiale. Soudain, notre malade demande à manger; la sage infirmière, croyant que la mort approchait, eut peur de hâter le dénouement fatal et refusa. Sur de nouvelles instances, elle se décida à apporter timidement une rôtie, puis deux, et peut-être trois, quand la ci-devant mourante se leva en disant: « Je suis guérie. » De retour de l'office, la Mère fondatrice et toute la communauté s'empressent de constater le fait. Il faut se rendre à l'évidence, et on adresse au ciel de ferventes actions de grâces.

Dans l'après-midi, Mère Marie-des-Sept-Douleurs part, tout heureuse, avec sa convalescente pour Saint-Martin, où demeurerait le médecin de la communauté, le docteur Smalwood. En apercevant sa patiente, joyeuse et pleine de vie, ce dernier se crut en face d'une apparition d'outre-tombe; il ne pouvait en croire ses yeux.

La miraculée vécut cinquante ans dans la congrégation, se dépensant sans compter, *comme au jour où elle exposait sa vie, pour sauver celle des poussins*. Sur la demande réitérée de la première annaliste — sœur Marie de Sainte-Amélie — la chère sœur Marie-de-Saint-Germain a raconté le fait avec tous les menus détails, à la condition, toutefois, que le

secret en soit bien gardé. L'annaliste fut fidèle au secret, mais l'infirmière, le principal témoin, l'a relaté à maintes reprises, mue par un sentiment de reconnaissance envers le bon Dieu.

Mère Marie-des-Sept-Douleurs n'a jamais oublié cette extraordinaire guérison. Elle s'en servit discrètement, en plusieurs circonstances, pour activer la ferveur parmi les jeunes.



CHAPITRE QUATORZIÈME

LES GRANDES DÉVOTIONS DE L'INSTITUT

SOMMAIRE: La dévotion aux Constitutions. — A Notre-Dame des Sept-Douleurs. — A la Passion de Jésus.

« Tous les membres de l'Institut qui
auront observé leur Règle sont assurés
de se revoir au ciel. »

(LE FONDATEUR.)

En tête de ce chapitre consacré à l'étude des diverses dévotions établies dans notre communauté par le vénéré Fondateur, nous plaçons une circulaire, la deuxième que le très révérend Père Moreau adresse à ses filles depuis la séparation de leurs biens temporels d'avec ceux des religieux. A cette date du 13 avril 1858, la Fondateur leur envoie les Constitutions composées spécialement pour les Marianites. La lettre débute ainsi :

« Vous auriez joui plus tôt de ce travail, si je n'avais craint d'en compromettre le succès par une trop grande précipitation, et si, avant d'y mettre la dernière main, je n'avais voulu recueillir, dans l'expérience du passé, les lumières et les enseignements qu'il me fournissait. Ici, je sens le besoin de justifier toutes les modifications et dispositions diverses apportées à ces Règles depuis le premier recueil que j'en fis, en 1838, jusqu'à cette dernière édition. Car je n'ignore pas que, bien des fois, on s'en est étonné, et que même on a murmuré; cependant quoi de plus simple et de plus naturel?

« Si j'avais pu prévoir les développements de l'œuvre de

Sainte-Croix, dès son origine, il m'aurait été possible de réglementer et de coordonner tout d'avance; mais s'il en eût été ainsi, cette œuvre aurait été une combinaison humaine, et non pas l'ouvrage de la divine Providence; tandis qu'elle a commencé et s'est développée d'une manière si mystérieuse que je ne puis m'en attribuer ni l'initiative ni le mérite. C'est là le signe incontestable que Dieu seul en est l'auteur puisque, suivant saint Augustin: « Quand on ne peut trouver la cause d'une bonne chose, il faut reconnaître que le Seigneur en est le principe et l'auteur. » Cela posé, il me fallait ou suivre le dessein providentiel, en modifiant vos règles au fur et à mesure que ce dessein se déroulait à nos regards, ou attendre, comme saint Vincent de Paul, à vous les donner sur le déclin de mes jours. Mais, en adoptant ce dernier parti, je laissais sans règle et sans direction tous les membres dispersés de la famille de Sainte-Croix; je renonçais à établir l'uniformité dans l'administration de tous les établissements de la Congrégation, et j'avais à craindre d'être surpris par la mort avant d'avoir mis la dernière main à cette partie si importante de l'œuvre. J'ajouterai encore qu'en rédigeant ces Règles, à mesure que les besoins s'en faisaient sentir, et en les mettant ainsi entre vos mains, vous étiez déjà toutes préparées à recevoir et à pratiquer les dispositions nouvelles que l'avenir devait apporter, parce que les principes ne changeaient pas.

« Malgré les soins que j'ai mis à la rédaction de ce travail, je suis loin de vous le présenter comme parfait. Cet ouvrage reste toujours passible de nouvelles revisions, selon que l'expérience en prouvera le besoin ou l'utilité; aussi je me suis réservé de donner, dans nos retraites annuelles, et surtout au Chapitre général, les éclaircissements nécessaires, et d'accepter volontiers les modifications qui seraient reconnues utiles; mais tel qu'il est, mes chères Filles en Jésus-Christ, je vous l'offre avec un cœur de père et d'ami, dans la confiance que vous le recevrez avec votre docilité ordinaire, et qu'il sera la source des bénédictions de Dieu sur l'Oeuvre et sur chacun de ses membres.

« Maintenant il ne me reste plus, mes chères Filles en Jésus-Christ, qu'à lever les yeux et les mains vers le Souverain Législateur, pour le prier de bénir ces RÈGLES et ces CONSTITUTIONS rédigées pour sa gloire, et à vous conjurer de les pratiquer, suivant leur lettre et leur esprit, avec un zèle ardent et soutenu, avec l'empressement d'une foi vive et d'une piété tendre. Vos Constitutions et vos Règles vous paraîtront dignes de tout votre respect et de votre fidélité, si vous réfléchissez qu'elles sont le fruit d'une longue expérience, la substance des conseils évangéliques, des écrits des plus grands maîtres de la vie spirituelle et des principes de conduite laissés par les plus grands fondateurs à leurs disciples. Vous respecterez donc les unes et les autres, quelque part que vous vous trouviez, vous les regarderez comme l'unique règle de vos devoirs; vous n'en parlerez qu'avec l'honneur et la révérence qui leur sont dus. Vous prendrez ce livre, vous le lirez et le relirez sans cesse; vous vous en nourrirez par l'étude et la méditation; vous le dévorerez, comme l'Ange de l'Apocalypse le recommandait au disciple bien-aimé, en parlant d'un autre livre; et si vous y sentez d'abord quelque amertume, vous y trouverez ensuite un goût pareil à la douceur du miel.

« Vous ferez plus encore que de respecter vos Constitutions et vos Règles, vous les apprendrez par cœur; chaque supérieure ou directrice vous les fera réciter, surtout celles de vos emplois; vous les aimerez comme une lumière qui protège votre vertu, comme un appui qui assure vos pas, comme un flambeau qui les éclaire, comme un lien qui vous unira les unes aux autres en vous assujettissant à un seul et même chef, comme l'expression certaine de la volonté divine à votre égard, le moyen le plus sûr et le plus facile d'expier vos fautes et d'arriver à la perfection de votre sublime état. Ainsi vous aurez, comme les autres religieuses, tout en les estimant bien supérieures à vous-même, votre forme et votre caractère propres, et, pour ainsi dire, une physionomie particulière qui distinguera les sœurs Mariannes de Sainte-Croix. Mais vous ne vous bornerez pas à la

lettre de vos Constitutions et de vos Règles, en les gardant fidèlement, vous en observerez aussi l'esprit, qui est de vous isoler du monde au milieu duquel vous vivez, de vous séparer des enfants du siècle, de vous conserver dans la chasteté, l'obéissance et le détachement de la terre, dans le recueillement de vos sens, la présence de Dieu et la fidélité à vos emplois, par des vues de foi, avec pureté d'intention et amour du divin Maître, qui promet la récompense à ses fidèles servantes. Par là, vous vivrez dans cette abnégation de soi-même qui est une mort continuelle à son propre esprit, à la chair et à ses égoïstes industries, et votre vie sera cachée en Dieu avec Jésus-Christ, qui a promis le centuple en ce monde et la vie éternelle dans l'autre. »

Le très révérend Père traite ensuite de diverses questions matérielles et de la mission de Dacca, et termine sa circulaire en donnant la composition du Conseil Général.

* * *

Après avoir pris connaissance de l'esprit du Fondateur dans la composition des Constitutions, revenons à celle qui avait reçu la mission de les établir au Canada.

Tout en travaillant à procurer à ses chères filles le bonheur matériel, que la religion ne défend pas et que la charité fraternelle prescrit, notre très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs travaille, avec sagesse et prudence, à développer l'esprit d'une dévotion réelle et pratique: la *dévotion aux saintes Règles* et celles qui semblent si naturelles pour nous, à la Passion de Notre-Seigneur, à Notre-Dame des Sept-Douleurs et à la sainte Face.

Elle écrivit un jour à la maîtresse des novices, sœur Marie-de-Saint-Jean-Baptiste: « Je suis heureuse, ma fille, que vous me compreniez et que vous vous efforciez fidèlement de faire pénétrer, dans l'esprit et dans le cœur des sujets que vous dirigez, le véritable esprit de notre institut, celui de notre vénérable Père Moreau. C'est lui que le Seigneur a inspiré de nous fonder, c'est à lui qu'il a commu-

niqué les lumières pour la formation de son Oeuvre ; les Constitutions qu'il a données en sont l'explication et elles doivent être sacrées pour ses humbles filles... »

Dans la même lettre, elle ajoutait : « Oui, ma fille, vous faites bien de former vos novices à l'humilité et à l'abnégation ; celles en qui manquent ces deux vertus sont, tôt ou tard, des sujets de peine et d'embarras pour les supérieures ; la susceptibilité les rend difficiles à traiter et, par suite, elles se montent l'imagination, se croyant mal jugées ou peu appréciées. De là les ennuis, les dégoûts, les murmures. Pauvre humanité ! qu'elle est donc misérable et que l'héritage de notre première mère Eve nous a profondément viciées !... »

La Mère générale veut des sœurs saines de corps et d'esprit et de bonne complexion, de bon courage et de bonne volonté, remplies d'un grand zèle pour supporter les fatigues de la classe, et, au surplus, humbles, pieuses, patientes, modestes, obéissantes, laborieuses, discrètes, dévotes et ferventes ; en un mot, de véritables religieuses, avec de la prudence, de l'entrain, de l'esprit, surtout de l'esprit de Dieu.

A-t-elle réussi dans son travail ? — Nous pouvons répondre affirmativement, en nous appuyant sur le témoignage non équivoque du Fondateur lui-même. Dans une lettre qu'il écrivit à bord de l'*Arago*, en retournant en France, il s'exprime ainsi : « Je félicite les sœurs du Canada de leur docilité, de leur piété filiale, de leur soumission, de leur fidélité à leurs Constitutions et à toutes mes prescriptions, ainsi que de l'excellent esprit dans lequel je les ai laissées. »

Le 22 janvier 1858, il écrivait encore : « Je ne puis terminer cette circulaire sans remercier de nouveau les sœurs du Canada pour les douces jouissances qu'elles m'ont procurées pendant mon séjour à Saint-Laurent, par leur *union*, leur *docilité* et leur *régularité*. »

Voilà bien un certificat en bonne et due forme, donné à la haute compétence, au zèle et au succès remarquable de

la Mère Marie-des-Sept-Douleurs, à Saint-Laurent; car la gloire des enfants est aussi la gloire des parents. Pendant les quatorze années de son séjour au Canada (1849-1863), par ses paroles et ses exemples, elle ne cessa de travailler, de diriger, d'encourager, de reprendre et de fortifier toutes ses sœurs. Nous l'avons vu déjà, ses lettres sont remplies de *pieuses directions* et de *fermes avis*. Les vœux de religion n'ont jamais eu de plus valeureux défenseur et protecteur; l'humilité, l'union des cœurs et des volontés, le dévouement, la soumission dans la maladie, le respect des supérieurs et des Constitutions, l'attachement à la maison mère, à la Congrégation se trouvaient toujours au programme de ses conférences intimes; elle ne se lassait pas plus de traiter ces grandes questions que ses filles de l'entendre. Nos deux vénérés Fondateurs jouissaient d'une autorité transcendante sur leurs filles spirituelles.

Dans sa circulaire de janvier 1857, le très révérend Père Moreau appuie les enseignements de Mère Marie-des-Sept-Douleurs, concernant la *dévotion aux Constitutions*, quand il écrit: « Or, n'en doutez pas, mes chers fils et mes chères filles en Jésus-Christ, cette satisfaction que nous devons accomplir en cette vie ou en l'autre, nous nous en acquitterons certainement, si pendant la nouvelle année, nous pratiquons la *charité aux termes de la Règle*, nous pardonnant nos offenses réciproques, sachant au besoin réparer noblement nos fautes, nous souvenant d'ailleurs que tout le bonheur de la vie de communauté, aussi bien que la condition de tout succès, consiste dans la charité fraternelle... si les supérieurs possèdent la volonté de leurs sujets en se les attachant par les douces chaînes de l'affection, en se rappelant qu'ils ont à rendre compte des âmes qui leur sont confiées, et en veillant avec une sollicitude paternelle et maternelle à tous leurs besoins, et surtout à ce que les inférieurs accomplissent *fidèlement* leurs exercices de piété; si les graves obligations qu'imposent les vœux sont *scrupuleusement* remplies; si les sacrements, véritable source de

la vie spirituelle, sont fréquentés selon les Constitutions; si, comme à la maison mère, le silence religieux est *exactement* gardé; si le lever, l'oraison, l'examen particulier, les repas, la lecture spirituelle, le coucher et la retraite du mois se font régulièrement; si l'on s'acquitte du Petit Office ou des prières qui doivent y suppléer; si le temps de l'étude est employé consciencieusement et sous la direction voulue; si personne ne sort, ne correspond inutilement; si l'on se fait un devoir de ne jamais manquer la messe, ni la visite au Saint-Sacrement comme le prescrivent les Constitutions. »

Et nous ajoutons cette admirable suggestion de la très honorée Mère générale:

« Toutes les communautés qui *respectent* et *pratiquent* les Règles sont assurées de *vivre* et de *fleurir*, parce que le bon Dieu y est servi fidèlement et que sa parole s'y vérifie à la lettre: « Cherchez avant tout le *royaume* de Dieu et sa justice et le reste vous sera donné par surcroît. »

* * *



Après la *dévotion aux Constitutions*, notre très honorée Mère Fondatrice professait une dévotion extraordinaire à la Passion et à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Rien de plus rationnel!... Avec une légère variante, l'excellente Mère pouvait dire avec saint Paul, et toute sa correspondance en fait foi: « Je ne veux rien savoir autre chose (parmi vous, mes filles), que Jésus crucifié et sa sainte Mère. » Ses connaissances religieuses sont tout imprégnées de l'amour de la croix et de tendresse pour Marie désolée. « Notre-Dame des Sept-Douleurs, écrivait la bonne Mère, est pour nous la *mère fondatrice* et la *première patronne* de notre congrégation. Outre l'adoption divine commune à tous les chrétiens, nous avons, nous, un privilège particulier que nous tenons de

notre Fondateur. Dès le berceau, nous avons reçu le nom de *Filles de Notre-Dame des Sept-Douleurs*, avec les insignes de la *dévotion à cette auguste patronne*. »

M^{re} Bourget professait aussi un culte spécial pour Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Se trouvant à Rome en mai 1855, il écrit à la révérende Mère Caron, alors supérieure des SS. de la Providence, à Montréal: « ... Rome est singulièrement dévote à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. On en trouve partout des preuves sensibles. Beaucoup des nombreuses madones qui sont exposées dans les rues, à la vénération des passants, sont représentées avec le *glaive douloureux* qui transperça le cœur de cette bonne mère. La première chapelle qui se présente à la droite de ceux qui entrent à Saint-Pierre est la chapelle de Notre-Dame-des-Douleurs: c'est dans cette chapelle que débouche la *porte sainte* qui ne s'ouvre que dans les grands jubilé; comme pour dire aux milliers de pèlerins, qui alors entrent par cette porte, que c'est par Marie, mère des Douleurs, que l'on va au trône des divines miséricordes ... ¹

De tout temps, notre communauté a célébré avec une grande piété et toute la pompe extérieure possible, la fête de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, solennisée aujourd'hui par l'Eglise le 15 septembre. Il est dit dans nos CONSTITUTIONS: « Cette fête sera considérée comme la patronale de l'institut. Les sœurs s'y prépareront, ainsi qu'à celle du vendredi de la passion, par un redoublement de ferveur et demanderont à la sainte patronne de leur congrégation, l'amour des souffrances, la résignation dans les épreuves, la persévérance dans leur vocation et un sincère désir de la suivre sur le chemin du Calvaire qui est la voie royale des élus. » L'Exaltation de la Sainte-Croix et l'Invention de la Sainte-Croix sont aussi pieusement chômées. Plus tard, M^{re} Bourget ajouta une autre fête: celle de la *Lance* et des *Clous* de Notre-Seigneur.

¹ Extrait de l'ouvrage intitulé: *Mgr Bourget et l'Oeuvre de la Providence*.

Dans une lettre datée du 29 janvier 1859, nous lisons que M^{re} Bourget put accomplir une résolution, prise depuis longtemps, de partager entre les communautés de son diocèse les riches trésors des biens spirituels cachés dans la dévotion à la Passion de Notre-Seigneur. Or, aux Marianites, il désigne la fête de la *Lance* et des *Clous*. Nous citons: « En conséquence, on se fera un honneur dans votre communauté (celle des Marianites) de travailler avec une ardeur toujours nouvelle à acquérir cette dévotion à la Sainte-Lance et aux Saints-Clous du Sauveur. On se préparera à cette fête avec encore plus de soin, et on le fera avec plus de piété et de solennité. On se fera un devoir de propager par tous les moyens qu'inspire un saint zèle, cette dévotion à la sainte-Lance et aux Saints-Clous de Notre-



Seigneur. L'office de cette fête est si beau et si touchant que votre communauté y trouvera une source intarissable de piété, qui lui fera goûter tous les fruits délicieux qui pendent à l'arbre de la croix, lesquels sont, d'après saint Ignace: la douceur, l'affliction, la confusion, la tristesse, les gémissements, le brisement de cœur, les larmes et la peine intérieure . . . »

Contribuer à la célébration de cette fête, c'était encore travailler à répandre la dévotion à la *Sainte Croix* et à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et, par là même, à établir sur des bases encore plus solides les dévotions fondamentales propres à notre Institut.

* * *

La fête de septembre, coïncidant avec la patronale de la Fondatrice, il y avait toujours « grand gala » à Saint-Laurent, mais un gala relatif et proportionné à l'opulence de la maison . . . Les procès-verbaux font connaître qu'un jour le conseil se réunit pour décider quel dessert il faudra servir en la fête de « Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ». Or, il poussa la prodigalité jusqu'à permettre la dépense de cinq dollars, même, on pourra faire venir au couvent quatre

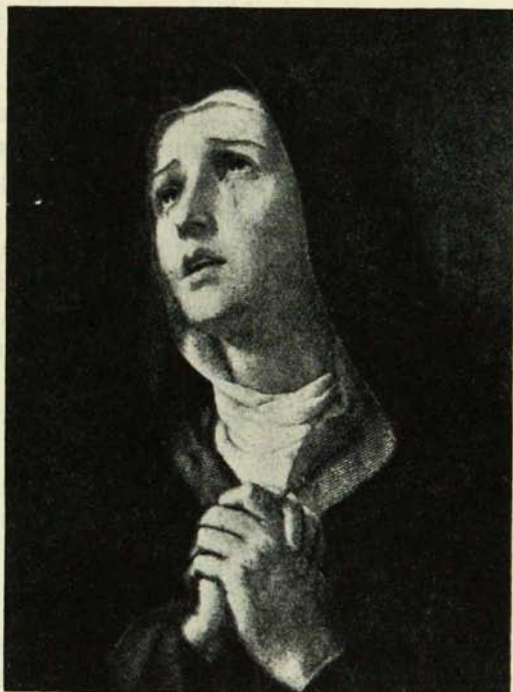
douzaines de biscuits. Et voilà le grand luxe du dîner de gala ! Néanmoins, nos vénérables anciennes rappellent ces « anciens jours » les larmes aux yeux et laissent tomber de leurs lèvres cette sincère exclamation : « Eh ! que nous étions heureuses ! »

* * *

Dans les maternelles exhortations que la Mère Fondatrice adresse à ses filles, le souvenir de Marie désolée revient tout naturellement sur ses lèvres : « Ma fille, est-ce après avoir réfléchi aux douleurs de notre Mère sur le Calvaire que vous hésitez devant cet acte de renoncement ? . . . » Puis aux novices : « Ah ! mes enfants, si Notre-Dame-des-Sept-Douleurs eut le cœur transpercé de sept glaives, ses filles doivent en ressentir quelques effets et souffrir à son exemple, avec résignation et courage les épreuves attachées à leur plus glorieux titre : celui de filles de Notre-Dame-des-Douleurs, les Marianites de Sainte-Croix . . . Donc, ô mes chères enfants, dans votre noviciat, exercez-vous avec une grande générosité, au renoncement, à la souffrance, au sacrifice, car il faudra tôt ou tard, et par un genre quelconque d'épreuves, que vous participiez aux douleurs de la vie de la très sainte Vierge. Pensez-y *sérieusement* avant de vous engager ; car ce n'est pas à honorer les mystères *joyeux* ni *glorieux* que nous sommes spécialement destinées ; mais à honorer les mystères *douloureux* et les douleurs de Marie, en particulier ; donc la CROIX est notre *apanage* et notre *héritage* ici-bas . . . »

A sœur Marie-de-Saint-Jean-Baptiste, elle écrivait : « Ayons donc une grande dévotion à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ; efforcez-vous, ma fille, de l'inspirer à vos novices ; puis, quand elles auront la charge d'une classe, qu'elles en pénètrent leurs élèves. Cette dévotion doit être la nôtre par-dessus toutes les dévotions ; nous devons nous dévouer au culte de notre divine patronne et demander par elle toutes les grâces dont nous avons besoin, pour nous personnellement et pour toute la Congrégation qui lui est consacrée . . . ».

Le très révérend Père Fondateur écrivait dans le même sens : « Ce n'est pas en vain qu'on vous a donné le nom de filles de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Sachez souffrir et vous abandonner à l'imitation de Jésus et de Marie. Toute la doctrine de l'Evangile se résume dans cette science de la folie de la croix que saint Paul annonçait aux Gentils,



Elle est notre Mère!...

lorsqu'il ne leur prêchait que JÉSUS et JÉSUS crucifié... »

A l'oreille de la pieuse Mère résonnait souvent, sans doute, cette apostrophe du très révérend Père dans sa quarante-cinquième circulaire : « Et vous, courageuses filles de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, quelque part que l'obéissance vous ait conduites, en Europe, en Afrique ou en Amérique, je compte plus que jamais sur votre coopération per-

sévérante, et je conjure Celui d'où découle tout bien, comme toute grâce, de ne permettre qu'aucun des membres de la famille de SAINTE-CROIX ne devienne infidèle à sa sublime vocation. Il me semble que j'achèterais au prix de mon sang, cette fidélité de chacune de vous au bon Maître. » La dévouée collaboratrice du vénéré Fondateur se sentait donc obligée de consacrer sa vie à obtenir une si noble fin, également propre à promouvoir les intérêts de Dieu et le progrès spirituel de sa chère Congrégation.

Comme *heureuse* et très *naturelle* conséquence, les pieuses filles prirent l'esprit de leur mère. C'est dans ce sens que la Mère Marie-du-Sauveur écrivait à une de ses anciennes filles de Saint-Laurent : « ... Votre lettre me confirme une fois de plus que cette pauvre vie n'est qu'un tissu de sacrifices, ce qui vous donne un trait de ressemblance avec notre divine Mère. Puisque ce sont là les fleurs posées en *bordure* sur la route du ciel, cueillons-en à pleines mains ; remettons-les ensuite à nos bons Anges qui en tresseront des couronnes à celles de nous, destinées à occuper des *places réservées* dans la patrie céleste. »

Puis, la voix de notre saint évêque se fit entendre à son tour. Il écrira de Rome à Mère Marie-de-l'Immaculée-Conception le 3 août 1869 :

« ... Je suis bien aise d'apprendre que votre petit couvent a commencé sous de si heureux auspices. J'espère donc qu'il y fera du bien, et que vous soutirez de cette bonne paroisse d'excellents sujets qui, ayant été bien formés, vous aideront à vous étendre au loin pour propager en tous lieux la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs, but spécial de votre pieuse Institution. Car n'en doutez pas, vous avez grâce d'état pour lui faire honorer la Mère des Douleurs.

« Comme de raison, c'est dans les jeunes cœurs de vos élèves que vous devez enfoncer les sept glaives douloureux de la Reine des martyrs pour qu'elles puissent être, à leur tour, les apôtres de cette salutaire dévotion.

« N'oubliez pas que la dévotion à la Mère des Douleurs n'est ni solide ni véritable que lorsqu'elle s'allie avec l'esprit de sacrifice et d'abnégation. C'est, sans doute, pour que votre communauté n'oublie jamais cette importante vérité que Notre-Seigneur la fait marcher sans cesse dans la voie des épreuves qui est celle du Calvaire . . . »

Après des appels si pressants de *fidélité* à nos diverses dévotions et engagements, les sœurs ne pouvaient se défendre de repasser en leur esprit, les touchantes paroles que prononce l'évêque en nous remettant le livre des règles au jour de la prise d'habit : *Recevez ce livre des Constitutions que vous aurez à pratiquer; si vous en gardez fidèlement les observances, elles vous garderont et le Seigneur vous comblera de bénédictions.*



CHAPITRE QUINZIÈME

SOMMAIRE: Changement du costume religieux. (1er janvier 1853). —

Le révérend Père Chappé, visiteur. — Mgr Bédini, nonce apostolique, en visite à Saint-Laurent. — Mgr Bacon, évêque de Portland.

— Sa Grandeur nous envoie la première élève qui soit venue des Etats-Unis. — Faits divers.

« Tenez-vous dans l'obéissance à ceux
qui ont autorité sur vous. Gardez l'union
des esprits et des cœurs. »

(LE FONDATEUR.)

L'année 1853 fournit une série d'événements qu'il conviendrait de graver sur le marbre... Quoique différents en nature les uns des autres, ils intéressent la Congrégation ; et, en les relatant, ils fourniront à ses membres des renseignements précieux sur les développements progressifs de notre famille religieuse.

Nous dirons d'abord que le costume religieux porté aujourd'hui dans notre communauté ne date que du 1er janvier 1853.

Cette importante question du costume religieux avait d'abord été traitée en maintes réunions de Chapitre sans arriver, cependant, à une solution définitive. Le vénéré Fondateur s'en préoccupait, d'autant plus qu'il savait qu'en Amérique la forme de l'habit subissait des variantes, en certains endroits.

Le costume primitif que les quatre premières novices reçurent le 4 août 1841, consistait : 1° en une robe de grosse flanelle noire, montée au corsage en plis plats ; 2° en une pièce cousue à la ceinture, se relevant sur un fichu de coton blanc, ajusté à trois plis de chaque côté sur les épaules ;

3° en une ceinture de cuir noir portant deux crochets en fer; l'un pour la boucler, l'autre pour suspendre le chapelet. Les grains de ce chapelet étaient enfilés dans un cordon de laine noire; mais le cordon s'usait toujours trop vite et se rompait au détriment des grains dont une partie prenait les *devants* en roulant ou sur le parquet, ou sur le pavé des rues.

Plus tard, le chapelet fut enfilé dans du fil de laiton. Le cœur d'argent à l'effigie de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, le même qu'à présent, brillait sur le noir de la pièce montante; 4° La cordelière bleue rappelait les liens sacrés qui nous unissent à l'Époux divin. C'est ce qu'exprime, du reste, la formule employée par l'officiant au jour de la profession perpétuelle en nous remettant cette cordelière: « Souvenez-vous que vous êtes pour toujours attachée au joug de Jésus-Christ, et gardez à jamais la chasteté »; 5° La coiffure, consistait en une passe en mousseline demi-claire, plate et descendant plus bas que les épaules; à la manière de celle que portent les Filles de la Sagesse; on lui donnait de la consistance par un pli vers le milieu, sur toute la longueur. Mais ce bonnet, si joli, si religieux, était fatigant et embarrassant dans les travaux du ménage, quoique le voile, carré et assez long, ne fut porté qu'à l'église et au parloir. Les sœurs portaient en plus la coiffette et le bandeau qui n'ont pas varié.

Or, pour obvier à tout inconvénient, le révérend Père Moreau, dans sa trente-troisième circulaire, enjoint au Chapitre mineur d'Amérique d'envoyer, là-dessus, son avis motivé, avec celui des supérieurs, à la maison mère où l'on décidera le parti à prendre.

On se conforma aux désirs du très révérend Père. Après mûr examen, l'habit que nous portons actuellement fut adopté. Le bonnet à coulisse tuyauté a été confectionné à la maison mère, en France, où ce genre de coiffure est assez ordinaire. Le modèle envoyé dans tous les établissements fut suivi. Il faut une longue expérience pour réussir, à la française, ce beau tuyautage; on n'y arrive pas du premier coup. Pendant une semaine, au moins, les sœurs

durent opérer des demi-miracles, pour repasser convenablement leur nouveau bonnet, sans y laisser trop de *traces de charbon*.

Nos bonnes anciennes nous causent encore gaîment de l'émoi que produisit notre nouveau costume au premier de l'an. « Les paroissiens, ce jour-là, ont toisé les sœurs du coin de l'œil, tout le temps de la grand'messe, tandis que leurs lèvres esquissaient un sourire moqueur. » C'est que le bonnet manquait de grâce. La tradition rapporte que l'amour-propre reçut son coup de mort, ce jour-là. Erreur ! La mort de l'amour-propre est toujours plus apparente que réelle...

* * *

Sept mois s'étaient à peine écoulés depuis l'apparition du nouveau costume, quand arriva le révérend Père Chappé, visiteur général, délégué par le très révérend Père Moreau. Il venait à point pour juger de l'effet du nouvel habit et féliciter les sœurs de leur religieuse soumission ; loin de s'amuser de leur simplicité, il en fut très édifié.

Le digne représentant du supérieur général fut reçu avec tous les honneurs auxquels il avait droit. D'ailleurs, n'était-il pas porteur de grâces et de faveurs spirituelles ? Comme un bon père, il venait pour encourager, consoler ou fortifier au besoin, puis, s'assurer de la bonne observance des Constitutions et de l'esprit qui animait les sœurs.

Après quelques jours, le révérend Père constata avec bonheur que les enseignements du révérend Père Fondateur et de la Mère Marie-des-Sept-Douleurs étaient, en général, suivis à la lettre.

Selon une pieuse ordonnance du « Directoire spirituel » de la Congrégation, tous les membres de l'Association de Sainte-Croix, recevant le visiteur canonique, devaient renouveler entre ses mains le vœu d'obéissance. Oh ! ce vœu d'obéissance sans lequel la Religion n'existe plus, comme les supérieurs travaillaient incessamment à le faire pénétrer dans le cœur des sujets ! N'est-il pas écrit : « Le fidèle

obéissant n'aura que des victoires à raconter?... » C'est que les lois religieuses, celle de l'obéissance en tout premier lieu, sont *un rempart qui nous mettent à couvert des assauts de l'ennemi; c'est un flambeau qui brûle sans cesse pour éclairer nos pas dans les voies de Dieu.*

* * *

Le rapport du visiteur sur les maisons de Saint-Laurent, consolerait certainement le très révérend Père général; le Père Chappé s'en réjouissait et se préparait à nous quitter, quand M^{sr} Bourget avertit les deux communautés de la visite extraordinaire de son Excellence, M^{sr} Cajétan Bédini, gouverneur civil de Bologne, archevêque de Thèbes et Nonce apostolique auprès de l'empereur du Brésil.¹ Cet éminent prélat venait se reposer, dans les douceurs de l'hospitalité canadienne des inquiétudes qu'il avait éprouvées aux Etats-Unis, et des dangers qu'il y avait courus à la suite d'un complot tramé contre sa vie, par des réfugiés italiens de New York. Il vint donc à Saint-Laurent, le 31 du mois d'août. Le clergé, les citoyens le reçurent avec tous les honneurs dus à sa haute dignité. Pour la première fois, nos rives laurentiennes recevaient la visite d'un délégué du souverain Pontife; aussi fit-on à son Excellence de brillantes démonstrations et des fêtes inoubliables.

Le visiteur général et Mère Marie-des-Sept-Douleurs (le révérend Père Rézé, était en voyage) mirent tout en œuvre pour recevoir dignement un personnage si distingué. De leur côté, les sœurs préparèrent avec soin les alentours de leur couvent et en décorèrent l'intérieur avec des guirlandes de verdure. Les sœurs durent faire des prodiges, puisque, malgré leur pauvreté, les chroniques vont jusqu'à dire que « la réception fut grandiose ». Nos champs et nos parterres avaient fourni le décor.

Néanmoins on n'eut *qu'une chaise* à offrir à son Excel-

¹ Mgr Bédini reçut plus tard la pourpre cardinalice et illustra par ses vertus cette haute dignité.

lence: nous n'avions pas encore de fauteuil dans le couvent! Cependant, le goût qui régnait partout charma le Nonce, habitué aux somptueuses décorations romaines. Par délicatesse, sans doute, il eut la bienveillance de louer les sœurs, et témoigna sa surprise de tout ce qu'on avait pu faire en si peu de temps pour le recevoir avec honneur. Monseigneur le Nonce prit occasion de relever le double but de l'Institut: *l'instruction de la jeunesse et la visite des malades à domicile*. Ensuite, il parla avec grande estime de notre très révérend Père Fondateur qu'il avait rencontré à Rome en 1851, occupé à la fondation de *Vigna Pia*. Combien il a été agréable à la communauté d'entendre, encore une fois, l'éloge de notre pieux Fondateur: « Oui, je connais ce bon supérieur, dit Son Excellence. Quel homme ardent et zélé! Je vous donnerai une bénédiction spéciale en son nom. »

A l'occasion de ce voyage, et sur sa demande, les sœurs lui présentèrent deux belles aquarelles formant le Tableau des costumes religieux et le Précis historique des communautés canadiennes dont l'auteur est M. Jacques Viger et qui fut publié sous le titre: LES SERVANTES DE DIEU EN CANADA.

NN. SS. Charbonnel, évêque de Toronto, et Larocque, évêque coadjuteur de Montréal, accompagnaient son Excellence.

* * *

Dans l'automne de cette même année, M^{sr} Bacon, ² évêque de Portland, et ami du bon Père Rézé, vient faire une visite aux sœurs. Ce distingué prélat se rend toujours au couvent, quand il est l'hôte du collège. Il s'intéresse particulièrement à la prospérité de notre pensionnat. C'est M^{sr} Bacon qui nous envoie la première élève de New York, mademoiselle Mary MacMahon, devenue plus tard, dans notre communauté, sœur Marie-de-Sainte-Thérèse. La première élève de Boston est Mlle Sara Carbrej, en 1853. Monsei-

² Mgr Bacon, 1er évêque de Portland, 1853-75 et protecteur des Canadiens-français dans le New Hampshire, E.-U.

gneur l'évêque de Portland, avant même sa consécration épiscopale, assista, durant plusieurs années, aux fêtes des distributions de prix au pensionnat.

Relativement à la maison de Saint-Laurent, l'année scolaire (1852-53), avait été prospère: cent trente-huit élèves, dont soixante-cinq comme pensionnaires sont inscrites au registre.

* * *

M^{re} Bourget préside les cérémonies religieuses qui ont lieu au cours de l'année.³ En revanche, les supérieurs ont à déplorer la mort d'un sujet précieux sur lequel ils fondaient des espérances: sœur Marie-de-Saint-Augustin (Zoé Boyer), le quatrième sujet entré l'année de la fondation — 3 décembre 1847. Elle remplissait la charge d'économe, avec beaucoup de sagesse et de prudence, malgré sa jeunesse, car elle ne comptait que trente ans d'âge. Ces morts prématurées inspiraient à notre très honorée Mère Fondatrice cette plainte par trop justifiée: « Ici les sœurs s'épuisent vite; elles sont surchargées de besogne. »

La vie de la chère sœur fut courte mais combien remplie!... Supérieure et compagnes sentirent leurs yeux se remplir de larmes devant cette tombe... « Oh! la mort, a dit un chrétien éminent, la terrible moissonneuse! la terrible joueuse! elle fauche, non-seulement les herbes inutiles, mais surtout les beaux épis — elle abat toujours des quilles et ne les relève jamais. »

³ Le 4 décembre 1853, Mgr Ignace Bourget donne l'habit religieux à cinq novices dont quatre persévérèrent. L'une d'elles, sœur Marie-de-Saint-Jean-Baptiste a passé soixante-treize ans dans la communauté. Elle y a laissé le souvenir impérissable de ses vertus. Mgr Bourget a pu dire un jour de sœur Marie-de-Saint-Jean-Baptiste: « C'est du bois pour faire une sainte. »

CHAPITRE SEIZIÈME

SOMMAIRE: Le pensionnat. — L'externat. — Plan d'études. — Education. — Traité de pédagogie chrétienne. — Avis pédagogiques. — Vocations. — Choix des élèves et des sujets à la vie religieuse.

« Ceux qui enseignent la justice à
plusieurs, brilleront comme des étoiles
dans les perpétuelles éternités. »

(Daniel, xii, 3.)

Le pensionnat de Saint-Laurent que nous avons tenu dans l'ombre, depuis la fondation, réclame aujourd'hui « sa place sous le soleil ». C'est que durant les sept années qui le séparent de sa naissance, il a grandi et s'est fortifié. Les élèves sont venues de la ville et de la campagne, même des Etats-Unis. Le nombre, variant de vingt à soixante-dix pour le pensionnat, et de trente à soixante pour l'externat, se trouvait proportionné au local dont on pouvait disposer. Les visiteurs distingués que la Providence envoyait à notre couvent, aidèrent dans une large mesure, à l'accroissement du nombre de nos élèves, ainsi que les examens publics de fin d'année. Les étrangers comme les parents étant admis, chacun pouvait juger du savoir-faire des écolières et de la valeur de l'enseignement.

De plus, la formation morale et intellectuelle que nos finissantes apportaient dans leurs familles et dans la société, après la sortie du pensionnat, contribua encore à grandir l'institution; alors, lentement, le progrès s'accéléra. Ce progrès inconscient procédait donc de l'aliment intellectuel et moral distribué aux élèves par les maîtresses, suivant la doctrine pédagogique de la dévouée Mère Fondatrice qui,

elle-même, puisait dans les conférences, les circulaires, ou les avis personnels du Fondateur.

L'éducation a, de tout temps, joué un rôle primordial dans la vie du pensionnat; et comme il ne peut y avoir d'éducation possible sans un plan arrêté, le PROGRAMME D'ÉTUDES, bien élaboré, déterminait la tâche à accomplir chaque heure, chaque jour, chaque semaine, chaque mois. C'était le *dressage* proprement dit. « Dans toute éducation, il y a du *dressage* », comme le dit Brunetière. Or, le très honoré Père Moreau, avec ses connaissances précises de la faiblesse humaine, a paré à toutes les éventualités dans son superbe traité de PÉDAGOGIE CHRÉTIENNE.¹

« Tout maître, et de même toute maîtresse, pour réussir dans l'art si difficile d'élever les enfants, — lisons-nous dans ce traité, — doit posséder certaines qualités et éviter certains défauts; on peut réduire à dix les qualités indispensables aux maîtres pour remplir dignement leur mission auprès des enfants; et, par conséquent, les défauts dans lesquels ils tombent en ne les acquérant pas.

« Ces qualités sont: la vocation, la piété, la science, le zèle, la vigilance, la gravité, la douceur, la patience, la prudence et la fermeté. » Elles sont développées dans autant d'articles différents; les Marianites avaient cet ouvrage entre les mains; elles pouvaient et devaient s'en inspirer. Les éducatrices ne marchaient donc pas dans la nuit; la lumière jaillissait de bonne source, et elles en profitaient. Le renom de l'Institut y gagna. Nous en trouvons la preuve dans les témoignages non équivoques, déjà rapportés, ou que nous rapporterons encore, des personnages de haute compétence qui ont donné leur appréciation, ou dans des lettres, ou au cours de leur visite.

En cette année 1854, le journal « La Minerve » renommé pour ses bons principes, dans une suite d'articles sur l'édu-

¹ Nous possédons ce volume dans nos archives... Cette pédagogie préparée pour les Frères de Sainte-Croix — les Joséphites — devait être dans les mains des sœurs qui suivraient le même programme d'études que les frères.

cation, faisait figurer parmi les institutions qui avaient prouvé leur compétence, « les écoles des Frères de Sainte-Croix et celles des Marianites de Sainte-Croix, comme donnant une éducation morale, sage et éclairée. »

M^{re} Bourget vint un jour à Saint-Laurent, afin de prendre des informations concernant le programme d'études en usage dans la Congrégation. Le révérend Père Rézé, supérieur, lui procura tous les renseignements désirés et remit à Sa Grandeur un exemplaire de la « Pédagogie chrétienne ».

Cette pédagogie est remarquable; elle est le fruit de l'expérience et d'un travail intense de la part de son auteur. « Le défaut presque général d'unité et d'entente dans le *plan* et les *méthodes*, dit le très révérend Père Moreau dans sa soixante-dix-septième circulaire, entente si essentielle en matière d'éducation, m'a inspiré la pensée de faire imprimer à l'usage de tous nos établissements d'instruction primaire, un traité de *pédagogie chrétienne* dont j'ai été forcé de hâter la composition à cause de mon voyage de Rome; mais que j'ai l'intention de retoucher, dès que j'aurai reçu vos observations. » ²

Il ne serait peut-être pas sans intérêt, de rapporter ici l'appréciation d'une femme distinguée, visitant le couvent de Sainte-Scholastique: sœur Christine, des SS. Grises de Montréal, supérieure à Saint-Benoît: « Je ne puis quitter cette maison sans vous dire combien je vous trouve favorisées d'avoir des fondateurs qui s'occupent tant de vous. » Et, vraiment, elle s'extasiait en voyant nos livres de prières, de méditations, notre Pédagogie chrétienne et le règlement du pensionnat. « Vous rivalisez, ajoutait-elle, avec les meilleures institutions. »

Cette pédagogie du révérend Père Fondateur fut rendue obligatoire en 1858 et opéra un grand bien dans ses établissements. Ce traité contient en outre, un grand nombre de cantiques, l'auteur s'en explique ainsi: « On trouvera peut-être que les cantiques occupent une trop grande place et que

² Extrait de la vie du R. Père Moreau.

j'y attache une trop grande importance; mais l'expérience m'a démontré que les chants pieux sont un des moyens les plus efficaces de moralisation de la jeunesse; outre qu'ils remplissent le cœur et l'esprit de pensées et de sentiments honnêtes, ils contribuent puissamment, s'ils sont bien exécutés, à maintenir l'ordre dans une école, à faire disparaître la monotonie des exercices et à les rendre agréables. »

Afin de prévenir l'extrême malheur de la perte de l'innocence chez les enfants, le vénéré Fondateur avait inséré dans la Règle primitive des Marianites, un article entier sur la discipline. Nous en extrayons quelques points: « Une maison comme une société, ne peut subsister longtemps sans ordre et sans règlement; or, c'est la discipline qui conserve l'un et l'autre dans toute sa vigueur. . .

« Il appartient à la discipline de faire accomplir les devoirs d'étude et de piété, d'écarter tous les dangers qui menaceraient l'innocence du jeune âge . . .

« On s'appliquera avec zèle au maintien de la discipline, et qu'on soit de surveillance ou non, on ne permettra jamais devant soi un désordre quelconque . . .

« On apportera une ponctualité parfaite pour le temps et le lieu, faisant en sorte d'être à son poste toujours la première et à la minute, sans jamais rien faire en dehors de son obéissance au préjudice de ses devoirs et de ses fonctions. (Le régime préventif est mille fois préférable au régime répressif).

« L'exactitude doit être de tous les instants pour l'étude, la classe, la récréation, la promenade, surtout la lecture spirituelle qui est le moment capital de la journée. »

M^{re} Bourget, de vénérée mémoire, dans un mandement adressé aux communautés religieuses de son diocèse, exprimait ainsi sa pensée au sujet des instituts voués à l'éducation: « . . . Enfin, les maisons d'éducation religieuse, guérissent l'ignorance, cette plaie hideuse que le péché a faite à l'espèce humaine. Ce sont les écoles où le bon maître

enseigne lui-même la science de la vie et les chaires où il prêche les vertus du ciel. A ces écoles sacrées se forment les *filles de Sion* qui bientôt rempliront le monde de la bonne odeur des vertus chrétiennes. Car la femme du monde a, elle aussi, son apostolat à exercer, au milieu des sociétés les plus dissipées et les plus mondaines. Elle a grâce d'état pour bien former le cœur de l'enfance et conserver ainsi, dans la famille, le dépôt sacré de la crainte de Dieu, le commencement de la vraie sagesse. »³

Dans son « Traité de Pédagogie », à l'article IV « Du zèle », le Père Moreau dit : « Le but de toute éducation chrétienne est la formation de Jésus-Christ dans les âmes, et pour l'atteindre vous ne devez rien négliger. Si vous êtes remplis de zèle, vous mettrez tout votre bonheur à voir vos élèves faire des progrès dans la science de la vertu. Si vous étudiez, si vous priez, si vous communiez, ce sera uniquement pour vos chers enfants; et cela sans distinction ni acception des personnes... parce que toutes les âmes sont également précieuses devant Dieu... »

Ces enseignements judicieux ont été donnés aux Marianites, dès leurs premières années d'apostolat, ou plutôt, avant leur entrée dans la vie active.

Notre très révérend Père reportait toute sa sollicitude sur les institutions, où la jeunesse des deux sexes se préparait à jouer dans la vie le grand rôle social propre à toute créature formée à l'image de Dieu. Sa vie mortifiée et pénitente, son esprit d'abnégation, d'oraison, ses vues toutes surnaturelles inondaient son âme de lumière. Il pouvait donc conseiller, diriger, et les subordonnés n'avaient crainte de faire fausse route en suivant la voie si bien jalonnée de l'obéissance.

Ce grand éducateur voyait dans les âmes que lui confiaient les parents, de futurs candidats au royaume céleste; il fallait les *dresser* en conséquence. Avant d'arriver à ce royaume, ces chers enfants devaient traverser nos plaines

³ Mandement, 8 décembre 1850.

fangeuses, et ceux qui se laissaient engluier dans les bas-fonds ne pouvaient trouver grâces sous son toit. Que d'élèves, d'ailleurs intelligents, ont été remis à leurs familles, sans considération de fortune, pour avoir manqué à la *consigne de la morale chrétienne*. Les directeurs et directrices des divers établissements suivaient la même règle.

Nous devons considérer comme fruits de la mise en pratique des conseils pédagogiques de notre vénéré Fondateur, conseils connus et pratiqués avant leur impression, les belles et solides vocations qui se sont développées dans notre pensionnat de « Sainte-Marie » ainsi qu'on dénommait alors le pensionnat de Saint-Laurent. Citons pour les premières années: sœur Marie-de-Saint-Michel (O'Keefe), sœur Marie-de-Sainte-Thérèse (MacMahon), sœur Marie-de-Saint-Jean-Baptiste (Trudeau), sœur Marie-de-Saint-Henri (Lecours), sœur Marie-de-Sainte-Eugénie (Decelles), sœur Marie-de-Sainte-Mathilde (Desautels), sœur Marie-de-Sainte-Ludivine (Verdon), sœur Marie-de-Saint-Raphaël (Waters), etc., et combien d'autres dans les divers établissements: M^{lle} Caroline Surveyer, entrée chez les religieuses du Sacré-Cœur Mary et Thérèse Nagle, chez les religieuses des SS. NN. de Jésus et de Marie.

Dans le carnet intime d'une élève devenue religieuse dans notre Congrégation ⁴ nous relevons encore plusieurs noms de jeunes filles, lesquelles, tout en restant dans le monde, se sont distinguées par leur bonne éducation et ont fondé des foyers profondément chrétiens. Intéressante serait la liste, mais combien longue!

Du choix prudent des sujets dépend l'avenir de la Congrégation, sa prospérité et sa sainteté. Egalement le bonheur éternel et temporel des enfants confiés à nos soins dépend, en grande partie, des éducateurs et des éducatrices.

En somme, à la faveur d'une lumière surnaturelle, pro-

⁴ Sœur Marie-de-Sainte-Mathilde (Desautels).

venant de la vertu d'obéissance aux instructions des pieux fondateurs, le bien se réalisait. De cette manière, on atteignait le but de la PÉDAGOGIE CHRÉTIENNE: la formation du cœur de l'enfant et le développement de ses sentiments religieux.

Si, comme nous le pouvons constater, le Fondateur faisait un choix judicieux des élèves, sans considération de rang ni de fortune, à plus forte raison, se montra-t-il sévère pour l'admission des sujets à la vie religieuse. Il écrivait à la très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs, à Saint-Laurent: « Je ne m'explique pas comment vous avez pu croire que l'argent me ferait garder des sujets impropres à la communauté!... Non-seulement j'ai renvoyé N... mais encore trois autres qui, cependant, avaient déposé sept ou huit cents francs de dot. Je n'ai jamais cherché que l'esprit de Dieu et le reste m'est toujours comme un accessoire. » « Ce n'est pas le nombre qui importe, dit-il, dans un autre endroit, mais *l'union dans l'obéissance et la charité*. Les religieux et les religieuses les plus utiles, *les seuls véritables collaborateurs* des congrégations sont ceux qui suivent le code de Notre-Seigneur, se résumant en trois mots: *Renoncez-vous, sacrifiez-vous et suivez-moi.* »



CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

SOMMAIRE: La fondation de Varennes (1854). — Premières négociations. — Education à donner aux enfants de Varennes. — Cordiale réception par les notabilités de la paroisse. — Décès du curé. — Son successeur. — Les épreuves. — Les bienfaiteurs. — Les premières vocations.

« Je me suis élevé comme le palmier des rivages,
J'ai grandi comme un platane au bord des eaux,
Venez à moi et rassasiez-vous de mes fruits. »

(Eccl., ch. xxiv, 12, 14, 18.)

En cette année 1854, notre congrégation possédait encore quelques sujets disponibles. Messire Saint-Germain, voulant faire œuvre de zèle en notre faveur, s'était rendu, en février de la présente année, auprès de M^{sr} Bourget, sollicitant une *bonne* mission pour ses filles de Sainte-Croix, dont il savait dire beaucoup de bien. Il désirait, le dévoué pasteur, nous fournir l'occasion de nous étendre et de produire des fruits parmi la jeunesse du pays. Monseigneur le reçut avec toute sa bonté ordinaire et lui promit de se souvenir des Sœurs de Sainte-Croix au premier moment opportun.

Or, vers la mi-mars, M. l'abbé Primeau, curé de Varennes, appuyé de M. Gaspard Massue, seigneur de l'endroit, de M^{me} Félix Lussier, née Massue, et des principaux citoyens de la paroisse, s'adressait à Sa Grandeur afin d'obtenir, par son entremise, la fondation d'un collège et d'un couvent dans la localité. Monseigneur lui donna à entendre que, très probablement, il verrait ses désirs et ceux de ses paroissiens pleinement réalisés. Le bon curé partit de l'évêché le cœur rempli d'espoir. Sans tarder, M^{sr} Bourget écrivit au révérend Père Rézé le priant « de faire tout au monde pour obtenir cette double fondation. »

La question fut proposée au conseil provincial et l'on résolut à l'unanimité de négocier l'affaire et *d'accepter*, si les conditions proposées par la communauté convenaient à MM. les commissaires de Varennes.

L'importante réunion des deux parties eut lieu le 13 du mois d'août; le révérend Père Rézé représentait l'association de Sainte-Croix, M. Félix Lussier, autre seigneur de Varennes et président de la commission scolaire, ainsi que M. J.-B. Monjeau, commissaire d'écoles, représentaient la municipalité.

L'entente fut parfaite. De part et d'autre les conditions sont acceptées: MM. les commissaires présentent un programme d'études absolument analogue à celui du révérend Père Rézé; c'est-à-dire que, en tête, figure l'étude de la religion. « A cette époque, est-il écrit dans les archives du couvent, l'enseignement religieux exige un soin tout spécial, afin d'opposer à la vanité qui existe dans la paroisse de Varennes, les connaissances nécessaires des maximes de l'Evangile. »

« L'éducation des enfants demande aussi une forme plus méthodique et plus religieuse. L'instruction antérieure a été purement scientifique et sans règle disciplinaire; de sorte qu'il n'a jamais été question de la formation morale de l'enfant. » Cette lacune méritait bien, certes, d'être comblée; c'est ce que comprenaient parfaitement le curé et les paroissiens: sans la formation morale de la jeunesse, la société s'élevait sans base et, alors, à quel désordre n'était-elle pas exposée? Au point de vue matériel, sans son collège et son couvent, le joli village de Varennes eût perdu tout son prestige.

* * *

Les éducateurs qui devaient entreprendre la noble mission *d'élever* la jeunesse: les Frères Stanislas, Aldéric et Dominique étaient déjà entrés en fonction depuis neuf jours, quand les trois sœurs Marianites accompagnées de la Mère Fondatrice arrivèrent à Varennes le 23 novembre: sœur

Marie-de-Saint-Grégoire (Teresa Nagle), directrice, sœur Marie-de-Saint-Louis-de-Gonzague, première maîtresse de français, sœur Marie-de-Saint-Ildefonse, novice, deuxième maîtresse de français.

Parties de la maison provinciale le 22 novembre, elles avaient été reçues par les bonnes mères de la Congrégation à Montréal où elles devaient passer la nuit; la chère Mère Sainte-Madeleine, si accueillante envers les Marianites en mai 1847, n'a jamais cessé de l'être: ses bras et son cœur leur étaient toujours ouverts. Cette étape avait pour but de permettre aux missionnaires de faire le voyage dans une journée de voiture; à cause de la saison avancée, la navigation était interrompue et il n'était point question, alors, de voie ferrée. Les quatre voyageuses atteignirent le terme de leur route vers le soir, après avoir parcouru vingt-et-un milles avec une pauvre monture et par un grand froid.

Elles furent reçues par les principaux personnages du lieu. Les charitables dames se disputaient l'honneur d'héberger et de nourrir les sœurs. Bien contrairement à leur habitude de vie cachée, les pauvres sœurs se voient contraintes, de céder aux instances réitérées de politesse et de courtoisie des dames les plus distinguées. Deux jours durant, elles s'asseoient à leur table; mais enfin, elles se retirent sous le prétexte bien fondé, que leur règle prescrit l'éloignement du monde et la pratique du silence.

Les sœurs entrent dans leur maison provisoire, située bien près de la chapelle Sainte-Anne, mais très loin de l'église. Le mobilier étant déjà placé, le premier soin des institutrices fut de préparer les classes qui s'ouvriraient dans trois jours, c'est-à-dire le 28 novembre.

Au jour et à l'heure fixés, les élèves, au nombre de soixante, dont quelques pensionnaires, sont inscrites sur le registre. Deux langues furent enseignées: le français et l'anglais. Cette dernière fut confiée à la directrice, écossaise d'origine. En la première année, il n'est pas question d'arts d'agrément; mais on enseigne aux élèves les travaux à l'aiguille, spécialement la confection des vêtements.

Une fois bien installées, les jeunes missionnaires-fondatrices se voient dans la nécessité de dire adieu à la vénérée Mère Marie-des-Sept-Douleurs. Sœur Marie-de-Saint-Grégoire, sur qui devait tomber la responsabilité, se sentit particulièrement émue à la pensée de la séparation; la Mère générale lui rappela alors les paroles de la chère Mère Sainte-Madeleine, lorsque celle-ci lui remit une statuette miraculeuse, préservée des flammes d'une manière extraordinaire, pendant l'incendie de la première bâtisse de la Congrégation Notre-Dame: ¹ « Confiez le soin de votre maison à la très sainte Vierge et soyez sûre qu'elle pourvoira à tout. » Ce souvenir rasséra la directrice qui admirait et vénérât la chère Mère Sainte-Madeleine. « A l'heure de l'épreuve, disait plus tard sœur Marie-de-Saint-Grégoire, il suffisait de me rappeler ces pieuses paroles pour me sentir consolée et soutenue. »

La très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs revint à Saint-Laurent, après avoir appelé les bénédictions du ciel sur l'apostolat de ses trois filles. A la vérité, elle les laissait pauvres des biens matériels, mais très riches de courage et de bonne volonté. La délicate Mère n'eut garde de s'éloigner de Varennes sans offrir, de nouveau, ses reconnaissants hommages au digne curé, M. l'abbé Primeau, si dévoué, si bien-faisant à ses jeunes collaboratrices. Cet acte de religieuse courtoisie était un adieu. Trois mois ne s'étaient pas écoulés depuis l'arrivée des sœurs, que l'excellent curé décédait dans son presbytère, le 30 janvier 1855.

Cette mort plongea la paroisse, aussi bien que les sœurs, dans un deuil immense. La paroisse perdait un conseiller judicieux, un gardien vigilant; la petite communauté, un protecteur, un soutien charitable; toutes deux, un père. Les funérailles du regretté pasteur furent célébrées avec la pompe que méritaient ses vertus. Le 27 février, messire Jos. Desautels, ancien curé de Rigaud, devenait curé de Varennes.

¹ Cette statue est vénérée dans un des principaux corridors de la communauté.

Le nouveau pasteur parut très favorable aux deux maisons d'éducation fondées dans sa paroisse. Il eut d'abord pour les Frères et les Sœurs, des paroles de bienveillance. Il les félicita de l'œuvre qu'ils remplissaient auprès des enfants, les encouragea et les bénit.

Dans une entrevue que le nouveau pasteur eût avec les autorités scolaires, il s'enquit des conditions de la fondation; comme les documents présentés ne renfermaient rien de définitif, le curé convoqua les commissaires et les paroissiens notables, pour une première assemblée, le jour de Pâques.

Messire Desautels admirait le zèle, le dévouement, le désintéressement des Frères et des Sœurs; mais leurs *piè-tres* résidences attiraient sa compassion. Il eût voulu mieux pour des apôtres de l'Evangile, et pour l'œuvre d'élévation morale qu'ils accomplissaient entre ces vieux murs lézardés. Il soumit ce juste et loyal désir aux principaux citoyens de la paroisse. Tous furent favorables à son projet et, séance tenante, on décida d'acheter une maison pour les sœurs à proximité de l'église; maison que l'on a désignée sous le nom de « maison jaune », à cause de sa couleur.

Comblé de joie, M. le curé fit célébrer une messe d'action de grâces, à laquelle assistaient maîtresses et élèves; toute l'assemblée s'approcha de la table sainte. Il serait difficile de préciser qui était plus heureux, ce jour-là, ou le pasteur ou les sœurs. La question de l'établissement des Frères fut également réglée.

* * *

Au mois de mai, les pensionnaires paraissent pour la première fois à l'église en uniforme. « Tout le monde, est-il dit dans les chroniques, admire la simplicité du costume *bleu royal*, dont l'ensemble produit le meilleur effet. » Il convenait donc parfaitement au but que s'étaient proposé le curé et les notables dans la fondation du couvent: détruire la vanité, anéantir cette recherche du luxe qui s'insinue si vite dans l'esprit des jeunes filles. Les religieuses n'avaient point, non plus, d'autre ambition: enseigner la simplicité et

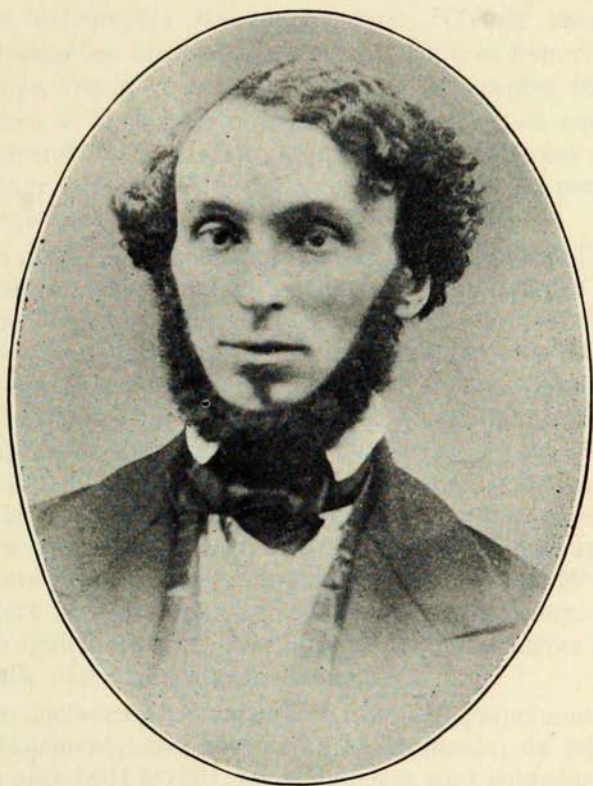
la faire aimer, comme elles se proposaient de faire aimer le bon Dieu et son Eglise. Ces humbles débuts remplirent les mères chrétiennes d'une douce espérance : elles allaient assister à la transformation de la jeunesse *varennoise*, et leur bonheur se traduisit par une confiance illimitée dans la direction des religieuses.

Les parents honorèrent de la même sympathie les Frères de Sainte-Croix qui se montraient on ne peut plus dévoués. De part et d'autre, les sciences profanes étaient enseignées avec grand succès ; et des visiteurs compétents, venus tout exprès pour en juger, avaient rendu un consolant témoignage.

Le point pénible pour les sœurs, en ces premiers mois de la fondation, fut surtout leur éloignement de l'église. Elles se trouvaient ainsi privées, plusieurs fois la semaine, d'entendre la sainte messe et de faire la sainte communion ; pour des âmes consacrées à Dieu, ce n'est pas la moindre des privations ; et la propriété, nouvellement acquise, ne devait être prête qu'en novembre 1855. . .

Dès le début de la deuxième année scolaire, la *Croix* apparaît, comme pour consolider les bases de l'établissement : M. le curé s'oppose à ce que les sœurs exigent *le revenu du pensionnat*, disant que cette clause était comprise dans l'acte récemment passé et accepté par le révérend Père Rézé, supérieur de l'Association de Sainte-Croix. En effet, le contrat prescrivait bien la marche à suivre ; mais le curé l'interprétait d'une manière très onéreuse. Les Frères et les Sœurs durent se soumettre pour l'amour de la paix. En cette occurrence, notre très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs et le révérend Père Rézé suivirent en tous points, les conseils de M^{re} Bourget et se soumirent aux volontés de messire Desautels ; les Sœurs,—ainsi que le pasteur l'exigeait,—restèrent sous sa complète dépendance.²

² Cette mentalité dans un homme d'une si belle intelligence et d'une si grande distinction, étonne assurément ; car son cœur était bon, très bon. Il a déployé en faveur de son pensionnat, un dévouement qui provoquait l'admiration.



Le docteur CHARLES-FRANÇOIS PAINCHAUD,
bienfaiteur insigne des Sœurs de Sainte-Croix de Varennes.

Ce n'est pas tout, en réclamant le tarif sur le prix de la pension, M. le curé demande l'enseignement *gratuit* du piano et un changement dans le règlement de la maison. Il fixe lui-même le prix des différentes pensions et le fait approuver par M^{sr} Bourget; puis il exige que la supérieure lui remettre les *comptes des fournisseurs*. C'était assurément outrepasser les droits du pasteur... La très honorée Mère, informée, répond ces quelques mots: « Acceptez tout sans rien dire. » Mais nous voyons que plus tard, en août 1859, le révérend Père Moreau supplie M^{sr} de Montréal de faire appliquer à Varennes le règlement et le tarif du pensionnat de Saint-Laurent.

En guise de consolation, il convient de faire ici l'éloge de nos bienfaiteurs. Toutes les époques de l'existence du couvent de Varennes comptent des amis et des protecteurs fidèles. Dès le début, nous rencontrons les familles Lussier et Massue, seigneurs de l'endroit. M^{lle} Mathilde Massue, devenue plus tard religieuse du Précieux-Sang, donna l'orgue de la chapelle et plusieurs articles de valeur. La famille N.-A. Archambault, notaire et inspecteur d'écoles, se dévoue de son côté; le notaire voit à l'ensemencement et à la récolte d'un terrain appartenant aux sœurs, sans autre rémunération que leurs prières et celles de leurs élèves. Sa fille, M^{lle} Marie, remplace la maîtresse de musique durant plusieurs mois et refuse également toute rétribution. Et que d'autres services n'a-t-elle pas rendus journellement...

Les docteurs Ch.-François et Edouard Painchaud offrent simultanément leurs services professionnels; de telle sorte que depuis 1864 à 1891, les religieuses sont soignées gratuitement. De plus, le premier lègue aux sœurs, par testament, une somme assez considérable, tout comme si elles eussent été ses bienfaitrices.

Qui dira la générosité des demoiselles Tourangeau pendant plus de soixante ans, et de nos jours encore?... de la famille DeMartigny?... du bon docteur Nap. Duchesnois et de sa tante M^{lle} Duchesnois, qui, après avoir rendu tant de

services durant leur vie, réservèrent aux sœurs un legs très généreux, remis à la communauté par l'exécuteur testamentaire.

Le distingué M. S. Valois, sous une forme très délicate et sous le plus spécieux prétexte, envoie un bon chèque au pauvre couvent de Varennes.

Citons encore, comme insigne bienfaiteur spirituel et temporel, le très regretté M. F.-X. Bourbonnais dont la mémoire est restée en vénération dans notre communauté. Pendant trente-six ans, il a prodigué aux religieuses et à leurs élèves, en qualité de chapelain, ou de directeur spirituel, toutes les lumières de sa belle intelligence et tous les dons de son cœur sacerdotal.

Que d'autres noms de bienfaiteurs ne nous ont pas été transmis, et que nous serions si heureuses de signaler!... Le bon Dieu, à qui rien n'échappe, les comprend sans doute, dans sa miséricorde, lorsque, chaque soir, au pied de l'autel, plus de mille voix redisent pour nos bienfaiteurs défunts : « Donnez-leur, Seigneur, le repos éternel. Et faites luire pour eux la lumière éternelle. Qu'ils reposent en paix!... »

Nos bienfaiteurs vivants ont aussi un souvenir quotidien dans nos prières : « Accordez, Seigneur, la vie éternelle à tous ceux qui nous font du bien en votre nom. »

* * *

Si les cœurs généreux de Varennes consolaient les pauvres sœurs, les élèves ne leur cédaient en rien et dans toute la mesure de leur pouvoir, elles se rendaient agréables à leurs maîtresses à tel point que la directrice put écrire : « Nous n'avons jamais eu la douleur d'infliger aucune pénitence pour maintenir nos élèves dans le devoir ; aussi ont-elles profité d'une manière spéciale des instructions religieuses reçues au cours de l'année scolaire. » Le 16 novembre 1855, les sœurs transportaient leur mobilier dans la nouvelle résidence, beaucoup plus rapprochée de l'église. Cet aménagement n'était encore que provisoire : deux ans plus tard, en

1857, elles s'installeront dans la maison de pierre occupée par les Frères, lesquels seront logés dans le nouveau collège. Les dépenses occasionnées par les réparations du nouveau local mettent les sœurs dans une grande gêne. Elles se voient tellement dénuées de ressources qu'elles doivent « faire des prodiges pour ne pas mourir de faim », disent les chroniques.

La bonne Providence, toujours si secourable à ceux qui se confient en Elle, ne cessa point de veiller sur l'œuvre : le pensionnat put, quand même, se développer et grandir. Il rencontra bien, de temps à autre, des heures sombres, mais jamais désespérantes : une *Croix*, descendant du ciel, fait toujours rayonner l'espoir. Des vocations précieuses et nombreuses ont témoigné, depuis soixante-dix ans, de la bénédiction du ciel sur ce pensionnat dédié à Notre-Dame du Sacré-Cœur. Le premier sujet qui vint frapper à la porte du noviciat de Saint-Laurent fut M^{lle} Eugénie Robitaille, devenue sœur Marie-de-Sainte-Anne; ensuite, M^{lle} Christine Ayet dit Malo, sœur Marie-de-Sainte-Eulalie; M^{lle} Delphine Brodeur, sœur Marie-de-Saint-Pierre-Baptiste. Ces trois premières vocations en attirèrent bien d'autres.

De nos jours, le pensionnat de Notre-Dame du Sacré-Cœur est florissant, puisqu'il en est à sa quatrième transformation. Rebâti tout près de l'église, et regardant le majestueux fleuve qui coule à quelque pas, ce couvent possède des attraits à nul autre pareils. Les beautés du site captivent l'âme la moins réfléchie et l'élèvent vers Dieu, le « Beau idéal ».

Si la vie intellectuelle et morale se sent élevée vers les sommets devant la belle nature *laurentienne*, la vie physique y trouve aussi un aliment précieux. Dans leurs promenades quotidiennes, durant la belle saison, voire même, par les froids rigoureux de l'hiver, les jeunes écolières aspirent, à pleins poumons, l'air pur que leur envoient ou l'onde ou la plaine. Au retour, leurs joues sont teintées de rose; c'est un renouveau de vigueur, c'est la joie. Alors, un nouvel entrain les anime en classe; bref! c'est le labeur soutenu, c'est le succès, c'est la vertu.

Aujourd'hui, ainsi qu'en 1854 et 1856, l'on s'efforce de poursuivre auprès des enfants, le but des fondateurs et des fondatrices. Il serait téméraire d'avancer que cette branche de Sainte-Croix a été tout *bonnement* jetée sur la rive sud du Saint-Laurent, sans effort, sans culture. . . Non, vraiment, nous avons vu qu'elle y a été plantée par nos devancières et arrosée de leurs sueurs, de leurs larmes, c'est pourquoi elle a porté des fruits. . .

Combien de maîtresses, maintenant disparues, ont passé dans ce couvent de Varennes, y laissant des traces visibles de leur religieux dévouement ! Puis, un jour, le courant de la vie a déposé leur âme aux rivages de l'éternité ! . . Ici-bas, sur le *fleuve du temps*, les générations succèdent aux générations, comme sur le Saint-Laurent, le flot pousse le flot.

Un de nos poètes canadiens, P. Lemay, a exprimé une idée analogue dans les vers suivants :

« La vie est une mer souvent bouleversée,
Et les hommes s'en vont, éternels pèlerins,
Chantant avec les vents pendant la traversée. »



CHAPITRE DIX-HUITIÈME

SOMMAIRE: Fête de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. — Dévotion à Marie Immaculée. — Les litanies. — Dévotion au Saint-Sacrement. — A Saint-Joseph. — A la sainte-Face.

« Je lui donnerai une vallée pour lui ouvrir une entrée à l'espérance et elle chantera là comme elle le fit au jour de sa jeunesse. »

(Osée, II, 15.)

Au mois de décembre 1854 se déroulait dans la ville éternelle une fête incomparable, attendue, désirée depuis longtemps par tout l'univers catholique; nous voulons parler de la PROCLAMATION DU DOGME DE L'IMMACULÉE CONCEPTION. Les évêques de la chrétienté prendraient part à ces solennelles assises. M^{gr} Ignace Bourget s'y rendit. Il quitta Montréal le 23 octobre, et le 15 novembre il était à Rome.

De là, Monseigneur adresse une lettre admirable à son clergé et aux communautés religieuses, les exhortant à fêter avec pompe ce nouveau dogme de la foi catholique. Comme préparation, il demande qu'un cours d'instructions sur l'Immaculée Conception soit donné aux fidèles et aux enfants dans les maisons d'éducation. De plus, Monseigneur propose un *Triduum*, qui se succédera dans les paroisses et les communautés comme les prières des Quarante-Heures, à Rome.

Le révérend Père Moreau, en cette pieuse et solennelle circonstance, se distingue par son zèle à promouvoir les intérêts de *Marie conçue sans péché*, et à hâter la définition dogmatique de l'*Immaculée Conception*. A cet effet, il suggère à ses religieux et à ses religieuses de s'enrôler dans

une Association de messes et de communions, établie à Rome dans l'église de Notre-Dame-de-la-Paix, et de se grouper par sections de trente personnes pour la récitation de la prière de la couronne d'or¹ et pour l'offrande de la messe et de la communion; le Très Saint-Père avait enrichi l'Association de nombreuses indulgences.

Au sujet des groupements, M^{sr} Bourget écrivait de Rome à M^{sr} Larocque, administrateur: « J'attends le retour de toutes les couronnes formées dans les villes et dans les campagnes pour les présenter au Saint-Père par les mains du cardinal Patrizi... »

Notre vénéré Fondateur avait devancé les désirs du pieux prélat, puisqu'il écrivait à tous les établissements de Sainte-Croix, le 8 février 1854, le programme à remplir pour se préparer *moins indignement* à la grande célébration du 8 décembre. Il terminait ainsi: « Il ne vous reste donc plus, mes chers fils et mes chères filles en Jésus-Christ, qu'à indiquer, sans retard, les jours que vous avez choisis, pour remplir les conditions auxquelles sont attachées les faveurs ci-dessus. Essayez, dans vos rapports avec le clergé et les personnes de piété, de former le plus grand nombre de COURONNES possible. » Ce sera pour nous tous, comme l'écrivait encore le bienheureux Léonard de Port-Maurice, une grande consolation à la mort de pouvoir dire à la très sainte Vierge que nous avons parlé *pour elle*... pendant notre vie et prié pour l'augmentation de sa gloire... »

Immédiatement après la réception de cette circulaire, tous les cœurs rivalisent d'amour pour notre commune Mère et de zèle pour la faire honorer. Les élèves subissent cette bienfaisante impulsion, et dans tous les établissements le nom de MARIE CONÇUE SANS PÉCHÉ est exalté et béni... Les maîtresses insinuent discrètement dans l'esprit et le cœur des enfants l'amour de la *pureté*, afin de ne pas déshonorer par le péché leur âme portant la ressemblance de Jésus.

¹ Le groupement lui-même était désigné sous le nom de « Couronne d'or ».

A dater de cette époque, la dévotion à Marie conçue sans péché est devenue quotidienne et nous ne saurions jamais la séparer de la dévotion aux douleurs de notre divine Mère.

Le triduum préparatoire, demandé par M^{sr} Bourget, avait été fixé aux 8, 9 et 10 août. Il arriva enfin!... La paroisse Saint-Laurent, mais tout spécialement le collègue et le couvent, déployèrent une grande pompe en l'honneur de MARIE IMMACULÉE; les offices à l'église, ou dans les chapelles, se célébrèrent avec une splendeur inusitée... Car, selon l'expression de M^{sr} Bourget: « La célébration de cette solennité est une de celles qui ne se répètent plus... Vous nous rejoindrez donc, en esprit, le jour de l'IMMACULÉE CONCEPTION de la glorieuse Vierge Marie; et Nous serons ensemble à Rome le 8 décembre prochain... »

Afin de perpétuer le souvenir d'un événement si consolant pour les catholiques, et en esprit de reconnaissance envers la Vierge immaculée, les Marianites confectionnèrent un drapeau qu'elles offrirent à la cathédrale de Montréal. Monsieur le grand vicaire Paré, administrateur du diocèse, en l'absence de M^{sr} Bourget, adressa aux sœurs une lettre de remerciements dont voici la teneur:

Ma révérende Mère,

« J'ai l'honneur d'accuser réception du drapeau que votre communauté a bien voulu offrir à la cathédrale, à l'occasion de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de la Vierge mère de Dieu.

« Je blesserais votre modestie, si je vous félicitais du bon goût, de l'élégance et de la délicatesse qui ont présidé à la confection de ce magnifique travail. Que de jours vous avez dû employer pour cette œuvre!... Je voudrais vous en féliciter, mais les expressions me manquent pour le faire dignement. Laissez-moi vous dire que rien, non jamais rien, ne saurait égaler la reconnaissance dont tous les membres de l'évêché sont pénétrés et qu'ils conserveront éternellement pour votre établissement à cause de ce don précieux qui, en

perpétuant le souvenir de la fête à jamais mémorable que nous avons célébrée dimanche dernier, rappellera à la postérité le vif attachement de toutes les communautés religieuses de ce diocèse pour leur évêque, en s'unissant à lui, dans cette circonstance solennelle, pour préparer à leur Reine le plus beau triomphe qu'il soit possible de lui faire sur la terre.

« Daignez donc agréer, nos plus sincères remerciements et croire que je demeure avec le plus profond respect et la plus vive gratitude,

Votre très humble et obéissant serviteur,

J. PARÉ, v. g.

Montréal, le 5 juin 1855.

LES LITANIES. — Dès l'origine de l'institut, le vénéré Fondateur avait engagé ses filles à pratiquer envers Marie un culte filial; et, sans en faire un point de règle, il suggérait à l'association de SAINTE-CROIX de chanter et, si on ne peut chanter, tout au moins réciter, *chaque samedi*, à l'heure de la visite au Saint-Sacrement, les litanies de Lorette, ajoutant: « *Si vous êtes constamment fidèles à cette pieuse pratique, la sainte Vierge vous préservera d'incendie.* » Ces paroles ont été prononcées il y a soixante-dix ans et plus; or, il y en a quatre-vingt-trois que la communauté existe au Canada, et aucune de nos maisons n'a subi la pénible épreuve du feu. De plus, nous n'avons jamais entendu parler d'un tel fléau, ni en France, ni dans l'Indiana, ni à la Nouvelle-Orléans.

Toutefois, nous avons bien enregistré, ici et là, des commencement d'incendie provoquant de tristes alertes; mais la première émotion passée, nous croyions entendre la voix de notre pieux Fondateur nous redire: « *Ayez toujours confiance en Marie! . . . Soyez-lui fidèles.* »

L'ADORATION PERPÉTUELLE. — En la terrible année 1849, alors que la guerre civile éclatait à Paris et à Lyon, que le

choléra s'y joignait pour désoler la France, que le très saint Père quittait Rome, forcé par la démagogie de s'exiler à GAËTE, le révérend Père Moreau se décida, enfin, de faire part à sa société d'un projet qui hantait son esprit depuis plusieurs mois : *établir l'adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement dans l'association de Sainte-Croix*; et cela pour intéresser de plus en plus la Providence en faveur du Saint-Siège, de notre congrégation et de tant de victimes de l'épidémie qui s'en allaient dans l'éternité, sans avoir eu le temps de mettre ordre à leur conscience...

Il écrivit : « Le vœu de mon cœur devenait chaque jour d'autant plus vif, que les besoins d'une société aux abois me paraissaient plus urgents, et que la famille de Notre-Dame de Sainte-Croix recevait, au milieu de tant de calamités, plus de *marques touchantes de la protection du ciel*. Mais je craignais de vous surcharger par une nouvelle pratique de piété dont vous ne vissiez pas la nécessité. Aujourd'hui, je me sens de la confiance à vous prescrire L'ADORATION dont je viens de vous parler, parce qu'il me semble que les douloureux événements dont nous sommes témoins, vous ont disposés à l'accueillir. Au reste, nous touchons à un moment solennel, où il faut que le monde, ébranlé sur ses bases, lève les yeux vers le Seigneur, ou consente à périr... »²

BUT DE L'ADORATION. — A ces motifs si pressants, les adorateurs devraient joindre : 1° la réparation des injures faites à Notre-Seigneur par l'abandon ou la profanation de son très Saint Sacrement; 2° la demande de l'approbation de l'Institut par le Saint-Siège (plus tard, cette intention fut remplacée par l'action de grâces pour la faveur de l'approbation de Rome) ; 3° la prière pour les vocations nécessaires à son développement; 4° la conversion des pécheurs au salut desquels il travaille; 5° la *bonne mort* de ses membres agonisants.

² Vie du Père Moreau.

Les vingt-quatre heures du jour et de la nuit se trouvaient réparties entre les maisons de France et de l'étranger en raison du méridien de chaque lieu, de manière que *l'adoration* fût successive, sans interruption et sans privation de sommeil.

Au Mans, l'adoration commença dès minuit et cela durant plusieurs années; c'est-à-dire aussi longtemps que le tour du cadran ne pût être rempli. Le pieux fondateur s'était réservé la première heure du vendredi, et il allait lui-même porter la lumière à son compagnon de veille privilégié.³

Treize jours après la promulgation de cette circulaire, le révérend Père Fondateur écrivait de nouveau aux établissements: « Le fléau s'éloigne de la ville du Mans sans avoir fait aucune victime dans la congrégation. »

A Saint-Laurent, comme ailleurs, cette consolante nouvelle fit jaillir l'action de grâces et, à genoux, devant le tabernacle, les sœurs s'abîmaient en remerciements et en adoration.

Notre vénéré Père Fondateur vivait, pour ainsi dire, de la sainte Eucharistie; aussi, il n'a jamais cessé de promouvoir cette merveilleuse dévotion. Il y revient dans presque toutes les lettres adressées à ses fils et à ses filles en Jésus-Christ. Il fit de l'ADORATION et de la visite au Saint Sacrement un point de règle... et c'est un immense bienfait!... Sans la sainte Eucharistie, que deviendraient les âmes religieuses, vouées par état à une union plus intime avec Dieu? Cette union de l'âme avec son Dieu, mais c'est la sainteté; or, la sainteté c'est la fin première de notre Institut. Toutes les saintes prescriptions de nos constitutions ne sont que des moyens de nous conduire à notre fin unique. Sans la prière, sans la sainte communion, nulle ne pourrait résister aux labeurs pénibles de l'enseignement, aux travaux manuels incessants, aux renoncements ininterrompus qu'exige la vie commune... Non, rien sans la

³ Vie du Père Moreau, page 204.

prière... non pas une prière quelconque, mais une union intime de l'âme avec Dieu, cimentée chaque matin à l'oraison, à la sainte messe, à la sainte communion, puis fortifiée encore, sur le déclin du jour, dans une visite à Jésus au tabernacle.

Cédant à l'amour divin dont son cœur débordait, le fervent Père Moreau composa une pièce de vers, renfermant des actes de foi, de demande, de réparation et d'amour, que plus d'une fois sans doute, il répéta devant Celui à qui elle était dédiée. Nous la reproduirons, dans le ferme espoir de communiquer à quelques âmes aimantes, les ardeurs embrasées de l'âme de notre pieux Fondateur :

1

Je vois Jésus au fond du tabernacle
Fait prisonnier sous la clef de l'amour.
Oui, mon Sauveur, c'est là que, par miracle,
Vous résidez et la nuit et le jour.

2

Là, des ingrats vous laissent solitaire,
Vous refusant et leur cœur et leurs vœux;
Et cependant votre ardente prière
En leur faveur s'élève vers les cieux.

3

« Pardonnez-leur », répétez-vous encore,
Dieu de bonté, priez pour les pécheurs;
C'est votre Fils qui pour eux vous implore,
Montrez-vous Père et parlez à leur cœur.

4

Puisqu'à vous fuir ils s'obstinent sans cesse,
Divin Captif, je vous ferai la cour ;
Vous permettez que malgré ma bassesse
Dans vos parvis, je fixe mon séjour.

5

Je m'y rendrai tous les jours de ma vie,
Pour y passer, au moins quelque moment;
Et de mon âme, à votre aspect ravie,
Vous deviendrez le céleste aliment.

6

Me voilà dans votre sanctuaire,
O mon Jésus, oui, j'y suis avec vous,
Vous êtes là mon Sauveur et mon Père,
Fût-il jamais un asile plus doux !

7

Je vous salue, ô salutaire Hostie !
Où par la foi, je découvre mon Dieu !
J'espère en vous et vous offre ma vie,
Que j'aimerais à finir en ce lieu.

8

Vous me souriez et m'appellez sans cesse,;
Je sens mon cœur brûlant de votre amour;
Ah! que ne puis-je expirer de tendresse
Et m'envoler au céleste séjour!

9

Anges du ciel, obtenez que je meure,
Qu'à vos concerts, je mêle aussi ma voix,
Pour célébrer dans la même demeure
Avec transport, l'amour du Roi des rois.

DÉVOTION À SAINT-JOSEPH. — Près de Jésus, nous trouvons saint Joseph, son père nourricier. Nous l'avons déjà dit, le révérend Père Moreau a, de tout temps, professé un culte filial envers saint Joseph. N'est-ce pas sous le patronage de ce grand saint qu'il trouva les fils spirituels du bon abbé Dujarié? Ce vocable fortifia sa confiance, et dans les affaires spirituelles et temporelles de sa congrégation,

même les plus épineuses, il recourait à saint Joseph. Le Fondateur peut dire avec la grande sainte Thérèse: « Je n'ai jamais rien demandé à mon saint protecteur que je n'aie été exaucé ». Quand la croix pesait trop lourde sur ses épaules, le Père Moreau implorait la protection de saint Joseph. En 1837, il établissait une association en l'honneur de saint Joseph, dans le but de propager la dévotion au saint patriarche, et pour intéresser la charité des fidèles à la formation des frères instituteurs, connus aujourd'hui, sous le nom de Joséphites ou frères de Sainte-Croix.

Saint Joseph fut toujours le grand pourvoyeur de la congrégation ; et au plus fort du désastre de 1861, saint Joseph entendit le cri de suprême détresse du Père Moreau et le sauva d'une ruine complète. Le bon Père composa une prière insérée dans notre manuel, prière que nous récitons chaque jour à la visite du Saint-Sacrement. ⁴

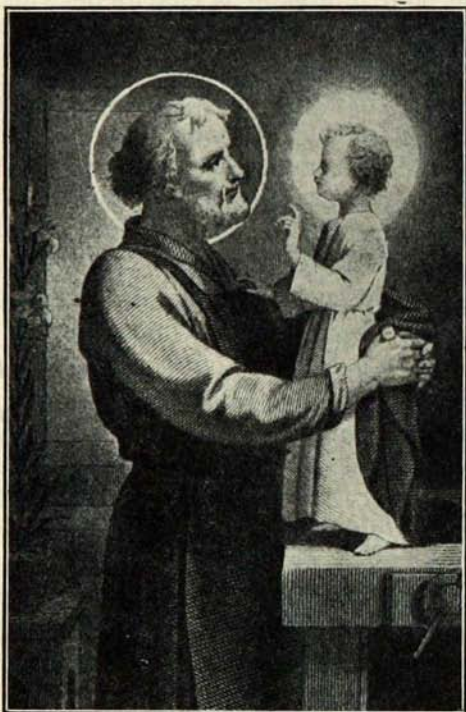
Il presse ses fils et ses filles spirituels de répandre son association et sa dévotion: « Communiquez-la cette dévotion, à l'enfance, à la jeunesse, aux petits, aux grands, aux pauvres et aux riches.

« Mais pour l'honorer comme il le désire, il ne suffit pas de l'invoquer, il faut surtout imiter ses vertus et les opposer à l'esprit du siècle. Que saint Joseph soit notre modèle dans la pratique de la mortification, du silence et de la retraite! . . . »

Le révérend Père Moreau fut donc, en France, un propagateur ardent de la dévotion à l'auguste patriarche. Son œuvre se continue heureusement au Canada par le zèle de

⁴ PRIERE A SAINT JOSEPH. — Je m'adresse à vous, ô saint Joseph, comme à mon puissant protecteur auprès de Dieu. Je mets en vous toute ma confiance et vous supplie de me protéger pendant ma vie et à l'heure de ma mort. Obtenez-moi l'esprit intérieur et les vertus de ma sainte vocation.; répandez en mon âme les dons de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Protégez à jamais cette œuvre et tous ceux qui la gouvernent; regardez toujours cette maison d'un œil propice; attirez-y des sujets capables de glorifier Dieu et *n'y en souffrez point d'autres*; étendez votre protection sur tous ceux qui vous honorent et nous font du bien, ô vous en qui je me confie, et à qui je me consacre pour toujours. — Ainsi soit-il.

ses fils, les Pères et les Frères de Sainte-Croix. La superbe basilique qui s'élève sur le versant du Mont-Royal à la gloire de saint Joseph est bien leur œuvre. Mais qui oserait affirmer que, du haut du ciel, le pieux débiteur de saint Joseph, le Père Moreau, n'est pour rien dans cette entreprise colossale?... Qu'il veuille la conduire à bonne fin, et que saint Joseph soit de plus en plus connu et vénéré!...



SAINT JOSEPH, parlez à Jésus de nos bienfaiteurs.

Dans sa circulaire du 6 février 1861, le révérend Père insiste davantage sur la dévotion au saint époux de Marie. Il écrit: « Quoiqu'il en soit des motifs de la Providence à l'égard de la dévotion à saint Joseph, voici les jours prédits par les saints qui ont assuré que, sur le déclin des

siècles, notre glorieux patron serait hautement exalté, que Dieu même tirerait le rideau qui cachait aux regards des mortels ce prodige de vertus, de privilèges et de puissance auprès du trône de la divine miséricorde; jours de séduction pour les fidèles dont la foi est mal éclairée, ou le cœur mal affermi dans l'amour de Jésus-Christ et de son Eglise; jours de ténèbres où les vérités saintes sont obscurcies, ou le courage manque à ceux-là même qui paraissent le plus dévoués à la religion. Oui, mes chers fils et mes chères filles en Jésus-Christ, voici le temps où le gardien de son seigneur doit être glorifié...

«...La gloire de saint Joseph brille depuis quelques années d'un éclat toujours croissant; et loin de souffrir de la splendeur que jette celui du Sacré-Cœur et de l'Immaculée-Conception, son culte semble en recevoir un nouveau lustre.

«... Il entre dans les intentions du Ciel d'unir, ici-bas, dans notre vénération et notre amour, quoiqu'à des degrés différents, les trois augustes personnes qui formaient sur la terre, comme une image vivante de l'invisible Trinité. »⁵

« De Jésus, Joseph et Marie
Sachons donc retracer la vie ;
Et dès lors Sainte-Croix, par eux bénie,
Conduira des enfants nombreux
Aux cieux. »

(Très révérend Père Fondateur).

⁵ Dans la même circulaire, le très révérend Père demande que l'on rende aussi un hommage particulier à la sainte Face de Notre-Seigneur, comme il se pratique à la maison mère dans la crypte de l'église conventuelle. Une lampe brûle chaque jour devant cette sainte image.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

SOMMAIRE: Court extrait de la 65^e circulaire du Fondateur. — Projet de fondation. — Fondation d'Alexandria (1856). — Les premiers sujets.—Mort du curé-fondateur et des deux évêques de Kingston.

« Croissez et multipliez-vous. »

(La Genèse.)

Le vénéré Fondateur avait écrit dans sa 65^e circulaire: « Notre-Dame de Sainte-Croix ressemblera dans ses développements à un arbre dont la tige produit, en s'élevant, des branches nombreuses, d'où sortent des rameaux qui en produisent d'autres, nourris de la même sève et animés de la même vie. Mais pour cela, il faut que les associés, s'aimant et ayant part au bien commun, aient en vue le bien général. De cette manière, il n'y aura pas un membre de notre association qui ne contribue à son progrès, chacun à sa manière, selon sa force, son intelligence, ses aptitudes particulières; l'un travaillera de l'esprit, l'autre du corps, celui-ci instruira, celui-là administrera, mais l'action de tous profitera par là même à chacun. . . »

Nous sommes en l'année 1856. Vers la mi-janvier, la Providence pourvoit au développement de « l'arbre de Sainte-Croix » et procure encore à quelques-uns de ses membres l'avantage de développer leur courage, leur énergie et leur charité. Voici comment: Le bon abbé McLaughlin, curé de la paroisse d'Alexandria, Ontario, se présente au parloir. Il vient demander des sœurs pour son école paroissiale. Après avoir exposé sa demande au révérend Père Rézé, il est convenu que l'étude de la question sera proposée au Chapitre mineur.

Le 5 février, la Mère supérieure reçoit une lettre de M. l'abbé Morin, curé du Cap Santé, dans laquelle il témoigne le désir d'avoir des sœurs de notre congrégation pour tenir le pensionnat, établi dans sa paroisse et dirigé, jusque là, par des demoiselles. Au grand regret des supérieurs, on ne peut accepter cette belle fondation; celle d'Alexandria ayant été demandée plus tôt, on ne pouvait loyalement tromper le dévoué curé, et il n'y avait alors que trois sujets disponibles. Ce n'est pas le premier refus et ce ne sera pas le dernier; alors, ainsi qu'à l'époque du Christ, et de nos jours, « *La moisson est abondante, mais peu d'ouvriers.* »

Le Chapitre mineur de Saint-Laurent, présidé par le révérend Père Rézé, assisté de la Mère Marie-des-Sept-Douleurs, délibère sur la fondation projetée. « Considérant le bien à faire parmi ce bon peuple d'Alexandria qui a déjà donné tant de marques de son dévouement à l'Eglise, on accède avec bonheur au désir du curé. » La fondation aura lieu dans quelques semaines, alors que tout sera prêt pour recevoir les sœurs.

FONDATION D'ALEXANDRIA. — Le 17 février 1856, les missionnaires destinées à la maison d'Alexandria entendent le signal du départ. Les fondatrices: sœur Marie-du-Cœur-de-Jésus, française d'origine, venue de l'Indiana à Saint-Laurent, en 1847, est nommée supérieure, *pro tempore*, c'est-à-dire pour les quatre derniers mois de l'année scolaire; on lui adjoint une novice, sœur Marie-de-Saint-Joseph, jeune Irlandaise, qui avait revêtu le saint habit en janvier dernier; elle sera maîtresse d'anglais et sœur Marie-de-Saint-Hilaire (Suzanne Pepin) économe et chargée de la cuisine. Toutes trois quittent la maison provinciale sous la conduite de la très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs. Le voyage s'effectue par voie ferrée jusqu'à Lancaster; il ne reste plus alors que quinze milles à parcourir en voiture avant d'arriver à Alexandria. Elles atteignent, sans incident, le terme du voyage.

Nos quatre missionnaires sont les *bienvenues*, tant au-

près des paroissiens qu'auprès du vénérable pasteur, si zélé pour faire connaître et aimer la religion. Leur logement est une petite maison, voisine de l'église, mais distante de quelques arpents de l'école. Peu de jours après leur arrivée, les sœurs ouvraient les classes. Bon nombre d'élèves, fort bien disposées à profiter des avantages de l'éducation chrétienne, firent leur entrée dès la première heure. Le digne curé vint voir ses enfants placées enfin sous la garde des religieuses, et les encouragea au grand et noble travail de leur formation intellectuelle et morale.

Tous les paroissiens se sentaient attirés vers les *bonnes sœurs*, «the good Sisters!» La famille Chisholm spécialement rendit de très grands services à la maison. L'une des demoiselles s'offrit même à faire la classe avec les sœurs, et certes son travail a été très apprécié.

A la grande joie de tous, les sœurs contribuèrent à introduire la pratique du mois de Marie, à l'exemple de notre vénéré Fondateur, qui travaillait à propager cette dévotion depuis sa jeunesse cléricale. Pendant l'absence de M. le curé, la supérieure présidait à l'église les prières accoutumées, suivies d'une lecture.

La croix, fidèle *suivante* de toutes les fondations, ne paraissait pas avoir *droit de cité* à Alexandria quand soudain, l'ennemi du bien suscita une entrave; un paroissien, — membre du parlement, — préférait les écoles dissidentes, et travailla de tout son pouvoir à empêcher la réussite de l'école catholique. Ce contretemps occasionna bien des inquiétudes aux sœurs et même au curé. Le bon Dieu vint à leur secours; l'examen qui eut lieu à la fin de l'année scolaire, le 3 août, donna pleine satisfaction, et l'école fut jugée excellente dans ses résultats.

A la fin du même mois, sœur Marie-de-Saint-Grégoire (Teresa Nagle), supérieure et fondatrice de la maison de Varennes, est envoyée à Alexandria pour l'ouverture de l'année scolaire (1856-57). Mais par suite d'un malentendu dont elles ne pouvaient être responsables, les sœurs ne purent arriver au jour fixé par la loi pour la rentrée des élèves.

M^{lle} Chisholm, dont nous avons déjà parlé, avait eu la délicatesse de commencer les classes au jour désigné, ce qui épargna aux sœurs un grand ennui.

Les missionnaires ne quittèrent Saint-Laurent pour Alexandria, que le 5 septembre. Chemin faisant, elles apprirent que M^{gr} Phelan se trouvait au séminaire de Montréal; elles s'empressèrent d'aller lui faire visite. Ce distingué prélat témoignait au nouvel établissement le plus bienveillant intérêt; Sa Grandeur regretta de ne pouvoir offrir aux sœurs, en cette circonstance, qu'une bien modique somme pour les aider le long du voyage.

A leur arrivée à Alexandria, elles trouvèrent les dames Chisholm qui les amenèrent prendre le thé chez elles, d'où M. le curé les fit conduire à la nouvelle maison que les sœurs devaient habiter désormais. Cette maison, construite aux frais du généreux curé, était en bois, de peu d'apparence; l'esprit de pauvreté, la charité, l'union des cœurs en firent le principal ornement, et le bonheur séjourna dans ses murs... en attendant l'Hôte divin. Les sœurs ne possédaient pas encore le Saint-Sacrement, mais ce privilège viendrait bientôt et l'on se préparait en conséquence.

Le distingué pasteur laissait paraître une sollicitude inlassable, et s'ingéniait à découvrir toujours quelques moyens d'améliorer la situation des sœurs. Hélas! que les desseins de Dieu sont impénétrables!... Soudainement frappé, ce digne prêtre mourut le 23 octobre 1856, sept semaines après l'arrivée des religieuses. Il fut universellement pleuré et à juste titre. Mais qui dira la consternation des sœurs en cette pénible circonstance?...

M^{gr} Phelan, informé de ce décès subit, arrive à Alexandria le même jour; sa première visite fut pour le couvent, plusieurs membres du clergé accompagnaient Sa Grandeur.¹ Il demeura plusieurs jours au presbytère et les sœurs eurent ainsi l'avantage de recevoir de sa bouche les conseils les plus

¹ Mgr Phelan avait connu les Marianites dans une visite à Saint-Laurent en 1854.

sages et les plus paternels : « Ayez toujours bon courage, mes chères sœurs, dans votre dur mais saint apostolat auprès des enfants. . . Soyez circonspectes et prudentes au milieu du monde, porté à juger sévèrement les personnes religieuses. . . »

Après les funérailles du très regretté M. McLaughlin et avant de quitter Alexandria, M^{sr} Phelan vint bénir la chapelle, sous le vocable de Sainte-Marguerite d'Ecosse, patronne des Ecosseis ; puis, Sa Grandeur célébra le saint sacrifice de la messe, sans cependant laisser les saintes Espèces. Il donna une instruction aux maîtresses et aux élèves réunies. Le déjeuner de Monseigneur fut suivi d'une réception chez les élèves ; le chant, la musique ne figurèrent pas à cause du grand deuil ; mais il y eut lecture d'une adresse à laquelle le digne prélat répondit avec son cœur de père.

* * *

Au mois de novembre, la supérieure se rendait à la maison provinciale avec la novice, sœur Marie-de-Saint-Joseph (Price) ; la santé de la petite sœur semblait ne pouvoir supporter jamais le labeur de l'enseignement. Force fut donc à la Mère fondatrice de la remettre à ses parents. Sœur Marie-de-Saint-Grégoire retourne dans sa mission, amenant avec elle sœur Marie-de-Saint-Léon (Virginie Roy), pour aider aux sœurs, et la deuxième classe anglaise est confiée à M^{lle} Norah Nagle. En janvier 1857, la très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs se rend à Alexandria pour une visite officielle ; elle est accompagnée de sœur Marie-de-Sainte-Hortense (Breen) qui restera à la mission pour enseigner l'anglais à la place de M^{lle} Nagle, et sœur Marie-de-Saint-Léon revient à la maison provinciale.

Enfin, le privilège si ardemment désiré de garder le Saint-Sacrement est octroyé de bonne grâce. . . Sa Grandeur, M^{sr} Phelan, condescend au désir de la chère sœur supérieure ;

l'Hôte divin résidera dans la chapelle, et le chemin de la croix est érigé par le nouveau curé, M. l'abbé James Chisholm, le 25 janvier.

D'autres consolations fortifient les sœurs dans leur tâche journalière; telle la visite du bon Père Rézé, en mars. Le Père supérieur désirait voir à l'œuvre, outre les Marianites, les Frères de Sainte-Croix établis à Alexandria en 1855. Partout, le noble visiteur n'eut que des félicitations à offrir aux élèves sur leur bonne conduite et leur ardeur au travail. En fait, les maîtres et les maîtresses goûtaient beaucoup de satisfaction au milieu de leurs enfants.

Le mois d'avril apporta une autre réjouissance: la fête du pasteur. Déjà le digne curé avait donné des preuves d'estime envers les *auxiliaires* dévouées que sont les religieuses dans une paroisse. Il appréciait hautement l'œuvre accomplie par elles auprès de la jeunesse de son village; de sorte que les cœurs se trouvaient, on ne peut mieux disposés, à chanter leur reconnaissance.

Hélas!... au mois de mai, le 6, la note change!... et comme elle est lamentable!... M^{sr} Rémi Gaulin, évêque de Kingston, déjà chargé d'années et d'infirmités, passe à une vie meilleure. M^{sr} Patrick Phelan lui succède, mais, ô instabilité des vies humaines!... M^{sr} Phelan s'endort dans le Seigneur, le 8 juin, n'ayant occupé le siège épiscopal qu'un mois à peine. Tout le diocèse est consterné et spécialement la mission d'Alexandria qu'il avait encouragée, fortifiée et soutenue de tout son pouvoir.

* * *

La disparition des dévoués fondateurs donna un peu de hardiesse à MM. les commissaires. Ils proposèrent de ne payer aux sœurs que la modique somme de vingt louis, au lieu de cinquante, et douze cordes de bois pour chaque poêle. Le Chapitre mineur refusa d'abord, disant qu'il s'en tiendrait aux conditions acceptées dans le contrat. Néanmoins, cette année-là même, les sœurs purent recevoir quelques pen-

sionnaires et donner des leçons de piano, ce qui leur permit de céder devant les commissaires; car elles trouvaient là l'indemnité qui les aiderait à vivre.

Une malencontreuse visite de la rougeole dans la paroisse vint augmenter la tristesse à la fin de l'année scolaire. La supérieure en fut atteinte et l'on ferma les classes pendant quinze jours. Pour aider les pauvres affligées, la bonne Mère Marie-des-Sept-Douleurs envoie à la mission les sœurs, Marie-de-Sainte-Chantal (Mary Groome) et Marie-de-Saint-Basile (Julia Breen). Vu la pénible situation des sœurs, il n'y eut point d'examen à la fin de l'année.

* * *

Dans la relation que nous venons de lire au sujet de la fondation d'Alexandria nous ne trouvons pas, à proprement parler, de grandes croix ni de grandes souffrances. Mais le bon Dieu, qui aime les âmes religieuses et les veut saintes à *tout prix*, a fait en sorte qu'elles trouvent, un jour ou l'autre, la croix sur leur chemin; ce qui n'empêche pas le bonheur intime de l'âme. Il faut si peu de chose pour être heureux, d'après un auteur chrétien: «une bonne conscience, une bonne volonté de plaire à Dieu, un bon cœur envers le prochain.» Ces trois conditions du bonheur ne sont-elles pas naturelles à la religieuse?... Les femmes-apôtres de la maison d'Alexandria se seraient trouvées déconcertées, si elles n'eussent rencontré que des jouissances... La route n'est pas toujours semée de fleurs, ni le ciel toujours ensoleillé!... Quand on marche dans la «voie royale de la croix» ce serait un paradoxe, de n'y pas rencontrer des passages difficiles; la gloire éternelle s'achète par la souffrance.

La maison d'Alexandria était fondée depuis quatre ans, quand elle envoya à Saint-Laurent son premier sujet: M^{lle} Mary-Ann Reynard, en religion, sœur Marie-de-Sainte-Elisabeth, sujet précieux dont nous parlerons dans la deuxième partie de notre histoire.

Bientôt suivirent :

M^{lles} Elisa McGillis, sœur Marie-de-Saint-André,
Marguerite McKinnon, sœur Marie-de-Saint-James,
Janet MacDonald, sœur Marie-de-Sainte-Catherine-
d'Alexandrie,
Joséphine MacDonell, sœur Marie-de-Saint-André,²
Catherine Williams, sœur Marie-de-Saint-Antonin,
Janet Campbell, sœur Marie-de-Sainte-Sophie,
Lizzie McKinnon, sœur Marie-de-Sainte-Eusébie,
Monica McKinnon, sœur Marie-de-Saint-Athanase.

Aujourd'hui les vocations religieuses se chiffrent au nombre de plus de soixante.

Les quatre premières religieuses d'Alexandria ne sont plus!... elles jouissent depuis plusieurs années déjà, du Dieu qui les a ravies au jour de leur adolescence. Notre vénéré Père Moreau, *poète à ses heures*, parlait sans doute au nom des nombreuses jeunes filles sacrifiant père, mère et patrie pour s'enrôler sous l'étendard de la *Croix*, quand il écrivait :

« Au paradis un torrent de délices
Coulant toujours, inondera mon cœur;
Tel est le prix de quelques sacrifices
Faits pour vous plaire, ô mon divin Sauveur. »

La maison de Sainte-Marguerite d'Ecosse est très prospère et fait honneur à la Congrégation, dont elle a été à certaines heures la Providence. Comme une fille bien née, elle a secouru *sa mère* dans le besoin, par des dons en nature. La générosité des bons Ecossais était telle que la mesure débordait parfois; alors la charitable supérieure, sœur Marie-de-Saint-Grégoire, se faisait un devoir d'apporter, à la maison provinciale, le surplus de l'approvisionnement, et toujours en temps opportun, lard, fromage, etc., voire même de la laine *bien cardée* que l'habile fileuse qu'était sœur Marie-de-

² La première étant décédée.

Saint-Georges (Marcelline Fortier), mettait en écheveaux, et dont elle faisait des bas pour la communauté.

Dès leur arrivée à Alexandria, les sœurs remarquèrent un grand esprit de foi chez ce bon peuple que la persécution avait contraint de s'expatrier. On venait parfois chercher les sœurs entre les heures de classe, pour visiter les malades. Une petite exhortation à la patience, à la résignation à la volonté de Dieu, produisait toujours les meilleurs effets, et on regardait partout comme une *grande* faveur, la visite des sœurs dans une famille.

Notre-Dame des Sept-Douleurs continue encore à se choisir de belles vocations dans la maison d'Alexandria; ainsi le couvent Sainte-Marguerite contribue à la réalisation de cette parole, placée en tête de ce chapitre :

« Croissez et multipliez-vous. »



CHAPITRE VINGTIÈME

SOMMAIRE: Réflexions personnelles du Fondateur au sujet du nouvel an. — Dédicace de l'église conventuelle de la maison mère. — Annonce du Chapitre général. — Départ de sœur Marie-de-la-Rédemption pour la France, en mai. — Le 13 août, arrivée soudaine du très révérend Père Moreau. — Ouverture de la visite régulière. — Séparation définitive des biens matériels des Pères et des Marianites. — Le Chapitre provincial est organisé. — Départ du très révérend Père le 22 août. — Une lettre écrite sur l'océan. — La tempête.

« Je vous en conjure, ne soyez pas ennemis de la *Croix*, car je tremblerais pour votre salut éternel. »

(LE FONDATEUR.)

L'année 1857 tenait cachés sous son voile mystérieux des événements de haute importance pour la congrégation. La 79^e circulaire du Fondateur les met au grand jour. . . Nous allons en placer de larges extraits dans ce chapitre. Ainsi, nous entendrons encore une fois, l'accent affectueux d'un père qui épanche le trop plein de son cœur dans celui de ses fils et de ses filles en Jésus-Christ. En lisant les lettres de notre vénéré Père, nous nous le représenterons vivant au milieu de nous, et nous encourageant dans la pratique de la vertu par la perspective des joies éternelles. La présente circulaire débute ainsi: « Je profite de six jours de congé pour me retirer dans la solitude, afin de trouver le recueillement dont me détournent mes occupations; et c'est du fond de cette retraite que je réponds à vos vœux de bonne année. Ainsi soustrait au bruit du monde et aux distractions des visites en usage, je suis plus libre d'écouter, au dedans de moi-même, ce que mon affection pour vous m'inspire en ce moment. Je suis d'autant plus porté à vous épancher les

impressions intimes de mon âme, qu'il n'y a dans le cours de notre existence ici-bas, aucune époque plus émouvante par l'abondance des sentiments qu'elle éveille, et par le sérieux des réflexions qu'elle fait naître.

« Quand, aux pieds de mon crucifix, je songe à l'année qui vient de finir et à celle qui lui succède, j'éprouve je ne sais quelle tristesse, surtout à la pensée que ce nouvel an, doit être suivi, pour moi, d'un nombre d'autres si petit, qu'ils m'apparaissent comme quelques jours dans l'espace, quelques heures dans la durée des siècles. A cette vue, je me sens pressé d'un vif désir de ne laisser échapper aucun de ces rapides instants, afin de consommer ma course avec plus de fidélité que je ne l'ai commencée.

« La vie entière se compose d'un petit nombre de ces années fugitives : encore quelques premiers *jour de l'an* pour celui qui vous trace ces lignes et une vingtaine d'autres, de ces mêmes jours pour les plus jeunes à qui j'adresse ces réflexions ; puis, viendra le dernier jour de la vie. . . Profitons bien de nos années en travaillant à l'œuvre de Dieu, par reconnaissance envers Celui qui prolonge notre existence dans ce monde. C'est le moyen de réparer le temps perdu inutilement, ou gaspillé en de frivoles occupations, d'expier tant d'abus de la grâce.

« Je tremble, d'ailleurs, quand je songe au compte rigoureux qui me sera demandé de mon administration, laquelle pèse tant sur moi ! Je ne puis me rassurer qu'en me confiant aveuglément dans le Dieu des miséricordes, dont j'attends un appui égal à ma faiblesse. C'est assez vous dire, mes chers fils et mes chères filles en Jésus-Christ, combien est peu fondée la crainte de ceux qui attachent à ma personne l'existence de la Congrégation ; et qui ont prétendu que l'œuvre s'anéantirait à ma mort, Dieu a-t-il besoin de tel ou tel instrument pour l'exécution de ses desseins ? N'est-il pas écrit : *« Dieu choisit ce qu'il y a de plus faible pour abattre ce qu'il y a de plus fort ; et ce qui n'est rien aux yeux du monde, pour détruire ce qu'il y a de plus puissant » ?*

« Au début de cette année, armons-nous donc d'une

bonne et forte résolution de nous retremper dans l'esprit religieux, en faisant avec générosité les sacrifices que nous imposent nos règles. . . C'est le seul objet de mes vœux et de mes prières. . . Oh ! s'il m'était donné de les voir se réaliser au milieu des enfants de Sainte-Croix, je bénirais mille fois la divine Providence, d'avoir ménagé à mes cheveux blancs, une si grande consolation. . .

« Je vous souhaite donc, au nom de Jésus-Christ, non pas une bonne année comme le monde la souhaite, non pas les joies, les honneurs, les richesses de ce monde, je vous souhaite simplement d'être les fidèles imitateurs du Christ-Jésus. . . »

Cette circulaire, longue de douze pages, notre révérend Père la termine par diverses questions matérielles importantes : 1° Il annonce la bénédiction de son église conventuelle pour le 10 juin ; 2° la convocation du Chapitre général pour la même date : le Fondateur désirait voir présents à cette grande fête tous les capitulants généraux et les capitulantes ; 3° enfin, sa visite officielle en Amérique.

A propos de la dédicace de l'église des Pères de Sainte-Croix, le très révérend Père Fondateur a une réflexion terrifiante : « Quel horrible malheur, dit-il, si, à la fin des temps quand le Sauveur du monde viendra faire la dédicace solennelle de son Eglise, en réunissant dans sa gloire tous les élus du ciel, du purgatoire et de la terre, un seul des membres de la famille de Sainte-Croix était alors rejeté comme une pierre de rebut qu'on ne peut faire entrer dans l'édifice auquel elle était pourtant destinée ! . . . »

Parmi les capitulantes invitées à se rendre à la maison-mère, il va de soi que notre très honorée Mère Fondatrice fut la première désignée. Elle ne fit pas le beau voyage cependant ; écrivant à la supérieure de Sainte-Scholastique, sœur Marie-de-Saint-Jean-Baptiste, elle dit : « Je reste ici, car notre révérend Père a écrit qu'il venait cet automne, nous nous sommes décidées de l'attendre. »

D'après la même correspondance, il appert que sœur

Marie-de-la-Rédemption, venue au Canada dans l'été de 1848, avec le révérend Père Drouelle et deux religieuses françaises, devait être la compagne de voyage de notre très honorée Mère, puisque cette dernière écrit : « Nous n'avons pas osé la retenir ; elle est partie hier, je l'ai conduite moi-même à Montréal. Jusqu'à New York, elle aura pour compagne, sœur Marie-de-Saint-Joseph (Price), novice, qui retourne dans sa famille ; et là, elle trouvera une de nos sœurs pour se rendre en France. »

D'ailleurs, les travaux d'agrandissement à la maison provinciale nécessitaient la présence de la Mère supérieure. En cette année 1857, une autre aile avait été ajoutée avec exhaussement de toute la maison ; et l'on désirait absolument terminer ce travail, pour la visite du Fondateur, annoncée pour l'automne, sans *date précise*.

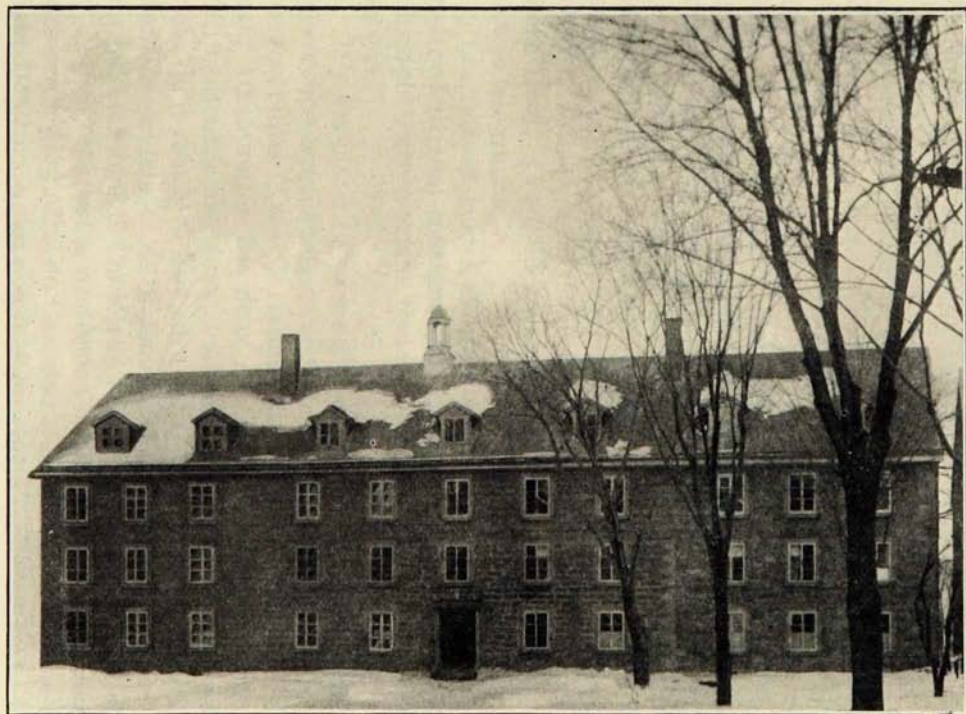
* * *

Au Mans, dans la maison mère, les fêtes se déroulaient grandioses, à la louange de Dieu et à l'honneur de l'Institut. A Saint-Laurent, c'était le deuil ; les chroniques enregistrent la mort de sœur Marie-du-Carmel (Emilie Fortier), la première Canadienne entrée au noviciat. Elle ne vécut que neuf ans dans la communauté. Notre Mère fondatrice la mentionne très souvent dans sa correspondance ; car elle la considérait comme un sujet précieux.¹ Le 16 juillet, les vacances s'ouvrent chez les frères et chez les sœurs. Selon la coutume, il y eut un examen public et les élèves répondirent avec assurance et intelligence. Donc, l'année scolaire se clôturait, cette fois encore, à la grande satisfaction des parents et des maîtresses.

* * *

Libérées du souci des classes, les sœurs entreprirent le grand ménage, ou, selon l'expression du terroir, *le grand*

¹ La mort de cette chère sœur ayant été annoncée au R. Père Rézé, alors en France, il fit cette étrange réponse : « Je le savais, je l'ai vue. »



1857

1847

1848

LE COUVENT DE SAINT-LAURENT EN 1857.

berdas; car le 5 août, s'ouvrait la retraite annuelle pour se terminer le 11. Il convenait que tout fut fini avant que de s'enfermer dans la solitude. Impossible! on eut beau faire diligence, il resta encore le dortoir à blanchir... Immédiatement après la retraite, notre infatigable travailleuse, sœur Marie-de-Saint-Georges (Marcelline Fortier), reprit le *blanchissoir*, le 12 et le 13 août. Son pénible travail était loin d'être terminé, quand le 13 au matin, un frère de Sainte-Croix, envoyé par le révérend Père Véniard, vicaire, annonce à Mère Marie-des-Sept-Douleurs, l'arrivée du très révérend Père Moreau, au collège. — « Comment! l'arrivée de notre Père Fondateur!... Il n'est attendu qu'en septembre!... » et pour tout remerciement, le cher frère reçoit cette laconique réponse: « Mais, vous perdez la tête, — mon petit frère!... »

Il fallut pourtant se rendre à l'évidence, et le Père supérieur apprit aux sœurs que, de New York, le révérend Père avait envoyé une dépêche, mais la dite dépêche ne devait arriver que deux jours plus tard; ce qui fit dire au révérend Père Rézé: « Vous le voyez, notre Fondateur va plus vite que le télégraphe. »

Les faits et gestes exécutés au cours de cette extraordinaire visite sont consignés dans les procès-verbaux et ils intéressent extrêmement toute la congrégation. Nous y puiserons.

Il y est dit: « Le premier jour de la visite régulière, Sa Révérence convoque extraordinairement les Salvatoristes, les Joséphites et les Marianites dans la sacristie paroissiale, pour l'installation des deux supérieurs et en même temps, faire entendre aux deux communautés réunies, les observations qu'il veut bien leur adresser touchant l'obéissance d'action, de volonté et de jugement. Ces observations ont été reproduites dans le Chapitre: « De la formation des sujets ».

« Il reçoit aussi la profession de foi du Père Rézé, nommé vicaire ou provincial du Canada; et celle de Mère Marie-des-Sept-Douleurs, aussi nommée provinciale. Le révérend Père déclare, toutefois, sa volonté expresse de la nommer supérieure générale de la société des Marianites, pour ce triennat.

« Ayant accompli tout le cérémonial, Sa Révérence entonne le *Te Deum*, après quoi, tous se retirent. Par privilège, et à titre de fondateur des maisons de Saint-Laurent et de Saint-Martin, M. le curé Saint-Germain est présent à la cérémonie d'ouverture de la visite.

« Le lendemain, le révérend Père organise, ainsi qu'il suit, l'administration des sœurs :

- Mère Marie-des-Sept-Douleurs, présidente,
Sœur Marie-de-Béthanie, assistante et sous-maîtresse
au noviciat,
— Marie-de-Sainte-Madeleine, économe,
— Marie-de-la-Résurrection, secrétaire,
— Marie-de-Sainte-Léocadie, secrétaire privée de la
Mère supérieure.

« Sa Révérence arrête que le conseil administrera également toutes les maisons du vicariat de Saint-Laurent. Les conseillères auront voix délibérative, mais sœur Marie-de-Sainte-Léocadie n'aura que voix consultative.

Outre les sœurs nommées ci-dessus, le vicariat se composera des Sœurs Marie-d'Égypte et de Marie-de-Saint-Grégoire. Le conseil recevait l'ordre de se réunir au moins tous les quinze jours et celui du vicariat, deux fois par année, afin de traiter les affaires communes aux différentes maisons du vicariat, sous la présidence du Père provincial; ce dernier pourra aussi s'occuper des affaires extraordinaires de la Congrégation.

Pour sa quatrième séance, le très révérend Père convoque, au couvent, le provincial et son économe avec le conseil des sœurs, pour le règlement définitif des intérêts *mis en commun* jusqu'à ce jour. Tout se règle à l'amiable et avec la plus entière soumission. A l'avenir, les intérêts temporels des Marianites seront et demeureront séparés des deux autres sociétés, suivant le conseil de Sa Sainteté Pie IX au Fondateur : « Vous les gouvernerez à part. » Depuis cette visite, les Marianites reçoivent du Fondateur une circulaire privée.

« La question des finances étant bien réglée, le très révérend Père Moreau organise de la manière suivante le Chapitre provincial, savoir :

Mère Marie-des-Sept-Douleurs, présidente et maîtresse des novices,

Sœur Marie-de-Béthanie, assistante et sous-maîtresse des novices,

- Marie-de-Sainte-Madeleine, économe,
- Marie-du-Cœur-de-Jésus, supérieure, à Saint-Martin,
- Marie-de-Saint-Jean-Baptiste, supérieure à Sainte-Scholastique,
- Marie-d'Egypte, supérieure à Varennes,
- Marie-de-Saint-Grégoire, supérieure à Alexandria.

« Il appartiendra au Chapitre provincial de reviser et d'arrêter tous les comptes généraux, pour en remettre la balance à l'économe générale de la société; de provoquer le renvoi des professes pour les causes mentionnées dans les Constitutions, ainsi que toutes les réformes générales dans la province; d'établir l'uniformité dans l'enseignement et la tenue des écoles; d'élire, dans le sein du conseil de l'administration locale, les trois examinatrices pour les admissions à la prise d'habit et à la profession. »

Toutes les questions précédentes — assez compliquées — ont été traitées dans l'espace de neuf jours seulement; preuve non équivoque de l'activité du Fondateur. La séparation des intérêts matériels des religieux et des religieuses était bien la question la plus difficile; néanmoins, le révérend Père put écrire à ce sujet, le 25 septembre 1857: « J'y trouvais tant de bonne volonté que ce souvenir m'attendrit encore; une bonne sœur disait à cette occasion: « Notre révérend Père démolirait la maison, que personne n'y trouverait à redire. »

De plus, il préside le Chapitre provincial, prescrit des ordonnances propres au bon fonctionnement de l'Institut,

fait la visite régulière, entend chacun des religieux et des religieuses en direction, préside tous les exercices de communauté, ainsi que la cérémonie de prise d'habit et de profession.²

Il publie les Constitutions des pères et des frères, approuvées pour dix ans. Il répartit la congrégation des sœurs en quatre provinces : la France, l'Indiana, le Canada, la Louisiane.

Puis, la visite terminée, le révérend Père quitte ses chères communautés au milieu des larmes, après leur avoir dit un dernier adieu et récité les prières de l'itinéraire. C'était un samedi, le 22 août. « Mon cœur, dit-il plus tard, était profondément ému, et je sentais combien il en coûte à un père, selon la grâce, de se séparer de ses enfants spirituels pour ne les revoir peut-être que dans l'éternité. »

Après avoir visité Notre-Dame-du-Lac qui lui procure aussi des consolations, il s'embarque à New York pour la France, en compagnie du frère Vincent qu'il ramenait à la maison mère, pour y remplir la fonction d'assistant général.

* * *

Le retour s'effectua sans accident. Durant la traversée, le bon Père, debout sur le pont du navire, semblait chercher encore, quand elle avait disparu à ses yeux, cette terre d'Amérique où son cœur s'était dilaté dans la joie et l'amour paternel. « Pleins de regrets, écrit-il, d'avoir quitté tant de confrères, de frères et de sœurs bien-aimés, nous chantions à bord de l'*Arago* :

« Adieu donc, famille chérie,
Que je laisse en ces lieux lointains;
Adieu jusque dans la patrie
Où Dieu réunit tous les saints. »

² Les professes de ce jour étaient : Sœurs Marie-de-Sainte-Léonie (Paradis); de Sainte-Irène (Cath. Clancy); de Sainte-Geneviève (Moisan). — *Revêtaient le saint habit* : Sœurs Marie-de-Sainte-Jeanne de-Chantal (M^{me} Breen); de Saint-Basile (Julia Breen), et soeur de Marie-de-Sainte-Hortense (Mary Breen), toutes deux filles de M^{me} Breen; et Marie-de-Sainte-Thérèse (Mary McMahon).

Prévoyant que des affaires urgentes l'attendraient à la maison mère après une si longue absence, le très révérend Père écrit sur la mer, à ses fils et à ses filles d'Amérique, une lettre-circulaire dans laquelle il donne une description de la tempête qui assaillit le vaisseau au sortir du port.

« Je me suis embarqué, le 19 septembre, malgré le roulis le plus violent que j'aie encore vu, et je vous écris au sortir d'une tempête qui nous a grandement effrayés, d'autant plus que l'on venait de nous apprendre le naufrage du *Central Américain* et que près de quatre cents passagers avaient péri.

« La mer nous offrait un spectacle vraiment imposant : du sein de ses abîmes, s'élevaient des montagnes d'eau qui venaient se briser contre notre bâtiment avec un bruit semblable à celui du canon, et tantôt se rencontrant à une certaine élévation au-dessus du pont, y retombaient sur la tête de nos marins occupés à la manœuvre. Ajoutez à cela le tintement de la cloche et le sifflet de la machine qui se succédaient au milieu de la nuit la plus profonde... et la description continue, sinistre, angoissante. « Ah ! mon père, dit le bon frère Vincent, comme on tremblerait pour vous, à Sainte-Croix, si l'on vous voyait exposé à un pareil danger. »

« Cependant, le bon Dieu m'a fait la grâce de ne rien craindre, continue le Père Fondateur ; j'aimais à me rappeler les prières que toute la congrégation fait pour moi et je voyais par la pensée, la petite lampe brûlant devant la sainte Face, où j'allai me prosterner avant de quitter la maison mère...

« Volontiers, je répétais en moi-même ces paroles du Roi-Propète : au psaume CVI : « Ceux qui traversent la mer sur leurs vaisseaux sont témoins des merveilles du Seigneur et de ses prodiges au sein des abîmes... Ils en séchaient de frayeur, mais ils ont poussé un cri vers Dieu dans leurs dangers, et il les a délivrés : la tempête s'est changée en zéphir, et le bruit de ses flots a cessé de se faire entendre.

« Malgré la crainte qu'inspire autour de moi l'agitation

toujours croissante de notre bâtiment, je me repose sur Celui qui commande à la mer. En attendant l'heure bénie, en laquelle je chanterai mon cantique d'action de grâces, aux pieds de Notre-Dame de Sainte-Croix, je répète avec mon compagnon de voyage : ³

Soyez béni, Seigneur, dont la puissance
Conduit mes pas sur l'abîme des eaux :
En vous je mets toute ma confiance
Et ne crains rien de la fureur des flots.

Cet océan sans fond et sans rivage,
Au sein duquel sont tant d'êtres divers,
Est à mes yeux de vous-même l'image :
Je vous adore, ô Dieu de l'univers.

J'entends mugir les vents et la tempête ;
Sans vous, Seigneur, la mer va m'engloutir :
Déjà ses eaux s'élèvent sur ma tête ;
Dans leur bassin, daignez les contenir.

Il a parlé Celui qui dit à Pierre ;
Pourquoi crains-tu ? Je suis auprès de toi ;
Et, comme alors, je vois la mer se taire,
Car de son Maître, elle connaît la loi.

Ainsi du monde où s'écoule ma vie,
Les flots impurs s'élèvent menaçants ;
Mais quand vers Dieu l'âme soupire et prie,
A sa parole ils sont obéissants.

Vers toi je vogue, ô cité permanente ;
Et plus j'avance et plus je fais d'effort ;
Mais pour mon cœur ma nacelle est trop lente ;
Qu'un vent plus vif, enfin, me pousse au port.

Oh ! quand viendra cette heure fortunée
Où s'ouvrira pour moi l'éternité,
Qui doit fixer ma triste destinée
Au sein de Dieu dans son immensité !

³ Le très révérend Père général avoua plus tard qu'en quittant Saint-Laurent, il sentit un vide qu'il n'avait point éprouvé en quittant Sainte-Croix... Son mot d'adieu a été : « *Prenez l'esprit de vos Règles* ».

Après avoir décrit, dans cette longue lettre, son consolant voyage à travers le Canada et les Etats-Unis, le très révérend Père termine en disant : « Quoique éloigné de vous par une si grande distance, vous me serez toujours présents partout et jusqu'à mon dernier soupir, avec toutes les circonstances de mon passage au milieu de vous. . . »

« Toujours sous l'influence de cette pensée qui me fait envisager les Salvatoristes, les Joséphites et les Marianites de Sainte-Croix, comme les membres d'une même famille, unis sous un même chef, dans une même communauté de sentiments et d'intérêts, sinon temporels, au moins spirituels, j'éprouvais le besoin et je regardais comme un devoir de vous faire partager toutes mes joies pour votre édification et votre exemple. »

* * *

Le grand événement de cette visite officielle du Fondateur de la congrégation est entré depuis longtemps dans le domaine du passé. . . L'arrivée et le départ ont produit des émotions aussi profondes que diverses; les témoins en ont apporté le souvenir dans la tombe, où ils sont tous descendus. . . La troisième, la quatrième et toutes les générations de religieuses qui se succéderont, retrouveront dans les pages de nos annales, avec l'histoire *vécue* des premières Marianites, le *grand cœur*, le *dévouement incomparable* et le *zèle apostolique* de leur pieux Fondateur. Nous les prions d'unir leur voix à la nôtre, pour chanter, dans la succession des années, ainsi que nous chantons aujourd'hui, ce verset quatrième du psaume CV :

« Souvenez-vous, Seigneur, de les rendre ce
qu'elles doivent être toujours à vos yeux. . . »

CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME

SOMMAIRE: Nouveau train de vie à Saint-Laurent. — Lettre-circulaire. — Départ de sœur Marie-d'Egypte. — Annonce du Chapitre général de 1860. — Avis du Fondateur. — Mère Marie-des-Sept-Douleurs se rend au Chapitre. — Le voyage. — Le retour.

« Le Seigneur est notre secours et
notre bouclier; en lui notre cœur met sa
joie, en son nom est notre espérance. »

(Ps. XXXII, 20, 21.)

Après la visite du vénéré Fondateur, au mois d'août 1857, la communauté de Saint-Laurent continue, *dans une voie nouvelle*, sa vie de prières, de labeurs et de dévouement. Chacune des sœurs songe à la marche que vient de prendre la congrégation, c'est-à-dire, qu'elle administrera ses biens elle-même.

Tout en se confiant à la bonne et maternelle Providence, un gros point interrogatif se dressait: Comment tout cela finira-t-il? Aujourd'hui, nous savons la réponse...

Néanmoins, il reste décrété qu'il y aura toujours entre les Salvatoristes, les Joséphites et les Marianites, communauté de biens spirituels: le révérend Père Fondateur et la Mère Marie-des-Sept-Douleurs continueraient d'envoyer les lettres de faire-part aux trois branches de l'Institut. Au reste, dans une lettre datée du 16 juin 1862, le très révérend Père précisait encore ses intentions: « Nous devons tous, sans distinction aucune, après, comme avant la séparation des intérêts temporels, nous appliquer par l'intention une fois formée, le mérite de nos actions de piété, de religion, de pénitence, nos communions, et généralement tout ce que nous faisons par l'esprit de Dieu... »

Dans sa première circulaire adressée aux Marianites, après la séparation des biens temporels entre les religieux et les religieuses, le très révérend Père Fondateur écrivait à ces dernières, le 22 janvier 1858: « Loin de voir des sujets de découragement dans vos épreuves, reconnaissez-y plutôt autant de marques d'attention de la Providence et comme le fondement sur lequel elle voulait élever l'œuvre. Mais maintenant qu'il est posé, il s'agit de continuer l'action providentielle, de seconder ses vues et de coopérer aux desseins que Dieu peut avoir pour le développement de votre Congrégation.

« Vous savez que j'en ai arrêté les principales bases et dès lors vous avez pris une forme plus régulière. Il importe donc qu'à partir de ce moment, on gouverne ainsi que je l'ai réglé...

« Mais ici, mes chères filles en Jésus-Christ, j'éprouve le besoin de vous exprimer toute ma pensée; je le ferai avec la sincérité et l'expansion que m'inspirent et l'attachement que vous me portez, et le vif intérêt que j'ai de faire du bien à vos âmes. Cette organisation est sans doute très importante pour assurer l'existence de votre congrégation; cependant, je ne crains pas de le dire, elle serait tout à fait impuissante à soutenir votre œuvre, si elle n'était accompagnée ou plutôt basée sur ce qui est réellement l'âme et la vie des communautés, je veux dire *l'esprit religieux*. A quoi bon des règlements si on ne les observe pas? A quoi servirait une machine, quelque admirable que fût son mécanisme si le ressort manquait? Avant tout donc, mes chères filles en Jésus-Christ, acquérez l'esprit de votre vocation, établissez-vous dans des dispositions vraiment religieuses... »

* * *

En outre, dans la supplique adressée à notre très saint Père le Pape, en 1862, implorant la faveur de l'approbation des règles des Marianites, revisées et modifiées, le Père ajoute: « Ce serait une grande consolation pour elles (les

Marianites) si, malgré la séparation effectuée, elles pouvaient cependant espérer de notre part quelques services spirituels, comme il se pratique entre les filles de Saint-Vincent de Paul et les Lazaristes, à la grande satisfaction des évêques de France et d'Amérique. »

* * *

Nous verrons en parcourant les pages de notre histoire que les PP. de Sainte-Croix n'ont jamais cessé d'être très dévoués aux intérêts spirituels des Marianites, jusqu'en 1873. Nous dirons, en son temps, les causes qui ont alors motivé un changement.

* * *

Dans sa visite, le très révérend Père Fondateur avait décidé de rappeler à la maison mère la courageuse sœur Marie-d'Egypte que nous avons vue se dévouer dans des postes si pénibles. Elle allait bientôt quitter le Canada où elle avait passé les douze premières années de sa jeunesse religieuse. Le très révérend Père ne lui avait-il pas dit en 1850: « Vous retournerez en France dès que la volonté de Dieu se sera manifestée? » Son départ était fixé au 13 août 1859. Elle partirait de Saint-Laurent, avec son frère, — le bon frère Urbain, c. s. c., — un des fondateurs de 1847. Ils prendraient le bateau à Québec pour, de là, se rendre en France.

La chère sœur éprouva une grande joie à la pensée de revoir son pays. Mais elle avait à briser des liens bien doux. L'aménité de son caractère, sa délicatesse, sa charité lui avaient gagné les cœurs; elle était chérie et vénérée de ses sœurs, des élèves et des parents. En faisant ses adieux, elle arrosa de larmes brûlantes le champ ouvert à son zèle apostolique depuis douze ans, champ que ses sueurs et ses pleurs ont rendu fertile. Nous le savons aujourd'hui.

La chère sœur fut fidèle dans son amitié; ses lettres

nombreuses adressées à sœur Marie-de-Sainte-Madeleine, le prouvent évidemment. A la date du 13 août 1879, vingtième anniversaire de son départ du Canada, elle lui écrivait encore : « ... Quelle distance nous sépare ! ... je puis à peine y croire. Cependant, il est bien vrai que vous êtes au cher Canada. En ce moment, mon esprit porté sur les ailes de la pensée, traverse l'espace et me voilà, avec autant de rapidité que l'éclair, arrivée près de vous. Je vous vois heureuse parmi vos sœurs si contentes de vous posséder.¹ Mais au milieu de toutes ces preuves d'attachement et d'amour, je surprends des larmes, dans vos yeux souvent tournés vers la maison mère que vous chérissez si fidèlement ... Votre cœur est-il un peu dégonflé ? ... Ici-bas, toujours la souffrance mêlée aux plus pures joies, aux satisfactions les plus légitimes. Sœur Marie-du-Sauveur dit qu'elle ne peut se consoler de votre départ ... Votre *chou*, sœur Marie-de-Sainte-Emilie, rêve de vous, vous lui faites la morale ; elle m'a priée de vous le dire en vous transmettant ses sentiments d'affectueux regrets. Toutes nos sœurs *vieilles* et *jeunes* vous embrassent, vous aiment et vous regrettent ...

« Vous vous informez de ma tête ? Je ne sais trop qu'en dire ... elle ne vaut pas grand'chose : la mauvaise humeur sort de tous côtés et fait tomber mes cheveux, je n'ai plus que quelques mèches, plutôt blanches que grises, signe avant-coureur du cimetière ...

« Enfin ! à la sainte volonté de Dieu qui permet ou veut la souffrance pour détacher l'âme de toute affection terrestre, pour éprouver ses motifs d'action, de dévouement. *A Dieu seul, à Dieu tout seul*, selon la maxime de la très honorée Mère Marie-de-Saint-Dosithée. Soyez assez bonne de vous faire l'interprète auprès de mes chères sœurs de Saint-Laurent de tous mes affectueux sentiments. Je souhaite à chacune une bonne et précieuse année pour le ciel,

¹ Sœur Marie-de-Sainte-Madeleine a passé neuf ans au Mans, (1870-1879).

la correspondance aux grâces du Seigneur et, à la fin des années de l'exil, les félicités du paradis. »

* * *

Mais l'heure allait bientôt sonner où la très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs serait aussi rappelée en France; le Chapitre général était déjà annoncé. Dans une lettre datée du 10 novembre 1859, le révérend Père écrivait à sa fidèle collaboratrice... « Je ne crois pas devoir attendre le moment même où s'ouvrira votre Chapitre général, pour appeler votre attention sur cette importante affaire. S'il est vrai qu'il n'y ait qu'un petit nombre d'entre vous destinées à y prendre part, vous êtes toutes intéressées à son heureux succès, par conséquent, à prier pour cela. J'ai d'ailleurs pensé qu'il vous importait de connaître d'avance les matières qui doivent faire l'objet principal de nos délibérations et les COMMISSIONS que j'ai cru devoir organiser, afin que vous puissiez adresser vos observations à qui de droit, ce qui permettra aux capitulantes de mieux connaître les besoins de la congrégation et de donner sur chacun des avis bien motivés.

« Persuadé que je n'aurai point de regrets de vous avoir montré, en toute circonstance, une confiance entière, je vais vous faire connaître avec abandon, le plan que je désire voir suivre dans cette assemblée et vous donner aussi, à toutes, le temps de mûrir vos réflexions.

« Je ne demande qu'une seule chose de vous, mes chères filles en Jésus-Christ, c'est que vous apportiez dans toutes vos communications avec les capitulantes générales, et celles-ci, dans l'examen que nous en ferons ensemble, cette intention surnaturelle qui se dégage, dans les discussions, de tout amour-propre, de toute aigreur et de tout *parti pris* d'avance d'avoir raison, malgré ce qu'on pourrait objecter.

« Désireux d'être éclairé dans toute l'administration dont j'ai porté jusqu'ici, presque seul, la responsabilité, j'accueillerai avec plaisir et reconnaissance, la lumière de quel-

que part qu'elle vienne. Ne craignez donc pas de la mettre au jour après l'avoir cherchée devant Dieu et transmettez-la ensuite, soit directement, soit par l'intermédiaire des commissions, avec autant de liberté que de franchise.

« Mais n'oubliez pas qu'après avoir ainsi fait part de vos avis, il vous reste une obligation de conscience à remplir envers le Chapitre général, celui de vous soumettre sans restriction aucune, sans humeur et surtout sans critique, à tout ce qu'il aura cru devoir régler dans l'intérêt de votre congrégation entière, ou de vos établissements, ou de ses membres en particulier, puisque vous devez cette obéissance, quand même vous n'auriez pas eu la latitude de lui faire connaître ce que vous pensez . . . »

Puis, le révérend Père termine en ajoutant combien il compte sur l'obéissance de ses filles, laquelle obéissance, d'ailleurs, n'a pas encore fait défaut.

Enfin, il mentionne les trois commissions établies; chacune est composée de trois membres:

COMMISSION DES COMPTES:

Sœur Marie-de-la-Rédemption, présidente,
Sœur Marie-du-Sauveur, secrétaire,
Sœur Marie-de-Sainte-Léocadie,² membre actif.

COMMISSION DES ÉTUDES:

Sœur Marie-de-Sainte-Angèle, présidente,
Sœur Marie-des-Victoires, secrétaire,
Sœur Marie-de-Sainte-Croix, membre actif.

² Sœur Marie-de-Saint-Grégoire (Nagle) avait d'abord été nommée députée, mais sa faible santé ne lui permettait pas de faire le voyage de France; le Fondateur la remplaça par Sœur Marie-de-Sainte-Léocadie.

COMMISSION DES RÈGLES :

Sœur Marie-de-Saint-Alphonse-Rodriguez, présidente,
Sœur Marie-de-la-Passion, secrétaire,
Sœur Marie-de-la-Compassion, membre actif.

Pour chacune de ces COMMISSIONS, le judicieux Fondateur dresse un questionnaire afin de faciliter les observations.

* * *

Tout en s'occupant activement des affaires de sa Congrégation, le très révérend Père Moreau tournait souvent son cœur et ses yeux vers la VILLE VAINTE, vers le saint Père que la guerre d'Italie allait dépouiller de sa souveraineté. Le très révérend Père Moreau, fils dévoué de la sainte Eglise, écrivit à Sa Sainteté Pie IX, pour lui exprimer la part qu'il prend aux afflictions du Vicaire de Jésus-Christ. Il en reçut une touchante et paternelle réponse. Elle est ici textuellement reproduite :

A NOTRE CHER FILS BASILE MOREAU,
SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION
DE NOTRE-DAME DE SAINTE-CROIX,
AU MANS, EN FRANCE.

PIE IX, PAPE

Bien-aimé Fils, salut et bénédiction apostolique :

« Par votre lettre très respectueuse du 28 janvier dernier, Nous avons reconnu, avec plaisir, quelle est l'excellence de la foi, de la piété et de la vénération que vous et tous les membres de votre famille religieuse professez envers Nous et ce Siège de Pierre. Nous avons compris en même temps, la très amère douleur et affliction de vous et de vos religieux à la vue des attentats très criminels et sacrilèges,

commis contre notre souveraineté civile et celle de ce Siège Apostolique, par ces hommes qui, poussés par une haine implacable contre l'Eglise Catholique et ce même Siège, ne craignent pas de fouler aux pieds tous les droits divins et humains.. Ces sentiments, si dignes de louanges, de vous et de vos Religieux, Nous ont été très agréables, et Nous n'y avons pas trouvé une médiocre consolation au milieu de toutes nos amertumes et angoisses. Ne cessez donc, Vous et vos Religieux, d'adresser au Dieu très bon et très grand, les prières les plus ferventes, pour qu'il éloigne de sa sainte Eglise tant et de si grandes calamités, qu'il la fasse croître et fleurir dans tout l'univers par de nouveaux et de plus brillants triomphes, qu'il nous aide et console dans toutes nos tribulations, et que, par sa vertu toute-puissante, il ramène tous les ennemis de l'Eglise et de ce Siège apostolique aux sentiments de la vérité, de la justice et du salut.

Mais comme vous connaissez fort bien la guerre injuste et criminelle, déclarée à notre sainte religion dans ces temps de troubles et de désordres, Nous ne doutons point qu'avec le secours de Dieu, vous et vos Religieux ne donniez vos soins à la défense de cette même religion.

Enfin, comme gage de tous les biens célestes et en témoignage de notre paternelle affection pour vous, Nous vous accordons, avec toute la tendresse de notre cœur, à vous, bien-aimé Fils, et à tous les membres de votre famille religieuse, la Bénédiction Apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 avril de l'an 1860, de notre Pontificat le quatorzième.

PIE IX. »

* * *

Tandis qu'en France, on se préparait à délibérer sur les graves affaires de la Congrégation, les sœurs de Saint-Laurent *osaient* se préoccuper de l'avenir: une crainte toujours croissante s'était emparée des cœurs, dès avant la tenue du Chapitre. Il est question, dans les chroniques de Sainte-Scholastique, de la fête de Mère Marie-des-Sept-Douleurs,

à laquelle fête assistent trois sœurs de cette mission et une élève. Elles se rendaient à Saint-Laurent, le 17 septembre 1859, avec la sombre pensée que cette fête serait peut-être la dernière... Le bonheur du jour se trouvait assombri par le fait même.

Comme tout ce qui est pénible, cette appréhension fut communiquée aux autres sœurs et les alarma justement. Autant les sœurs canadiennes avaient désiré garder la bonne Mère Marie-du-Sauveur, autant elles craignaient perdre leur Mère Marie-des-Sept-Douleurs. Sœur Marie-de-Sainte-Madeleine (Gohier) qui se faisait volontiers porte-parole dans les grandes circonstances, en avait écrit au très révérend Père Moreau. Cette fois, la position qu'elle occupait dans l'administration, lui donnait plus d'autorité; elle en reçut les lignes suivantes, datées du 18 décembre 1859.

«... Je vous conseille de ne pas trop vous préoccuper du prochain départ de votre bonne mère; la sainte Vierge veillera sur vous, et j'ignore encore si celle qui vous a gouvernées jusqu'ici au Canada, n'y retournera point.»

Quelques mois plus tard, et même avant le Chapitre de 1860, le révérend Père lui écrit de nouveau et la rassure par ces paroles: « Je ne puis résister au besoin de vous dire le désir que je ressens de vous rendre votre bonne mère, le plus tôt possible... »

A partir de ce jour, l'espérance succéda à l'inquiétude dans la maison de Saint-Laurent...

* * *

Comme le temps fixé pour le Chapitre approchait, la Mère Fondatrice considéra qu'il importait grandement pour elle, de prendre un contact plus intime avec ses sœurs, de les recevoir, de les consulter même. Elle entreprit, à cette fin, la visite des établissements. Les résultats de ses démarches furent des plus consolants, et pour la mère et pour les filles.

Pour mettre toute la congrégation en rapport plus sûr et plus direct avec le Chapitre général, le Fondateur avait chargé Mère Marie-des-Sept-Douleurs de visiter aussi les maisons d'Amérique, notamment celle de Sainte-Marie-du-Lac, Indiana, avant de se rendre en France. La très honorée Mère en éprouvait de la répugnance; mais le bon Père Fondateur l'encouragea dans sa pénible mission, en lui écrivant: « Je vois que vous êtes troublée, ma chère mère, comme saint Pierre enfonçant dans les eaux. Ne vous étonnez donc pas que le démon s'agite à l'approche du Chapitre, qui lui doit porter de si rudes coups, et ayez plus de confiance en Celui qui a fondé notre œuvre . . . »

« Prions, humilions-nous et comptons sur la grâce. Abandonnons-nous à la divine Mère des Douleurs et soyez sûre que vous êtes là où le bon Dieu vous veut. Pour moi, il me semble que s'il plaisait à Dieu de tout anéantir entre ses mains, je me soumettrais de tout cœur à sa volonté sainte, pourvu que mes péchés n'en fussent pas la cause; car nous n'avons à craindre que de nos péchés et non de Dieu. Il a voulu et il veut l'œuvre telle qu'elle existe. »

La très honorée Mère partit donc de Saint-Laurent le mardi matin, 29 mai 1860, avec sœur Marie-de-Sainte-Léocadie, capitulante; elles passèrent un mois aux Etats-Unis (à Sainte-Marie-du-Lac), ainsi qu'il est dit dans l'histoire abrégée de l'Indiana, où nous lisons: « Mère Marie-des-Sept-Douleurs, supérieure générale, visita Sainte-Marie, et les sœurs Marie-de-Sainte-Angèle et Marie-de-l'Ascension partirent avec elle pour la France ainsi que deux députées de Saint-Laurent et deux de la Louisiane, pour se rendre au Chapitre général. »

Au cours de cette visite, à Sainte-Marie-du-Lac, les sœurs et leur supérieur, le révérend Père Sorin, firent tout en leur pouvoir pour amener la Mère générale à tenir le Chapitre dans leur maison, et à y prolonger sa résidence comme au siège futur du généralat. Mais la Mère fondatrice n'était pas d'humeur à transiger avec l'obéissance; la

voix du Fondateur l'appelait au Mans, elle s'y rendrait, coûte que coûte.

Les capitulantes partirent de New York pour la France, au nombre de sept. La traversée fut très pénible. Une longue lettre de sœur Marie-de-Sainte-Léocadie donne des détails douloureux... Néanmoins, nous pouvons constater que chacune *tint à faire contre mauvaise fortune, bon cœur*.

Avant de mettre le pied sur la terre ferme, la Mère Fondatrice rassemblant ses forces, écrit à ses chères filles de Saint-Laurent, en s'adressant d'abord à son assistante, sœur Marie-de-Sainte-Madeleine.

« Enfin, ma bien chère sœur, nous apercevons la terre et, demain, nous aurons le plaisir de descendre du navire; nous arriverons à Paris, jeudi, le plus tard. Jugez si nous sommes contentes, car, malgré tout, nous n'aimons pas la mer. Je ne vous donnerai pas ici de détails: Mère Marie-de-Saint-Alphonse fera un journal et vous tiendra au courant des petites aventures du voyage; il y a toujours des riens qui font rire les unes des autres: cela fait passer le temps. Nous avons beaucoup parlé de vous toutes, allez, et Mère Marie-de-Sainte-Angèle en a assez vu,³ dans sa courte visite à Saint-Laurent, pour avoir remarqué plusieurs choses à votre avantage.

« Mes enfants, continuez d'être bien religieuses en tous points, obéissantes et charitables. Je pense que les missionnaires sont toutes rendues pour leurs vacances; soyez bien gaies et aimez-vous comme de véritables sœurs et amies sincères. Par ce moyen, vous plairez à Jésus-Christ qui nous recommande tant la *sainte charité*, dans son Evangile. Ce faisant, vous vous rendrez vous-mêmes heureuses, dès ici-bas; car vous n'aurez point de ces ennuis si pitoyables

³ Avant de partir pour la France, les Capitulantes étaient revenues à Saint-Laurent.

qui font rêver et désirer toujours être où l'on n'est pas, parce qu'on ne sait point se plaire avec les compagnes que Dieu nous donne et au lieu assigné par l'obéissance.

« En vous plaisant bien ensemble, mes chères filles, et en vous portant à chacune un véritable intérêt, évitez les amitiés particulières; car, c'est la peste des communautés et la ruine de la charité fraternelle.

« J'ai commencé cette lettre hier et je la termine aujourd'hui en face de Liverpool. A deux heures, nous quitterons notre vaisseau... quel bonheur! car Mère Marie-de-Saint-Alphonse-Rodriguez et Mère Marie-de-la-Passion y laisseraient leurs os, je crois, tant elles sont malades. Mère Marie-de-l'Ascension a failli mourir d'une inflammation: il a fallu recourir au médecin. »

La charitable mère s'enquiert ensuite de la santé des sœurs de l'infirmerie et souhaite à toutes un regain de forces morales et physiques, pour reprendre les travaux à la fin des vacances...

« Je vous quitte pour aujourd'hui, ma chère sœur assistante, et comptez à jamais sur ma confiance, mon affection et mon entier dévouement en Jésus, Marie, Joseph... »

Le Chapitre eut lieu au temps indiqué, et tout se passa dans le calme, l'union et l'esprit de foi que réclament ces solennelles assises.

La Session dura vingt-cinq jours, du 3 au 28 août. Le révérend Père en envoie les résultats dans toutes les maisons, le 1er septembre:

1° Les élections et les nominations des officières générales:

1^{re} assistante: Sœur Marie-de-la-Rédemption,

2^e assistante: Sœur Marie-de-Sainte-Madeleine,

3^e assistante: Sœur Marie-de-Sainte-Léocadie,

Secrétaire générale: Sœur Marie-de-Saint-Bernard,
(française),

Econome générale: Sœur Marie-du-Sauveur,

Trésorière générale : Sœur Marie-de-Sainte-Eugénie,
(DeCelles).

Préfète générale des Etudes : Sœur Marie-de-Sainte-Angèle.

2^o Province du Canada gouvernée par la révérende Mère générale.

Conseil provincial:

Sœur Marie-de-Sainte-Madeleine, assistante,

Sœur Marie-de-la-Résurrection, préfète des études,

Sœur Marie-de-Saint-Henri (Lecours), économe,

Sœur Marie-de-la-Conception.

3^o CHAPITRE PROVINCIAL: Les supérieures locales de la province ajoutées au CONSEIL PROVINCIAL:

Conseil local de Saint-Laurent:

Sœur Marie-de-Sainte-Madeleine, supérieure,

Sœur Marie-de-Saint-Grégoire, assistante,

Sœur Marie-de-Sainte-Léocadie, maîtresse des novices,

Sœur Marie-de-Sainte-Geneviève, économe.

Comme c'est la province du Canada qui nous intéresse plus spécialement, nous omettons les nominations des autres provinces. Donc, la supérieure générale continuera à gouverner notre province et résidera à Saint-Laurent.

Les religieuses canadiennes, nommées officières générales, ne seront pas non plus déplacées ; telles sœur Marie-de-Sainte-Madeleine, Marie-de-Sainte-Léocadie, et Marie-de-Sainte-Eugénie. Mais le neuvième article des ARRÊTÉS CAPITULAIRES spécifie qu'une officière générale, résidant au dehors de la maison mère, « n'aura que place d'honneur » sans participation au gouvernement de la maison, à moins d'une obédience de la supérieure générale. »

Le vénéré Fondateur termine sa circulaire en annonçant que « la maison mère *est et demeure* fixée en France » ; et un article des constitutions, soumises au saint Siège, avec l'approbation de M^{sr} Fillion, le nouvel évêque du Mans, porte formellement qu'elle restera dans ce diocèse, tant que le conseil général n'en aura pas décidé autrement.

« C'est assez vous dire, ajoute-t-il, que si tous les membres du conseil général n'ont pas résidé jusqu'ici, à Sainte-Croix du Mans, c'est uniquement par des circonstances indépendantes de ma volonté, et votre Mère générale ne tardera pas à y revenir avec ses officières. »

Enfin, le bon Père Fondateur remercie encore une fois les capitulantes des consolations qu'elles lui ont procurées et dont il gardera le plus doux souvenir.

On ne sait pas exactement la date du retour des capitulantes ; mais d'après les procès-verbaux, ce dut être entre le 24 et le 29 septembre.

Il est facile de présumer la joie qui se répandit dans tous les établissements, à la nouvelle du retour de la Mère supérieure générale. Elle revenait pour mettre une dernière main à son œuvre ; elle la voulait consolider davantage et, pour y parvenir, Mère Marie-des-Sept-Douleurs ne compterait ni ses peines ni ses déboires. C'est ce que nous allons voir dans le chapitre suivant.



CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

1861 - 1863

SOMMAIRE: La fondation d'un établissement à New York. — Jubilé sacerdotal de messire Saint-Germain. — M. le curé et le révérend Père Rézé accompagnent Mgr Bacon à Portland.—Visite officielle du révérend Père Charles Moreau. — Le Chapitre de Philadelphie. — Un peu de statistiques. — Mère Marie-des-Sept-Douleurs a-t-elle rempli son mandat? — Son départ pour la France (17 avril 1863).

« Père, que ta volonté soit faite. »

(Notre-Seigneur.)

Dès son retour du Mans, Mère Marie-des-Sept-Douleurs se trouve en face d'une œuvre importante à réaliser. La fondation d'une maison à New York se présente comme le couronnement de ses quatorze années de travaux en Amérique.

Le R. P. Lafont, supérieur des Pères de la Miséricorde de New York, vient à Saint-Laurent, avec la permission de son évêque, M^{sr} Hughes, et sollicite la faveur de ramener dans sa paroisse les Soeurs Marianites de Sainte-Croix: un essai de fondation, entrepris antérieurement, par sœur Marie-des-Cinq-Plaies, Marianite, avait échoué; mais on en avait, tout de même, compris l'importance, et les paroissiens comme les Pères voulaient revoir les sœurs. La très honorée Mère acquiesça à la demande du bon Père Lafont et celui-ci retourne le cœur rempli de joie; ses désirs se réaliseront bientôt et pleinement: une école gratuite, un ouvroir et un orphelinat seront ouverts!

Le 29 du mois d'août 1861, notre vénérée Mère Marie-des-Sept-Douleurs, quittait la maison provinciale, amenant avec elle, à New York, sœur Marie-de-Sainte-Madeleine, en qualité de supérieure, sœur Marie-de-Bon-Secours, sœur Marie-de-Saint-Louis-de-Gonzague et sœur Marie-de-Saint-Jérôme. Les trois œuvres devaient leur être confiées. Au premier moment opportun, la révérende Mère générale et les fondatrices se rendent au palais épiscopal pour offrir leurs hommages à M^{gr} l'archevêque de New York, et lui demander une bénédiction spéciale pour le succès de leur mission. Sa Grandeur les reçoit avec une bonté toute paternelle et les assure de sa protection.

Aussitôt, les sœurs prennent la charge des orphelines à qui une demoiselle Lagarde donnait ses soins, sous la direction du révérend Père Lafont et avec le concours d'un comité de dames patronnesses. Le zèle généreux de ces dames a ainsi doté la paroisse Saint-Vincent de Paul d'un des plus beaux établissements de bienfaisance de la grande cité américaine. L'école, également, fut bientôt remplie.

Cet établissement déplut beaucoup au révérend Père Sorin, supérieur à Sainte-Marie-du-Lac. Il avait travaillé de toutes ses forces pour empêcher le retour des sœurs à New York. N'ayant pas réussi, il en témoigna tout son mécontentement; mais l'œuvre continua sa marche et les sœurs restèrent à New York où l'œuvre existe encore (1930).

* * *

La Mère générale revint à Saint-Laurent le 7 septembre, probablement avec les élèves; car c'était l'époque de la rentrée et la grande préparation au jubilé d'or sacerdotal de M. le curé Saint-Germain. Soixante-sept pensionnaires occupaient déjà les salles de classe et les dortoirs; la maison ne pouvait contenir davantage. Tout heureuse, la bonne Mère en informe sœur Marie-de-Sainte-Madeleine à New York; de plus, elle lui annonce que trente-sept élèves étudient le piano.

Pour l'époque, c'était merveille. Le plaisir goûté à la maison provinciale avait cela de particulier qu'il se communiquait dans toutes les missions; principe encore suivi de nos jours.

M^{sr} Bacon, l'ami très fidèle des *bons* et des *mauvais* jours, se trouvait à Saint-Laurent pour le jubilé d'or de M. le curé; cette fête donna lieu à des démonstrations splendides, tant à l'église qu'au collège et au couvent. Quarante prêtres étaient venus offrir leurs hommages au vénéré jubilaire. La présence de M^{sr} Bacon dans la paroisse, procura aux sœurs le privilège d'assister à la messe de Sa Grandeur qui venait, chaque matin, célébrer au couvent.

Le départ de Monseigneur avait été retardé par le mauvais état de santé de messire Saint-Germain. Ce dernier devait partir avec Sa Grandeur pour jouir d'un repos dont il avait besoin, après les grandes fatigues de sa fête jubilaire.

Le vénérable curé se remit un peu. Monseigneur et son digne compagnon quittèrent Saint-Laurent pour la ville de Portland (Maine), Etats-Unis, le 26 septembre.

Dans son voyage, M^{sr} Bacon avait proposé au révérend Père Rézé la fondation de deux établissements à Bangor et à Portland. Sa Grandeur amena donc avec elle le bon curé afin qu'il se rendit compte par lui-même des avantages de ces fondations. De Portland, le Père Rézé écrivit à sœur Marie-de-Sainte-Madeleine, à New York :

« Ma bonne mère,

« Sans un malentendu que je regrette beaucoup, je serais allé vous voir dans votre nouvelle résidence; aujourd'hui, je suis à Portland d'où je vous écris et je reçois l'hospitalité la plus bienveillante du digne évêque, M^{sr} Bacon.

« Les plus beaux projets se forment ici, pour l'avenir de votre société et la nôtre. Monseigneur nous prépare à Portland un asile de charité à tenir sur une terre qu'il possède à la porte de la ville. Puis à Bangor, ville de vingt-quatre mil-

le âmes, une école pour vous et une autre pour nos frères ; enfin une mission de mille à deux mille catholiques, Irlandais et Canadiens, pour les Pères de Sainte-Croix. Monseigneur veut des écoles où le français et l'anglais soient enseignés ; en conséquence, il veut des religieux des deux langues, pour la mission qu'il nous destine.

« Comme vous le voyez, nous sommes appelés de Dieu à faire quelque chose. Efforçons-nous de répondre à ses des-seins sur nous. Je suis heureux d'apprendre que, malgré bien des obstacles, votre fondation va devenir prospère : elle est déjà consolidée par la *Croix*. Le théâtre où vous êtes placées est vaste ; je souhaite vivement que vous puissiez vous y développer. . . »

A propos de la même fondation, le révérend Père Moreau écrivit encore le 17 décembre de la même année : « . . . Le moindre souvenir de mes chères filles de New York, et surtout, de votre part, ma chère Marie-de-Sainte-Madeleine, m'est, on ne peut plus agréable ; car mon cœur me dit qu'il vous est tout dévoué et il se dilate en pensant à votre fondation.

« J'ai écrit à M^{sr} votre archevêque, actuellement à Paris, pour le remercier de l'intérêt qu'il nous porte et vous recommander à sa bienveillance, en lui promettant d'aller le voir en Irlande ; je lui annoncerai, en même temps, la visite du Père Charles, sur le point de partir pour l'Amérique.

« Puissiez-vous toutes, mes chères filles, recourir à la prière dans vos nécessités et surveiller vos enfants, comme je le recommande dans le « Catéchisme de la vie religieuse », article de la surveillance.

« Sœur Marie-de-la-Rédemption vous restera tant que vous en aurez besoin, parce qu'elle a assez de dévouement pour cela. . . »

Tels sont les seuls détails que nous possédions sur cette importante fondation de New York. Elle n'est plus nôtre,

mais les Marianites de Sainte-Croix, du Mans, y vivent encore; elles y tiennent des institutions prospères: hôpital, orphelinat, ouvroir, écoles.

La bénédiction du ciel descend sur les bonnes ouvrières et féconde leur généreux labeur.

* * *

Ainsi que le vénéré Fondateur l'avait annoncé en plusieurs circonstances, le révérend Père Charles Moreau, assistant général de la congrégation de Sainte-Croix et neveu du Fondateur, est envoyé en Amérique pour une visite officielle, au nom du supérieur général.

Il quitte le Havre, France, le 10 décembre 1861, et il aborde en Amérique le 31 décembre, chargé d'une mission excessivement délicate. . . Dans sa lettre d'obédience, il entrevoyait un point noir qui devait lui apporter de multiples angoisses: les sœurs de l'Indiana persistaient dans leur résolution de se séparer de la maison mère, question en litige depuis près de huit années. Cette mission contraignit le Père Charles de prolonger son séjour à l'Indiana. Il ne vint à Saint-Laurent que le 19 février 1862. Naturellement, il fut l'hôte des RR. PP. de Sainte-Croix.

Il ouvrit aussitôt la visite canonique dans les trois communautés. Partout, il reçut des témoignages de respect, de soumission, justement dus, d'ailleurs, au représentant du supérieur général. Le vénérable Visiteur se rendit également dans les diverses maisons de l'Institut, y passa plusieurs jours et s'efforça d'améliorer la situation des sœurs, là où il y avait trop de souffrances.

Sur la demande expresse du Fondateur, le Père Visiteur retourna à Notre-Dame-du-Lac vers la mi-mars. On ne connaît pas exactement la date de son retour, mais nous voyons dans les procès verbaux, que le 2 mai, il préside le conseil provincial de Saint-Laurent. Le 8 mai, il donne le saint habit à sœur Marie-de-Sainte-Anastasie, dans le monde,

Céline Meloche. Le 15, il préside encore le conseil pour l'examen des comptes trimestriels. Il termine alors la visite chez les sœurs, après avoir accompli toutes les formalités exigées par le « Directoire spirituel » ; il en rédige l'acte en la forme accoutumée. Nous citons quelques articles :

1° On améliorera la culture sur les fermes de Saint-Martin, pour en tirer plus d'avantages que par le passé ;

2° On dressera des étagères convenables pour la bibliothèque de la communauté et un escabeau (ou chaire) pour la lectrice dans le réfectoire du pensionnat où la lecture sera faite pendant le déjeuner, ainsi qu'à la communauté ;

3° La matricule sera complétée et la chronique rédigée, jusqu'à la présente année ; l'obituaire des Marianites sera rédigé et lu aux jours anniversaires des décès ;

4° On procurera, autant que possible, aux élèves d'un âge plus avancé, le bienfait de la confession et de la communion à certains jours de fête, dans l'intervalle du mois. Que le pensionnat soit divisé en deux classes pour le catéchisme, et, s'il est possible, que cet enseignement soit confié à un prêtre, du moins pour la division la plus avancée ;

5° Il sera indiqué un moment, le jour de la retraite du mois, pour la méditation sur la mort et la récitation des dernières litanies ;

6° On répondra d'un ton de voix plus fort et plus élevé aux prières de la communauté, pour y former les élèves elles-mêmes. On renouvellera la feuille des prières qui se récitent après la messe ;

7° Daigne la miséricorde de Notre-Seigneur accorder à toutes, par l'intercession de Notre-Dame de Mai, une grâce particulière de silence, afin que l'humilité soit mieux gardée ; que la charité soit plus entière, l'oraison plus facile, la communion plus salutaire ; enfin, que l'obéissance soit plus méritoire et la joie plus parfaite. »

Le révérend Père Visiteur quitta Saint-Laurent quelques jours plus tard; mais les notes recueillies dans le carnet des anciennes portent qu'il y revint en octobre (1862). Le 11, il préside une assemblée de conseil; le 26, il donne le saint habit à Mesdemoiselles:

Marie Leblanc, Sœur Marie-de-Saint-François-de-Sales,
Catherine Smith, Sœur Marie-de-Saint-Vincent,
Christine Malo, Sœur Marie-de-Saint-Eulalie,
Adèle DeRepentigny, Sœur Marie-de-Sainte-Sophie.¹

Le 19 octobre, le révérend Père Visiteur quittait de nouveau Saint-Laurent pour se rendre au Nouveau-Brunswick, où l'attendait M^{sr} Sweeney, évêque de Saint-Jean.

Ce bon prélat désirait offrir à l'Institut, la fondation d'une maison de missionnaires et un collège. Sous la direction des RR. PP. de Sainte-Croix, cet établissement s'ouvrit, l'année suivante, et il a toujours été très prospère.

* * *

Il avait été décidé, en 1860, que les réunions du Chapitre auraient lieu désormais tous les trois ans; en conséquence, le révérend Père Fondateur, de concert avec la Mère Marie-des-Sept-Douleurs, décida que celui de 1863 tiendrait ses assises à Philadelphie, en la fête de la Compassion de la très sainte Vierge, le 27 mars, sous la présidence du très révérend Père Charles Moreau, visiteur et représentant du supérieur général. Ce dernier serait assisté du révérend Père Granger, de Notre-Dame-du-Lac. Le révérend Père Visiteur se trouvait parfaitement préparé à ces fonctions de confiance, puisque le Chapitre l'avait chargé de recevoir les observations provoquées par le supérieur général, dans une lettre adressée à tous les établissements au sujet de la rédaction définitive des constitutions.

¹ Cette dernière n'a pas persévéré.

Ce Chapitre n'eut pas lieu, parce que les lettres de convocation furent interceptées à Notre-Dame-du-Lac; de sorte que certaines déléguées ne purent s'y rendre.

« Fatigués de tant d'obstacles, écrit la Mère fondatrice, nous avons, d'accord avec le Visiteur, au nom du supérieur général, résolu de nous rendre à la maison mère, et de remettre le tout à la sagesse du Saint-Siège.

« Ainsi, attendons en paix les ordres qui viendront de si haut, et restez à vos postes, tant que l'obéissance à vos supérieurs légitimes ne vous appellera pas ailleurs, vous souvenant du dernier engagement de votre formule des vœux . . . »

* * *

Mais l'heure avance! et les années déterminées par la Providence, pour le séjour de la très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs au Canada, touchent à leur fin. La dévouée Fondatrice le sait mieux que personne; et avant de fermer cette page remarquable dans l'histoire de sa vie: « Quatorze années d'administration à Saint-Laurent », elle jette un regard rétrospectif sur ses actes, depuis le mois d'août 1849. Qu'y voit-elle? . . . Son mandat est-il rempli? . . . A-t-elle réussi? . . . Son humilité n'ose pas l'affirmer!

Néanmoins, elle voit le couvent primitif considérablement agrandi: de cinquante pieds, il a passé à cent cinq, avec exhaussement d'un étage.

A son arrivée à Saint-Laurent, « elle est saluée par dix-neuf religieuses », à son départ, soixante-dix lui adressent leurs adieux au milieu des sanglots.

Huit sœurs professes sont descendues dans la tombe, après une mort de prédestinées.

Les biens matériels, sans s'être fortement accrus, permettent un léger bien-être, ou, tout au moins, ont diminué les trop grandes privations.

Mais le point important, le seul dont il soit fait mention dans sa lettre d'obéissance: « Etablir l'esprit des règles »,

l'accroissement de la vie religieuse . . . ce point, avait-il réussi? . . . Certes, après la lecture des pages précédentes, pouvait-elle et pourrions-nous en douter?

Les nombreux témoignages de satisfaction, exprimés par le Fondateur, nous ont prouvé jusqu'à l'évidence, que la *règle vécue* à Saint-Laurent, recevait toute sa vigueur de la vie mortifiée et surnaturelle de la supérieure générale.

Avec sa mentalité *gauloise*, doublée d'un grand amour de Dieu, la Mère Marie-des-Sept-Douleurs avait introduit dans son couvent une gaité sans contrainte, mais digne et religieuse. Les sœurs se rendaient au travail avec le même entrain qu'à la récréation.

Le renoncement était accepté avec la même soumission que le repos aux pieds de Jésus, dans une visite à la chapelle; la pauvreté, les privations, reçues avec autant de plaisir que l'on reçoit un cadeau, le sourire aux lèvres. Celles qui ne pouvaient vivre cette vie, retournaient dans le siècle. Celles qui éprouvaient une trop grande répugnance à pratiquer la pauvreté évangélique, quittaient le Bethléem de Saint-Laurent et s'en allaient dans le monde à la *recherche* des biens périssables. Les insoumises recevaient de maternels avertissements, puis, il leur fallait se soumettre ou renoncer à la vie religieuse. Les nombreux extraits de la correspondance de notre première supérieure générale, placés dans nos ANNALES, disent assez la fermeté de cette *vaillante femme* que fut la Mère Marie-des-Sept-Douleurs.

Elle n'admettait point de réserve dans le don de soi à Dieu: « Donnez tout à Celui qui s'est donné tout entier pour vous . . . »

Sous sa direction, l'éducation intellectuelle et morale a progressé considérablement.

La Mère fondatrice a enseigné de paroles et d'exemples le respect de l'autorité et l'a pratiqué jusqu'aux extrêmes limites. Elle a su communiquer à ses filles spirituelles le respect et la reconnaissance dont son grand cœur était lui-même pénétré à l'égard du vénéré Fondateur. Elle a tou-

jours recommandé avec instance, une grande soumission aux évêques, aux prêtres; du moins, *en tout ce qui n'était pas contraire aux Constitutions de notre Institut.*

Oui, l'œuvre de la vénérée Mère Marie-des-Sept-Douleurs a réussi en terre canadienne!... La douce mais puissante impulsion donnée à la communauté, dès sa naissance, suffit à nous faire comprendre comment cette *femme forte* entendait la lourde responsabilité imposée à toute fondatrice de congrégation religieuse, et comment elle s'y est vouée tout entière POUR L'ÉGLISE ET POUR DIEU.

Quand vint l'heure du départ, les filles, qui appréciaient leur mère à sa juste valeur, sentirent leur cœur se briser de chagrin. Pourtant, le Fondateur les avait prévenues de cette heure pénible, en leur écrivant le 16 juin 1862: «... Je n'ai jamais pensé, mes chères filles en Jésus-Christ, à faire demeurer votre Mère générale à l'Indiana; quand je l'y ai envoyée, c'était pour une visite régulière. Je pense toujours, au contraire, de la rappeler au Mans. Pour cela, il faut choisir le moment de la Providence... »

Ce moment arriva le 17 avril 1863. Il fut angoissant. Voici ce que disent les chroniques: «Aujourd'hui, notre très honorée Mère générale est partie pour la France avec Mère Marie-de-Saint-Alphonse-Rodriguez, provinciale de la Louisiane, Mère Marie-de-Sainte-Eugénie, (française), assistante, Mère Marie-de-Saint-Liguori, provinciale de France, et le Père Galicon, Salvatoriste de Sainte-Croix.

«En vain, j'essaierais d'exprimer la douleur profonde que nous éprouvons en perdant une mère si justement vénérée et aimée de toutes celles qui ont eu l'avantage de vivre sous sa direction. Le moment de l'adieu a été si déchirant pour chacune, que nous n'en perdrons jamais le souvenir.»

Après un demi-siècle, les sœurs présentes à ce *pénible adieu*, en parlent encore avec émotion.

Le révérend Père Rézé vint lui-même consoler les sœurs, en leur faisant envisager le rappel de la Mère fondatrice

avec des sentiments de foi. « Plutôt que de vous désoler, dit-il, remerciez le bon Dieu de vous avoir laissées jouir si longtemps de cette bonne mère et profitez de la maternelle direction qu'elle vous a donnée. »

D'ailleurs, le Chapitre général se tiendrait au Mans, au mois d'août 1863, puisqu'il n'avait pu se tenir à Philadelphie; pour cette solennelle circonstance, la supérieure générale ne pouvait être absente, de la maison mère.

Avant de quitter la ville de New York, la très honorée Mère écrivait le 21 avril à sœur Marie de Saint-Jean-Baptiste, supérieure à Sainte-Scholastique :

« J'ai regretté de ne pouvoir vous annoncer moi-même mon départ pour la France; mais avant de prendre la mer, je tiens à vous dire que j'emporte toutes mes filles dans mon cœur et que je désire leur perfection et leur avancement spirituel; je vous en prie donc, mes chères filles, soyez plus que jamais de véritables religieuses, obéissant à votre nouvelle supérieure avec la docilité des enfants; allez à elle en toute confiance, c'est *l'esprit de la règle*, elle a grâce d'état; et la vertu, comme le reste, ne lui manque pas.

« Prouvez que c'est Dieu *uniquement* que vous cherchez en tout et partout. Dans les difficultés on aura recours à Marie-de-Sainte-Léocadie jusqu'à nouvel ordre, même dans les missions.

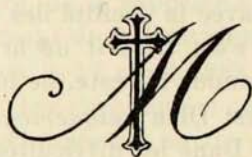
« Adieu, ma fille, priez bien pour moi et comptez toutes sur mon entier dévouement quelque part que je me trouve, courage!... Supportez-vous toujours en bonnes sœurs et amies en Dieu.

ADIEU!...

Sur cet ADIEU se termine la noble et laborieuse tâche de la Mère Marie-des-Sept-Douleurs à Saint-Laurent. Mais par delà l'océan, son cœur maternel continuera de veiller sur les âmes qu'elle a aimées et dirigées et sur les œuvres qu'elle a fondées.

Elle reviendra encore vivre quelques jours sous le ciel canadien. Neuf fois, la bonne mère traversera l'Atlantique afin de consoler ses filles, stimuler leur ardeur dans les voies de la perfection religieuse, et les orienter vers les rives éternelles.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE



SUPPLÉMENT I

Miettes d'Histoires édifiantes et intéressantes recueillies dans la vie du très révérend Père Basile-Antoine-Marie Moreau

SA MORTIFICATION. — Les œuvres du très révérend Père Moreau, au service de l'Eglise et pour l'avantage de la religion et de l'éducation, ainsi que pour le soulagement des pauvres abandonnés, attestent qu'il fut un homme de grande sainteté, de zèle ardent et d'humilité profonde. Sa piété et sa mortification étaient telles qu'il prenait son repos de la nuit sur une chaise longue, après avoir fait une heure d'adoration devant le saint Sacrement; en passant d'un exercice à l'autre, il lisait l'Imitation de Jésus-Christ et en apprenait quelques passages par cœur; il ne fixait les yeux sur personne et marchait les yeux baissés; il se confessait chaque vendredi et allait en direction tous les dimanches, après la classe d'Ecriture sainte; il ne s'approchait jamais d'une fleur pour la flairer, ne buvait point de vin pur et choisissait ce qui flattait le moins son goût. Sa chambre n'était point chauffée, même en hiver. Il était obéissant et soumis en toutes choses, principalement à ses confesseur et directeur.

Avec la permission de son directeur, il prenait la discipline le vendredi, et portait le cilice, ce jour-là. « Je ne contesterai pas », avait-il dit, pendant son séjour au séminaire; et, toute sa vie, il resta fidèle à cette résolution. « Loin de me venger, je ne me défendrai pas, même quand je le pourrai. Je me donnerai tout entier au service du prochain et je montrerai plus de prévenance à l'égard de ceux

qui me seront les moins agréables. Je chargerai plusieurs confrères de m'avertir de mes défauts; je tiendrai mon corps droit et sans l'appuyer aucunement, tant dans ma chambre que dans les exercices publics. »

L'abbé Moreau n'avait point pris ces résolutions par une inclination morose, mais pour Dieu et par un mouvement de vertu; ce qui le prouve, c'est l'abandon et la gaieté qu'il apportait dans ses rapports extérieurs. Par économie de temps et pour ne pas troubler sa vie intérieure, il n'écrivait à sa famille que toutes les six semaines.

Avant le sous-diaconat, l'abbé Moreau fit les vœux suivants avec la permission de son directeur :

1^o Vœu de chasteté perpétuelle;

2^o Vœu d'obéissance, c'est-à-dire de ne solliciter aucune place et de tout accepter;

3^o Vœu de pauvreté, c'est-à-dire de ne point amasser de richesses, de ne porter que de l'étoffe commune et ordinaire, jamais de soie;

4^o Vœu de jeûner le vendredi et de ne boire que de l'eau à la collation, tant que je vivrai dans un séminaire, pour ne point me mettre dans l'embarras, pendant les vacances.

Le premier motif de cette mortification est de faire pénitence de mes péchés; le second, d'obtenir de plus en plus l'amour de Jésus-Christ.

* * *

La pauvreté que pratiquait notre vénéré Fondateur était celle d'un pénitent plutôt que d'un religieux. Il n'avait jamais de feu, ne portait ni manteau, ni pardessus; il ne buvait que de l'eau, jeûnait trois fois la semaine, n'avait pas de lit et vaquait lui-même au soin de son chétif ménage.

AMOUR DES CROIX. — Le très révérend Père a vécu sa devise « *Crux spes unica* » : la croix sous toutes ses formes se dresse journellement devant lui. Mais humble et soumis, il l'embrasse et la salue avec reconnaissance : « Ne me plaignez pas des épreuves que Dieu m'a ménagées ; c'est là une grâce dont je le bénis, et mon esprit ne s'en est pas plus troublé que mon cœur ne s'en est attristé. »

* * *

En visite d'affaires à Rome en 1854, le révérend Père Moreau reçoit du très Saint-Père et des cardinaux l'accueil le plus cordial. Il fait part de son bonheur à ses congrégations et il ajoute : « Mais pendant que je recueillais ces abondantes bénédictions du ciel, l'ennemi du bien redoublait ses efforts contre l'œuvre ainsi sanctionnée par le Vicaire de Jésus-Christ.

« On répandait les bruits les plus fâcheux sur la maison mère et sur ma personne ; et des gens, d'ailleurs bien intentionnés, y ajoutaient foi. On a dit que j'avais perdu l'esprit, calomnie ridicule qui devait tomber d'elle-même. Ce qui a déchiré mon cœur, ce fut de découvrir en deux frères, que j'avais trop honorés de ma confiance, les auteurs de nombreuses et injustes dénonciations jusqu'au près de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

« Mon Dieu que votre volonté soit faite et bénie en toutes choses, car elle est toujours adorable. Pourquoi le disciple ne voudrait-il pas être traité comme son Maître ? Ne m'est-il pas bon d'être humilié ? Il me semble que je me réjouirais toujours dans mes épreuves, si je ne craignais, mes chers Fils et mes chères Filles en Jésus-Christ, que votre confiance n'en soit ébranlée. C'est pourquoi j'ai prié Dieu d'abréger ces temps difficiles et de hâter l'apparition des jours purs et sereins, qui suivent la tempête... »

« ... Pour moi, mes RR. PP. et mes chers FF., je ne suis point surpris de toutes ces tribulations et, grâce à Dieu, elles n'ont servi qu'à augmenter ma confiance en Lui

Oui, c'est Dieu seul qui a fondé et soutenu cet Institut, et qui l'accroîtra de plus en plus, si nous ne prêtons pas la main au démon qui veut le détruire, parce que nous lui arrachons des âmes. Jésus-Christ est fidèle; il ne permettra pas que la tentation dépasse nos forces, et si nous savons le réveiller de son sommeil apparent, par nos prières, il commandera aux vents et à la mer, et le calme d'autrefois nous sera rendu.

« Sachez donc et souvenez-vous, mes révérends Pères et mes chers Frères, que la divine Providence ayant voulu que ses plus grands ouvrages commençassent dans l'humilité et l'abjection, elle a décrété aussi qu'ils ne tireraient leurs accroissements que des contrariétés, des peines et des mépris. . .

« Donc, quoique les épreuves de Sainte-Croix aient été aussi cruelles que nombreuses, loin de briser et de détruire par la racine cette plante naissante, elles doivent, au contraire, l'affermir et la féconder, en épurant les vertus des religieux qui ne se laissent pas abattre. Nous devons espérer que nous fournirons notre carrière et la consommerons heureusement, sous les auspices de l'Eglise qui a daigné nous approuver, et qui vient de nous donner une nouvelle marque de sa sollicitude par les décrets que vous connaissez.

« Réjouissez-vous, mes révérends Pères et mes chers Frères, d'avoir été trouvés dignes de participer aux souffrances de cet Institut. Soyez dans l'allégresse et concevez d'autant plus de confiance que j'éprouve personnellement plus de tribulations, puisque ces épreuves sont un gage de la volonté divine. Le démon a beau armer contre Notre-Dame de Sainte-Croix, la calomnie, l'envie, l'ignorance, l'amour de l'argent et même le zèle indiscret de quelques hommes de bien, qui ont cru plaire au ciel en cherchant à nous détruire, je n'ai pas perdu un instant l'assurance de l'avenir. Quand la persécution redoublerait, est-ce que la malice du monde et de l'enfer pourrait changer la volonté du Seigneur, anéantir ses droits, rendre impossible l'ouvrage de sa puissance et insensés les desseins de sa sagesse?

Non, cent fois non ! Pour moi, je ne vois que nos péchés, la violation de nos règles et de nos constitutions, l'attache à la volonté propre, l'immortification, la paresse, l'ambition et l'orgueil. Aussi, je suis loin de m'effrayer, quand je vois sortir de nos rangs les esclaves de ces passions ; c'est l'accomplissement de nos souhaits quand nous disons à saint Joseph, dans notre prière : « Regardez toujours cette maison d'un œil propice, attirez-y des sujets capables de glorifier Dieu et n'y en souffrez point d'autres ».

« Plusieurs pourront encore, en abusant de toutes les grâces, quitter la voie où la miséricorde divine les a fait entrer ; mais je n'en craindrai pas davantage pour l'œuvre providentielle, et si vous m'aviez tous abandonné, j'aurais recommencé aussitôt que je l'aurais pu, tant je suis convaincu que Dieu voulait ce que j'ai entrepris. En effet, si vous eussiez regardé en arrière, Jésus-Christ aurait suscité d'autres ouvriers qui vous auraient remplacés... »

AMOUR DE L'EUCCHARISTIE. — Le mystère eucharistique enflammait le cœur du Père Moreau ; et son éloquence, quand il traitait ce grand sujet, avait une puissance et une onction irrésistibles ; les vétérans de la chaire, qui l'entendaient dans les fêtes paroissiales de l'adoration, aimaient à dire qu'ils avaient rarement assisté à d'aussi belles journées en l'honneur du plus saint des sacrements.

C'était louer en même temps l'esprit de foi du prédicateur. Ayant fait à Dieu tant de sacrifices d'un mérite au-dessus de la mesure commune, il en était consolé par un sentiment plus pur et plus tendre du prix infini de la passion...

CHARITÉ. — Le Père Moreau alliait à ses vertus, à ses qualités physiques et intellectuelles, une grande force de caractère. Dans les plus vives préoccupations de sa vie toujours militante, il pouvait tenir son âme constamment tranquille devant Dieu.

Un de ses observateurs, le moins disposé à la flatterie,

avait fait un jour cette remarque : « Aussitôt après une délibération épuisante, il prêchait avec autant de calme, d'abandon et d'onction que s'il fût sorti de l'oraison. »

Lui, qui se reprochait son ardente nature devant la communauté, et s'en humiliait devant le Chapitre général, ne brisa personne ; il ne faisait pas même sentir à ceux qui venaient vers lui, après avoir combattu ses idées, le besoin de son indulgence.

Quelle que fût parfois l'émotion intime du Père Moreau ou l'animation de sa parole, ou la fatigue visible de toute sa nature, la charité restait maîtresse de son cœur, d'où ne sortit jamais une expression dédaigneuse, une syllabe hautaine à l'égard du dernier des siens, quelque réprimande qu'il méritât. Bien plus, il défendit jusqu'à sa retraite du gouvernement général, quelques-uns de ceux qui persécutaient la congrégation en sa personne, ne se fatiguant pas d'espérer les adoucir par ses égards patients, gardant ainsi envers ses détracteurs une indulgence de Père, droit que les saints fondateurs n'abdiquent point.

* * *

Le très révérend Père Moreau écrivait en juin 1856 : « ... Continuez de prier pour celui sur qui pèse la responsabilité de tout le gouvernement de la congrégation et dont les besoins sont si grands. Obtenez-moi la grâce de marcher sur les traces de mon glorieux patron, et mon cœur reconnaissant s'épanchera pour vous à l'autel et au pied du crucifix ; j'appellerai sur vous les plus abondantes bénédictions du ciel. Je prierai surtout pour ceux dont les âmes sont plus éprouvées, pour ceux qui, après avoir mis la main à la charrue, seraient tentés de regarder en arrière et de revenir sur leurs pas ... »

* * *

Surtout on admirait, quand quelqu'un faisait allusion aux affaires de la congrégation de Sainte-Croix, avec quelle douce et discrète charité il évitait toute plainte, toute appréciation désobligeante pour ceux de qui il avait le plus souffert. Il ne voulait en parler que pour sauvegarder la gloire de Dieu, et, à l'entendre, on aurait pu croire qu'il s'agissait d'une autre œuvre que la sienne. Il pouvait écrire à un frère : « Je vis aussi heureux que possible dans mon petit ministère. Le clergé m'est sympathique. Je pardonne tout et je prie Dieu d'avoir pitié des débris de notre congrégation... »

* * *

A un frère qui se fâchait et se plaignait d'entendre mal parler du Fondateur, à tout propos, celui-ci répondit : « Je ne puis accomplir l'acte d'autorité dont vous me parlez ; je compromettrais la nouvelle administration de notre pauvre congrégation... Quant aux calomnies, j'en ai tant lu que rien ne m'étonne plus ; mais je ne m'en trouble ni ne m'en préoccupe, abandonnant tout à la divine Providence. »

Le très révérend Père Moreau avait envoyé un exemplaire de ses méditations au saint homme de Tours, M. Dupont. Celui-ci lui adressa la réponse suivante, le 11 janvier 1872 : « Mon bon Père, puisque je suis encore de ce monde, je me hâte de vous dire que j'ai reçu votre pieux souvenir avec une grande reconnaissance. Combien j'ai pleuré avec vous quand j'appris que le *Tempus flendi* était arrivé pour vous!... — Nous n'avons plus qu'une nuit d'adoration, le premier mardi de chaque mois. Nous priérons en février pour toutes vos intentions. Adieu, mon bon père, combien je vous remercie de votre bénédiction! »

VOIX D'AMIS. — Un ami du révérend Père Moreau, prélat, devenu frère Capucin, lui adressait ces paroles de bienveillante sympathie : « Plus pénibles sont vos épreuves, plus vénérable devient à mes yeux votre vie toute de sacrifices,

ainsi scellée du caractère des hommes les plus apostoliques. Oh ! que votre abandon filial et entier au Vicaire de Jésus-Christ, la plus héroïque victime de notre époque, me donne droit de vous dire : « *Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum !* » Puissent mes œuvres vous aider, vénérable frère, et donnez-moi part aussi aux mérites de vos croix. . . »

* * *

. . . Les exercices littéraires de fin d'année en 1863 furent présidés par Dom Piolin, le docte bénédictin de Solesmes. En 1864, le fauteuil présidentiel était occupé par le marquis de Nicolaï, châtelain de Monfort-le-Rotrou, qui, au cours de son allocution, prononça ces paroles :

« Ma modestie souffre de me voir ici à une place qui serait si bien remplie par plusieurs des personnes éminentes qui m'entourent. Deux motifs cependant m'ont décidé à accepter ce poste d'honneur. Le premier, c'est qu'il me met en droit de donner en quelque sorte l'élan aux nombreux applaudissements que vont mériter, je n'en doute pas, vos heureux travaux ; le second, c'est qu'il me fournit l'occasion de servir d'interprète à vos chers parents en remerciant pour eux ces maîtres si dévoués qui vous consacrent la plus belle partie de leur vie. C'est aussi qu'il me donne le moyen d'exprimer toutes mes sympathies pour cette maison bénie, d'où sont sortis tant d'hommes distingués, nouveaux apôtres qui sont allés porter dans les pays lointains la lumière de la foi, c'est enfin, messieurs, qu'il me permet de dire à cet excellent supérieur, dont tout le monde admire la persévérance : l'avenir est à vous. Si votre passé a été militant, il a été triomphant. N'ayez point égard à mon faible tribut de louanges ; reposez-vous tranquillement sur celles qui vous viennent de plus haut, et sachez seulement qu'en ma double qualité de Français et de Manceau, j'ai tressailli de joie et de fierté en entendant sortir de la bouche même du successeur de saint Pierre des paroles de bien-

veillance pour l'œuvre de Sainte-Croix et son fondateur... Si j'abuse un peu de votre attente, messieurs, vous m'excuserez, je l'espère. Il est si rare dans ce siècle où nous sommes de trouver de nobles choses et de grands caractères, qu'on se laisse aller facilement à l'expansion, quand on a le bonheur d'en rencontrer...

INDULGENCE. — Le Fondateur, obligé de se rendre à Rome en février 1864, écrit à ses religieux les graves instructions qu'on va lire :

« Je n'ai pas besoin de vous assurer, mes révérends Pères et mes chers Frères, que je ne suis animé d'aucun ressentiment à l'égard de ceux qui m'ont mis dans la nécessité d'entreprendre une si longue course, et d'occasionner de nouvelles dépenses à la congrégation. J'étais d'ailleurs obligé de faire ce voyage, depuis trois ans que je l'avais promis au digne Vicaire de Jésus-Christ, mais seul et pour tout autre motif. Je sens dans mon âme une disposition bien différente de celle qu'on pourrait me supposer, après les contradictions qu'on m'a fait subir. Les jouissances que j'ai éprouvées, dans la ville sainte, m'en dédommagent assez pour que j'aie oublié quelques procédés peu agréables à la nature, et ne voie que le bien qu'on a pu se proposer en se trompant sur les moyens. Aussi je garderais le silence sur ce qui vient de se passer, si l'impérieuse exigence de ma position dans l'Institut de Sainte-Croix et le devoir d'empêcher le retour d'aussi pénibles incidents ne me déterminaient à vous en parler.

« Depuis quelque temps, vous le savez peut-être, un système d'opposition se poursuit au palais de la Propagande, où l'on adressait sur mon administration des reproches si étranges qu'il m'a fallu les lire ou les entendre pour y croire.

« Pendant que d'une part, on m'accusait d'actes arbitraires, despotiques et ruineux, de l'autre on prenait soin de revêtir un semblant de respect et de convenances pour un

vieillard qu'on devait d'ailleurs ménager, à cause de son titre de fondateur et du besoin de sa signature pour certaines opérations financières, mais dont *l'entêtement et l'excentricité ne laissaient espérer aucun amendement...* On adressait à l'Eminentissime Cardinal Préfet lettres sur lettres, dont plusieurs étaient sans signature ou avaient pour auteurs des gens du monde. Ces écrits calomnieux faisaient de l'autorité supérieure un tableau si noir qu'on m'écrivait de Rome : « La congrégation sombre de toutes parts ». Cependant j'avais proposé ma démission pour débarrasser enfin de ma présence ceux qui me croyaient un obstacle au bien ».

COURAGE.— « Devons-nous désespérer de l'avenir ? A Dieu ne plaise ! Et puisque son œuvre a résisté à de si rudes assauts, ranimons, au contraire, notre espérance et notre courage. En attendant des jours meilleurs, continuons de vaquer à la prière avec ferveur et reconnaissance envers le ciel de ce qui vient de se faire encore ici, pour déjouer les ennemis visibles et invisibles de notre Congrégation ; employons généreusement les moyens qui nous sont offerts de réparer le passé, de sauver le présent et de nous assurer un avenir plus heureux. Que pas un d'entre nous ne se refuse à l'exécution des mesures prises par la Sacrée Congrégation de la Propagande, quoiqu'il en puisse coûter à l'amour-propre ; mais soumettez-vous-y avec empressement et fidélité. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi, maintenant que les plaintes ont été entendues, que justice est faite par qui il appartenait, que la tempête est apaisée, et que, cédant aux conseils de notre Eminentissime Cardinal Protecteur et surtout à la volonté du Souverain Pontife, j'ai consenti à reprendre le gouvernail au milieu de tant d'écueils ? Rache-tions le temps perdu en luttes intestines et en démarches fausses...

« Pour moi, je ne veux plus me souvenir que des consolations que m'ont procurées, contre leur attente, ceux qui m'ont obligé de venir à Rome... Oh ! que ne vous a-t-il été

donné, comme à moi, de vous prosterner devant le Père commun des fidèles, qu'on ne peut approcher sans être pénétré de la piété la plus vive et de la vénération la plus profonde! Que n'avez-vous pu l'entendre, comme moi, soit dans les audiences particulières dont Sa Paternité m'a honoré jusqu'à trois fois, et dans lesquelles il me reprochait d'un air si bon, de n'avoir point fait assez respecter nos règles, soit en présence de trois des nôtres qui m'accompagnaient au Vatican, et qui purent recevoir, avec ses bonnes paroles sur les vertus cardinales, ses abondantes bénédictions sur nos maisons, nos familles, nos bienfaiteurs, nos amis et toutes les âmes confiées à nos soins! Jamais, non, jamais, vous n'auriez le courage de préoccuper l'esprit d'un Pontife si bon et si saint par le retour de nos misères passées. »

GRANDEUR D'ÂME. — Depuis nombre d'années, le vénéré Fondateur suppliait la Sacrée Congrégation et les Chapitres généraux d'accepter sa démission; mais en vain. Toutefois, le 14 juin 1866, un rescrit, daté du palais de la Propagande, lui notifie l'acceptation de sa démission. Or, le 21 juin au soir, le fondateur prie son premier assistant de donner lecture de la circulaire annonçant à l'Institut les décisions de Rome. La lecture terminée, le très révérend Père Moreau conservant, à peu près seul, un *calme parfait*, se leva et prononça ces paroles :

« Mes révérends Pères et mes chers Frères, la lecture que vous venez d'entendre vous a sans doute surpris, au moins pour la plupart; mais elle ne doit point vous préoccuper parce que tout a été prévu et arrangé avec sagesse. C'est d'ailleurs une grâce précieuse pour moi, et ce sera aussi une grâce pour vous, si vous savez en profiter. Il est parfois, dans les œuvres de Dieu, des noms tellement compromis par les luttes inséparables de leur fondateur, qu'il est utile qu'ils disparaissent afin d'apaiser les passions et de faire cesser les oppositions des ennemis du bien. C'est pourquoi, depuis neuf ans, j'ai souvent offert et donné ma démission, soit dans

les Chapitres généraux soit à la Propagande, et en novembre dernier, au Souverain Pontife lui-même.

« Ajoutez à cela, que la responsabilité qui pesait sur moi m'effrayait, à la pensée de mon éternité et du compte que j'aurai bientôt à rendre de ma charge. Enfin Sa Sainteté, après avoir refusé plusieurs fois de m'en débarrasser, a daigné exaucer mes vœux, et en nommant pour me remplacer un des deux religieux que je m'étais permis de désigner. Elle vous a donné comme un trait d'union entre ceux qui ont sympathisé avec moi d'esprit, de cœur et d'action, et ceux qui n'ont pas compris mon administration...

« ... Je sentais depuis longtemps que quelque chose manquait à ma mission dans l'œuvre, et je bénis la Providence qui me donne aujourd'hui le moyen de l'accomplir. Jusqu'ici, par ma position, il m'a été impossible de commander et d'obéir tout à la fois; mais, à partir de ce moment, j'espère, avec la grâce de Dieu, vous donner à tous l'exemple de la soumission et de l'obéissance. Et maintenant, il ne me reste plus qu'à vous demander pardon des sujets de mauvaise impression que j'ai pu vous donner, pendant mon long gouvernement, et des obstacles que j'ai pu mettre à la sanctification de chacun et à la prospérité de l'œuvre de Dieu. »

HUMILITÉ. — En achevant ces mots, le très révérend Père Fondateur quitte simplement la présidence pour descendre à son rang de religieux profès; mais le premier assistant général prend la parole. Il proteste, au nom de tous, que « ce n'est pas à Sa Révérence de nous demander pardon, mais bien plutôt à nous de nous jeter à ses pieds, et de solliciter son indulgence en faveur de cette congrégation qu'Elle a fondée si laborieusement, à qui Elle a consacré sa vie, pour qui Elle a combattu pendant trente ans, souffert tant de contradictions et d'épreuves, sans se laisser abattre un instant ni par l'ingratitude, ni par la calomnie, ni par les jugements humains, que Dieu et l'avenir se chargent de réformer. »

Enfin, à la prière de l'assistant général, le Père Fon-

dateur bénit une dernière fois, comme supérieur général, la communauté et la congrégation, et l'instant d'après, il avait pris place à la suite des fonctionnaires généraux : *le sacrifice était accompli!*

DÉMISSION. — *Avant de donner sa démission comme supérieur général, le fondateur avait écrit à ses chers Fils en Jésus-Christ une lettre admirable, débordante d'affection et d'un rappel pressant à l'esprit des règles.*

« Ces grands et derniers conseils du pilote avant le naufrage, ne pouvaient qu'importuner ceux qui criaient, dans la tempête, que la seule chance de sauvetage était de *jeter ce pilote à la mer...*

*Déclaration de sa révérence le Père Moreau,
au cardinal Barnabo*

« Eminentissime Seigneur, afin que la Sacrée Congrégation n'ait aucun doute sur les dispositions que j'ai manifestées, dans l'entretien dont Votre Eminence m'a honoré hier, avec une bonté si paternelle, je crois devoir déclarer devant Dieu que je suis prêt à offrir ma démission soit à Sa Sainteté, soit à notre Chapitre général, et sans condition aucune, pourvu que je sois déchargé alors de toute responsabilité temporelle, m'engageant à prendre, en conséquence, tous les moyens qu'on jugera les plus convenables, pour faciliter les moyens d'action de mon successeur, soit par rapport aux biens qui m'ont été donnés pour l'Institut, soit par rapport à mon éloignement de la maison mère, ou aux emplois qu'on pourrait me confier, promettant obéissance exemplaire au supérieur général canoniquement élu.

« Je prie seulement la Sacrée Congrégation de s'en rapporter, pour le jugement à rendre sur mon administration, au conseil général de notre Institut et au Chapitre général, en s'appuyant sur des faits bien articulés.

« En finissant, je déclare calomnieux les bruits répandus depuis longtemps sur mes rapports avec les supérieurs et directeurs de nos maisons, tendant à faire croire que je me mêle de tout sans tenir compte des pouvoirs et des droits de chacun, parce que, *en tout*, je suis nos Règles.

« Telles sont, Eminentissime Seigneur, mes vraies dispositions, et grâces à Dieu, je me rends le témoignage que si j'ai mis des conditions à mon maintien provisoire dans le gouvernement de notre Institut, parce que certains membres me le rendent impossible, je n'en ai jamais mis et n'en mets aucune à ma démission. Agréez-en l'assurance, et aussi celle de la vive gratitude avec laquelle je suis toujours,

« Eminentissime Seigneur, de Votre Eminence Révérendissime, le très respectueux, obéissant et dévoué serviteur et fils,

« B. MOREAU. »

« Le nouveau supérieur général élu, M^{sr} Dufal, revenant des missions lointaines, avait été retenu à Paris par les nouveaux maîtres de la congrégation. C'était dans la capitale qu'ils voulaient transporter le siège de l'Institut, dans le cas où le Père Fondateur ne pourrait pas être éloigné du Mans. Quand le nouveau supérieur arriva à Sainte-Croix, son programme d'action était tracé ; on ne lui avait rien laissé à apprendre du Fondateur sur la vraie situation de l'Institut et sur les services que sa famille religieuse attendait de lui... Il comprit alors dans quelle situation il se trouvait, et de ce moment, il travailla à se démettre d'une charge aussi redoutable.

DÉTACHEMENT HÉROÏQUE. — A la suite de manœuvres indignes et d'intrigues dont le Fondateur n'était point responsable, Notre-Dame de Sainte-Croix était tombé dans un tel embarras financier que toute la propriété fut mise aux enchères... Le supérieur général, le Père Sorin, deuxième successeur du très révérend Père Moreau, mit en vente la maison mère et toutes ses propriétés...

Les pensées du vénéré Fondateur s'élevaient toujours davantage : « Profitons de la terrible épreuve, écrivait-il à un frère, et que Dieu me fasse la grâce de la supporter jusqu'au bout . . . »

Depuis six jours, les murs de Sainte-Croix retentissaient des cris de la vente, lorsque le Père Fondateur, attendu dans la paroisse de Saint-Marc de Locquenay, dut anticiper de deux jours le moment fixé par les gens de justice, et dire adieu à tout ce qu'il avait de cher dans sa maison dévastée : à sa splendide église, à sa crypte de Notre-Dame des Sept-Douleurs, où il allait chaque jour faire le chemin de la croix, à la chapelle du cimetière conventuel, où les saints mystères ne seraient plus célébrés et où l'on n'entendrait plus jamais la voix de la prière, à sa chambre, habitée pendant plus de vingt ans par son ami et confesseur vénéré, l'abbé Jean Fillion. . . Il accomplit cet acte de résignation avec la grande et tranquille simplicité d'un homme qui obéit à Dieu. C'était dans la soirée du 28 avril, ce même jour, où, douze années auparavant, le télégraphe lui apportait de Rome l'approbation de ses Constitutions, la plus grande joie de sa vie . . .

PAUVRETÉ. — Le Père se vit contraint, par la force des circonstances, de résider dans la maison de ses sœurs ; d'ailleurs, il avait été prévenu par l'assistant général que la Communauté *ne pouvait plus rien faire pour sa subsistance* ; puis, son départ du Mans eût été taxé de *désertion*. Ce n'était donc point par inclination naturelle que le Fondateur préféra la demeure exigüe et solitaire de ses deux sœurs à l'exil éloigné qu'on lui avait offert. Cette chétive résidence était, au contraire, le lieu le plus mal choisi pour reposer son cœur et ses yeux. A quelques pas de là, ses regards rencontraient, d'un côté, cette même maison qu'il avait habitée en 1836 avec M. Dujarié, et de l'autre, les bâtiments de Notre-Dame de Sainte-Croix, couverts en cet endroit d'une affiche jaune qui représentait la propriété conventuelle dépecée en sept lots. Pendant plus de trois mois que se

prolongea la criée du mobilier, c'était devant la porte du révérend Père Moreau que le tambour battait, à midi, et qu'on détaillait les encans de la soirée...

CONFIANCE HÉROÏQUE. — Quand tout fut passé en des mains étrangères, même la *Solitude de Saint Joseph* et celle du *Sauveur*, le Fondateur écrivait: « Malgré tous les maux accumulés sur nos têtes par la justice divine, il ne faut point s'inquiéter de ce qui nous restera temporellement, mais seulement s'appliquer à bien servir Celui qui nourrit les oiseaux du ciel et n'abandonne jamais ceux qui l'aiment... »

CALME ADMIRABLE. — Après tant d'événements qui semblaient devoir assombrir ses pensées, on remarquait, comme des signes de sa haute vertu, la paix immuable dans laquelle il possédait sa vie intérieure, la joyeuse animation de ses entretiens, la libre et naturelle expansion de ses souvenirs d'enfance ou de séminaire, qu'il se plaisait à raconter pendant ses récréations avec les curés où il prêchait des missions.

RÉSIGNATION. — « ... Vous avez bien voulu prendre part à mes épreuves et prier pour moi à l'occasion de ma fête. J'y suis profondément sensible, je puis vous l'assurer devant Dieu, mes chers Fils et mes chères Filles en Jésus-Christ, que je ne vous ai pas oubliés au saint autel, ni ne vous oublierai à l'avenir; car mon cœur me dit qu'il ne garde *rancune* contre personne, il est touché d'une vive reconnaissance pour quiconque me porte quelque intérêt. Soyez-en bénis et remerciés de nouveau; mais ne me plaignez pas; et, au lieu de condoléances, félicitez-moi d'avoir été enfin déchargé d'une responsabilité effrayante. C'est là une grande grâce aux yeux de la foi et une douce consolation dans ma vieillesse... »

* * *

Le Fondateur écrivait à un frère, son ancien co-sociétaire civil : « Les deux Solitudes seront vendues le 17. Pendant que j'étais en mission, on a vendu tout ce qui était dans ma chambre. Soyons toujours à Dieu. » Il renonça généreusement aux revendications qu'il pouvait faire valoir sur des choses qui étaient sa pure propriété . . . A l'exemple de son saint patron, *il était au-dessus de ceux qui mettaient à l'encre tout ce qu'il avait, s'étant dépouillé lui-même dans l'espérance du royaume céleste.*

« . . . Si ce n'étaient les sœurs, il n'y aurait plus rien de reconnaissable dans l'Oeuvre, disait le pieux Fondateur, quelques mois avant sa mort . . . »

* * *

« Ceux qui m'ont persécuté m'ont rendu grand service, et j'ai maintenant la consolation d'être en paix dans ma petite solitude, hors le temps de mes missions, et je suis assuré de la bienveillance du Pape. »

PIÉTÉ.— De la Grande Trappe de Mortagne, le très révérend Père Moreau écrit en 1867 : « Je ne puis vous dire l'impression que j'ai éprouvée en me retrouvant dans ce monastère où, il y a trente ans, j'arrêtais les premiers Statuts fondamentaux de l'Oeuvre de Sainte-Croix. L'aspect de ces murs silencieux, l'extérieur recueilli et mortifié de ceux qui les habitent, l'ordre et la propreté qu'on rencontre partout, l'accueil prévenant qu'on y reçoit, l'air pur et suave qu'on y respire, le chant si pathétique, tout cela fait ressentir à l'âme une présence de Dieu plus intime et plus familière. »

SYMPATHIES FILIALES. — M. l'abbé de Marseul, ex-salvatoriste, avait demandé sa sécularisation à l'époque de la dévastation de la maison mère. Or, à la nouvelle de la mort du vénérable Père Moreau, il écrivit : « Je me sens frappé moi-même dans cette perte immense que vous venez de subir,

et il m'est doux de pleurer avec vous. Oui, j'aimais bien cordialement le bon saint Père Moreau. Pouvait-il en être autrement? Dès mon séminaire, il m'avait suivi avec intérêt. Lorsqu'il songea à fonder son œuvre d'éducation, il m'associa le premier à son projet, me traita, pendant les quelques années qu'il me fut donné de passer avec lui, comme un père aimant traite un fils de prédilection. Je le quittai et il ne me conserva pas moins son amitié. Quand je revins, il me montra toujours la même affection et chercha à faire passer en moi son zèle et ses vertus religieuses. Toujours j'ai trouvé en lui un cœur parfait, si rare parmi les hommes; aussi je lui étais profondément et à jamais dévoué.

« Les malheurs, les injustes traitements dont il fut la victime de la part des ingrats me serraient le cœur; mais en voyant ce saint et vénéré supérieur mettre tout au pied de la Croix, et supporter ses épreuves avec une angélique patience, je l'admirais et cherchais à comprendre les voies de la divine Providence qui le préparait pour le séjour bienheureux. Il y est déjà monté, sans doute, et il prie pour nous. Tant que je vivrai, son souvenir sera le premier présent à ma pensée au *Memento* à la messe. S'il n'a pas besoin de nos suffrages, il les reversera sur d'autres âmes. . . »

Le Fondateur avait bien des *pardons* à accorder; mais sa miséricorde était à la mesure de tous les besoins. Il s'en montra *prodigue* jusque dans les dernières lignes écrites de sa main, de même que toute sa vie, il s'était prodigué comme prêtre, comme fondateur et comme père.

DERNIÈRES VOLONTÉS. — L'auteur de la « Vie du très révérend Père Moreau », écrit à la page 478: « Mais nous-mêmes, oublions-nous; demandons le silence à toute parole, autour de nous, pour mieux écouter celle de la tombe chargée par notre pieux et cher défunt de nous transmettre, pour ceux à qui son nom pourra parvenir, un double et suprême message écrit de sa main, le 3 août 1871:

« Je déclare, en présence de Dieu qui va bientôt me juger, que je n'ai jamais ni regretté ma démission de la supériorité générale, ni dit ou fait quoi que ce soit pour ressaisir ou entraver l'administration de la Congrégation, ni eu même la pensée de refuser d'aller à Rome sur la demande du Pape, aussitôt que j'aurais été assuré que Sa Sainteté n'agréait pas mes excuses, tout en restant convaincu qu'on avait surpris la bonne foi du Saint-Père à mon égard et quant à l'organisation du Chapitre de Sainte-Brigitte.

« Je déclare aussi n'avoir jamais détourné, en faveur de la fondation de Sainte-Croix, rien de ce qui m'avait été donné pour celle du Bon-Pasteur.

« Je n'ai non plus jamais fait profiter ma famille d'aucune des aumônes que j'ai pu recevoir soit pour le Bon-Pasteur, soit pour Notre-Dame de Sainte-Croix, soit pour toute autre bonne œuvre.

« Je déclare, devant le souverain Scrutateur des consciences, que je n'ai jamais sollicité aucun legs, aucune donation en ma faveur ou pour les œuvres dont la Providence m'a chargé, en dehors des souscriptions publiques pour le Bon Pasteur et notre église conventuelle de Sainte-Croix, me bornant à recevoir les aumônes qu'on m'offrait spontanément. Aussi, je n'ai eu aucune peine à faire le sacrifice de tout ce dont on m'a dépouillé.

« Je prie tous les créanciers de Notre-Dame de Sainte-Croix d'être convaincus, qu'à l'époque de ma démission de la supériorité générale, je laissais à la congrégation un avoir plus que suffisant pour acquitter toutes les dettes, et que je n'ai cessé depuis de défendre leurs intérêts.

« Je pardonne de bon cœur et supplie très respectueusement la divine miséricorde, par l'intercession de la bienheureuse Vierge et de saint Joseph, de pardonner à tous ceux qui m'ont fait quelque tort dans ma réputation ou dans les biens dont j'étais dépositaire, bénissant Dieu de m'avoir trouvé digne de souffrir quelque chose à l'occasion des entreprises faites pour sa gloire. »

D'un document antérieur, écrit le 13 juin 1867, en la vigile de saint Basile, à la Grande Trappe de Mortagne, nous extrayons les passages suivants :

« ... Je pardonne de bon cœur à tous ceux qui m'ont nui dans l'exercice de mon ministère par leurs calomnies, probablement sans mauvaise intention. Je prie Dieu de pardonner à ceux des nôtres, qui, sans le savoir, ont paralysé le développement de l'œuvre de Sainte-Croix, en recourant à des moyens aussi peu conformes à l'esprit de nos constitutions et de nos règles qu'à l'obéissance, à la simplicité, à la vérité et à l'abnégation religieuse. S'ils pouvaient lire dans mon cœur, ils verraient qu'il n'y a rien d'amer, mais indulgence et amour pour tous les membres de la famille. Ma conscience me dit que je souffrirais beaucoup plus encore avec plaisir, si je pouvais ainsi consolider l'Oeuvre si fortement ébranlée.

« Fasse le ciel qu'on revienne, au moins désormais, aux constitutions et à nos usages primitifs, et qu'on oublie plus cette maxime de saint Bernard : « *Major omnium persecutionum quas patitur Christus est ab iis qui alios ad remissius agendum induant.* » (La plus grande des persécutions que le Christ endure vient de ceux qui induisent les autres au relâchement.). Soit dit sans application à personne, et que le passé serve de leçon à tous ceux qui voudraient encore former des partis et ourdir des trames pour contenter leur ambition.

« Je dois d'ailleurs, à mon tour, demander pardon à ceux que j'aurais pu, contre les sentiments de mon cœur, contrister, offenser ou scandaliser, et je les conjure tous d'oublier ce qui, dans mes paroles et mes actes, ne leur a pas paru digne du caractère sacerdotal et de la mission que j'avais à remplir sur la terre, mission à laquelle je n'ignore pas que j'ai mis beaucoup d'obstacles. C'est pourquoi je prie Notre-Seigneur Jésus-Christ d'effacer par la vertu de son sang en ceux que j'ai mal édifiés, les fautes que j'aurais occasionnées, et de suppléer dans sa miséricorde à ce qui a manqué de ma part aux âmes dont le salut dépendait de mon ministère.

« . . . Mais c'est à vous que je m'adresse en finissant, vous mes plus sincères amis, Pères, Frères, Sœurs de Sainte-Croix, chers Fils et chères Filles en Jésus-Christ, qui, au fort de mes épreuves, n'avez cessé de me témoigner le plus vif intérêt, le plus tendre attachement, et le plus généreux dévouement. Recevez donc ici l'expression dernière de ma gratitude, de mon estime et de mon affection. Quoique séparés de corps, restons unis d'esprit et de cœur, et méritez, par la pratique constante de vos règles, par votre dévotion au Sacré Cœur de Jésus et au Cœur immaculé de Marie, d'entrer dans l'union éternelle de Dieu avec ses élus. C'est là que nous nous reverrons après les adieux de la terre, si, fidèles à votre vocation, vous en acquérez chaque jour davantage l'esprit et les vertus. Pour cela, gardez inviolablement les trois vœux de votre profession religieuse, méditez vos règles et mes circulaires, et enfin, priez pour le pauvre prêtre qui vous sert de père sur la terre et qui reporta ses regards mourants et ses pensées sur chacun de vous pour vous bénir tous. *Fiat!* »

B. MOREAU.

Le vénéré Fondateur s'endormit dans le Seigneur, à l'âge de 73 ans, après avoir joui habituellement d'une bonne santé, malgré ses jeûnes et ses mortifications.

Cette longévité sans déclin, que la Sainte Ecriture appelle une « Couronne d'honneur », était pour le Fondateur de Sainte-Croix, la rétribution du « bon combat » persévèrement soutenu. Il demeurerait lui-même, renouvelant ses jours dans le rajeunissant souvenir de l'œuvre qu'il revoyait, dans un *Te Deum* continué, sortir de terre, grandir et s'achever sous le regard bénissant du divin Maître.

* * *

Hâtons par nos prières et la fidélité à nos saintes Règles, l'heure où il plaira à la sainte Eglise de le placer parmi les bienheureux.

SUPPLÉMENT II

CHRONOLOGIE DES ANNALES

(Volumes I et II)

Page spéciale au vénéré Fondateur, avant la fondation
des Marianites en 1841.

Le 11 février 1799, naissance de Basile-Antoine Moreau, fondateur de l'association de Sainte-Croix.

A l'âge de quinze ans, il entre en quatrième au collège de Château-Gontier. M. Le Provost et Mlle Dorfoy de Boismont subviennent à ses besoins.

Le 18 septembre 1818, il reçoit la tonsure des mains de Mgr Pidoll, dans la chapelle de son palais épiscopal au Mans, et le 30 juillet 1819, il reçoit les ordres-mineurs.

Le 27 mai 1820, il est promu au sous-diaconat; le 7 avril 1821, au diaconat.

Le 12 août il reçoit l'onction sacramentelle de l'ordre des mains de Mgr de la Myre, évêque du Mans, dans la chapelle du couvent de la Visitation. Après son ordination, il est envoyé au séminaire de Paris, chez les Messieurs de Saint-Sulpice.

En 1822, son évêque l'envoie à la solitude d'Issy, pour le préparer à la direction du séminaire du Mans.

En 1823, il est nommé professeur de philosophie au séminaire de Tessé.

En 1825, il est professeur de DOGME au séminaire du Mans.

La même année 1825, il est nommé chanoine honoraire de la cathédrale du Mans. En cette même année la mort lui enlève sa bonne mère.

Le 20 août 1826, il assiste à la translation des reliques de saint François de Sales, et fait sa retraite à la grande Chartreuse de Grenoble avec M. Dubignon.

En 1833, il fonde au Mans le couvent du Bon-Pasteur.

En 1834, il est nommé sous-supérieur du séminaire du Mans.

En 1835, il est chargé par son évêque de régénérer l'institut presque éteint des Frères de Saint-Joseph, fondé par l'abbé Dujarié.

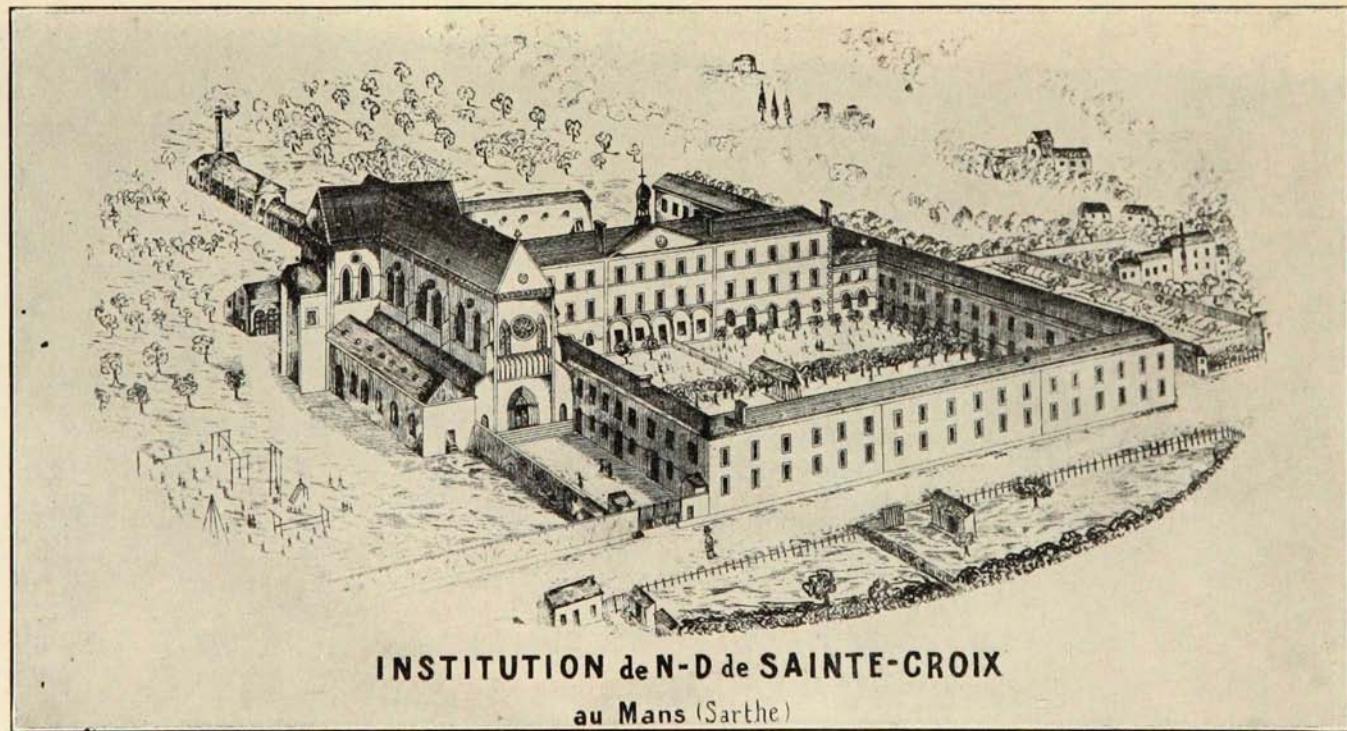
La même année, il commence l'œuvre des prêtres-auxiliaires, que le fondateur nommera plus tard, les SALVATORISTES.

En 1836, il reçoit le bon abbé Dujarié, devenu vieillard, faible et infirme et l'entoure de soins affectueux.

La même année, il quitte le séminaire et s'installe avec ses prêtres-auxiliaires dans une propriété due à la générosité d'un ami reconnaissant. Cette propriété était située dans la commune de SAINTE-CROIX-Lez-le-Mans.

En 1840, le 15 août, à la clôture d'une retraite, le très révérend Père Moreau fait sa profession en présence des premiers membres de la communauté naissante des Salvatoristes. Il ajoute le nom de *Marie* à ses prénoms.





CHRONOLOGIE

- 1841—Le très révérend Père Moreau fonde la société des MARIANITES; en avril 1841, le révérend Père choisit deux filles parmi celles qui travaillent au séminaire et les envoie au monastère du Bon-Pasteur, commencer leur noviciat sous la direction de la bonne Mère Marie-de-Saint-Dosithée. Quelques jours plus tard, une troisième, et le 24 mai, une quatrième, Mlle Léocadie Gascoin, est jointe aux trois autres.
- Le 4 septembre, prise d'habit des quatre premières postulantes: Mlle Léonie Chopin reçoit le nom de Sœur Marie-de-Sainte-Croix.
Mlle Renée Boutheiller, Sœur Marie-de-la-Compassion.
Mlle Marie Robineau, Sœur Marie-du-Calvaire.
Mlle Léocadie Gascoin, Sœur Marie-des-Sept-Douleurs.
La cérémonie a lieu dans la chapelle du Bon-Pasteur.
La première n'a pas persévéré.
- De 1841 à 1845, le noviciat des Marianites se fait chez les Sœurs du Bon-Pasteur.
- 1842—Le très révérend Père Fondateur consacre ses trois communautés à la très sainte Vierge dans la cathédrale de Chartres et les agrège à l'archiconfrérie du T. S. et Immaculé Cœur de Marie dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.
- 1843—Dès 1843, les sœurs avaient déjà des constitutions manuscrites; ce qui prouve combien notre fondateur avait souci de ses œuvres. Le plan de son institution avait été soumis au nonce du Pape à Paris, Mgr Fornari, et accueilli avec bienveillance.
- La même année, au mois de mai, fondation des Marianites aux Etats-Unis d'Amérique; quatre sœurs y sont envoyées. Les jeunes missionnaires prononcent leurs vœux avant leur départ, le 28 mai: Sœurs Marie-du-Cœur-de-Jésus, Marie-du-Calvaire, Marie-de-Nazareth, Marie-de-Bethléem.
- 1844—Le 15 septembre, en la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, quatre novices font leur profession dans leur chapelle conventuelle.
- Ce jour-là même, le fondateur propose l'élection d'une supérieure, et la sœur Marie-des-Sept-Douleurs est élue à l'unani-

mité par ses sœurs. Les vertus caractéristiques de la nouvelle supérieure étaient la générosité, la bonté, la fermeté et la régularité.

1845—Décès de la très excellente Mère Marie-de-Saint-Dosithée, supérieure du Bon-Pasteur du Mans, et première maîtresse des novices Marianites.

1847—Approbation diocésaine des premières constitutions. Nous les avons en mains.

—Le 27 mai, arrivée des Marianites à Montréal. Ce sont: Sœur Marie-du-Sauveur (Aglée de la Chaptais), supérieure, âgée de 41 ans, elle avait fait sa profession la veille de son départ de la France, le 24 avril.

—Sœur Marie-de-Jésus-Mourant (Renée David), assistante, âgée de 22 ans, professe depuis 8 mois.

—Sœur Marie-du-Désert (Angélique Godo), âgée de 22 ans, novice.

—Sœur Marie-d'Egypte (Clarisse Vermont), âgée de 22 ans, novice. — Le révérend Père Vérité, supérieur du collège.

—Les sœurs sont d'abord hospitalisées chez les bonnes et charitables sœurs de la Congrégation Notre-Dame: leur couvent à Saint-Laurent, n'était pas prêt pour les recevoir. Les Marianites de Sainte-Croix demeurent huit jours chez les Sœurs de la Congrégation.

—Les Marianites arrivent à Saint-Laurent dans les premiers jours de juin; elles passent un mois chez un M. Lavoie en face de l'église.

—Au mois de juillet, elles sont reçues chez Mme DeCelles jusqu'au 5 août; le 6, elles entrent enfin dans leur petit couvent de 50 x 33.

—Le 2 août, bénédiction de la cloche, don de Mme G. Roy. Aujourd'hui, cette cloche est placée dans le corridor Saint-Basile. La fête de la bénédiction a lieu à l'église de la paroisse. Parrain: Messire St-Germain, marraine: Mme G. Roy.

—Premières postulantes canadiennes:

Le 15 août, Mlle Emilie Fortier, plus tard, sœur Marie-du-Carmel.

Le 15 septembre, Mlle Marie Gohier, sœur Marie-de-Sainte-Madeleine.

Le 15 novembre, Mlle Esther Leduc, sœur Marie-de-Bon-Secours toutes trois cousines.

Le 3 décembre, Mlle Zoé Boyer, sœur Marie-de-Saint-Augustin.

—Le 15 septembre, bénédiction et ouverture des classes. On adopte un costume uniforme pour les élèves.

- Le 29 septembre, fondation du couvent de Saint-Martin (1847).
Messire Caron, curé, à l'arrivée des sœurs.
- La communauté adopte Mlle Mary O'Keefe, jeune Irlandaise que le typhus a rendue orpheline; elle est devenue religieuse dans notre communauté sous le nom de Sœur Marie-de-Saint-Michel. Elle est morte dans notre maison de Redford, N. Y. Aujourd'hui, cette maison est fermée.
- 1848—Le 12 juillet, le révérend Père Drouelle arrive à Saint-Laurent, en qualité de visiteur officiel; il amène sœurs Marie-de-la-Rédemption, Marie-du-Couronnement, Marie-de-la-Résurrection, toutes trois novices.
- Sœur Marie-du-Couronnement n'a jamais quitté le Canada; elle est morte à Saint-Laurent le 13 mai 1892.
- Le 3 mai, la communauté adopte Mlle Henriette Trottier, enfant de 13 ans; elle mourut le 18 septembre 1913, âgée de 78 ans. Ses restes reposent dans le cimetière de la paroisse Saint-Laurent.
- La distribution des prix est présidée par Mgr Ignace Bourget.
- 1849—La communauté est incorporée sous le nom de « La communauté des Sœurs de Sainte-Croix ». L'acte est passé en chambre à Montréal, le 30 mai.
- Le 14 juin, le très révérend Père Moreau établit l'adoration perpétuelle dans ses communautés à l'occasion des troubles à Rome et du choléra-morbus.
- Le 17 juillet, arrivée de la très révérende Mère Marie-des-Sept-Douleurs, accompagnée de sœur Marie-du-Saint-Esprit; toutes deux portent l'habit séculier, par une ordonnance de l'archevêque de New York. — Le révérend Père Rézé les accompagne, ainsi qu'un ecclésiastique.
- 1849—Le bon Père Vérité quitte Saint-Laurent pour se rendre en France. La Mère Marie-du-Sauveur et sœur Marie-de-Bon-Secours, novice, se rendent à Bertrand, Indiana. Le départ s'effectue, pour le révérend Père et les sœurs, le 17 août 1849; la novice fait sa profession le 16 novembre suivant.
- Le 25 décembre, première profession publique des sœurs canadiennes:
 - Sœur Marie-du-Carmel, (Emilie Fortier),
 - Sœur Marie-de-Sainte-Madeleine (Marie Gohier),
 - Sœur Marie-de-Saint-Augustin (Zoé Boyer),
 - Sœur Marie-de-la-Résurrection (Françoise Harrel), française.

- Pendant le chant du Libéra, les sœurs professes sont sous le drap mortuaire... blanc.
- Sœur Marie-des-Anges, Cousineau, revêt le saint habit.
- 1850—Le 21 mai, Mgr Ignace Bourget préside, pour la première fois, une cérémonie de profession et de vêtue; sœur Marie-des-Anges et sœur Marie-de-Béthanie prononcent leurs vœux et sœur Marie-de-Saint-Ignace revêt le saint habit.
- Le 20 août, sœur Marie-d'Égypte fait sa profession perpétuelle, après quatre ans de noviciat acceptés volontairement.
- Le 17 décembre, fondation de Sainte-Scholastique.
- 1851—Le 25 janvier, s'ouvre à Saint-Laurent, le premier noviciat régulier.
- 1852—La mission du Bengale est fondée à la demande de la Propagande. La colonie se compose des RR. PP. Vérité, Baroux, Le-febvre; des FF. Théogène, Benedict; des Sœurs Marie-de-Jésus-Souffrant, Marie-de-Saint-Victor et Marie-de-Saint-Vincent-de-Paul. Le voyage dura sept mois.
- La première édition des « Règles particulières aux Marianites » paraît en 1852, mais sans *imprimatur*. Les Règles précédentes étaient manuscrites.
- Un « Directoire spirituel » imprimé paraît aussi la même année. Nous avons ces livres précieux dans nos archives.
- 1853—Le 1er janvier, changement du costume religieux; celui que nous portons actuellement est définitivement adopté.
- Une deuxième colonie est envoyée au Bengale: Sœurs Marie-de-Bethléem et Marie-de-Saint-François-Xavier. Le voyage dure trois mois, et s'effectue au milieu de grandes privations et de grandes souffrances.
- Le 2 juillet, cérémonie de profession religieuse où le drap mortuaire est définitivement supprimé.
- Le 15 août, visite officielle du révérend Père Chappé, en qualité de représentant du très révérend Père Fondateur.
- Le 31 août, visite de Mgr Bédini, nonce apostolique. Sa Grandeur vient à Saint-Laurent, accompagnée de Mgr Ignace Bourget et de plusieurs Pères de Sainte-Croix.
- 1854—La deuxième édition des « Règles particulières aux Marianites ». Nous l'avons dans nos archives.
- Le 25 mai, sœur Marie-de-la-Rédemption — venue de France en 1848 — fait sa profession religieuse à Saint-Laurent. Elle est

ensuite envoyée à l'Indiana. Elle revient à Saint-Laurent, et, en 1857, elle retourne en France. Après quelques années, les supérieurs la renvoient à New York (1861). En 1870, elle se détache de la maison de Saint-Laurent et passe à l'Indiana. En 1874, on la retrouve à Memramcook, où elle coopère à la fondation de la Sainte-Famille avec la bonne Mère Léonie.

—Sœur Marie-de-la-Rédemption mourut à Memramcook en 1891.

—Le 23 novembre, fondation du couvent de Varennes.

1855—Dans les premiers mois de 1855, une troisième colonie est envoyée au Bengale. On ne mentionne qu'une seule sœur: sœur Marie des Victoires, qui se noya en face de Noakhali avec le Père Montigny et deux autres rameurs.

—Les Marianites reçoivent la première édition du livre d'office préparé spécialement pour elles; ainsi qu'un nouveau « Directoire » contenant les exercices, les prières, les cérémonies de la congrégation des Marianites. Nous les avons dans nos archives.

—Le 15 avril, Sa Sainteté Pie IX accorde une indulgence plénière attachée à la prise d'habit, à la profession religieuse et à la rénovation des vœux.

1856—Le très Saint-Père conseille à notre vénéré Fondateur de « gouverner à part » les Marianites et l'engage à soumettre leurs règles à la Sacrée Congrégation.

—Le 17 février, fondation de la maison d'Alexandria.

1857—Le 17 juin, consécration de l'église conventuelle du Mans; le plus beau jour de la vie du Fondateur. Neuf évêques, nombreux les hauts dignitaires et les prélats qui assistent à cette fête splendide.

—Le 12 août, le très révérend Père Fondateur arrive à l'improviste à Saint-Laurent pour la visite officielle. Ses fils et ses filles ne peuvent mesurer leur bonheur. Ce sera le premier et le dernier voyage du vénéré Père au Canada.

—Dans cette visite, il organise les conseils d'administration, les chapitres provinciaux, les noviciats, il préside une cérémonie de vêtue et de profession, sœur Marie-de-Sainte-Léonie (Paradis), et sœur Marie-de-Sainte-Geneviève (Moisan), prononcent leurs vœux entre les mains du Fondateur.

—Il règle la séparation des biens matériels entre les pères et les sœurs; jusque-là, il n'y avait eu qu'une seule caisse pour les deux maisons.

—Il donne de longues conférences, et voit chacune en direction.

- Il visite les maisons de Saint-Martin, de Sainte-Scholastique, d'Alexandria, de Varennes, et cela dans l'espace de dix jours.
- Le révérend Père prescrit aussi la lecture de table, afin, dit-il, de nourrir l'âme en même temps que le corps.
- Il quitte Saint-Laurent le 22 août au soir. De part et d'autre, les cœurs sont profondément émus et bien grande est la douleur de la séparation.
- Le 19 septembre, Mgr Valdivière, évêque de Santiago, visite les communautés de Saint-Laurent.

1858—Le Fondateur rédige de nouvelles constitutions et de nouvelles règles pour les Marianites. Elles leur parviennent le 13 avril.

- Le 22 janvier, il adresse aux Marianites seules la première lettre-circulaire.

- La très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs reçoit le titre officiel de « supérieure générale ».

- Pour la première fois, nous avons les Quarante-Heures dans notre chapelle.

- Le 24 mai, sœur Marie-de-Sainte-Eugénie, DeCelles, fait sa profession dans la chapelle du couvent; c'est la première cérémonie du genre que nous y voyons signalée.

- Le bon Père Vérité meurt en mer, au retour du Bengale; son corps est jeté au fond de l'abîme vis-à-vis le cap de Bonne-Espérance. Il se rendait en France pour être sacré évêque de Dacca.

- Notre admirable système de comptabilité est mis en opération.

1859—Le 13 avril, les sœurs reçoivent un exemplaire des constitutions portant l'*imprimatur* de l'évêque du Mans.

- Le Fondateur publie pour ses communautés son superbe catéchisme de la vie religieuse. Nous l'avons dans nos archives.

- Mgr Bourget établit dans la communauté la fête de « la Lance et des Clous ».

- Sœur Marie-d'Égypte (Vermont), l'une des fondatrices de 1847, retourne en France avec son frère, le frère Urbain, ils s'embarquent à Québec, le 13 août.

1860—Les sœurs reçoivent un nouvel exemplaire des constitutions considérablement modifiées. Nous l'avons dans nos archives.

- Arrivée de nos chères sœurs Marie-de-Saint-Bernard (Jolly), et Marie-de-Sainte-Chantal, françaises.

- La très honorée Mère générale se rend au Chapitre tenu au Mans; sœur Marie-de-Sainte-Léocadie l'accompagne comme déléguée.
- 1861—Le 6 février, le très révérend Père Fondateur ordonne par une lettre-circulaire de célébrer le mois de saint Joseph avec le plus de solennité possible.
 - Le 29 août, fondation de la maison de New York.
 - Le 15 septembre, jubilé d'or sacerdotal de Messire St-Germain.
- 1862—En 1862, la visite officielle du révérend Père Charles Moreau, délégué par le Fondateur; dans cette visite, le révérend Père introduit la religieuse habitude de lire le nécrologe au réfectoire, d'y faire la lecture au repas chez les élèves comme chez les sœurs, et d'y préparer, à cet effet, une chaire pour la lectrice.
 - Depuis lors aussi, nous faisons la méditation sur la mort, le jour de la retraite du mois, et nous récitons les litanies de la bonne mort à la prière du soir.
- 1863—Le 17 avril, notre très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs quitte définitivement le Canada pour demeurer en France.
 - Le 3 décembre, pieux décès de Messire St-Germain. La communauté perd son meilleur ami, son protecteur au pays.
- 1864—Le 18 septembre, le très révérend Père Fondateur érige la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs dans l'église conventuelle du Mans, avec l'autorisation de l'Ordinaire et des RR. PP. Servites de Marie.
- 1865—Le Chapitre de l'Indiana dissout la maison provinciale de Saint-Laurent et de la Nouvelle-Orléans. L'année suivante, les actes de ce Chapitre sont déclarés nuls par la Sacrée Congrégation.
 - Grave maladie de la Mère Marie-de-Sainte-Léocadie.
 - La dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur est introduite dans la communauté, dévotion inconnue jusqu'alors au Canada. Mère Marie-de-l'Immaculée-Conception la propage au dehors avec l'autorisation du président de l'association, le révérend Père Chevalier, d'Issoudun, et de Mgr Bourget, qui s'inscrit en tête de la liste des associés.
- 1866—La première messe de minuit dans notre minuscule chapelle. Grande consolation!
 - L'honorable J.-O. Chauveau, accorde aux sœurs la permission de breveter leurs élèves dans les deux langues, mais seulement à titre honorifique.

—Les sœurs de Saint-Laurent envoient une pétition à Rome pour obtenir de rentrer sous la dépendance de la maison-mère. Le Fondateur se charge de cette négociation.

—Le très révérend Père Moreau démissionne comme supérieur général. Il est remplacé par Mgr Dufal, évêque de Dacca.

1867—Le 28 janvier, Mgr Bourget accorde la permission de chanter la grand'messe dans notre chapelle aux Quarante-Heures et aux principales fêtes de l'année.

—Les constitutions sont approuvées pour dix ans, la nouvelle arrive à Saint-Laurent, le 19 février; et la Sacrée Congrégation exauce la pressante supplique des sœurs en les remplaçant sous la dépendance de la maison mère. La province est rétablie. . .

—Les rapports de dépendance et de service avec les PP. de Sainte-Croix sont supprimés.

—A la fin de mai, a lieu la première fête du *Couronnement de la Reine de Mai*. Mlle Prendergast, de la Côte-des-Neiges, est à l'honneur.

—Le Chapitre général est tenu à New York. Dans ce Chapitre, et selon le désir de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, la très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs est remplacée, comme supérieure générale, par la Mère Marie-d'Egypte.

—Le 25 juin, avant de retourner en France, la très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs expédie de New York à Saint-Laurent, une jolie statue de Notre-Dame du Sacré-Cœur; celle-là même qui orne l'angle droit du réfectoire de l'infirmerie. Le 16 novembre, elle envoie les diadèmes pour la Vierge et son divin Fils.

—Le 8 juillet, à la distribution des prix, Mlle Sara Larose reçoit la médaille d'or des graduées, la première accordée à nos élèves.

—Pour la première fois, la retraite annuelle est prêchée par un Jésuite.

—Le 27 octobre, sœur Marie-de-la-Résurrection, supérieure à Saint-Martin, retourne en France, après 19 années de généreux dévouement au Canada. Elle meurt le jour de Pâques 1869.

—Sa Grandeur Mgr Bourget interdit les bijoux et les objets de luxe chez les élèves.

—Le 16 août 1867, après vingt années d'existence, la communauté possède enfin son cimetière. La translation des corps de nos sœurs défunttes a lieu le même jour en présence de Mgr Bourget,

après que Sa Grandeur eût chanté une grand'messe de *Requiem* dans notre chapelle.

- En septembre, Mgr Bourget permet que, dorénavant, les offices du dimanche se célèbrent dans notre chapelle conventuelle.
- Mgr Bourget permet l'exposition des saintes reliques; les premières que nous possédons sont dues à la générosité de notre charitable évêque. Elles ont été mises dans cinq cadres dorés. Mgr donne aussi une parcelle de la vraie Croix, celle-là même que nous vénérons chaque année.
- Le 15 novembre, madame Sadlier de New York et M. Clark, notaire de Montréal, et madame McGee d'Ottawa, visitent le pensionnat; le révérend Père Colovin, c. s. c., les accompagne.
- Mgr Bourget recommande aux sœurs d'ajouter au nécrologe un court abrégé des vertus qui ont le plus brillé dans nos chères défuntés en ajoutant à la fin, la formule: « Qu'elle repose en paix et qu'elle prie pour nous. »

1868—Le premier vendredi du mois de janvier, le Très Saint Sacrement est exposé pour la première fois, dans notre chapelle.

- Le 5 janvier, pieux décès de la vénérable mère Sainte-Madeleine de la Congrégation Notre-Dame. Elle fut pour les Marianites, dès le premier jour de leur arrivée au pays, une mère tendre et très charitable.
- Le 27 janvier, réception d'un nouveau Directoire, *un seul*.
- Le 7 avril, sœur Marie-de-Sainte-Mélanie, (Perrin), passe en France avec la permission de ses supérieurs.
- Le 26 mai, sœur Marie-de-Saint-Alphonse-Rodriguez, préfète d'études, quitte Saint-Laurent et retourne en France par raison de santé.
- Le 25 août, le révérend Père Rézé célèbre la sainte messe dans notre cimetière. Scène très imposante!...
- Le 30 septembre, Mère Marie de l'Immaculée-Conception reçoit du directeur de l'archiconfrérie de Notre-Dame du Sacré-Cœur, la permission d'agréger par elle-même, ou par la sœur qu'elle désignera, toutes les personnes qui donneront leurs noms et prénoms.
- Le 31 octobre, a lieu, au Mans, la bénédiction de la chapelle des Marianites et la sainte messe y est célébrée.

Jusqu'à cette date, — depuis vingt-sept ans, — les sœurs ne possédaient pas assez de terrain pour planter une croix... et cependant leurs constitutions étaient approuvées.

- Les sœurs reçoivent une deuxième édition du livre d'office.
 - Le système de comptabilité, mis à l'essai, est définitivement adopté, par le Chapitre général.
- 1869—Mgr Bourget permet d'exposer les saintes reliques durant les jours qui précèdent la fête de la Compassion de la Sainte Vierge, d'exposer la relique de la vraie croix aux fêtes de l'Exaltation de la sainte Croix, de l'Invention de la sainte Croix, et aux fêtes de la passion de Notre-Seigneur.
- Sœur Marie-de-Bon-Secours (Leduc), revient de l'Indiana. Elle était partie depuis l'été de 1849.
 - Mgr de Montréal permet deux processions en l'honneur de la sainte Vierge: l'une en mai, l'autre en juin.
 - Le révérend Père Sorin est nommé supérieur général après la démission de Mgr Dufal.
 - Rupture officielle, approuvée par Rome, entre l'Indiana et la maison-mère du Mans. Vente de la maison-mère du Mans par le Père Sorin.
 - Le 22 mai, les sœurs de Saint-Laurent apprennent avec joie, que notre très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs est réélue supérieure générale.
 - Le cordon de saint Joseph est introduit dans la communauté: le bon Père Gastineau, c. s. c., reçoit de Mgr Bourget la permission de l'imposer. Cette permission lui est accordée pour dix ans.
 - Sœur Marie-de-Sainte-Madeleine (Gohier), et sœur Marie-de-Nazareth (Byrne), sont appelées en France, la première comme économe générale, la seconde comme conseillère.
 - Le 17 mars, fondation de la maison de Saint-Liguori.
- 1870—Le 21 juin, Mère Marie-de-Saint-Alphonse-Rodriguez est nommée supérieure provinciale à Saint-Laurent; elle arrive avec la très honorée Mère générale.
- Mère Marie-des-Sept-Douleurs change le costume bleu des élèves et adopte l'uniforme noir.
 - Le 24 décembre, les pensionnaires offrent à la mère provinciale une chasuble, drap d'or, la première qui soit entrée dans notre sacristie.
 - Le 5 juillet, Mère Marie-de-l'Immaculée-Conception quitte le Canada et retourne en France en passant par New York.

- Le 3 septembre, sœur Marie-de-Sainte-Mélanie (Perrin), canadienne d'origine, meurt en France pendant la guerre franco-prussienne. C'est la seule Marianite canadienne dont les restes reposent en terre étrangère.
- Le 7 novembre, affiliation de la communauté à l'Apostolat de la Prière.
- 1871—Au mois d'avril, la communauté achète une voiture de famille, la première qui ait appartenu aux sœurs.
- Le 1er mai, la fondation de l'Académie Saint-Ignace, à Montréal.
- Le 12 mai, Sa Grandeur Mgr Taschereau, archevêque de Québec, accompagné de douze prêtres, arrive au couvent sans être attendu.
- Le 24 juin, un incendie éclate en face du couvent; celui-ci est préservé comme par miracle.
- Le 12 août, noces d'or sacerdotales du vénéré Fondateur.
- 1872—Le 16 mai, on commence la construction de l'Académie, en vue d'agrandir la communauté. Cette bâtisse est aujourd'hui : chapelle, résidence de l'aumônier et réfectoire des sœurs.
- Le 12 octobre, on célèbre au pensionnat le Jubilé d'or sacerdotal de Mgr Bourget.
- Le 15 novembre, monsieur le grand-vicaire Truteau, adresse à la communauté une brochure contenant toutes les circulaires de Mgr Bourget et intitulé « *Les Fioretti* ». C'est un souvenir du jubilé d'or.
- Le 28 décembre, pieux décès de monsieur le grand-vicaire Truteau, fort dévoué à notre communauté qui le considère comme un bienfaiteur.
- Le Père Sorin supprime la mission du Bengale.
- Notre très honorée Mère générale annonce que plusieurs de ses Marianites ont reçu des *mentions* et des *croix honorifiques*, des autorités préposées à l'ambulance des blessés, pour le beau dévouement dont elles ont fait preuve pendant la guerre franco-prussienne.
- 1873—Le 20 janvier, notre vénéré Fondateur décède pieusement au Mans, à l'âge de 74 ans. Deuil immense dans la congrégation.
- Le 7 mars, M. Connell, de New York, fait un don de cinq mille dollars à la Mère Marie-de-Saint-Alphonse-Rodriguez.
- Le 1er mai, le sacre de Mgr Fabre dans l'église des jésuites.
- Le 23 mai, décès de M. Connell, notre insigne bienfaiteur.

- Le 24 mai, bénédiction de la nouvelle chapelle ; la première messe y est célébrée par Mgr de Birtha.
 - Le 9 septembre, Mgr Fabre annonce aux sœurs que Mgr Bourget l'a nommé supérieur ecclésiastique de notre communauté, titre qu'il a gardé jusqu'à sa mort.
 - Le 12 septembre, les sœurs perdent la direction spirituelle des Pères de Sainte-Croix.
 - La fête de la *Reine de Mai* est supprimée par le Conseil général du Mans.
- 1874—Notre très honorée Mère générale affine sa communauté à l'archiconfrérie de saint Joseph de Beauvais, Oise, France. A cette fin, les sœurs réciteront chaque jour un *Ave Maria* ; c'est celui que nous récitons après l'examen particulier ; autrefois, cet *Ave* était suivi de l'invocation : « Marie, refuge des pécheurs, priez pour nous. »
- Le 24 février, décès de Son Eminence le cardinal Barnabo, ami de cœur de notre vénéré Fondateur et protecteur spécial de notre Institut.
 - Le cardinal Franchi remplace le cardinal Barnabo et nous assure de tout son dévouement.
 - Le 29 mai, Mgr Bourget prescrit la célébration solennelle de la fête du Sacré-Cœur.
 - Sa Grandeur engage fortement les institutions religieuses à encourager la Propagation de la foi, qu'il appelle « l'œuvre des œuvres ».
 - Le 6 juin, nous avons la première procession du Saint-Sacrement dans notre cimetière et dans nos jardins.
 - Le 14 juin, notre Mère provinciale, Mère Marie-de-Saint-Alphonse-Rodriguez, et sœur Marie-de-Saint-Basile, assistent à l'installation des Sœurs du Précieux-Sang, à Notre-Dame-de-Grâce.
 - Le 4 du mois d'août, sœur Marie-de-Saint-Gabriel (Piché), part pour la France.
 - Le 22 septembre, arrivée de la très honorée Mère générale à Saint-Laurent, Mère Marie-des-Archanges, supérieure à New York, l'accompagne.
 - Le 24 novembre, départ de la très honorée Mère pour la Nouvelle-Orléans. Le même jour, les sœurs sont inscrites dans l'association de la Garde d'Honneur. Les élèves qui se distinguent par leur bonne conduite sont aussi admises.

—Sœur Marie-de-Sainte-Léonie, Marianite, fonde la communauté de la Sainte-Famille, sous la direction du révérend Père Lefebvre, c. s. c., et à la suggestion de Mgr Fabre.

1875—Le 15 avril, la supérieure provinciale reçoit une lettre du directeur du « Culte perpétuel de Saint-Joseph », l'autorisant à inscrire les noms des personnes qui désireraient s'agréger.

—Selon l'ordre qu'elles en ont reçu de Mgr Bourget, les religieuses carmélites visitent les communautés de la ville avant de s'enfermer dans leur cloître ; le 11 mai, elles sont à Saint-Laurent.

—En novembre, Mgr Bourget établit la communion réparatrice.

1876—Le 10 septembre, a lieu la fondation de Sainte-Rose, Laval.

—Mgr Bourget annonce au clergé sa démission comme évêque de Montréal. — Mgr Fabre lui succède.

—Le 9 octobre, Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, fait une visite au couvent.

1877—Par ordre de Mgr Fabre, les personnes du dehors ne sont plus admises à la distribution des prix, dans les couvents ; exception est faite pour les religieux, les prêtres et les religieuses étrangères.

1878—Le 7 février, sainte mort du Souverain Pontife, Pie IX, protecteur insigne de notre vénéré Fondateur.

—Le 20 février, élection de Sa Sainteté Léon XIII.

—Le 18 août, sœur Marie-de-Saint-Simon (Richard), est envoyée à la mission de New York et sœur Marie-de-Sainte-Béatrix (Fortier), novice, l'accompagne. Cette dernière se rendra en France.

—Le 29 octobre, les élèves offrent le beau lustre en verre coupé qui orne le milieu de la chapelle. Pour cette circonstance, l'abbé J.-B. Proulx compose une pièce de vers intitulée « Le lustre de l'amour ». Ces vers sont récités par Mlle Eugénie Dodet-D'Orsonnens, aujourd'hui sœur Marie-de-Saint-Cyprien, de notre congrégation.

1879—Le 10 avril, Mère Marie-de-Saint-Alphonse-Rodriguez et sœur Marie-de-Saint-Basile, supérieure de la maison de Sainte-Rose, se rendent en France pour le Chapitre général.

—Le 29 juillet, nos chères sœurs Marie-de-Sainte-Madeleine (Gohier), et Marie-de-Saint-Basile (Bertrand), reviennent de la France. La première était au Mans depuis neuf ans.

- Le 4 novembre, visite officielle de notre très honorée Mère générale. Elle arrive de la France en compagnie de sœur Marie-de-Saint-Gabriel (Piché), laquelle avait rempli là-bas, la fonction de maîtresse de piano depuis 1874.
- 1880—Le 10 avril, visite de madame Robitaille et du lieutenant-gouverneur. C'est en son honneur que fut chanté pour la première fois dans notre couvent, l'hymne national « O Canada terre de nos aïeux... » L'honorable monsieur en avait fourni la copie à la maîtresse de musique: sœur Marie-de-Sainte-Léocadie (Henrichon).
- Le 31 mai, sœur Marie-de-Saint-Jean-Baptiste et sœur Marie-de-Sainte-Hortense, assistent à la bénédiction du monastère des Carmélites à Montréal.
- Le 21 septembre, M. Russell, professeur au collège Saint-Laurent, promet une médaille d'or pour conduite et politesse. Depuis lors, l'usage de récompenser la bonne conduite par une médaille d'or est en vigueur dans nos pensionnats. Mlle Tracy, plus tard sœur Marie-de-Sainte-Gertrude, est l'heureuse gagnante.
- Le 29 décembre, première apparition de la médaille du gouverneur général, (médaille de bronze), promise pour le mois de juin, elle n'arrive que le 29 décembre. Mlle Marie-Louise Vallières, de Montréal, l'a reçue avec grande joie, malgré son retard.
- 1881—Le 6 octobre, commencent les travaux de construction d'une aile en vue d'agrandir la communauté. Cette bâtisse a été démolie en 1901.
- Le 21 décembre, fondation de la maison de Grosvenordale.
- 1882—Le 16 janvier, les bons citoyens de Saint-Laurent organisent une corvée afin de transporter les matériaux de la nouvelle construction.
- Le 1er juillet, Mère Marie-de-Saint-Jean-Baptiste est nommée supérieure provinciale.
- Le 5 août, sœur Marie-de-Sainte-Anne (Robitaille), et sœur Marie-de-Sainte-Adélaïde (Lanoix), reviennent de la mission de New York, par ordre de la très honorée Mère générale.
- Le 24 août, fondation du couvent de la Pointe-Saint-Charles.
- Le 25 septembre, dernière visite de Mgr Bourget à la communauté.
- Le 18 novembre, belle visite de Mgr Lorrain, jeune évêque de Pembroke.

1883—Le 10 janvier, Mgr Fabre vient annoncer à la communauté que, par un décret de Rome, la maison de Saint-Laurent sera détachée de la maison-mère du Mans, France.

—Sa Grandeur nomme aussitôt le nouveau conseil :

Sœur Marie-de-Saint-Basile, supérieure-vicaire,

Sœur Marie-de-Sainte-Euphrasie, assistante,

Sœur Marie-de-Saint-Jean-Baptiste, maîtresse des novices
et conseillère,

Sœur Marie-de-Sainte-Scholastique, économe,

Sœur Marie-de-Saint-André, préfète des études et conseillère.

Ici, se ferme une ère mémorable de l'histoire de notre Congrégation...

SUPPLÉMENT III

AIDE - MÉMOIRE :

NOS MÈRES SUPÉRIEURES À SAINT-LAURENT

(1847 - 1883)

- 1° Mère Marie-du-Sauveur, de mai 1847 à juillet 1849.
- 2° La très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs, de juillet 1849 à avril 1863.
- 3° Mère Marie-de-Sainte-Léocadie, supérieure locale sous l'administration de Mère Marie-des-Sept-Douleurs; provinciale après le départ de cette dernière, du 17 avril 1863 au mois de mai 1865.
- 4° Mère Marie-de-Saint-Bernard, de 1865 à 1866, elle demande à être démise de sa charge.
- 5° Mère Marie-de-la-Conception, de 1866 à 1870.
- 6° Mère Marie-de-Saint-Alphonse-Rodriguez, de 1870 à 1879.
- 7° Mère Marie-de-Saint-Raphaël, de 1879 à 1882.
- 8° Mère Marie-de-Saint-Jean-Baptiste, de mai 1882 au 10 janvier 1883, date de la séparation.

NOS ÉTABLISSEMENTS

de 1847 à 1883

- 1° SAINT-MARTIN, fondé le 29 septembre 1847:
Sœur Marie-de-Jésus-Mourant,
Sœur Marie-d'Egypte.
- 2° SAINTE-SCHOLASTIQUE, le 21 décembre 1850:
Sœur Marie-de-Jésus-Mourant,
Sœur Marie-d'Egypte,
Sœur Marie-de-Saint-Gabriel, novice.
- 3° VARENNES, le 23 novembre 1854:
Sœur Marie-de-Saint-Grégoire,
— Marie-de-Saint-Louis-de-Gonzague,
— Marie-de-Saint-Ildefonse.
- 4° ALEXANDRIA, le 18 février 1856:
Sœur Marie-du-Cœur-de-Jésus,
— Marie-de-Saint-Ignace,
— Marie-de-Saint-Joseph.
- 5° SAINT-LIGUORI, le 17 mars 1869:
Sœur Marie-de-Sainte-Eugénie,
— Marie-de-Saint-Henri,
— Marie-de-Saint-Félix.
- 6° SAINT-IGNACE, le 1er mai 1871:
Sœur Marie-de-Saint-Henri,
— Marie-de-Sainte-Marceline,
— Marie-de-Sainte-Thérèse,
— Marie-de-Saint-André (McGillis).
- 7° SAINTE-ROSE, le 10 septembre 1876:
Sœur Marie-de-Saint-Basile,
— Marie-de-Saint-Firmin,
— Marie-de-Sainte-Nathalie,
— Marie-de-Saint-Edouard.
- 8° GROSVENORDALE, le 21 décembre 1881:
Sœur Marie-de-Sainte-Eugénie,
— Marie-de-Saint-Henri,
— Marie-de-Sainte-Catherine,
— Marie-de-Saint-Simon.

9^o SAINT-JEAN-L'EVANGELISTE, le 24 août 1882:

- Sœur Marie-de-Sainte-Anne,
— Marie-de-Saint-Célestin,
— Marie-de-Sainte-Sophie,
— Marie-de-Saint-Basile,
— Marie-de-Sainte-Pulchérie,
— Marie-de-Saint-Césaire.
-

LES SŒURS CANADIENNES

qui ont séjourné en France pour un temps plus
ou moins long:

Sœur Marie-de-Sainte-Léocadie, accompagne notre très honorée
Mère générale au Chapitre général tenue au Mans en 1860.

Sœur Marie-de-Sainte-Mélanie est partie par esprit de dévouement et
de sacrifice, le 7 avril 1868. Elle meurt le 3 septembre 1870.

Sœur Marie-de-Sainte-Madeleine, est appelée à la maison-mère en
1870, en qualité d'économe générale, elle revient en juillet 1879.

Sœur Marie-de-Saint-Gabriel, part au mois d'août 1874, comme maî-
tresse de piano, elle revient en novembre 1879.

Sœur Marie-de-Sainte-Thérèse, remplace sœur Marie-de-Sainte-Made-
leine comme économe générale en 1879, elle revient en 1884.

Sœur Marie-de-Sainte-Béatrix (Fortier), novice, part au mois d'août
1879, pour enseigner la musique, elle revient en 1881.

Sœur Marie-de-Saint-Basile, va en France, comme députée au Cha-
pitre général de 1879.

Quand la très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs vint à Saint-
Laurent en juillet 1849, la communauté comptait neuf professes et dix
novices.

Trois sœurs françaises sont décédées au Canada, ce sont :

Sœur Marie-de-Saint-Bernard (Jolly), le 12 janvier 1875,

Sœur Marie-de-Saint-François-Xavier (Anna LeLièvre), le 2 décembre 1883,

Sœur Marie-du-Couronnement (Anne Forry), le 13 mai 1892.

Leurs restes mortels reposent dans notre cimetière.

LES SŒURS FRANÇAISES

qui ont le plus longtemps vécu au Canada :

Sœur Marie-du-Couronnement, de 1849 à 1892, soit 44 ans.

Sœur Marie-de-Saint-François-Xavier, de 1863 à 1884, soit 21 ans.

Sœur Marie-de-la-Résurrection, de 1848 à 1867, soit 19 ans.

Sœur Marie-de-Sainte-Chantal, de 1860 à 1881, dont 3 ans à New York, soit 21 ans en Amérique.

Sœur Marie-de-Saint-Bernard, de 1860 à 1875, soit 15 ans.

Notre très honorée Mère Marie-des-Sept-Douleurs, de 1849 à 1863, soit 13 ans et 9 mois.

Sœur Marie-de-Saint-Victor (Louise Gotard), 9 ans. Elle avait été envoyée au Bengale en 1852, avec la 1ère colonie.

LES SUPÉRIEURS GÉNÉRAUX DE SAINTE-CROIX jusqu'en 1930

Le très révérend Père Basile-Antoine-Marie Moreau, fondateur et premier supérieur général, de 1835 à 1866.

Mgr Dufal, c. s. c., évêque au Bengale, est nommé supérieur général en 1866; mais en 1868, il obtient de faire accepter sa démission par la Sacrée-Congrégation de la Propagande.

Le très révérend Père Sorin, de 1868 à 1893.

Le très révérend Père Gilbert Français, de 1893 à 1926.

Le très révérend Père James Donahue, 1926...

NOS CHAPELAINS DE 1847 à 1883

Les RR. PP. Vérité, Rézé, Gastineau, Colovin, Dousset, de la congrégation de Sainte-Croix, de 1847 à 1873.

Les révérends Pères de Sainte-Croix sont remplacés par des prêtres diocésains :

L'abbé Marcel Martineau, 1874-75,

L'abbé J.-B. Proulx, 1875,

L'abbé Fabien Malo, 1875-76,

L'abbé J.-B. Proulx, 1876-77,¹

L'abbé Hubert Paré, 1877-83.

Voyages de N. T. H. M. MARIE des SEPT-DOULEURS
dans les différentes maisons d'Amérique :

- 1^o En 1849, elle arrive à Saint-Laurent.
- 2^o En novembre, 1860, elle se rend à l'Indiana pour une visite officielle.
- 3^o En 1860, elle fait son premier voyage en France depuis 1847, elle s'y rend pour le Chapitre général. — Elle en revient après quelques mois d'absence.
- 4^o Le 17 avril, 1863, elle retourne en France pour y demeurer, définitivement.
- 5^o Le 15 juin 1867, elle assiste au Chapitre de New-York.
- 6^o Le 23 mai 1870, sa première visite régulière au Canada depuis son départ, 1863.
- 7^o Elle se rend à la Nouvelle-Orléans, le 10 novembre 1870, elle revient à New York, et de là elle retourne en France.
- 8^o Le 24 septembre 1874, sa deuxième visite régulière en Amérique.
- 9^o Le 2 décembre 1874, elle part pour la Nouvelle-Orléans; de là, elle revient à New York et s'embarque pour la France.

¹ 2^e fois.

- 10° En septembre 1879, sa troisième visite régulière en Amérique.
- 11° Vers la mi-décembre, elle part pour New York.
- 12° De New York, la très honorée Mère revient à Saint-Laurent, en avril 1880.
- 13° Le 19 août 1880, la très honorée Mère quitte Saint-Laurent, qu'elle ne devait plus revoir.
- 14° Le 5 octobre, elle s'embarque à New York pour la France.

*Vénérés Fondateurs, veillez sur notre communauté, protégez,
bénissez nos œuvres qui sont les vôtres!*



TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Préface	5
Préliminaires	9
Hommage filial	12

PREMIÈRE PARTIE

1847 - 1863

CHAPITRE PREMIER

Le Mans: lieu de naissance de l'Institution de Sainte-Croix.....	15
--	----

CHAPITRE DEUXIÈME

Le T. R. P. MOREAU, fondateur:

Sa formation	19
Ses travaux	22
Ses fondations	24
Ses joies	30
Ses épreuves	33
Son dépouillement	38

CHAPITRE TROISIÈME

1841 - 1845

Les origines de la congrégation des Marianites de Sainte-Croix. — Prise d'habit. — Noviciat. — Profession religieuse des premières Marianites. — Lettre à S. Exc. Mgr Barnabo.— Mort de Mère Marie-de-Saint-Dosithée, supérieure du Bon-Pasteur	43
---	----

CHAPITRE QUATRIÈME

1845 - 1847

PAGES

Mère Marie-des-Sept-Douleurs, première supérieure générale des SS. Marianites de Sainte-Croix. — Préliminaires de la fondation au Canada	65
--	----

CHAPITRE CINQUIÈME

1847

La première colonie quitte Notre-Dame de Sainte-Croix. — A bord du voilier <i>Le Havre</i> . — La tempête. — Arrivée des missionnaires: New York, Montréal, Saint-Laurent.....	79
--	----

PREMIÈRE ADMINISTRATION

1847 - 1849

CHAPITRE SIXIÈME

La Mère Marie-du-Sauveur et ses compagnes. — Le couvent. — Le pensionnat. — Les premières postulantes. — Visite officielle du révérend Père Drouelle, c. s. c., il amène trois novices françaises. — Son rapport. — Lettre de Mgr Bourget. — Le typhus	91
--	----

CHAPITRE SEPTIÈME

1847

Difficultés financières. — La chapelle du couvent. — Le chemin de la croix. — Bénédiction de la cloche, don de Mme Gabriel Roy. — Plus de chapelle. — Les offices se font à l'église. — <i>Fondation de Saint-Martin</i> . — Epreuves et tribulations de tous genres. — Un peu de consolations. — Elogieux rapport de Messire Saint-Germain. — Acte de donation de la terre de messire Michel Brunet. — Incorporation civile des Marianites.....	105
--	-----

TABLE DES MATIÈRES

XLIX

CHAPITRE HUITIÈME

1849

PAGES

Changements en perspective. — Réclamation de messire Saint-Germain. — Réponse du très révérend Père Moreau. — Arrivée du révérend Père Rézé, de Mère Marie-des-Sept-Douleurs et de sœur Marie-du-Saint-Esprit.....	121
--	-----

CHAPITRE NEUVIÈME

1849

Départ du révérend Père Vérité, de Mère Marie-du-Sauveur, de sœur Marie-du-Désert. — Leur monographie.....	127
--	-----

DEUXIÈME ADMINISTRATION

1849

CHAPITRE DIXIÈME

Mère Marie-des-Sept-Douleurs prend les rênes de l'administration. — Elle régularise le noviciat. — Soins religieux donnés à la formation des sujets, tant par le Fondateur que par la Mère Marie-des-Sept-Douleurs.....	141
---	-----

CHAPITRE ONZIÈME

1849 - 1853

La vie régulière est organisée. — Soins apportés au bon fonctionnement des classes. — <i>Fondation du couvent de Sainte-Scholastique</i> (1850). — Tribulations. — Espoir en l'avenir	169
---	-----

CHAPITRE DOUZIÈME

1853

Sœur Marie-de-Jésus-Mourant	189
-----------------------------------	-----

CHAPITRE TREIZIÈME

PAGES

Vertus de Mère Marie-des-Sept-Douleurs. — Ses attentions pour les malades. — Son esprit de mortification. — Guérison miraculeuse de sœur Marie-de-Saint-Germain en 1851.....	195
--	-----

CHAPITRE QUATORZIÈME

Les grandes dévotions de l'Institut: la dévotion aux Constitutions, à notre-Dame des Sept-Douleurs, à la Passion de Jésus	203
---	-----

CHAPITRE QUINZIÈME

1853

Changement du costume religieux (1er janvier 1853). — Le révérend Père Chappé, visiteur. — Mgr Bédini, nonce apostolique, en visite à Saint-Laurent. — Mgr Bacon, évêque de Portland: Sa Grandeur nous envoie la première élève qui soit venue des Etats-Unis. — Faits divers.....	217
--	-----

CHAPITRE SEIZIÈME

Le pensionnat et l'externat progressent. — Plan d'études. — Education. — Traité de pédagogie. — Avis pédagogiques. — Vocations. — Choix des élèves et des sujets à la vie religieuse	223
--	-----

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

1854

<i>Fondation de Varennes.</i> — Premières négociations. — Education à donner aux enfants. — Cordiale réception par les notabilités de la paroisse. — Décès du curé. — Son successeur. — Les épreuves. — Les bienfaiteurs. — Les premières vocations	231
---	-----

TABLE DES MATIÈRES

LI

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

1854

PAGES

Fête de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. — Dévotion à Marie-Immaculée. — Les litanies. — Dévotion au Saint Sacrement, à saint Joseph, à la sainte Face.....	243
--	-----

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

1856

Court extrait de la 65 ^e circulaire du Fondateur. — Projet de fondation. — <i>Fondation d'Alexandria</i> , en 1856. — Mort du curé-fondateur et des deux évêques de Kingston. — Les premiers sujets, en 1860	255
--	-----

CHAPITRE VINGTIÈME

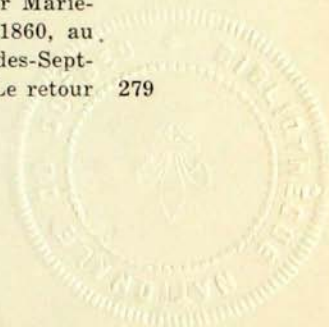
1857

Réflexions personnelles du Fondateur au sujet du nouvel an. — Dédicace de l'église conventuelle de la maison mère du Mans. — Annonce du Chapitre général. — Départ de sœur Marie-de-la-Rédemption pour la France, en mai 1857. — Le 13 août, arrivée soudaine du très révérend Père Moreau. — Ouverture de la visite régulière. — Sé- paration définitive des biens matériels des Pères et des Marianites. — Le Chapitre provincial est organisé. — Départ du très révérend Père, le 22 août. — Une lettre écrite sur l'océan. — La tempête	265
--	-----

CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME

1857 - 1860

Nouveau <i>train</i> de vie à Saint-Laurent. — Lettre circulaire du très révérend Père Fondateur. — Départ de sœur Marie- d'Egypte. — Annonce du Chapitre général de 1860, au Mans. — Avis du Fondateur. — Mère Marie-des-Sept- Douleurs se rend au Chapitre. — Le voyage. — Le retour	279
--	-----



CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

1861 - 1863

Fondation d'un établissement à New York. — Jubilé sacerdotal de messire Saint-Germain. — Mgr Bacon, évêque de Portland. — Messire Saint-Germain et le révérend Père Rézé accompagnent Mgr Bacon, dans sa ville épiscopale. — Visite officielle du révérend Père Charles Moreau, neveu du Fondateur. — Le Chapitre de Philadelphie. — Un peu de statistiques. — Mère Marie-des-Sept-Douleurs a-t-elle rempli son mandat?... — Son départ pour la France, le 17 avril 1863.....	293
---	-----

SUPPLÉMENTS

SUPPLEMENT I: Miettes d'histoires édifiantes au sujet du Fondateur	I
SUPPLEMENT II: Chronologie des Annales.....	XXII
SUPPLEMENT III: Aide-Mémoire	XLI



ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE

28 AOÛT 1930

PAR

ARBOUR ET DUPONT LTÉE,

IMPRIMEURS-ÉDITEURS

MONTREAL

BNQ



000 380 880